

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/49 à 2026/80

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du onze juin deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI, Adjoint au Maire.

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT –M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF –
M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Monique
LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET
– Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY –
Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas
WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE - M. Grégory FRANÇOIS -
Mme Béatrice SYSSAU, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjointe au Maire

Mme Céline BERNARD - Mme Isabelle CAMBIER – M. Lucas LEROY –
Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Céline BERNARD a donné pouvoir à Madame Thérèse LEBRUN

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Monsieur Florent DIXNEUF

Monsieur Lucax LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 17 juin 2026

DELIBERATION

2026/ 56 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2026.

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme réaffirment leur volonté de garantir à l'ensemble des habitants un accès équitable aux services publics municipaux, tout en veillant à préserver leur qualité et leur accessibilité. Dans un contexte marqué par des contraintes pesant sur le pouvoir d'achat, nos villes poursuivent une politique tarifaire fondée sur la solidarité et l'inclusion.

Afin de soutenir les publics les plus fragiles, il est proposé d'adapter certains tarifs municipaux au bénéfice des familles monoparentales et des ménages les plus modestes (lillois, lommois et hellemmois), notamment dans les domaines de l'éducation. À cette fin, une évolution de la grille tarifaire est envisagée afin de mieux prendre en compte la situation spécifique de ces familles, par l'application de tarifs plus favorables à certaines prestations municipales. Par ailleurs, la création d'une nouvelle catégorie tarifaire pour les familles lilloises, lommoises et hellemmoises dont le quotient familial est compris entre 0 et 264 permettra la gratuité de la restauration scolaire pour les usagers concernés. Un tarif spécifique est également créé permettant l'application aux prestations périscolaires avec repas de la réduction appliquée en restauration scolaire pour les familles apportant le repas de l'enfant dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Ces mesures traduisent la volonté de nos villes de renforcer leur soutien aux foyers confrontés à des difficultés économiques et de garantir un accès équitable aux services publics essentiels.

La Ville de Lille souhaite également faciliter l'accès au stationnement résidentiel par la création d'un nouveau niveau pour le « tarif résident solidaire » fixé à 1 euro par an. Ce dispositif s'adresse aux habitants des secteurs soumis au stationnement payant disposant des revenus les plus modestes, selon des critères d'éligibilité définis par la collectivité. Il vise à lever les freins financiers à l'accès au stationnement résidentiel et à renforcer la solidarité envers les ménages les plus fragiles.

Dans le cadre de sa politique visant à favoriser l'accès de toutes et tous à la culture, il est proposé d'instaurer la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées municipaux pour l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans, sans condition de résidence. Cette gratuité sera également étendue aux jeunes âgés de 18 à 25 ans inclus résidant à Lille, Lomme ou Hellemmes. Pour les jeunes de cette même tranche d'âge ne résidant pas sur le territoire communal, un tarif réduit sera appliqué afin de favoriser leur accès à l'offre culturelle municipale.

L'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans la volonté de renforcer la cohésion sociale tout en préservant l'équilibre général de la politique tarifaire municipale.

Il est ainsi proposé de maintenir globalement les tarifs municipaux actuellement en vigueur, sous réserve des adaptations spécifiques présentées ci-dessus, et d'actualiser en conséquence le recueil des tarifs municipaux.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **VALIDER** les tarifs des services municipaux à compter des dates mentionnées dans le recueil tarifaire joint en annexe de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Abstentions : M. FRANÇOIS – Mme SYSSAU

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié : 06 JUL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Recueil tarifaire Ville de Lille et ses communes associées

. Les dates d'application des tarifs sont précisées au regard de chaque rubrique tarifaire.

Table des matières

Pôle Affaires Sociales et Education.....	4
Direction Education - Services scolaires, péri et extra-scolaires de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes.....	4
1) Centres d'Accueil de la Petite Enfance (CAPE) et Espaces Educatifs (EE).....	6
2) Restauration scolaire.....	7
3) Les études surveillées.....	11
4) Accueils de Loisirs Sans Hébergement.....	12
5) Ateliers du mercredi.....	15
6) Classes vertes avec nuitées (dont les classes vertes à Phalempin).....	16
7) Mini séjours avec nuitées.....	17
8) Commune associée d'Hellemmes – Accueils Adolescents.....	18
9) Dérogations.....	21
10) Logements enseignants.....	23
Direction des Sports.....	24
Animations « Sport Santé Loisir ».....	24
Locations d'équipements sportifs.....	25
Halle de Glisse.....	29
Piscines Lilloises.....	34
Direction Petite Enfance.....	39
Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E.).....	39
Pôle Cadre de Vie Mobilité et Patrimoine.....	41
Direction Occupation et Aménagement de l'Espace Public.....	41
Occupation du domaine public.....	41
Prestations de nettoyage, d'enlèvement de dépôts sauvages et de désaffichage.....	50
Direction Nature En Ville.....	52
Jardins familiaux.....	52
Jardins partagés.....	53
Jardin des Plantes, ferme Pédagogique Marcel Dhénin et animations nature.....	53
Mise à disposition des équipements.....	54
Rucher école municipale.....	55
Parc Zoologique.....	57
Direction à l'Assistance à l'Immeuble et aux Occupants.....	62

Tarification des espaces Grand Carré et Galerie Centrale de l'Hôtel de Ville de Lille	62
Tarification en cas de non-restitution de la télécommande d'accès aux parkings du Beffroi et aérien.....	63
Redevance d'occupation des mâts d'éclairage public.....	64
Pôle Urbanisme Aménagement et Logement	65
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement	65
Copies de dossiers	65
Direction Générale	66
Mission Transition Ecologique et Résilience	66
MHD Maison de l'Habitat Durable Mise en location des espaces.....	66
Direction Emploi et Affaires Economiques	67
Mairie Christmas - Location de stand	67
Direction de la Communication	68
Photothèque - Vidéotheque - Multimédias de la Ville de Lille – Redevance (prix HT- TVA 20 %)	68
Pôle VCAP Vie Citoyenne et Animation de Proximité.....	69
Direction de la Sécurité et de la Tranquillité publique	69
Droits de place des marchés de plein air.....	69
Marché couvert de Wazemmes.....	70
Mobilier urbain	70
Fourrière automobile.....	71
Tarifs stationnement.....	73
Mise à disposition du personnel de la Ville pour des interventions	77
Taxis : redevance droit de stationnement	77
Direction de la Proximité (mairies de quartier)	78
Mairies de quartier – Balades et sorties	78
Location et prêts de salles	79
Principes généraux.....	79
Occupation temporaire du domaine public.....	82
Organisation de réunions publiques dans le cadre des élections politiques	83
Direction des Evénements Lillois	84
Mise à disposition de matériels, personnels, et conception de supports de signalétique par le Département Evénementiel	84
Tarifs d'entrée à Lille neige.....	89
Tarifs d'entrée à Lille aventure nature.....	89
Braderie de Lille	89
Droits de place et de stationnement des foires aux manèges et kermesses.....	90
Tarifs de location de la maison des associations 3 ^e étage, aile Angellier - 27, rue Jean Bart.....	91
Direction de l'état civil et des cimetières.....	92
Service extérieur des pompes funèbres.....	92

Concessions – tarifs Ville budget principal (pas de TVA)	96
Pôle Culture et relations internationales	98
Tarifs de billetterie – Musées et lieux culturels.....	98
Enseignement artistique.....	122
Mises à disposition d’espaces – Accueil de tournages.....	151
Mises à disposition d’espaces.....	161
Direction des bibliothèques	190
Archives Municipales	194
Ville d’Art et d’Histoire	195
Pôle Ressources Humaines	196
Direction du Restaurant municipal.....	196
Hellemmes.....	202
Locations salles Hellemmoises	202
Culture	203
Ecole de Musique d’Hellemmes	204
Piscine d’Hellemmes.....	206
Locations d’équipements sportifs	210
Occupation du domaine public dans le cadre des élections politiques - Hellemmes	213
Occupation commerciale du domaine public – Hellemmes	214
Emprise travaux	216
Cimetière d’Hellemmes	217
Service extérieur des pompes funèbres – Tarifs Hellemmes	219
Lomme.....	222
Prestations municipales à l’enfance	222
Pass Culture – Lomme	231
Cours municipaux de musique et danse – Lomme.....	232
Cours de coupe et couture – Lomme.....	234
Cours de théâtre – Lomme.....	235
Visites de la ferme éducative – Lomme.....	236
Cimetières et columbariums – Lomme.....	237
Occupation du domaine public – Lomme.....	238
Stationnement de véhicule en autopartage.....	241
Location de salles –Lomme	242
Mise à disposition d’espaces municipaux – Accueil de tournages	244
Piscine municipale – Lomme	245
Ludothèques – Lomme	247
Maison Folie Beaulieu.....	248

Pôle Affaires Sociales et Education

Direction Education - Services scolaires, péri et extra-scolaires de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes

Sauf autre mention dans les rubriques tarifaires spécifiques, les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Afin de bénéficier de l'ensemble des services scolaires, péri et extra-scolaires de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes, le Dossier Familial Unique (DFU) des familles doit être à jour à la date d'inscription aux différentes prestations.

L'ensemble des prestations doit faire l'objet de réservations préalables pour permettre à la Ville d'ajuster au plus juste le nombre des repas et d'encadrants au nombre d'enfants attendus. A défaut de réservation, l'accueil des enfants ne peut pas être garanti en ALSH (mercredi et vacances).

Lorsque la famille saisit son DFU, elle choisit le ou les jour-s où elle souhaite inscrire son-ses enfant-s et les réservations se font à l'année (**excepté pour les ALSH vacances qui suivent un calendrier spécifique**). Toutes les modalités pratiques (horaires, réservations...) figurent dans le Guide du DFU téléchargeable dans l'espace familles et dans les mairies de quartier. Ces réservations sont toutefois modifiables en cours d'année scolaire, dans la limite d'un délai de 3 jours avant l'activité (hors ALSH vacances).

Les modifications des réservations pour les ALSH vacances ne sont plus possibles après la clôture de la période d'inscription. Toutes les réservations enregistrées avant la clôture des inscriptions seront facturées, sauf présentation d'un justificatif valable (maladie, hospitalisation, décès, événements familiaux impérieux, stages de réussite éducative, obligation professionnelle de dernière minute...) à compter du 1er jour d'absence au centre, dans un délai de 48h.

En cas d'absence de DFU ou de DFU non mis à jour au titre de l'année scolaire, les familles se verront appliquer le tarif maximal de leur catégorie (lillois et non lillois), à compter de l'édition de la première facture de l'année scolaire (septembre).

Le QF (Quotient Familial) de la CAF de moins de 3 mois est requis comme justificatif de ressources pour les familles affiliées à la CAF. Pour les familles non affiliées à une CAF uniquement : le dernier avis d'imposition sur le revenu complet (N -2). **A défaut de pouvoir présenter ces deux documents, les dernières fiches de paie seront demandées.**

En cas de mise à jour en cours d'année scolaire du quotient familial, le nouveau quotient familial sera appliqué sur les factures non encore éditées et les suivantes. Après édition d'une facture, celle-ci ne peut être recalculée, **y compris pour les changements** significatifs de quotient familial. En effet, il appartient à la famille d'informer le service du Pass'enfant de tout changement de situation (géographique, financier ou familial) dans les plus brefs délais, même **lorsque l'autorisation de consultation du quotient familial via le site de la CAF a été donnée** lors de la saisie du dossier familial unique. **En cas de difficultés financières, la famille est invitée à prendre attache auprès d'un travailleur social pour étude de la situation, celui-ci prendra alors contact avec la cellule Pass' Enfant.**

Dans le cadre de la convention LEA (« Loisirs Equitables Accessibles ») qui unit la CAF et la ville de Lille, le tarif lillois et hellemmois des activités péri et extra scolaires (ALSH, CAPE et EE) est applicable aux personnes n'habitant pas Lille ou Hellemmes. Sont prises en compte, dans le cadre de ce dispositif LEA,

les familles ayant un quotient inférieur ou égal à 709.

Les Foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance, les instituts spécialisés, les IME (Instituts Médico-Educatifs), IEM (Instituts d'Education Motrice) et l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) sont facturés sur la base des tarifs lillois (catégorie 1) pour les différentes prestations, péri, extra scolaires et sur temps scolaire, pour les enfants qu'ils accueillent, bénéficiant des prestations municipales (Pass'enfant).

A compter du 1^{er} septembre 2026, un tarif spécifique est créé pour les familles monoparentales pour l'ensemble des services scolaires, péri et extrascolaires de la ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes. Ce tarif est calculé par l'application d'une remise de 50% sur le tarif de la catégorie 1 des quotients familiaux. Cette réduction, d'un montant forfaitaire identique, s'applique à l'ensemble des tranches de quotients familiaux, à l'exception des tarifs extramuros.

Pour bénéficier de cette tarification spécifique, les familles monoparentales devront fournir, lors de l'établissement de leur Dossier Familial Unique (DFU) :

- Soit le dernier avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître la case T cochée, précisant que la personne vit seule au 1^{er} janvier de l'année d'imposition avec la charge exclusive ou principale d'au moins un enfant.
- Soit la dernière attestation de paiement délivrée par la CAF.

1) Centres d'Accueil de la Petite Enfance (CAPE) et Espaces Educatifs (EE)

Délibération n° 26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Pour permettre une progressivité plus linéaire et éviter un effet de seuil, les tarifs du matin et du soir ont évolué à la baisse en 2024 de manière significative sur plusieurs tranches.

Les tarifs des 7 premières tranches sont basées sur le tarif plafonné par la CAF, dans le cadre du dispositif LEA « Loisirs Equitables et Accessibles ».

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs matin</u> <u>au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs matin</u> <u>pour les familles</u> <u>monoparentales</u> <u>au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs soir au</u> <u>01/09/2026</u>	<u>Tarifs soir pour</u> <u>les familles</u> <u>monoparentales</u> <u>au 01/09/2026</u>
1	000-404	0,25 €	0,12 €	0,50 €	0,25 €
2	405-444	0,45 €	0,32 €	0,68 €	0,43 €
3	445-484	0,45 €	0,32 €	0,79 €	0,54 €
4	485-524	0,45 €	0,32 €	0,90 €	0,65 €
5	525-569	0,60 €	0,47 €	1,13 €	0,88 €
6	570-629	0,60 €	0,47 €	1,20 €	0,95 €
7	630-709	0,60 €	0,47 €	1,20 €	0,95 €
8	710-809	0,94 €	0,81 €	1,37 €	1,12 €
9	810-929	1,20 €	1,07 €	1,69 €	1,44 €
10	930-1249	1,65 €	1,52 €	2,25 €	2,00 €
11	1250-1499	2,09 €	1,96 €	2,80 €	2,55 €
12	1500-1999	2,33 €	2,20 €	3,10 €	2,85 €
13	2000-2499	2,69 €	2,56 €	3,58 €	3,33 €
14	2500-2999	2,88 €	2,75 €	3,80 €	3,55 €
15	3000 et +	3,06 €	2,93 €	4,01 €	3,76 €
16	Extra muros	3,67 €	3,67 €	4,81 €	4,81 €

2) Restauration scolaire

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026

Le coût de revient complet d'un repas est estimé à 14,18 € (données du compte administratif 2023). Ce coût comprend les dépenses de fonctionnement (alimentation, fluides, transport, personnel de production, personnel d'animation), les frais d'amortissement des équipements, ainsi que les dépenses d'investissement en matériel.

Considérant que le temps consacré au repas correspond à un tiers du temps de la Pause Méridienne en maternelle, 67% du tarif du service facturé correspondent à la prise en charge des enfants en dehors du repas. Les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de six ans usagers du service d'accueil de la Pause Méridienne peuvent ainsi reporter 67% du montant payé dans leur déclaration annuelle de revenus pour bénéficier d'un crédit d'impôt dans la limite des plafonds prévus et des critères d'éligibilité.

Comme indiqué en page 21, la gratuité était déjà possible avec l'intervention d'un référent social pour les familles de la catégorie 1, pour la restauration scolaire comme pour tous les tarifs périscolaires. A compter de la rentrée scolaire 2026, un tarif spécifique (gratuité) est créé pour les familles disposant d'un quotient familial compris entre 0 et 264, pour les repas pris en temps scolaire. Ci-dessous les tarifs appliqués aux enfants.

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
0	000-264	0,00 €	0,00 €
1	265-404	0,50 €	0,25 €
2	405-444	0,63 €	0,38 €
3	445-484	0,75 €	0,50 €
4	485-524	1,00 €	0,75 €
5	525-569	1,23 €	0,98 €
6	570-629	1,47 €	1,22 €
7	630-709	1,70 €	1,45 €
8	710-809	1,92 €	1,67 €
9	810-929	2,27 €	2,02 €
10	930-1249	2,65 €	2,40 €
11	1250-1499	2,91 €	2,66 €
12	1500-1999	3,19 €	2,94 €
13	2000-2499	3,73 €	3,48 €
14	2500-2999	4,26 €	4,01 €
15	3000 et +	4,82 €	4,57 €
16	Extra muros	5,77 €	5,77 €

Ces tarifs s'appliquent également aux repas pris à l'école de la Forêt de Phalempin, aux repas consommés à l'occasion des classes découverte sans nuitées. Le DFU est

obligatoire, comme pour toutes les autres activités.

Les repas pris, hors temps scolaire, sont facturés pour les quotients familiaux compris entre 0 et 404 à 0,50€ et à 0,25€ pour les familles monoparentales.

Projets d'Accueils Individualisés (PAI)

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI : accueil en restauration scolaire uniquement, d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaire), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non- consommation du repas collectif. Une partie du coût du fonctionnement de la prestation (dont l'encadrement, les frais de structure, etc...) est cependant facturée.

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
0	000-264	0,00 €	0,00 €
1	265-404	0,50 €	0,25 €
2	405-444	0,55 €	0,30 €
3	445-484	0,56 €	0,31 €
4	485-524	0,56 €	0,31 €
5	525-569	0,57 €	0,32 €
6	570-629	0,77 €	0,52 €
7	630-709	0,93 €	0,68 €
8	710-809	1,12 €	0,87 €
9	810-929	1,34 €	1,09 €
10	930-1249	1,80 €	1,55 €
11	1250-1499	2,23 €	1,98 €
12	1500-1999	2,68 €	2,43 €
13	2000-2499	3,12 €	2,87 €
14	2500-2999	3,85 €	3,60 €
15	3000 et +	4,38 €	4,13 €
16	Extra muros	5,27 €	5,27 €

Tarifs appliqués aux enseignant-e-s

<u>Tarif au 01/09/2024</u>	<u>Tarif fréquentation exceptionnelle au 01/09/2024</u>
4,15 €	6,22 €

Tarifs appliqués aux personnels et organismes extérieurs

<u>Type</u>	<u>Tarifs au 01/09/2024</u>
Associations lilloises, lommoises ou hellemmoises par convention	4,15 €
Autres organismes ou structures	6,64 €
Personnels d'organismes ou structures, ou adultes participant à une activité éducative sur un ALSH comprenant le temps du midi.	1,75 €

Les animateurs municipaux, qui sont amenés par nécessité de service à prendre leur repas avec les personnes dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologique, sont exonérés du paiement du repas, qui ne constitue pas un avantage en nature.

A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord des services municipaux, les personnes extérieures, organismes extérieurs ou structures éducatives extérieures souhaitant bénéficier des prestations de la restauration scolaire, dans le cadre d'une activité connexe aux écoles ou à un site municipal, se verront appliquer le tarif maximum lillois appliqué aux enfants (catégorie 15 pour la restauration scolaire).

3) Les études surveillées

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

En cas de fréquentation de l'étude surveillée et de l'accueil périscolaire municipal du soir sur la même journée, seul le tarif du périscolaire soir sera facturé.

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	0,50 €	0,25 €
2	405-444	0,68 €	0,43 €
3	445-484	0,79 €	0,54 €
4	485-524	0,90 €	0,65 €
5	525-569	1,13 €	0,88 €
6	570-629	1,20 €	0,95 €
7	630-709	1,20 €	0,95 €
8	710-809	1,37 €	1,12 €
9	810-929	1,69 €	1,44 €
10	930-1249	2,25 €	2,00 €
11	1250-1499	2,53 €	2,28 €
12	1500-1999	2,59 €	2,34 €
13	2000-2499	2,65 €	2,40 €
14	2500-2999	2,70 €	2,45 €
15	3000 et +	2,76 €	2,51 €
16	Extra muros	3,30 €	3,30 €

4) Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Les tarifs ALSH s'appliquent également aux accueils de loisirs sportifs ainsi qu'aux ALSH thématiques et stages (culturels, numériques, développement durable...).

Les familles dont les enfants ont un PAI en vigueur avec panier repas, sont facturés « sans repas » même lorsque l'enfant est présent sur le temps du midi.

Les familles dont les enfants bénéficient d'un accompagnement de la Cellule « Enfance handicap » ou d'un Stage de remise à niveaux de l'éducation nationale peuvent fréquenter les ALSH à la demi-journée. Ces familles seront facturées selon le tarif à la demi-journée avec repas ou sans repas.

-Tarifs 1/2 journée :

Pour les demi-journées avec repas, le tarif facturé aux familles correspond au tarif ½ journée d'ALSH+ le tarif repas.

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs ½ journée sans repas au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs ½ journée sans repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs ½ journée avec repas au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs ½ journée avec repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	0,74 €	0,37 €	1,24 €	0,62 €
2	405-444	0,82 €	0,45 €	1,45 €	0,83 €
3	445-484	0,90 €	0,53 €	1,65 €	1,03 €
4	485-524	1,05 €	0,68 €	2,05 €	1,43 €
5	525-569	1,20 €	0,83 €	2,43 €	1,81 €
6	570-629	1,36 €	0,99 €	2,83 €	2,21 €
7	630-709	1,54 €	1,17 €	3,24 €	2,62 €
8	710-809	1,73 €	1,36 €	3,65 €	3,03 €
9	810-929	1,98 €	1,61 €	4,25 €	3,63 €
10	930-1249	2,30 €	1,93 €	4,95 €	4,33 €
11	1250-1499	2,54 €	2,17 €	5,45 €	4,83 €

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs ½ journée sans repas au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs ½ journée sans repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs ½ journée avec repas au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs ½ journée avec repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
12	1500-1999	2,81 €	2,44 €	6,00 €	5,38 €
13	2000-2499	3,34 €	2,97 €	7,07 €	6,45 €
14	2500-2999	3,85 €	3,48 €	8,11 €	7,49 €
15	3000 et +	4,36 €	3,99 €	9,18 €	8,56 €
16	Extra muros	5,23 €	5,23 €	11,00 €	11,00 €

. Tarifs journée :

Pour les journées avec repas, le tarif facturé aux familles correspond au tarif journée d'ALSH+ le tarif repas.

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs journée sans repas au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs journées sans repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs journée avec repas au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs journée avec repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	1,45 €	0,72 €	1,95 €	0,97 €
2	405-444	1,63 €	0,90 €	2,26 €	1,28 €
3	445-484	1,82 €	1,09 €	2,57 €	1,59 €
4	485-524	2,07 €	1,34 €	3,07 €	2,09 €
5	525-569	2,42 €	1,69 €	3,65 €	2,67 €
6	570-629	2,75 €	2,02 €	4,22 €	3,24 €
7	630-709	3,11 €	2,38 €	4,81 €	3,83 €
8	710-809	3,43 €	2,70 €	5,35 €	4,37 €
9	810-929	3,98 €	3,25 €	6,25 €	5,27 €
10	930-1249	4,57 €	3,84 €	7,22 €	6,24 €
11	1250-1499	5,09 €	4,36 €	8,00 €	7,02 €
12	1500-1999	5,59 €	4,86 €	8,78 €	7,80 €
13	2000-2499	6,68 €	5,95 €	10,41 €	9,43 €
14	2500-2999	7,69 €	6,96 €	11,95 €	10,97 €
15	3000 et +	8,72 €	7,99 €	13,54 €	12,56 €
16	Extra muros	10,76 €	10,76 €	16,53 €	16,53 €

Pour les ALSH vacances, les annulations ou modifications d'inscriptions ou de réservations ne sont plus possibles à compter de la clôture de la période d'inscription. Toute absence, non justifiée par la production d'un justificatif valable (maladie, hospitalisation, décès, événements familiaux impérieux, stages de réussite éducative, obligation professionnelle de dernière minute...) dans les 48h qui suivent le premier jour d'absence, sera facturée.

5) Ateliers du mercredi

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Les ateliers du mercredi proposent aux enfants âgés de 2 à 12 ans (scolarisés en maternelle ou élémentaire) qui le souhaitent, de pratiquer des activités variées, dans divers domaines (sports, culture, développement durable, sciences, patrimoine...).

Ces ateliers ont lieu le mercredi (pas de restauration le midi).

La grille ci-dessous concerne les usagers individuels : tarif pour un atelier de 2h.

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	0,48 €	0,24 €
2	405-444	0,54 €	0,30 €
3	445-484	0,60 €	0,36 €
4	485-524	0,69 €	0,45 €
5	525-569	0,78 €	0,54 €
6	570-629	0,88 €	0,64 €
7	630-709	1,00 €	0,76 €
8	710-809	1,11 €	0,87 €
9	810-929	1,27 €	1,03 €
10	930-1249	1,47 €	1,23 €
11	1250-1499	1,63 €	1,39 €
12	1500-1999	1,80 €	1,56 €
13	2000-2499	2,12 €	1,88 €
14	2500-2999	2,44 €	2,20 €
15	3000 et +	2,77 €	2,53 €
16	Extra muros	3,33 €	3,33 €

6) Classes vertes avec nuitées (dont les classes vertes à Phalempin)

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Tarifs à la journée, applicables aux enfants scolarisés dans les écoles de Lille, Hellemmes et Lomme.

Les tarifs sont les suivants :

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	2,55 €	1,27 €
2	405-444	2,89 €	1,61 €
3	445-484	3,34 €	2,06 €
4	485-524	3,95 €	2,67 €
5	525-569	4,65 €	3,37 €
6	570-629	5,43 €	4,15 €
7	630-709	6,23 €	4,95 €
8	710-809	7,03 €	5,75 €
9	810-929	8,13 €	6,85 €
10	930-1249	9,53 €	8,25 €
11	1250-1499	10,59 €	9,31 €
12	1500-1999	11,64 €	10,36 €
13	2000-2499	13,76 €	12,48 €
14	2500-2999	15,85 €	14,57 €
15	3000 et +	17,99 €	16,71 €
16	Extra muros	24,94 €	24,94 €

L'école élémentaire de la commune de Phalempin bénéficie d'un séjour par an. Les familles bénéficient pour ce séjour des dispositions tarifaires en vigueur pour les familles lilloises.

7) Mini séjours avec nuitées

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Les mini-séjours se déroulent hors temps scolaires, sur 2 jours ou davantage, avec nuitée(s).

Ces tarifs s'appliquent également aux courts séjours d'été de la commune associée d'Hellemmes.

Tarifs à la journée

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	3,14 €	1,57 €
2	405-444	3,54 €	1,97 €
3	445-484	4,01 €	2,44 €
4	485-524	4,69 €	3,12 €
5	525-569	5,53 €	3,96 €
6	570-629	6,44 €	4,87 €
7	630-709	7,37 €	5,80 €
8	710-809	8,28 €	6,71 €
9	810-929	9,66 €	8,09 €
10	930-1249	11,28 €	9,71 €
11	1250-1499	18,37 €	16,80 €
12	1500-1999	30,55 €	28,98 €
13	2000-2499	46,15 €	44,58 €
14	2500-2999	61,60 €	60,03 €
15	3000 et +	76,84 €	75,27 €
16	Extra muros	92,20 €	92,20 €

Annulation possible jusqu'à deux semaines avant le séjour, passé ce délai, le séjour est facturé.

Toute absence non justifiée par la production d'un justificatif valable (maladie, hospitalisation, décès, événements familiaux impérieux, stages de réussite éducative, obligation professionnelle de dernière minute...) dans les 48h qui suivent le premier jour d'absence sera facturée.

8) Commune associée d'Hellemmes – Accueils Adolescents

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Depuis plusieurs années la commune associée d'Hellemmes développe une offre d'accueil de loisirs pour adolescents (12 – 17 ans) au sein des deux structures Akados.

Ces accueils de loisirs se déroulent en périscolaire (soirées) et les mercredis sur Akado Dombrowski et pendant les vacances scolaires sur Akado Dombrowski et à l'Epine.

L'objectif de ces accueils de loisirs, inscrit dans le Projet Éducatif Global, est de proposer aux jeunes de la commune des activités et ateliers de loisirs, sportifs, culturels de qualité sous la responsabilité d'équipes d'animation qualifiées.

Les tarifs périscolaires et mercredis sont spécifiques car l'objectif est la régularité de fréquentation des jeunes pour permettre un réel accompagnement. Sur les accueils vacances, la tarification appliquée sera celle en vigueur pour les maternelles et élémentaires pour une journée avec repas.

L'activité accompagnement scolaire proposée les lundis et jeudis soir est gratuite car conventionnée avec la CAF dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

<u>Catégorie</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarifs mercredis ½ journée au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs mercredis ½ journée pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs accueils périscolaires (1) (FORFAIT) au 01/09/2026</u>	<u>Tarifs accueils périscolaires (1) (FORFAIT) pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	0,51 €	0,25 €	3,05 €	1,52 €
2	405-444	0,66 €	0,40 €	3,96 €	2,43 €
3	445-484	0,79 €	0,53 €	4,75 €	3,22 €
4	485-524	0,91 €	0,65 €	5,48 €	3,95 €
5	525-569	1,09 €	0,83 €	6,52 €	4,99 €
6	570-629	1,21 €	0,95 €	7,25 €	5,72 €
7	630-709	1,22 €	0,96 €	7,31 €	5,78 €
8	710-809	2,93 €	2,67 €	17,60 €	16,07 €
9	810-929	3,86 €	3,60 €	23,14 €	21,61 €
10	930-1249	4,48 €	4,22 €	26,86 €	25,33 €
11	1250-1499	4,70 €	4,44 €	28,20 €	26,67 €
12	1500-1999	4,86 €	4,60 €	29,17 €	27,64 €
13	2000-2499	5,02 €	4,76 €	30,15 €	28,62 €
14	2500-2999	5,35 €	5,09 €	32,09 €	30,56 €
15	3000 et +	5,66 €	5,40 €	33,98 €	32,45 €
16	Extra muros	6,80 €	6,80 €	40,80 €	40,80 €

(1) Tarif forfaitaire de période de vacances à vacances quel que soit le nombre de soirs fréquentés.

Catégorie	Quotient Familial	Tarifs vacances ½ journée sans repas au 01/09/2026	<u>Tarifs vacances ½ journée sans repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>	Tarifs vacances journée sans repas au 01/09/2026	<u>Tarifs vacances journée sans repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>	Tarifs vacances ½ journée avec repas au 01/09/2026	<u>Tarifs vacances ½ journée avec repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>	Tarifs vacances journée avec repas au 01/09/2026	<u>Tarifs vacances journée avec repas pour les familles monoparentales au 01/09/2026</u>
1	000-404	0,74 €	0,37 €	1,45 €	0,72 €	1,24 €	0,62 €	1,95 €	0,97 €
2	405-444	0,82 €	0,45 €	1,63 €	0,90 €	1,45 €	0,83 €	2,26 €	1,28 €
3	445-484	0,90 €	0,53 €	1,82 €	1,09 €	1,65 €	1,03 €	2,57 €	1,59 €
4	485-524	1,05 €	0,68 €	2,07 €	1,34 €	2,05 €	1,43 €	3,07 €	2,09 €
5	525-569	1,20 €	0,83 €	2,42 €	1,69 €	2,43 €	1,81 €	3,65 €	2,67 €
6	570-629	1,36 €	0,99 €	2,75 €	2,02 €	2,83 €	2,21 €	4,22 €	3,24 €
7	630-709	1,54 €	1,17 €	3,11 €	2,38 €	3,24 €	2,62 €	4,81 €	3,83 €
8	710-809	1,73 €	1,36 €	3,43 €	2,70 €	3,65 €	3,03 €	5,35 €	4,37 €
9	810-929	1,98 €	1,61 €	3,98 €	3,25 €	4,25 €	3,63 €	6,25 €	5,27 €
10	930-1249	2,30 €	1,93 €	4,57 €	3,84 €	4,95 €	4,33 €	7,22 €	6,24 €
11	1250-1499	2,54 €	2,17 €	5,09 €	4,36 €	5,45 €	4,83 €	8,00 €	7,02 €
12	1500-1999	2,81 €	2,44 €	5,59 €	4,86 €	6,00 €	5,38 €	8,78 €	7,80 €
13	2000-2499	3,34 €	2,97 €	6,68 €	5,95 €	7,07 €	6,45 €	10,41 €	9,43 €
14	2500-2999	3,85 €	3,48 €	7,69 €	6,96 €	8,11 €	7,49 €	11,95 €	10,97 €
15	3000 et +	4,36 €	3,99 €	8,72 €	7,99 €	9,18 €	8,56 €	13,54 €	12,56 €
16	Extra muros	5,23 €	5,23 €	10,76 €	10,76 €	11,00 €	11,00 €	16,53 €	16,53 €

9) Dérogations

Délibération n° 24/410 du 20 juin 2024. Conditions applicables au 1^{er} septembre 2024.

En dehors des grilles tarifaires ci-dessus, différents régimes dérogatoires s'appliquent sous conditions.

Ces régimes dérogatoires sont octroyés sous réserve d'une mise à jour préalable du Dossier Familial Unique (DFU). Les demandes de dérogation doivent être renouvelées chaque année ; elles sont instruites sur la base de la situation des représentants légaux. Les gratuités et dérogations s'appliquent sur les factures non encore éditées et les suivantes. **En cas de difficultés financières, la famille est invitée à prendre attache auprès d'un travailleur social pour étude de la situation, celui-ci prendra alors contact avec la cellule Pass' Enfant.**

○ La gratuité :

La gratuité de l'ensemble des services scolaires, péri et extra-scolaires peut être accordée à titre exceptionnel, aux bénéficiaires lillois, lommois et hellemmois, dont la situation sociale se révèle particulièrement difficile. Le Conseil Municipal considère comme telle situation, celle des parents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements scolaires lillois, **hellemmois, lommois** du 1^{er} degré public ou privé ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales (Pass'enfant), et dont le niveau de revenu relève de la catégorie 1. La demande de gratuité doit être formulée par un référent social, avec l'accord de l'utilisateur, et transmise aux services municipaux concernés.

○ La dérogation pour les familles extra-muros :

Pour les familles n'habitant pas Lille, Lomme ou Hellemmes, dont les enfants sont scolarisés dans une école maternelle, élémentaire ou primaire lilloise, lommoise ou hellemmoise (établissements scolaires publics ou privés) ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales (Pass'enfant), le bénéfice du tarif lillois de l'ensemble des tarifs scolaires, péri et extra-scolaires peut être accordé, à condition qu'elles en fassent la demande et qu'elles présentent un niveau de quotient familial inférieur ou égal à 709, à justifier au moment de leur demande (QF de moins de trois mois).

Le tarif lillois est également appliqué aux familles extra-muros sans condition de QF scolarisant leur-s enfant-s sur Lille en raison d'une prise en charge de son-leur handicap au sein d'une unité pédagogique spécialisée d'une école primaire lilloise (ULIS, UPE2A, UEMA, UEEA, **classes spécialisées...**). Les parents devront fournir à l'appui de leur demande de dérogation les justificatifs utiles : suivi MDPH, association pour enfant allophones ou autre.

En cas de fratrie, les mêmes tarifs lillois seront appliqués pour les consommations de tous les enfants de la famille, pour l'ensemble des prestations du Pass'enfant rattachées aux écoles primaires lilloises, lommoises et hellemmoises.

En cas de déménagement hors Lille, Lomme ou Hellemmes en cours d'année, le tarif extramuros est appliqué à compter du mois suivant l'emménagement sur le nouveau lieu d'habitation.

Les familles non lilloises étant contraintes par décision de justice de scolariser leur-s enfant-s sur Lille peuvent bénéficier des tarifs lillois. Ils doivent produire à l'appui de leur demande la copie de la décision de justice correspondante.

En cas de séparation, si l'un des deux parents est lillois, l'autre parent bénéficie d'office du tarif lillois. Chacun est facturé en fonction de sa catégorie tarifaire et sous réserve de la mise à jour des DFU des deux parents.

Les familles exerçant les métiers de forains ou métiers itinérants, qui s'établissent temporairement sur Lille, Lomme ou Hellemmes, et qui scolarisent leur-s enfant-s dans une école publique ou privée de ces communes, peuvent demander à bénéficier des tarifs lillois, lommois ou hellemmois, sous réserve de production d'un DFU et des pièces justificatives.

○ La dérogation du Centre Social « La Maison du Chemin Rouge » :

Les familles de Faches-Thumesnil dont les enfants fréquentent le centre social « La Maison du Chemin Rouge » bénéficient automatiquement du tarif lillois de restauration pour les repas consommés dans ce Centre en raison du caractère intercommunal de l'établissement et de la réciprocité organisée avec la Commune de Faches-Thumesnil. Le tarif est appliqué sans condition de quotient familial.

○ Dérogations pour les rues Flora Tristan, Alexandra Neel et Jules Vallès à Loos :

Le tarif lillois est également appliqué automatiquement aux habitants des rues « Flora Tristan », « Alexandra Neel » et « Jules Vallès » de Loos sans condition de quotient familial.

○ Dérogations pour les structures et assistantes familiales agréées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Les assistantes familiales bénéficient du tarif 1 Lillois pour l'ensemble des services péri, extra-scolaires et sur temps scolaire (Pass'enfant), pour les enfants dont elles ont la garde au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur présentation de justificatifs en cours de validité du Conseil Départemental du Nord.

10) Logements enseignants

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

La Ville de Lille dispose d'un parc de logements situés au sein des groupes scolaires, imbriqués dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, affectés aux enseignants du 1er degré.

La délibération du 22 juin 2018 fixant les montants de la redevance d'occupation pour chaque logement pour les années 2019 à 2023 étant arrivée à échéance au 31/12/2023, ces tarifs sont dorénavant intégrés dans le recueil tarifaire. Les modalités d'évolution seront les suivantes sur les années 2024 à 2026 :

- Révision chaque année à compter du 1^{er} janvier 2024 et à chaque 1^{er} janvier pour les autres années
- Calcul de l'évolution du montant de la redevance en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre publié par l'INSEE
- Application d'un plancher et d'un plafond d'évolution à + ou - 2 % lors du calcul de chaque indexation.

L'indice de référence est de 1,0087 (IRL 3^{ème} trimestre 2025 : 145,77 / IRL 3^{ème} trimestre 2024 : 144,51) à savoir une augmentation de 0,87 %- Le montant de la redevance mensuelle de l'année 2026 est donc calculé sans application du plafond de 2%.

LOGEMENTS MIS A DISPOSITION OU SUSCEPTIBLES DE L'ETRE	MONTANT REDEVANCE MENSUELLE ANNEE 2025	MONTANT REDEVANCE MENSUELLE ANNEE 2026
BOUCHERS DE PERTHES	477,54 €	481,69 €
BOUFFLERS	688,22 €	694,21 €
BRACKE DESROUSSEAUX	793,30 €	800,20 €
BRANLY	590,63 €	595,77 €
DECROLY	394,31 €	397,74 €
DU BELLAY	781,86 €	788,66 €
JULES SIMON	811,51 €	818,57 €
LA FONTAINE	811,51 €	818,57 €
LES P'TITS POUCHINS	792,78 €	799,68 €
LEON JOUHAUX	441,21 €	445,05 €
MADAME ROLAND	685,40 €	691,36 €
JJ ROUSSEAU	509,91 €	514,35 €
PASTEUR	811,51 €	818,57 €
QUINET ROLLIN	446,33 €	450,21 €
FLORIAN	630,48 €	635,97 €

Le logement de l'école Florian est mis à disposition d'une institutrice à titre gracieux (articles L.212-5 et L.921-2 du code de l'éducation). En cas de changement de corps de l'enseignante ou de libération du logement par celle-ci, la nouvelle redevance s'appliquera pour tout nouvel occupant de ce logement.

Direction des Sports

Animations « Sport Santé Loisir »

Délibération n°25/420 du 20 juin 2025. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025

L'offre sportive encadrée par la Ville de Lille à l'attention des personnes de plus de 13 ans se nomme « **Sport Santé Loisir Lille** ». Cette offre regroupe les différents dispositifs existants en direction des femmes, familles et adolescents.

La tarification se fait par activité.

Abonnement	Tarifs à partir du 01/09/25
Tarif résident ¹	11 €
Tarif non-résident	21 €

¹Résident : sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- Justificatif de domicile Lille, Hellemmes et Lomme de moins d'un an
- Carte Pass Sport, Pass Senior, Pass Lille & moi

Locations d'équipements sportifs

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Equipements sportifs terrestres (tarifs non-résidents et demandes d'occupation d'un équipement à titre exceptionnel ou ponctuel)

Demande d'occupation non-couverte par une autorisation annuelle ou une convention annuelle de mise à disposition d'un bien avec des créneaux réservés sur l'année

Durée minimale de location par créneau : 1 heure puis par tranche de 15 minutes.

Toute location des équipements sportifs est uniquement réservée aux structures et est soumise à l'application de frais de dossiers à hauteur de 20 €.

Toute annulation doit intervenir au minimum 14 jours ouvrés avant la date de mise à disposition et doit être effectué par mail à resas.sports@mairie-lille.fr

Dans le cas contraire, les frais de dossier (20 €) et les créneaux réservés seront facturés.

Nature de l'équipement	Catégorie	Tarifs à partir du 01/09/24		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution
		Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	
Salles multisports	Salle de type A	7,75 €	1,94 €	7,76 €	1,94 €	0%
	Salle de type B	19,87 €	4,97 €	19,88 €	4,97 €	0%
	Salle de type C	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €	0%
Type de salles ou équipements spécifiques						
Terrain sportif extérieur	Gazon synthétique	64,62 €	16,16 €	64,64 €	16,16 €	0%
	Gazon en herbe	22,08 €	13,46 €	53,84 €	13,46 €	0%
	Petits terrains			8,83 €	2,20 €	0%
Salle de réunion	Tous les équipements	16,64 €	4,16 €	16,64 €	4,16 €	0%
Salle de musculation	Tous les équipements	28,17 €	7,04 €	28,16 €	7,04 €	0%
Salle de gymnastique	Tous les équipements	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €	0%
Salle de boxe	Tous les équipements	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €	0%
Salle de danse	Tous les équipements	21,54 €	5,39 €	21,56 €	5,39 €	0%
Mur d'escalade	Tous les équipements	56,11 €	14,03 €	56,12 €	14,03 €	0%
Dojo, praticable sans agrès et salle de lutte	Tous les équipements	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €	0%
Club-house	Tous les équipements	26,92 €	6,73 €	26,92 €	6,73 €	0%

Nom de l'équipement	Type d'équipement	Tarifs à partir du 01/09/24		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution
		Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	
Av. H. Delecaux	Terrain de hockey	64,62 €	16,16 €	64,64 €	16,16 €	0%
L. Lagrange	Stade Athlétisme	91,10 €	22,77 €	91,08 €	22,77 €	0%
M. Ostermeyer	Salle tennis de table	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €	0%
Crypte	Salle d'armes	72,91 €	18,22 €	72,88 €	18,22 €	0%
Salle Denis Cordonnier	Pôle boxe	72,91 €	18,22 €	72,88 €	18,22 €	0%
J. Bouin	Halle d'athlétisme	91,10 €	22,77 €	91,08 €	22,77 €	0%
Y. Gagarine	Pas de Tir à l'arc	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €	0%
M. Bernard	Courts de tennis intérieur	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €	0%
	Courts de tennis extérieur	19,87 €	4,97 €	19,88 €	4,97 €	0%

Palais Saint-Sauveur	Espaces	Tarifs à partir du 01/09/24		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution
		Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	
Parquet de basket	E. Doyennette	56,11 €	14,03 €	56,12 €	14,03 €	0%
Salle en parquet	Salle A OU Salle B	33,65 €	8,42 €	33,68 €	8,42 €	0%
Salle d'évolution	Salle C	21,54 €	5,39 €	21,56 €	5,39 €	0%
Bar	Rez-de-Chaussée	32,30 €	8,07 €	32,28 €	8,07 €	0%
Location du Palais Saint-Sauveur lors de manifestations sportives		146,45 € (898,08 €/jr)	36,61 €	146,44 € (898,08 €/jr)	36,61 €	0%

Conditions générales de location d'espaces :

Cas de gratuité :

- pour l'entraînement et les compétitions des clubs sportifs répondant aux critères suivants :
 - o avoir leur siège social à Lille
 - o être affilié à une fédération française délégataire ou affinitaire agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ou représentant une discipline sportive traditionnelle avec un intérêt culturel local,
 - o ne présenter dans leurs statuts aucune disposition restrictive quant à l'admission des membres et déclarer un objet social sportif,
 - o ne pas poursuivre un but commercial ou para-commercial.
- pour les écoles primaires publiques Lilloises, Hellemmoises et Lommoises et pour l'USEP
- pour les services et initiatives de la Ville de Lille, tels que les activités scolaires, péri et extrascolaires, la police municipale, le COS de la Ville de Lille, les partenaires associatifs engagés dans une action portée par la Ville de Lille, actions solidaires
- pour les centres sociaux lillois et assimilés
- pour les organismes publics territoriaux et gouvernementaux de sécurité et d'incendie (police, gendarmerie, pompiers, armée)

Tarification réduite à 14,40 € par heure et par espace sportif sans frais de dossier :

- pour les associations lilloises, lommoises, hellemmoises non sportives qui disposent de créneaux annuels
- pour les associations lilloises, lommoises, hellemmoises corporatistes (associations liées à des comités d'entreprises ou des comités d'œuvre sociales ou assimilés) qui disposent de créneaux annuels

Conditions d'annulation (à l'exception des établissements secondaires et enseignement supérieur) :

Toute annulation doit intervenir au minimum 14 jours ouvrés avant la date de mise à disposition et doit être effectué par mail à resas.sports@mairie-lille.fr

Dans le cas contraire, les frais de dossier (20 €) et les créneaux réservés seront facturés.

Locations d'équipements sportifs¹ aux établissements d'enseignement secondaire²

Type d'établissements	Type d'équipements sportifs	Tarif horaire ² à partir du 01/09/25	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire ² à partir du 01/01/26	Tarif au 1/4 d'heure	Evolution
Collèges et lycées publics et privés et leurs associations ou sections sportives (extra-lillois et lillois)	Couverts ¹	14,40 €	3,60 €	14,40 €	3,60 €	0 %
Collèges et lycées publics et privés non lillois et leurs sections et associations sportives	Extérieurs	14,40 €	3,60 €	14,40 €	3,60 €	0 %
Collèges et lycées publics et privés lillois et leurs associations ou sections sportives	Extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 %

Locations d'équipements sportifs¹ aux établissements universitaires, grandes écoles et associations étudiantes²

Type d'établissements	Type d'équipements sportifs	Tarif horaire ² à partir du 01/09/24	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire ² à partir du 01/01/26	Tarif au 1/4 d'heure	Evolution
Etablissement publics et privés et leurs sections et associations sportives	Couverts ¹ et Extérieurs	23,00 €	5,75 €	23,00 €	5,75 €	0 %

- ¹ Tarif applicable pour tous les équipements sportifs, sauf pour les piscines et la Halle de Glisse qui disposent de tarifs spécifiques
- ² Durée minimum de réservation par créneau : 1 heure puis par tranche de 15 minutes

Halle de Glisse

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026.

<u>Droits d'entrée</u>	Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
	Résident ¹	Non- résident	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non-résident
Tarif unitaire						
8/12 ans	2,50 €	4,00 €	2,50 €	4,00 €	0 %	0 %
13-18 ans	3,00 €	4,50 €	3,00 €	4,50 €	0 %	0 %
plus de 18 ans	3,50 €	5,00 €	3,50 €	5,00 €	0 %	0 %
tarif réduit ²	3,00 €		3,00 €		0 %	
Événement ou période de travaux ⁷	2,00 €		2,00€		0 %	
Carte 12 entrées						
8/12 ans	25,00 €	37,00€	25,00 €	37,00€	0 %	0 %
plus de 13 ans	29,00 €	42,50€	29,00 €	42,50€	0 %	0 %
plus de 18 ans	35,00 €	47,50€	35,00 €	47,50€	0 %	0 %

Gratuité pour les entrées unitaires : la gratuité ne peut se traduire que par la distribution de coupons aux usagers qui participent aux événements organisés par la Ville de Lille. La gratuité s'applique sur présentation et remise en caisse de ces coupons dédiés.

<u>Location de matériel et de protections³</u>	Tarif unitaire à partir du 01/09/25	Tarif unitaire à partir du 01/01/26	Evolution
Matériel (trottinette, skate, roller)	3,00 €	3,00 €	0%
BMX	8,00 €	8,00 €	0%
Protections (casque...)	2,00 €	2,00 €	0%
Kit (matériels/ et protections hors BMX)	5,00 €	5,00 €	0%
Kit BMX : protections et BMX	10,00 €	10,00 €	0%

		Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
		Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non-résident
<u>Tarifs des cours⁴ et des stages</u>							
Cours collectif (à partir de 8 ans) Durée : 1h, selon activité	pass annuel	150,00 €	182,50 €	150,00 €	182,50 €	0%	0%
Cours collectif (à partir de 8 ans) Durée : 1h30, selon activité	pass annuel	235,00 €	286,00 €	235,00 €	286,00 €	0%	0%
Cours collectif Durée : 1h	Tarif par cours			5,00 €	6,50 €	0%	0%
Cours collectif Durée : 1h30	Tarif par cours	7,50 €	9,00 €	7,50 €	9,00 €	0%	0%
Cours particulier (à partir de 6 ans) Durée : 1h	Tarif par cours	35,00 €		35,00 €		0%	
Stage vacances (de 8 à 17 ans) ⁵ Durée : 3h sur ½ journée		25,00 €	30,50 €	25,00 €	30,50 €	0%	0%
<u>Accueil collectif de mineurs déclaré⁶</u>							
Forfait 24 mineurs Durée : 2h	1 discipline encadrée	243,35 €	296,00 €	243,35 €	296,00 €	0%	0%
Forfait 24 mineurs Durée : 2 x 2h	1 à 2 disciplines encadrées	405,60 €	493,50 €	405,60 €	493,50 €	0%	0%
Forfait 12 mineurs Durée : 2h	1 discipline encadrée	121,70 €	148,00 €	121,70 €	148,00 €	0%	0%
Forfait 12 mineurs Durée : 2 x 2h	1 à 2 disciplines encadrées	202,80 €	247,00 €	202,80 €	247,00 €	0%	0%
Par personne supplémentaire (à partir de la 13 ^e personne)		11,00 €	12,50 €	11,00 €	12,50 €	0%	0%
<u>Anniversaire</u>							
Espace de convivialité privatisé (10 pers. de plus de 8 ans) Durée : 2h	Avec encadrement	110,00 €	121,50 €	110,00 €	121,50 €	0%	0%
	Sans encadrement	75,00 €	85,00 €	75,00 €	85,00 €	0%	0%

Locations d'espaces** Uniquement pendant les horaires d'ouverture de la Halle de Glisse	Tarifs à partir du 01/09/25	Tarifs à partir du 01/01/26	Evolution	Tarifs à partir du 01/09/25	Tarifs à partir du 01/01/26	Evolution	Tarifs à partir du 01/09/25	Tarifs à partir du 01/01/26	Evolution
	Associations et fédérations			Secteur Public*			Entreprises		
Skate-park									
<i>Zone aérienne et tricks learning</i>									
Location à l'heure	81,50 €	81,50 €	0%	102,00 €	102,00 €	0%	122,00 €	122,00 €	0%
<i>Zone street</i>									
Location à l'heure	81,50 €	81,50 €	0%	102,00 €	102,00 €	0%	122,00 €	122,00 €	0%
<i>Skate-park complet</i>									
Location à l'heure	163,00 €	163,00 €	0%	203,50 €	203,50 €	0%	244,00 €	244,00 €	0%
Patinoire									
Location à l'heure	71,00 €	71,00 €	0%	107,00 €	107,00 €	0%	142,50 €	142,50 €	0%
1/2 Patinoire									
Location à l'heure	36,00 €	36,00 €	0%	53,50 €	53,50 €	0%	71,00 €	71,00 €	0%
Salle de danse									
Location à l'heure	21,00 €	21,00 €	0%	26,00 €	26,00 €	0%	41,00 €	41,00 €	0%
Club-house									
Location à l'heure	36,00 €	36,00 €	0%	45,00 €	45,00 €	0%	72,00 €	72,00 €	0%
Salle de réunion									
Location à l'heure	16,00 €	16,00 €	0%	20,50 €	20,50 €	0%	32,00 €	32,00 €	0%

*hors collèges et lycées lillois dont le tarif de base horaire est de 14,40 € sans frais de dossier

****Toute demande de location d'espace est soumise à l'application de frais de dossiers à hauteur de 20 €.**

Toute annulation doit intervenir au minimum 14 jours ouvrés avant la date de mise à disposition et doit être effectué par mail à resas.sports@mairie-lille.fr

Dans le cas contraire, les frais de dossier (20 €) et les créneaux réservés seront facturés.

Procédure de remboursement des cours et des stages

- En cas d'annulation des cours du fait de la collectivité : le ou les cours annulés sont, dans la mesure du possible, reportés dans la saison sportive. Si le report de séance n'est pas possible et que le nombre de séances annulées est supérieur à 5 séances au cours de la saison sportive, ces dernières peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement. Dans ce cas on considérera que le pass annuel représente 31 séances.
- En cas de blessure ou d'accident entraînant une incapacité à pratiquer l'activité et sous réserve que l'incident se soit déroulé dans le cadre de séances encadrées par les agents de la collectivité, l'abonnement pour des cours annuels ou des stages pendant les vacances pourra faire l'objet d'une demande de remboursement au prorata des séances déjà effectuées. La demande devra parvenir par courrier accompagnée de tout justificatif attestant de l'incapacité à pratiquer l'activité sportive.

Légendes Halle de Glisse

¹ Résident : sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- Justificatif de domicile Lille, Hellemmes et Lomme de moins d'un an
- Carte Pass Sport, Pass Senior, Pass Lille & moi

² Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- Demandeur d'emploi : attestation France travail de moins d'un mois
- Bénéficiaire du RSA : attestation CAF de moins d'un mois
- Personne handicapée (inclus un accompagnateur) : carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion
- Etudiant : carte d'étudiant ou apprentis
- Groupe de plus de 5 personnes
- Comité d'Entreprise (Comité des Œuvres Sociales)

³ Location de matériel et de protections

- Tarif valable pour une session d'ouverture
- Caution : pièce d'identité en cours de validité

⁴ Cours

- Sous réserve de programmation
- Sur réservation

⁵ Stage vacances 8/17 ans

- Sous réserve de programmation
- Coût du stage : nb de jours x tarif

⁶ Accueil collectif de mineurs déclaré

- Gratuité sur créneaux spécifiques définis par la Halle de Glisse, pour les ACM municipaux et des centres sociaux de Lille, Hellemmes et Lomme
- Tarifs Résident appliqués pour ACM déclaré sur le territoire de Lille, Hellemmes et Lomme

⁷ Événement Halle de Glisse et période de travaux

- Événement organisé ou co-organisé par la Halle de Glisse
- Tarif applicable uniquement si impossibilité d'utiliser la totalité des modules du skate park

⁸ Location d'espace

- Sous réserve de disponibilité des espaces
- Gratuité : voir conditions d'applications [p. 27](#)

Piscines Lilloises

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026.

<u>Piscines Marx Dormoy, Camille Muffat* et Plein Sud</u> <u>Entrée baignades</u>	Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non- résident	Résident ¹	Non- résident
Tarif unitaire						
moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
6/18 ans ou réduit ²	2,00 €	3,00 €	2,00 €	3,00 €	0%	0%
plus de 18 ans	2,50 €	4,00 €	2,50 €	4,00 €	0%	0%
Carte 10 entrées³						
6/18 ans ou réduit ²	15,00 €	23,50 €	15,00 €	23,50 €	0%	0%
plus de 18 ans	20,00 €	31,50 €	20,00 €	31,50 €	0%	0%

*Tarifs applicables dès l'ouverture de la piscine Camille Muffat.

<u>Piscine Plein Sud</u> <u>Espace bien-être</u>	Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non- résident	Résident ¹	Non- résident
Tarif unitaire	5,00 €	8,00 €	5,00 €	8,00 €	0%	0%
Carte 10 entrées³	46,00 €	75,00 €	46,00 €	75,00 €	0%	0%

<u>Piscines :</u> <u>Marx Dormoy, Camille Muffat* et Plein Sud</u>	Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non-résident
Animations⁹						
Tarif unitaire plein	6,00 €	9,50 €	6,00 €	9,50 €	0%	0%
Tarif unitaire réduit ²	4,50 €	7,00 €	4,50 €	7,00 €	0%	0%
Carte 10 animations ³ – tarif plein	51,00 €	84,50 €	51,00 €	84,50 €	0%	0%
Carte 10 animations ³ – tarif réduit ²	38,50 €	63,00 €	38,50 €	63,00 €	0%	0%
Leçons de natation collective						
Tarif unitaire plein	6,00 €	9,50 €	6,00 €	9,50 €	0%	0%
Tarif unitaire réduit ²	4,50 €	7,00 €	4,50 €	7,00 €	0%	0%
Carte 5 leçons ⁴ – tarif plein	26,00 €	42,50 €	26,00 €	42,50 €	0%	0%
Carte 5 leçons ⁴ – tarif réduit ²	19,50 €	32,00 €	19,50 €	32,00 €	0%	0%
Pass annuel baignade⁵						
Plus de 18 ans	127,00 €	208,50 €	127,00 €	208,50 €	0%	0%
Moins de 18 ans ou réduit ²	95,50 €	157,00 €	95,50 €	157,00 €	0%	0%
Pass leçon natation⁶ semestriel						
Plus de 18 ans	70,00 €	112,00 €	70,00 €	112,00 €	0%	0%
Moins de 18 ans ou réduit ²	52,00 €	84,50 €	52,00 €	84,50 €	0%	0%
Accueil collectif de mineurs déclaré⁷						
Tarif unitaire	1,00 €	2,00 €	1,00 €	2,00 €	0%	0%
Carte Pass Sport / Consigne						
Renouvellement (utilisation de la consigne incluse)	2,00 €	3,50 €	2,00 €	3,50 €	0%	0%

Gratuité pour les entrées unitaires : la gratuité ne peut se traduire que par la distribution de coupons aux usagers qui participent aux événements organisés par la Ville de Lille. La gratuité s'applique sur présentation et remise en caisse de ces coupons dédiés.

*Tarifs applicables dès l'ouverture de la piscine Camille Muffat.

Location d'espaces⁸	Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non-résident
Location à l'heure						
Piscine Marx Dormoy, Camille Muffat* et Plein Sud	674,30 €	1106,50 €	674,30 €	1106,50 €	0%	0%
Salle de réunion						
Location à l'heure	16,00 €	25,50 €	16,00 €	25,50 €	0%	0%
Couloir de nage pour 15mn						
bassin de 25m	6,80 €	11,50 €	6,80 €	11,50 €	0%	0%
bassin de 50m	14,10 €	23,50 €	14,10 €	23,50 €	0%	0%
Tarifs spécifiques						
Comité d'entreprise ou COS carte 10 entrées ¹⁰	15,00 €	23,50 €	15,00 €	23,50 €	0%	0%

*Tarifs applicables dès l'ouverture de la piscine Camille Muffat.

Légendes Piscines Marx Dormoy, Camille Muffat, Plein Sud

¹ Résident : sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- Justificatif de domicile Lille, Hellemmes et Lomme de moins d'un an
- Carte Pass Sport, Pass Senior, Pass Lille & moi

² Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- Demandeur d'emploi : attestation France Travail de moins de trois mois
- Bénéficiaire du RSA : attestation CAF de moins de trois mois
- Les mineurs de 6 ans à moins de 18 ans
- Personne handicapée (inclus un accompagnateur) : carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion
- Etudiant : carte d'étudiant
- Seniors : carte Pass senior
- Tous publics, dès lors que la vigilance orange /niveau 3 du plan canicule est déclenchée.

³ Carte 10 entrées **et carte 10 animations**

Carte nominative valable 1 an de date à date

⁴ Leçons de natation collective

- Sous réserve de programmation des cours
- Sur réservation
- Carte 5 leçons nominatives valables 1 an de date à date

⁵ Pass annuel baignade

- Offre limitée à une entrée par jour ouvré

⁶ Pass leçon de natation semestriel

2 périodes annuelles :

- période 1 : dernière semaine de septembre/vacances d'hiver
- période 2 : vacances d'hiver/fin juin
- Offre limitée à un cours par semaine ouvrée
- Hors jours fériés, et arrêts techniques.

⁷ Accueil collectif de mineurs déclaré

- Gratuité pour les ACM municipaux et des centres sociaux de Lille, Hellemmes et Lomme
- Tarifs Résident appliqués pour les ACM déclarés sur le territoire de Lille, Hellemmes et Lomme
- Tarifs Non-Résident appliqués pour les ACM déclarés en dehors du territoire de Lille, Hellemmes et Lomme

⁸ Location d'espaces

- Sous réserve de disponibilité des espaces
- Gratuité :
 - o pour les écoles primaires Lilloises, Hellemmoises et Lommoises dans le cadre de l'EPS encadré par un ETAPS municipal
- Pour l'entraînement et les compétitions des clubs sportifs répondant aux critères :
 - o avoir leur siège social à Lille
 - o être affilié à une fédération française délégataire ou affinitaire agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ou représentant une discipline sportive traditionnelle avec un intérêt culturel local,
 - o ne présenter dans leurs statuts aucune disposition restrictive quant à l'admission des membres et déclarer un objet social sportif,
 - o ne pas poursuivre un but commercial ou para-commercial.
- Pour les organismes publics territoriaux et gouvernementaux de sécurité et d'incendie (police, gendarmerie, pompiers, armée)

⁹ Animations

- La gratuité s'applique aux animations municipales (Lille – Lomme – Hellemmes) et aux événements organisés par la commune ou les communes associées ainsi qu'aux stages durant les vacances scolaires sur l'apprentissage de la nage organisé par la Ville de Lille.

¹⁰ Carte 10 entrées pour Comité d'Entreprise ou COS :

- Carte nominative valable 1 an à compter de la 1^{ère} utilisation.

Dans le cadre de la distribution de l'arbre de Noël, les enfants du personnel municipal de la ville de Lille et des communes associées de Lomme et Hellemmes bénéficient individuellement d'un ticket Fami'lille. Ce ticket, valable pour un enfant et deux accompagnants, permet d'accéder gratuitement aux équipements suivants : Piscines Marx Dormoy, Plein Sud et Lomme, Halle de Glisse.

Procédure de remboursement

Toute demande de remboursement, se référant à l'un des cas ci-dessous, devra se faire par demande écrite (courrier ou mail) à la Direction des Sports accompagnée des justificatifs suivants :

- justificatif de la preuve d'achat
- relevé d'identité bancaire
- justificatif de la demande selon la raison

Pour les leçons en pass semestriel :

- En cas d'annulation du fait de la collectivité : le ou les cours annulés sont, dans la mesure du possible reportés dans le semestre concerné, au semestre suivant, à la saison suivante. Si le report de séances n'est pas possible et que le nombre de séances est supérieur à 5 au cours de la période de validité de l'achat, ces dernières peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement. Dans ce cas, on considérera que le pass semestriel représente 15 séances.
- En cas de blessure ou d'accident entraînant une incapacité à pratiquer l'activité de minimum 3 mois (sur présentation de tout justificatif attestant de l'incapacité à pratiquer l'activité sportive) les pass leçons semestriels pourront faire l'objet d'une demande de remboursement au prorata des séances déjà effectuées.
- En cas de rétractation de l'utilisateur pour les pass leçon, la demande de remboursement devra parvenir avant :
 - le 15 octobre ou le 15 janvier pour les abonnements semestriels

Pour les cartes 10 entrées, les pass annuels baignade :

- En cas de fermeture prolongée (3 mois consécutifs) de l'équipement : La Ville de Lille pourra procéder au remboursement des pass.
- En cas de blessure ou d'accident entraînant une incapacité à pratiquer l'activité de minimum 3 mois (sur présentation de tout justificatif attestant de l'incapacité à pratiquer l'activité sportive), les cartes 10 entrées, les pass annuels baignade pourront faire l'objet d'une demande de remboursement au prorata du nombre de séances restantes (cartes 10 entrées) ou au prorata du nombre de mois passés.

Direction Petite Enfance

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E.)

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Ville de Lille ont pour mission d'accueillir de façon régulière et occasionnelle, durant la journée, de jeunes enfants, dans des conditions optimales, ceci afin de permettre à leurs parents de concilier leurs vies professionnelles, familiales et sociales.

Ces établissements sont régis conformément aux dispositions du Code de la santé publique et du Code de l'Action sociale et des familles. Ils veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés ainsi qu'à leur développement, et concourent à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap, de maladie chronique ou en difficulté avérée.

Ces structures sont agréées par le Président du Conseil Départemental au travers des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Cet agrément valide :

Les prestations proposées

Les capacités d'accueil

L'adéquation des locaux

Les conditions de fonctionnement de l'établissement. Les effectifs et la qualification des personnels

La Ville s'est aussi associée à la Caisse d'Allocations Familiales pour définir des objectifs favorisant le développement de l'accueil du Jeune Enfant au sein des structures municipales ou associatives. Dans ce cadre, par délibération n° **24/681 du 13 décembre 2024**, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et la Ville de Lille pour la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique (PSU) au sein des structures d'accueil Petite Enfance de la Ville de Lille.

Un règlement de fonctionnement des EAJE, conforme aux dispositions de la PSU, est édicté et actualisé régulièrement par la Ville afin de préciser les conditions d'accès, d'organisation et de fonctionnement des EAJE (pour y accéder se reporter à la délibération n° **24/681 du 13 décembre 2024**).

Les dispositions financières sont reprises dans le règlement de fonctionnement (se reporter à la délibération n° **24/681 du 13 décembre 2024**).

LES DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation des familles :

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement, y compris les repas principaux et les soins d'hygiène (couches, produits de toilette de base).

Le barème de la PSU :

Le barème national de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) est basé sur un taux d'effort horaire, appliqué au revenu mensuel, variable selon la composition de la famille, y compris sur le taux plancher.

Le montant des participations familiales est soumis à un plancher et à un plafond. Ils sont réactualisés annuellement. Le plancher est fixé par la CNAF, il correspond au RSA socle annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Le plafond, également fixé par la CNAF, correspond à un montant de ressources maximum par mois.

La notion d'enfants à charge est celle retenue au sens des Prestations Familiales.

Le taux de participation est adapté au temps d'accueil réservé par contrat.

Le barème de la CAF est disponible sur internet à l'adresse suivante : monenfant.fr

La fourniture des repas aux crèches municipales qui ne sont pas gérées en régie est assurée par la cuisine centrale de la Ville de Lille.

Les repas commandés et livrés sont facturés par la Ville.

Les tarifs de la Ville sont calculés sur la base du coût de revient global, qui comprend l'ensemble des dépenses inscrites au budget et intègre une quote-part permettant notamment de prévoir le coût du renouvellement du matériel.

Le prix standard unitaire du repas facturé par la Ville est de 4,86€ HT, valeur au 1er septembre 2025.

Pôle Cadre de Vie Mobilité et Patrimoine

Direction Occupation et Aménagement de l'Espace Public

Occupation du domaine public

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024. Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Conformément aux dispositions normatives, l'occupation du domaine public fait l'objet d'une autorisation en contrepartie de laquelle le bénéficiaire s'acquitte d'une redevance.

Il est à noter que compte tenu du relèvement du seuil de mise en recouvrement des créances non fiscales, toute demande sera facturée au minimum 15 euros, quel qu'en soit la nature ou le montant.

1) Occupation non commerciale du domaine public

Mise à disposition de box à vélos sur le territoire de Lille - Tarifs d'occupation

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024. Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

<u>INTITULE</u>	<u>COMPLEMENTS</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF (en €)</u>
				<u>A compter du 01/01/2025</u>
Box à vélos	Stationnements vélos sécurisés - solution de box d'une capacité de stationnement de 5 vélos chacun.	/an	/vélo	55,00

Permis de compostage de rue (Délibération n°20/38 du 31 janvier 2020)

La Ville de Lille accorde gratuitement une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public appelée « Permis de compostage de rue » à toute association qui s'engage à implanter le mobilier nécessaire (bacs de compostage) et à mener à bien le dispositif de compostage des biodéchets qui y seront déposés. Le « Permis de compostage de rue » sera conclu pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 5 ans.

2) Occupation commerciale du domaine public

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

INTITULE	COMPLEMENTS	SECTEURS	PERIODE	UNITE	TARIF (en €)		EVOLUTION
					01/01/2025	01/01/2026	
Frais de dossier	Quelle que soit la nature de l'emprise	Tous secteurs	/demande	1	25,00	25,00	0%
Minimum de facturation	Quelle que soit la nature de l'emprise	Tous secteurs	/demande	1	15,00	15,00	0%
Terrasse	Equipée (restant en permanence sur l'espace public)	A	/an	m2	153,30	154,70	0,9%
		B	/an	m2	105,30	106,20	0,9%
		C	/an	m2	59,30	59,80	0,8%
	Non équipée (rangée tous les soirs)	A	/an	m2	82,80	83,50	0,8%
		B	/an	m2	59,30	59,80	0,8%
		C	/an	m2	41,90	42,30	0,9%
Terrasse estivale du 01/05 au 29/09		Tous secteurs	/saison	m2	82,80	83,50	0,8%
Extension d'emprise commerciale		A	/jour	m2	1,00	1,00	0%
		B	/jour	m2	0,80	0,80	0%
		C	/jour	m2	0,70	0,70	0%
Panneau sur pied	Hors emprise terrasse	A	/an	1	314,80	317,60	0,9%
		B	/an	1	253,50	255,80	0,9%
		C	/an	1	190,20	191,90	0,9%
Cendrier sur pied		Tous secteurs					
Etalages		A	/an	m2	116,60	117,60	0,9%
		B	/an	m2	77,70	78,40	0,9%
		C	/an	m2	52,20	52,70	0,9%

INTITULE	COMPLEMENTS	SECTEUR	PERIODE	UNITE	TARIF (en €)		EVOLUTION
					01/01/2025	01/01/2026	
Calicot Panneau sur façade Bâche publicitaire ou commerciale		A	/jour	m2	6,40	6,50	1,5%
		B	/jour	m2	3,90	3,90	0%
		C	/jour	m2	2,70	2,70	0%
Marchands permanents de rue > 3 jours Baraques à frites, gaufres, glaces, par ex		A	/mois	m2	24,60	24,80	0,8%
		B	/mois	m2	17,40	17,60	1,1%
		C	/mois	m2	17,40	17,60	1,1%
Marchands permanents de rue < 3 jours Baraques à frites, gaufres, glaces, par ex		A	/jour	m2	3,20	3,20	0%
		B	/jour	m2	2,70	2,70	0%
		C	/jour	m2	2,70	2,70	0%
Saisonniers à l'occasion des fêtes (arrêté 30410 du 15/05/1988) Installation pour la Toussaint par ex			/jour	m2	2,00	2,00	0%
Occupation commerciale pour stationnement cycles		A	/an	10 m2	1240,80	1252,00	0,9%
		B	/an	10 m2	869,80	877,60	0,9%
		C	/an	10 m2	620,40	626,00	0,9%
Food Truck et triporteurs*	Tous types de véhicules confondus	Site à potentiel commercial exceptionnel	/jour	m2	3,80	3,80	0%
	Triporteurs Tricycles Vélos cargo Vélos avec remorque	Site à potentiel commercial bon	/jour	m2	2,20	2,20	0%
		Site à potentiel commercial moyen	/jour	m2	1,70	1,70	0%
	Food-trucks Camions restaurants Camions snacks Camions avec remorque	Site à potentiel commercial bon	/jour	m2	2,20	2,20	0%
		Site à potentiel commercial moyen	/jour	m2	1,70	1,70	0%

	Tarif à partir du 01/01/2025	Tarif à partir du 01/01/2026	Evolution
Forfait électricité par jour	4,00 €	4,00 €	0%

ANNEXE – ZONAGE DROITS DE VOIRIE 2022 – DELIMITATION DES ZONES A, B ET C

ZONE A

La zone géographique de tarification « A » comprend toutes les voies et emprises publiques situées à l'intérieur du périmètre délimité par les voies suivantes :

- BOULEVARD LOUIS XIV : les deux côtés de la voie INCLUS
- BOULEVARD DE LA LIBERTE : les deux côtés de la voie – INCLUS
- BOULEVARD DU DOCTEUR CALMETTE - les deux côtés de la voie - INCLUS
- SQUARE DAUBENTON - INCLUS
- QUAIDE LA CITADELLE - EXCLUS
- AVENUE LEON JOUHAUX - EXCLUS
- AVENUE MATHIAS DELOBEL - INCLUS
- VOIE VERTE NICOLAS DE CLERVILLE - INCLUS
- LIMITE COMMUNALE PARTAGEE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE - INCLUS
- BOULEVARD MAURICE SCHUMANN - INCLUS
- BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN - INCLUS
- ALLEE DE LISBONNE - INCLUS
- PONT DE FLANDRES - INCLUS
- BOULEVARD EMILE DUBUISSON - INCLUS
- AVENUE DU PRESIDENT HOOVER – TRONCON ENTRE LE BOULEVARD DES CITES UNIS ET LE BOULEVARD DU DOCTEUR CALMETTE – INCLUS

ZONE B

La zone géographique de tarification « B » comprend toutes les voies et emprises publiques situées à l'intérieur du périmètre délimité par les voies suivantes :

- BOULEVARD LOUIS PASTEUR
- VOIE RAPIDE URBAINE
- AVENUE DENIS CORDONNIER – TRONCON COMPRIS ENTRE LA VOIE RAPIDE URBAINE ET L'AVENUE DENIS CORDONNIER
- RUE DE CAMBRAI – INCLUS
- BOULEVARD VICTOR HUGO - INCLUS
- PLACE BARTHELEMY DOREZ – INCLUS
- BOULEVARD MONTEBELLO – INCLUS
- PLACE CORMONTAIGNE – INCLUS
- BOULEVARD BIGO DANEL – INCLUS
- PLACE DU MARECHAL LECLERC
- BOULEVARD VAUBAN - INCLUS
- BOULEVARD DE LA LIBERTE – EXCLUS

- BOULEVARD LOUIS XIV – EXCLUS
- AVENUE DU PRESIDENT HOOVER – TRONCON SITUE ENTRE LE ROND-POINT DE L'HOTEL DE REGION ET LE BOULEVARD DES CITES UNIS – EXCLUS
- BOULEVARD EMILE DUBUISSON – EXCLUS
- PONT DE FLANDRES – EXCLUS

ZONE C

La zone géographique de tarification « C » comprend toutes les voies et emprises publiques situées à l'intérieur d'un périmètre qui s'étend des limites de la ville avec les communes suivantes : loos, Hellemmes, Faches-Thumesnil, Ronchin, Wattignies, Lambersart, Lomme, Marcq-en-baroeul jusqu'aux limites formées par les voies suivantes :

- BOULEVARD LOUIS PASTEUR
- VOIE RAPIDE URBAINE
- AVENUE DENIS CORDONNIER EXCLUS
- RUE DE CAMBRAI EXCLUS
- BOULEVARD VICTOR HUGO EXCLUS
- PLACE BARTHELEMY DOREZ EXCLUS
- BOULEVARD MONTEBELLO EXCLUS
- PLACE CORMONTAIGNE – EXCLUS
- BOULEVARD BIGO DANIEL - EXCLUS
- BOULEVARD VAUBAN – EXCLUS
- QUAIDE LA CITADELLE
- AVENUE LEON JOUHAUX – EN PARTIE - INCLUS
- AVENUE MATHIAS DELOBEL – TRONCON ENTRE LA VOIE VERTE NICOLAS DE CLERVILLE ET L'AVENUE LEON JOUHAUX

3) Emprise travaux

<u>INTITULE</u>	<u>COMPLEMENTS</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF (en €)</u>		<u>EVOLUTION</u>
				<u>01/01/2025</u>	<u>01/01/2026</u>	
Frais de dossier quelle que soit la nature de l'emprise		/demande	1	10,00	10,00	0%
Frais de modification de demande à partir de la seconde modification		/modification	1	5,00	5,00	0%
Frais administratifs liés à la régularisation d'une occupation non déclarée		/demande	1	200,00	200,00	0%
Minimum de facturation		/demande ou /modification	1	15,00	15,00	0%
Baraque de chantier Benne Camion atelier Camion toupie Camion curage Camion pompe Camion remorque Véhicule de déménagement (sauf particuliers) Monte meubles Monte matériaux Compresseur Groupe électrogène		/jour	1	26,60	26,85	0,9%
Echafaudage fixe Echafaudage roulant Gazelle Plate-forme élévatrice Nacelle (tout type de nacelle) Sapine tour Travaux sur corde	Dimensions en fonctionnement	/jour	m2	0,90	0,90	0%

<u>INTITULE</u>	<u>COMPLEMENTS</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF (en €)</u>		<u>EVOLUTION</u>
				<u>01/01/2025</u>	<u>01/01/2026</u>	
Grue mobile Camion nacelle	Dimensions en fonctionnement (patins sortis)	/jour	m2	2,40	2,40	0%
Clôture de chantier (emprise au sol)		/jour	m2	1,20	1,20	0%
Clôture de chantier avec publicité soumis à autorisation du Maire		/jour	ml affiché	6,50	6,60	1,5%
Bulle de vente immobilière		/jour	m2	6,70	6,80	1,5%
Support pour l'établissement d'un réseau aérien provisoire		/mois	1	118,60	119,70	0,9%
Emprises diverses Toutes emprises non reprises dans le présent tableau (exemple : toilettes de chantier)		/jour	m2	19,10	19,30	1%
Forfait pour non-restitution de clefs (bornes amovibles St Charles, Place Fernig...)		/clé	1	173,80	175,40	0,9%

4) Publicité et enseigne

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est renommée en taxe sur la publicité extérieure (TPE). Elle est régie par les articles L. 2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et par les articles L. 454-39 à L. 454-77 du code des impositions sur les biens et services (CIBS).

Cette taxe est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne, préenseigne ou publicité) à Lille, Lomme et Hellemmes et ce, quelle que soit la nature de son activité.

Le montant de la TPE est fixé selon 3 critères :

- s'il s'agit d'un dispositif publicitaire, d'une préenseigne ou d'une enseigne.
- selon la surface du dispositif publicitaire.
- et du nombre d'habitants de la commune ou de l'EPCI dans lequel elle est située.

A Lille, à Lomme et à Hellemmes, les entreprises qui disposent d'enseignes dont la surface est inférieure ou égale à 7 m² sont exonérés de cette taxe.

Intitulé	Compléments	Période	Tarif au 01/01/26
Dispositif publicitaire et préenseigne non numérique inférieur ou égal à 50m ²	Tous secteurs	/ an	37,70 €
Dispositif publicitaire et préenseigne non numérique supérieur à 50m ²	Tous secteurs	/ an	75,40 €
Dispositif publicitaire et préenseigne numérique inférieur ou égal à 50m ²	Tous secteurs	/ an	112,90 €
Dispositif publicitaire et préenseigne numérique supérieur à 50m ²	Tous secteurs	/ an	220,80 €
Enseigne inférieure ou égale à 7m ²	Tous secteurs	/ an	Exonéré
Enseigne supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ²	Tous secteurs	/ an	37,70 €
Enseigne supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Tous secteurs	/ an	75,40 €
Enseigne supérieure à 50m ²	Tous secteurs	/ an	148,90 €

5) Stationnement de véhicule en autopartage

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024. Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025

L'activité d'autopartage est définie par l'article L. 1231-14 du Code des Transports.

Deux services complémentaires sont concernés par les présents tarifs :

- L'autopartage « en boucle » : l'utilisateur prend et repose le véhicule dans la même station ;
- L'autopartage en libre-service intégral « free floating » : dépourvu de station d'attache, le véhicule est repéré et loué sur l'espace public par l'utilisateur.

La redevance d'occupation du domaine public est due par tout opérateur labellisé (par la Métropole Européenne de Lille) autopartage en boucle ou en free floating.

<u>INTITULE</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF (en €)</u>
			<u>01/01/2025</u>
Stationnement de véhicule en autopartage	/mois	Forfaitaire/véhicule	25,60

6) Vélos partagés en libre-service – Engins de déplacement personnel, trottinettes et scooters en libre-service

Délibération n°23/404 du 13 octobre 2023. Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024

La redevance d'occupation du domaine public est due par tout opérateur sur le territoire de la Commune de Lille et de ses Communes associées.

<u>INTITULE</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF (en €)</u>
			<u>01/01/2024</u>
Vélos partagés en libre-service Engins de déplacement personnel, trottinettes et scooters en libre-service	/an	Forfaitaire/véhicule	20,00

Prestations de nettoyage, d'enlèvement de dépôts sauvages et de désaffichage

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

<u>DESIGNATION DES MATERIELS</u>	<u>Tarif horaire au 01/01/2025 en €</u>	<u>Tarif horaire au 01/01/2026 en €</u>	<u>EVOLUTION</u>
Benne à tassement mécanique équipée avec chauffeur	184,00	186,00	1,1%
Benne ordinaire basculante équipée	150,00	152,00	1,3%
Balayeuse aspiratrice avec chauffeur	219,00	221,00	0,9%
Matériel de lavage mécanique avec chauffeur	151,00	153,00	1,3%
Tractopelle équipée	219,00	221,00	0,9%
Pelle mécanique équipée	182,00	184,00	1,1%
Fourgon avec chauffeur	101,00	102,00	1%
Fourgon tags avec chauffeur (Interventions < 3m de hauteur)	125,00/heure	126,50/heure	1,2%
Fourniture de matériels d'effacement (Peinture, lingettes, gants, masques...)	2,50/m ²	2,50/m ²	0%
Agent d'entretien	69,00	70,00	1,4%
Affichage sauvage	Forfait de 101,00 € pour l'intervention + 18,00 € par affiche	Forfait de 102,00 € pour l'intervention + 18,00 € par affiche	1%
Forfait administratif*	45,00	45,50	1,1%

*le forfait administratif est dû en cas d'annulation d'un événement.

<u>DESIGNATION DES MATERIELS POUR EVENEMENTIEL</u>	<u>Désignation</u>	<u>Tarif au 01/01/2025 en €</u>	<u>Tarif au 01/01/2026 en €</u>	<u>EVOLUTION</u>
Pince de cantonnier	Unité	13,00	13,00	0%
Balai de cantonnier	Unité	10,00	10,00	0%
Pelle	Unité	13,00	13,00	0%
Conteneur 750 litres	Unité	24,00	24,50	2%
Sacs plastiques 110 litres	Rouleau de 20 sacs	5,00	5,00	0%
Porte sac supplémentaire	Unité	35,00	35,50	1,4%
Benne à déchets 15 m ³	Unité	500,00	505,00	1%

En cas de non-restitution ou dégradation du matériel, les montants indiqués ci-dessous seront réclamés :

<u>DESIGNATION DES MATERIELS POUR EVENEMENTIEL</u>	<u>Désignation</u>	<u>Tarif pour non-restitution ou dégradation au 01/01/2025 en €</u>	<u>Tarif pour non-restitution ou dégradation au 01/01/2026 en €</u>	<u>EVOLUTION</u>
Pince de cantonnier	Unité	24,00	24,50	2%
Balai de cantonnier	Unité	20,00	20,50	2,5%
Pelle	Unité	30,00	30,50	1,7%
Porte sac double flux	Unité	270,00	273,00	1,1%

Exemple du coût d'un enlèvement de dépôt sauvage sur la base de ces tarifs :

<u>Enlèvement d'un dépôt sauvage (base une 1/2 heure d'intervention) : détail de la prestation</u>	<u>Désignation</u>	<u>Tarif au 01/01/2025 en €</u>	<u>Tarif au 01/01/2026 en €</u>	<u>EVOLUTION</u>
<i>Benne à tassement mécanique équipée avec chauffeur (tarif horaire divisé par 2)</i>	Unité	92,00	93,00	1,1%
<i>Agent d'entretien (tarif horaire divisé par 2)</i>	Unité	34,50	35,00	1,4%
<i>Forfait administratif</i>	Unité	45,00	45,50	1,1%
<i>Total de la prestation</i>	Unité	171,50	173,50	1,1%

Direction Nature En Ville

Jardins familiaux

Délibération n° 24/410 du 20 juin 2024 – Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024

La Ville de Lille met à disposition des Lillois.es qui en font la demande des parcelles de jardins familiaux. Elle a mis en place en 2021 une tarification sociale permettant de mieux prendre en considération les revenus des demandeurs, tout en tenant compte du relèvement du seuil de mise en recouvrement des créances non fiscales. La grille tarifaire suivante vise à encadrer la redevance annuelle, le coût du remplacement des clés en cas de perte ainsi que la remise en l'état d'une parcelle ayant fait l'objet d'une négligence d'entretien.

1) Redevance annuelle pour la mise à disposition de parcelles individuelles

Catégorie	Revenus– Quotient familial, en €	Tarif au 1er janvier 2025
1	0 - 1499	15 €
2	1500 - 2999	21 €
3	3000 et plus	52 €

2) Remplacement des clés

Prestation	Tarif forfaitaire
Remplacement d'une clé perdue	50 €

3) Forfait de remise en état

Remise en état d'une parcelle de jardin familial	
Prestation	Tarif forfaitaire
Débroussaillage et évacuation d'encombrants ou de déchets	65 €

4) Mise à disposition de parcelle collective

Les nouveaux jardins familiaux sont tous constitués d'une parcelle collective adjointe aux parcelles individualisées. Les anciens jardins familiaux en cours de remembrement sont également repensés de la sorte. Ces parcelles collectives sont mises à disposition des associations ou collectifs à titre gratuit, car elles sont utilisées par des structures ou des associations qui conventionnent avec la Ville, et sont donc responsables du bon usage du terrain à des fins de jardinage.

Jardins partagés

Les jardins partagés contribuent au renforcement des liens sociaux entre les participants bénévoles, à la promotion de pratiques de gestion vertueuses pour l'environnement, à l'inclusion sociale de personnes défavorisées et au dynamisme des quartiers. Conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et compte-tenu de l'intérêt général de ces jardins, Ils sont mis à disposition des associations gestionnaires à titre gratuit. Les associations bénéficiaires s'engagent en retour à un entretien régulier, une gestion écologique et une ouverture des lieux la plus large possible, en termes de publics et de créneaux horaires, en fonction des moyens humains de chaque association.

Des conventions de mise à disposition sont conclues pour une durée de trois ans et renouvelables par tacite reconduction, pour une durée maximale de 12 ans.

Jardin des Plantes, ferme Pédagogique Marcel Dhénin et animations nature

Délibération n° 24/410 du 20 juin 2024 – Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024

Les animateurs-trices du Jardin des Plantes et de la ferme Pédagogique Marcel Dhénin proposent des animations et visites sur site, sur le territoire lillois aux groupes scolaires ainsi qu'aux adultes.

ANIMATIONS NATURE DANS LES PARCS ET JARDINS ET A LA FERME PEDAGOGIQUE à destination des groupes (30 pers. max)	Tarif à compter du 1^{er} septembre 2024
Visites guidées ou ateliers – Lille, Lomme, Hellemmes	0 €
Visites guidées et animations grand public proposées dans le cadre du programme d'animations Naturalille	0 €
Visite guidée thématique du catalogue (1h30 maximum) – hors Lille, Lomme, Hellemmes	52,00 €
Atelier pratique du catalogue (1h30 maximum) – hors Lille, Lomme, Hellemmes	62,00 €
Animation personnalisée : visite et / ou contenu spécifique (1h30 maximum) – hors Lille, Lomme, Hellemmes	62,00 €
Découverte des métiers des parcs et jardins (2h maximum) – hors Lille, Lomme, Hellemmes	62,00 €
Parcours thématique ou découverte des établissements : 3 visites d'1h30 (zoo, ferme, jardin des plantes) – hors Lille, Lomme, Hellemmes	156,00 €

Mise à disposition des équipements

Délibération n° 22/589 du 9 décembre 2022 - Les tarifs s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2022.

1) Jardin des plantes

La visite libre du jardin et de ses équipements (carrés botaniques et **serres de collection**, serres) demeure gratuite pendant les horaires d'ouverture.

Les demandes de prises de vues et de tournages au sein du Jardin des plantes sont gérées par le Bureau d'accueil des tournages. Les tarifs sont consultables page 149.

2) Ferme Marcel Dhenin

Délibération n°20/458 du 11 décembre 2020

La salle pédagogique est mise à disposition à titre gracieux à des associations à but non lucratif, qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, en lien avec les thématiques abordées dans l'équipement (conservation de la biodiversité domestique ou régionale, agriculture urbaine, sensibilisation du jeune public), la valorisation de la ferme ou son implantation.

3) Cours d'écoles ouvertes

Accès libre et gratuit aux cours d'écoles de Lille, Hellemmes et Lomme inscrites dans le dispositif « cours d'écoles ouvertes », aux jours et heures définis par la MEL porteuse du dispositif, durant les périodes de congés scolaires à partir du 1er juillet 2023.

Rucher école municipale

Délibération n° 24/410 du 20 juin 2024 – Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024

Pour favoriser l'apiculture en milieu urbain, la Ville de Lille propose des formations au rucher école municipal de Lille. Chaque année, une quarantaine de personnes sont ainsi formées à la pratique de l'apiculture en amateurs éclairés. Par ailleurs, des cours de perfectionnement sont proposés aux anciens élèves demandeurs, pour les accompagner dans le suivi apicole de nouvelles colonies. Enfin, dès que possible, un nouveau cours dédié à l'élevage de reines sera proposé, enseignement rare car il exige une maîtrise des gestes que peu d'apiculteurs possèdent.

Formation	Tarification Lillois-Lommois-Hellemmois à compter du 1^{er} septembre 2024
Inscription à la formation d'apiculteur du rucher- école	130 €
Cours de perfectionnement en 2e année	30 €
Cours spécifique d'élevage de reines	30 €
Agents municipaux dans le cadre de leurs missions	0 €

Formation	Tarification pour les extérieurs à compter du 1^{er} septembre 2024
Inscription à la formation d'apiculteur du rucher-école	210 €
Cours de perfectionnement en 2e année	50 €
Cours spécifique d'élevage de reines	50 €

Ruches sur le domaine public

Il est possible d'installer des ruches dans quelques équipements ou zones de parcs, jardins ou cimetières lillois lorsque de faibles pressions d'usages et la présence de ressources alimentaires autorisent, d'une manière équilibrée, la concurrence avec les pollinisateurs sauvages.

Compte tenu de la nécessité de toujours sensibiliser le public à l'importance de l'abeille en ville et pour que des apiculteurs lillois sans terrain puissent pratiquer cette activité, il est proposé de permettre à ceux-ci d'installer dans ces espaces une à **cinq** ruches, à titre gratuit. Les sites sont identifiés en amont par la direction Nature en Ville, et les bénéficiaires s'engagent en retour à un entretien régulier des ruches et à répondre aux éventuelles questions des usagers présents lors de leur entretien. Toutes les mesures de sécurité devront être respectées. Aucun usage commercial ne pourra être fait des produits des ruches. En outre, l'apiculteur s'engage à toujours veiller à ce que les abeilles aient des réserves de nourriture suffisantes dans les ruches.

Des conventions de mise à disposition seront conclues pour une durée de trois ans.

Abris à faune

Certaines associations investies dans la protection animale sont susceptibles d'installer sur le territoire lillois des abris pour la petite faune sauvage ou les animaux errants (chats...). Les sites sont identifiés en amont avec la direction Nature en Ville, et les bénéficiaires s'engagent en retour à un entretien régulier des abris. Toutes les mesures de sécurité devront être respectées. Dans ces conditions, il est proposé d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit. Des conventions de mise à disposition seront conclues pour une durée de trois ans.

Parc Zoologique

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Les **conditions générales de vente des produits et services du parc zoologique de Lille** délibérés par le Conseil Municipal du 12 décembre 2025, sont disponibles à l'adresse mél suivante : <http://www.lille.fr/Zoo-de-Lille/Preparer-votre-visite/Les-tarifs>

1) Tarification des entrées

Tarifs individuels		Tarifs en € au 01/01/2025	Tarifs en € au 01/01/2026	Evolution
Plein tarif (non résidents)				
Adulte		6,00	6,00	0%
Enfant de 5 à 17 ans inclus		3,00	3,00	0%
Tarifs réduits (non résidents)				
Demandeur d'emploi (sur présentation d'une attestation de situation de moins de 3 mois)		3,00	3,00	0%
Allocataire RSA (sur présentation d'une attestation de droits)				
Sénior +65 (sur présentation d'un justificatif d'identité en cours de validité)				
Etudiant ou lycéen (sur présentation de la carte étudiante/lycéenne ou d'un certificat de scolarité de l'année scolaire en cours)				
Adulte en situation de handicap (Sur présentation d'un justificatif : carte européenne de stationnement, Carte Mobilité Inclusion (CMI), carte d'invalidité, carte priorité, justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), attestation de l'établissement spécialisé)		2,50	2,50	0%
Enfant en situation de handicap (Sur présentation d'un justificatif : carte européenne de stationnement, Carte Mobilité Inclusion (CMI), carte d'invalidité, carte priorité, justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), attestation de l'établissement médico-social ou spécialisé)		1,50	1,50	0%
Tarifs familles				
Billet 2 + 2	2 adultes + 2 enfants	15,00	15,00	0%
	enfant supplémentaire de 5 à 17 ans	2,00	2,00	0%
Billet 1 + 2	1 adulte + 2 enfants	10,00	10,00	0%
	enfant supplémentaire de 5 à 17 ans	2,00	2,00	0%

Tarifs individuels		Tarif en € au 01/01/2025	Tarifs en € au 01/01/2026	Evolution
Gratuités				
Enfant de moins de 5 ans		Gratuit	Gratuit	
Résident Lille-Lomme-Hellemmes (sur présentation du pass Lille & moi)				
Détenteur d'un ticket Fami'lille (*) sur présentation du coupon dans la limite de 2 enfants + 2 accompagnants				
Equipements municipaux : Ecoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, centres sociaux, maisons de quartier, crèches et EHPAD situés à Lille, Lomme et Hellemmes				
Mission locale de Lille / Lille Avenirs				
Accompagnateur d'une personne en situation de handicap				
Adhérent Zooalil (sur présentation de la carte de membre)				
Professionnel des réseaux des parcs zoologiques (membres de l'AFDPZ, membres de l'EAZA, agents de parcs zoologiques...) (sur présentation d'un justificatif)				
Elèves et professeurs des écoles de soigneurs dans le cadre de leur cursus scolaire (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)				
Professeur dans le cadre d'un repérage en vue d'une sortie pédagogique				
Etudiants sur RDV dans le cadre d'un projet scolaire ou universitaire (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)				
Participants aux prestations nature organisées dans l'enceinte du zoo par la Direction Nature en Ville				
Chauffeur de bus scolaire dans le cadre d'une visite de groupe (sur présentation d'une carte professionnelle)				
Tarifs groupes				
Groupes à partir de 8 personnes	adulte	4,00	4,00	0%
	enfant de 5 à 17 ans	2,00	2,00	0%
	accompagnateur (1 pour 8 personnes) uniquement pour les groupes avec réservation préalable selon CGV	Gratuit	Gratuit	
Abonnement annuel				
Individuel adulte (+ 18 ans)		16,00 €	16,00 €	0%
Individuel enfant (de 5 à 17 ans)		8,00 €	8,00 €	0%
Famille	2 adultes + fratrie de 3 enfants maximum	42,00 €	42,00 €	0%

2) Événements 2026

Journées de la Conservation

Dans le cadre de ses missions de conservation des espèces sensibles, la Ville de Lille par l'intermédiaire du parc zoologique, accorde **l'entrée gratuite le 3^{ème} week-end de septembre (19 et 20 septembre 2026)** et autorise l'association Zooalil à récolter des fonds auprès du public lors de ces journées (cf : convention Zooalil).

Journée Magique

La Ville de Lille, par intermédiaire du parc zoologique, organise la Journée Magique, événement gratuit et destiné aux enfants atteints de longue maladie ou porteurs de handicap lourd, organisée depuis plus de 20 ans. En conséquence, elle acte la fermeture exceptionnelle du parc le **2^{ème} mercredi du mois de septembre (soit le mercredi 9 septembre 2026)** en vue de l'accueil de cet événement.

Opérations promotionnelles

Des entrées individuelles, goodies, objets, abonnements, animations peuvent être offertes en guise de lots aux visiteurs dans le cadre de jeux concours ou autres opérations promotionnelles organisées par : la Ville de Lille, ses partenaires, Zooalil et d'autres structures ou entreprises participant au rayonnement et à la promotion du parc zoologique.

Par ailleurs, le zoo participe chaque année à diverses actions menées par les services de la Ville de Lille (dispositif ados, le printemps de l'accessibilité, communication interne par exemple), une gratuité sur les entrées ou les animations pourra être accordée selon études préalables (faisabilité et opportunité).

3) Tarifs préférentiels

Les organismes à vocation sociale, tels que les Comités d'Entreprise, les Comités d'Œuvres Sociales, les Centres Communaux d'Action Sociale, ainsi que les professionnels du tourisme, bénéficient d'un tarif préférentiel.

Billet à la journée – Minimum de 30 billets achetés	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
-Billet Adulte (à partir de 18 ans)	4 €	4 €
-Billet Enfant (de 5 à 17 ans)	2 €	2 €

4) Tarification des prestations pédagogiques

Le parc zoologique de Lille est un lieu de loisirs et d'apprentissage qui permet de sensibiliser ses visiteurs à la préservation des espèces sauvages et de leurs milieux de vie.

La structure propose diverses activités pédagogiques payantes (visites guidées, ateliers pédagogiques, spectacles...). Certaines de ces prestations sont proposées en dehors des horaires d'ouverture du parc zoologique au public et peuvent faire appel à des prestataires extérieurs ou nécessiter du matériel spécifique, d'où la proposition d'y appliquer une tarification.

Le parc zoologique dispose d'un catalogue d'animations dans lequel les structures (écoles, centres de loisirs...) peuvent choisir des animations. Ces dernières sont gratuites pour certains équipements référencés sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes (équipements municipaux, écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, centres sociaux et maisons de quartier). Elles sont payantes pour les structures non référencées ou hors territoires pré-cités.

Le parc zoologique propose également des activités payantes sur réservation pour le grand public : des ateliers parent/enfant(s), des séances de "Zooclub" pour découvrir la vie du parc, des visites guidées thématiques ou de coulisses, des anniversaires. Enfin, d'autres événements peuvent également être proposés : représentations théâtrales, conférences, séances/débat, nocturnes... Conciliant toute la nature, les loisirs et la culture.

La grille tarifaire suivante est appliquée pour ces prestations pédagogiques :

Pour les groupes (établissements scolaires, de centres de loisirs, de centres sociaux et d'établissements médico-spécialisés)

Prestations - <u>Droit d'entrée non inclus</u>	Tarif Groupe en € au 01/01/2025	Tarif Groupe en € au 01/01/2026	Evolution
T1 – Animation de courte durée (30 enfants maximum – 30 à 45 min)	40,00	40,00	0%
T2 – Animation catalogue longue durée (30 enfants maximum – 1h à 1h30)	60,00	60,00	0%
T3 – Animation personnalisée ou spécifique (20 à 30 enfants selon l'animation – 1h30)	70,00	70,00	0%
T4 – Location d'outils pédagogiques pour une visite en autonomie (cahier + sac à dos à surprises)	25,00	25,00	0%

Pour les individuels

Animations pour les individuels		Tarifs en € au 01/01/2025	Tarifs en € au 01/01/2026	Evolution
Atelier parent/enfants (à partir de 5 ans) - présence obligatoire d'1 adulte pour 2 enfants max. - 1h30 - 1 réalisation par enfant	Plein tarif	10,00	10,00	0%
	Tarif réduit (*)	5,00	5,00	0%
	Le tarif s'applique uniquement aux enfants participants. L'accès au Zoo est inclus pour les enfants participants. Les adultes accompagnants devront s'acquitter d'un droit d'entrée (se référer aux tarifs individuels)			
A la découverte du zoo (de 3 à 7 ans) - atelier comprenant un conte et des activités manuelles	Plein tarif	6,00	6,00	0%
	Tarif réduit (*)	3,00	3,00	0%
	Le tarif s'applique uniquement aux enfants participants. L'accès au Zoo est inclus pour les enfants participants. Les adultes accompagnants devront s'acquitter d'un droit d'entrée (se référer aux tarifs individuels)			
Séance de Zooclub Junior (pour les 8/12 ans) - activités ludiques et manuelles, visite du zoo et rencontre avec les soigneurs - durée 2h00 - jauge : 8 personnes	Plein tarif	20,00	20,00	0%
	Tarif réduit (*)	10,00	10,00	0%
Séance de Zooclub Ados (pour les 13 à 18 ans) - durée : 2h00 - jauge : 4 personnes	Plein tarif	20,00	20,00	0%
	Tarif réduit (*)	10,00	10,00	0%
Visite de coulisses - de 4 à 15 personnes max - 1h30	Adulte plein tarif	20,00 €	20,00 €	0%
	Adulte tarif réduit (*)	15,00 €	15,00 €	0%
	Enfant de 5 à 17 ans plein tarif	15,00 €	15,00 €	0%
	Enfant de 5 à 17 ans tarif réduit (*)	12,00 €	12,00 €	0%
	Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit	
Conférence, séance/débat (selon programmation) hors horaires d'ouverture du zoo	-	4,00 €	4,00 €	0%
Atelier thématique (selon programme)			Entrée adulte (se référer aux tarifs individuels)	
Anniversaire au parc zoologique (à partir de 8 ans, durée 2h). Minimum 6 enfants avec un accompagnateur et maximum 8 enfants avec 2 accompagnateurs demandés	Forfait par anniversaire, tarif normal	120,00 €	120,00 €	0%
	Forfait par anniversaire, tarif réduit (*)	60,00 €	60,00 €	0%

(*) Tarif réduit : Détenteurs du pass Lille & moi- Adhérents Zooalil- Abonnés du zoo - Personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif).

Direction à l'Assistance à l'Immeuble et aux Occupants

Tarification des espaces Grand Carré et Galerie Centrale de l'Hôtel de Ville de Lille

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

- Tarif ½ journée : Amplitude de 6h30 entre 7h et 20h
- Tarif 1 journée : 7h à 20h soit 13h
- Tarif nuit/heure entre 20h et 7h
- Dégressivité de 20% pour chaque jour de location supplémentaire consécutif

		Tarifs au 01/01/2025			Tarifs au 01/01/2026			Evolution
		Contribution aux charges	Redevance d'occupation	Tarification totale (*)	Contribution aux charges	Redevance d'occupation	Tarification totale (*)	
Grand Carré (640 m²)	½ journée	339,15 €	710,85 €	1 050,00 €	342,20 €	717,25 €	1 059,45 €	0,9%
	journée	541,80 €	1 558,20 €	2 100,00 €	546,70 €	1 572,20 €	2 118,90 €	0,9%
	nuit / heure	50,40 €	180,60 €	231,00 €	50,85 €	182,25 €	233,10 €	0,9%
Galerie centrale (1600 m²)	½ journée	581,70 €	1 413,30 €	1 995,00 €	586,95 €	1 426,00 €	2 012,95 €	0,9%
	journée	784,35 €	3 205,65 €	3 990,00 €	791,40 €	3 234,50 €	4 025,90 €	0,9%
	nuit / heure	50,40 €	369,60 €	420,00 €	50,85 €	372,95 €	423,80 €	0,9%

* Les associations sans but lucratif, fondations et institutions sont exemptées de redevance d'occupation et n'acquittent que la contribution aux charges.

Tarification en cas de non-restitution de la télécommande d'accès aux parkings du Beffroi et aérien

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

La Ville de Lille met à disposition aux agents municipaux des télécommandes permettant l'accès à deux parkings municipaux :

- le parking du Beffroi, en sous-sol, accessible aux agents municipaux,
- le parking aérien, exclusivement réservé aux Elus et aux Directeurs Généraux Adjointes (DGA).

En cas de perte ou de non-restitution de l'une de ces télécommandes, une participation financière forfaitaire est demandée afin de couvrir partiellement les frais de désactivation et de remplacement.

	Désignation	Tarif pour non-restitution à partir du 1er juillet 2025	Tarif pour non-restitution à partir du 1er juillet 2026	Evolution
TELECOMMANDE ACCES PARKING BEFFROI	Unité	100,00 €	101,00 €	1 %
TELECOMMANDE ACCES PARKING AERIEN	Unité	100,00 €	101,00 €	1 %

Redevance d'occupation des mâts d'éclairage public

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Dans le cadre de la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau sur tout le territoire, La Métropole Européenne de Lille et ses opérateurs ont sollicité la Ville de Lille pour permettre l'installation de répéteurs autonomes sur les mâts d'éclairage, lorsque cela sera nécessaire.

Conformément aux articles L.2125-1 et L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques (l'occupation du domaine public dans un cadre lucratif ne peut normalement se faire à titre gratuit ou symbolique ; la redevance doit tenir compte « des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation »), une redevance doit être déterminée. Les avantages ici seront par exemple une gestion facilitée pour le délégataire (plus besoin de relever les compteurs) et une aide à l'optimisation de son réseau d'eau.

INTITULE	COMPLEMENTS	SECTEURS	PERIODE	UNITE	TARIF annuel (en €)
					2026
Objet connecté de masse 220g et de dimensions 85*165*85mm pour la télérelève des compteurs d'eau	Implantation à 4m de hauteur minimum, avec bande élastomère entre le mât et le cerclage. Teinte gris foncé (la plus proche possible du 2900 sablé)	Tous secteurs	1 an	Par objet	10

Pôle Urbanisme Aménagement et Logement

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Copies de dossiers

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022 – Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2022

A l'instar du service des Archives, le service Urbanisme Réglementaire dont l'Unité des Permis de construire et le service Sécurité et Accessibilité des ERP sont sollicités de plus en plus fréquemment par les usagers et professionnels de l'immobilier afin d'obtenir des copies de dossiers souvent volumineux et comprenant à présent des documents couleur et des plans de grande taille.

Afin d'éviter des pertes financières pour la Ville, il a été décidé par délibération n°16/301 du 17 juin 2016 d'établir un barème que ces services pourraient appliquer, comme pour les dossiers des archives, avec des prestations de reproduction des documents de taille variable, noir et blanc et couleur.

Ces tarifs sont applicables à partir du seuil de 20 euros.

Type de documents	Tarif noir et blanc		Tarif couleur	
	Tarif 2019	Tarif au 01/07/2022	Tarif 2019	Tarif au 01/07/2022
A4	0,25 €/page	0,30€/page	0,30 €/page	0,35€/page
A3	0,45 €/page	0,50€/page	0,55 €/page	0,60€/page
A0	-		12,20 € le plan	12,25€ le plan

Direction Générale

Mission Transition Ecologique et Résilience

MHD Maison de l'Habitat Durable Mise en location des espaces

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Les conditions de tarification des espaces de la Maison de l'Habitat Durable gérée par la **Mission Transition Ecologique et Résilience** ont été établies avec pour objectifs : favoriser l'usage associatif, faire contribuer les utilisateurs selon l'usage des salles.

Les principaux critères portent sur les points suivants :

- Frais de dossiers : deux montants différents à payer suivant les utilisateurs
 - _ 20 € pour les associations de Lille Lomme Hellemmes
 - _ 100 € pour les autres demandeurs

- Redevance par jour : trois tarifs différents suivant les utilisateurs

L'application de cette tarification s'effectue pour toute demande en dehors du champ d'activité de la Maison de l'Habitat Durable, et pendant les horaires d'ouverture de l'équipement (du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi matin de 8h30 à 12h30). Les espaces sont mis à disposition à titre gracieux dans le cas d'événements et ateliers relatifs à l'Habitat Durable et/ou pilotés par la MEL au titre du Réseau AMELIO.

Espaces (redevances / jour)	Association Lille Lomme Hellemmes		Evolution	Autre association, institution, établissement public		Evolution	Autre demandeur		Evolution
	Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2026		Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2026		Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2025	Tarif à partir du 1 ^{er} janvier 2026	
Salle de réunion (50 m ²)	50 €	50 €	0%	107 €	107 €	0%	215 €	215 €	0%
Espace partenaires (55 m ²)	50 €	50 €	0%	107 €	107 €	0%	215 €	215 €	0%
Rez de Chaussée (200 m ²)	150 €	150 €	0%	322 €	322 €	0%	537 €	537 €	0%
Frais de dossier	55 €	20 €	-64%	100 €	100 €	0%	100 €	100 €	0%
Frais techniques	Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur. Ils peuvent s'élever de 50 à 1 000 euros.								
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial								

Direction Emploi et Affaires Economiques

Mairie Christmas - Location de stand

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2026

Le Mairie Christmas, marché de Noël éco-responsable organisé par la Ville de Lille, a pour objectif de promouvoir les acteurs du territoire proposant des produits locaux, éthiques et/ou écologiques, et d'inviter les Lilloises et les Lillois à imaginer leurs festivités de fin d'année de manière plus responsable, tant en matière de cadeaux que d'alimentation, de tenues de fêtes ou de décoration.

Statut du participant	Tarif par jour et par table
Associations loi 1901	Gratuit
Institutions et organismes publics	Gratuit
Structures commerciales	7€

Direction de la Communication

Photothèque - Vidéotheque - Multimédias de le Ville de Lille – Redevance (prix HT- TVA 20 %)

Délibération n°25/570 du 10 octobre 2025. Tarifs applicables à compter du 13 octobre 2025

A°) Tiers utilisant les données à des fins commerciales

Tarif normal selon barème ci-dessous :

PHOTOGRAPHIES D'ILLUSTRATIONS, DE SUJETS D'ACTUALITÉ ou PREMIÈRE PARUTION ou DOCUMENTS EXCEPTIONNELS

Catégorie de la publication sur supports électroniques	Vidéos	Images et 3D	Inférieur à la Pleine page	Pleine page et couverture
Site internet – Images basse définition Gif, Flash, Images 3d, autres en 72dpi	100€/min	150€/min	25€	50€

Catégorie de la publication sur supports papier	1 /2 page et inférieur	3 /4 page et inférieur	Pleine page et couverture
+ de 400 000 exemplaires Couleur et Noir et Blanc	300 €	400 €	600 €
+ 40 000 à - de 400 000 exemplaires Couleur et Noir et Blanc	150 €	250€	300€
- de 40 000 exemplaires Couleur et Noir et Blanc	50 €	75€	100€

B°) Associations sans but lucratif lilloises, hellemmoises et lommoises et particuliers n'utilisant pas les données à des fins commerciales

Gratuit

C°) Autres associations sans but lucratif n'utilisant pas les données à des fins commerciales

Tarif normal affecté d'un coefficient réducteur de 0,50.

Réduction accordée selon la quantité

Nombre de fichiers	De 3 à 5	De 6 à 10	De 11 à 20	Plus de 20
Coefficient réducteur	10%	15%	20%	40%

D°) Partis politiques et candidats déclarés à l'élection concernée ou leurs mandataires

Tarif applicable à un fichier (1 photographie) : 5 €

Réduction accordée selon la quantité

Nombre de fichiers	De 3 à 5	De 6 à 10	De 11 à 20	Plus de 20
Coefficient réducteur	10%	15%	20%	40%

Pôle VCAP Vie Citoyenne et Animation de Proximité

Direction de la Sécurité et de la Tranquillité publique

Droits de place des marchés de plein air

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

MARCHES		Tarifs				
		Abonnés		Passagers	Stationnement dans le périmètre du marché	
		En cas de trimestre complet*	En cas de trimestre incomplet**		Dans le linéaire	En dehors du linéaire
Wazemmes	Dim	12,50 €	0,95 €	2,00 €	5,00 €	10,00 €
Concert	Dim					
Sébastopol	Sam					
Wazemmes	Mardi	10,10 €	0,80 €	1,60 €	5,00 €	10,00 €
Wazemmes	Jeu					
Saint-Sauveur	Mardi					
Fives (Caulier)	Dim					
Sud (Edith Cavell)	Ven	8,90 €	0,70 €	1,30 €	5,00 €	5,00 €
Hellemmes	Mer					
Hellemmes	Sam					
Concert	Mer	7,20 €	0,60 €	1,10 €*	Exonérés	Exonérés
Concert	Ven					
Sébastopol	Mer					
Fives (De Geyter)	Mar					
Bois-Blancs	Sam					
Vauban-Esquermes	Ven					
Saint-Maurice Pellevoisin	Mer					
Lille-Sud (Luther King)	Mardi					
Lille-Moulins (Vanhoenacker)	Mer					
Lille-Moulins (Déliot)	Sam					
Faubourg de Béthune	Ven					

Forfait électricité	4,20 €
----------------------------	--------

Vieille Bourse par emplacement	Mar au Dim	195,00 € <i>En cas de mois complet, par mois</i>	7,50 € <i>En cas de mois incomplet, par jour</i>
---------------------------------------	---------------	---	---

Halles couvertes de Wazemmes par m²	Mar au Dim	16,10 € <i>En cas de mois complet, par mois</i>	0,65 € <i>En cas de mois incomplet, par jour</i>
---	---------------	--	---

Pour les marchés de plein-air,

* En cas de trimestre complet, les tarifs abonnés sont payés au ml / marché / trimestre

** En cas de trimestre incomplet, les tarifs abonnés sont payés au ml / marché / jour de marché

Les tarifs passagers sont payés au ml / marché / jour de marché

Les tarifs stationnement et forfait électricité sont payés par jour de marché

Marché couvert de Wazemmes

Délibération n°14/777 du 15/12/2014 - Les tarifs sont appliqués depuis le 16 décembre 2014.

Prestations	Montant (en euros)
Mise à disposition de badges aux nouveaux entrants	Gratuit
Remplacement d'un badge en cas de perte, de vol ou de détérioration (1)	50,00 €

(1) Ce tarif comprend le nouveau badge, sa programmation, sa remise au demandeur ainsi que la neutralisation de l'ancien badge.

Mobilier urbain

Délibération n° 23/220 de juin 2023 - Les tarifs sont appliqués depuis le 1^{er} juillet 2023.

Le service du stationnement peut être sollicité pour déposer ou déplacer les horodateurs (travaux...). Les coûts de ces interventions sont répercutés sur les demandeurs selon les tarifs définis ci-dessous.

Prestations	Montant
Intervention sur un horodateur (dépose temporaire ou déplacement)	750,00 €
Frais de dossiers	50,00 €

Fourrière automobile

Délibération n°26/ du 19 juin 2026, tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026

Les frais de fourrière automobile sont encadrés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001 (modifié en dernier lieu le 28 mars 2024), fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

La Ville de Lille a décidé d'appliquer sur son territoire les tarifs maxima. Dans ce cadre, toute revalorisation des tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles, par arrêté ministériel modifiant l'annexe II de l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001, entraînera automatiquement une revalorisation identique des tarifs des frais de la fourrière pour automobiles municipale.

Il est précisé que :

- la perception des frais d'enlèvement exclut celle des frais d'opérations préalables ;
- les frais de garde sont exigibles à compter du jour d'enlèvement jusqu'à la date de restitution, d'aliénation ou de remise pour destruction du véhicule mis en fourrière, inclusivement ;
- les frais de fourrière ne sont pas dus par le propriétaire du véhicule mis en fourrière dans le cas où le Procureur de la République ou le Préfet du Département ordonne la mainlevée dans les conditions prévues à l'article R. 325-27 du Code de la route.

FRAIS de fourrière	CATÉGORIES de véhicules	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t \geq PTAC > 19 t	7,60 €	7,60 €
	Véhicules PL 19 t \geq PTAC > 7,5 t	7,60 €	7,60 €
	Véhicules PL 7,5 t \geq PTAC > 3,5 t	7,60 €	7,60 €
	Voitures particulières	7,60 €	7,60 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €	7,60 €
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t \geq PTAC > 19 t	22,90 €	22,90 €
	Véhicules PL 19 t \geq PTAC > 7,5 t	22,90 €	22,90 €
	Véhicules PL 7,5 t \geq PTAC > 3,5 t	22,90 €	22,90 €
	Voitures particulières	15,20 €	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €	7,60 €

FRAIS de fourrière	CATEGORIES de véhicules	Tarif au 1 ^{er} juillet 2024	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026
Enlèvement	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	274,40 €	274,40 €
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	213,40 €	213,40 €
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	122,00 €	122,00 €
	Voitures particulières	127,65 €	127,65 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €	45,70 €
Garde journalière	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	9,20 €	9,20 €
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	9,20 €	9,20 €
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	9,20 €	9,20 €
	Voitures particulières	6,75 €	6,75 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €	3,00 €
Mise en vente	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t		120,00 €
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t		120,00 €
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t		120,00 €
	Voitures particulières		120,00 €
	Autres véhicules immatriculés		50,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception		50,00 €

Tarifs stationnement

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026

1) Tarif de la zone orange

Voies à forte attractivité commerciale en cœur de ville

Tarif résident non admis en zone orange

Période	Coût	Cumul
jusqu'à 30 min	0,00 € soit	0,00 € pour 00 h 30
de 31 à 60 min	2,00 € soit 2,00 € la 1re heure	2,00 € pour 01 h 00
de 61 à 90 min	1,50 € soit	3,50 € pour 01 h 30
de 91 à 120 min	1,50 € soit 3,00 € la 2e heure	5,00 € pour 02 h 00
de 121 à 150 min	3,00 € soit	8,00 € pour 02 h 30
de 151 à 180 min	4,00 € soit 7,00 € la 3e heure	12,00 € pour 03 h 00
de 181 à 210 min	6,00 € soit	18,00 € pour 03 h 30
de 211 à 240 min	7,00 € soit 13,00 € la 4e heure	25,00 € pour 04 h 00
de 241 à 270 min	5,00 € soit	30,00 € pour 04 h 30
de 271 à 300 min	5,00 € soit 10,00 € la 5e heure	35,00 € pour 05 h 00
Forfait de post-stationnement		35,00 €

2) Tarif de la zone jaune

Période	Coût	Cumul
jusqu'à 30 min	1,00 € soit	1,00 € pour 00 h 30
de 31 à 60 min	1,00 € soit 2,00 € la 1re heure	2,00 € pour 01 h 00
de 61 à 90 min	1,00 € soit	3,00 € pour 01 h 30
de 91 à 120 min	2,00 € soit 3,00 € la 2e heure	5,00 € pour 02 h 00
de 121 à 150 min	2,00 € soit	7,00 € pour 02 h 30
de 151 à 180 min	2,00 € soit 4,00 € la 3e heure	9,00 € pour 03 h 00
de 181 à 210 min	5,00 € soit	14,00 € pour 03 h 30
de 211 à 240 min	6,00 € soit 11,00 € la 4e heure	20,00 € pour 04 h 00
de 241 à 270 min	7,00 € soit	27,00 € pour 04 h 30
de 271 à 300 min	8,00 € soit 15,00 € la 5e heure	35,00 € pour 05 h 00
Forfait de post-stationnement		35,00 €

3) Tarif de la zone azur

Voies attractives commercialement en périphérie du cœur de ville

Tarif résident non admis en zone azur

Période	Coût				Cumul	
Jusqu'à 60 min	0,00 €	soit	0,00 €	la 1re heure	0,00 €	pour 01 h 00
de 61 à 90 min	1,00 €	soit			1,00 €	pour 01 h 30
de 91 à 120 min	1,00 €	soit	2,00 €	la 2e heure	2,00 €	pour 02 h 00
de 121 à 150 min	2,00 €	soit			4,00 €	pour 02 h 30
de 151 à 180 min	2,00 €	soit	4,00 €	la 3e heure	6,00 €	pour 03 h 00
de 181 à 210 min	3,00 €	soit			9,00 €	pour 03 h 30
de 211 à 240 min	5,00 €	soit	8,00 €	la 4e heure	14,00 €	pour 04 h 00
de 241 à 270 min	5,50 €	soit			19,50 €	pour 04 h 30
de 271 à 300 min	5,50 €	soit	10,50 €	la 5e heure	25,00 €	pour 05 h 00
Forfait de post-stationnement					25,00 €	

4) Zone verte

Gratuité le samedi

Période	Coût				Cumul	
jusqu'à 30 min	0,50 €	soit			0,50 €	pour 00 h 30
de 31 à 60 min	0,50 €	soit	1,00 €	la 1re heure	1,00 €	pour 01 h 00
de 61 à 90 min	1,00 €	soit			2,00 €	pour 01 h 30
de 91 à 120 min	1,00 €	soit	2,00 €	la 2e heure	3,00 €	pour 02 h 00
de 121 à 150 min	2,00 €	soit			5,00 €	pour 02 h 30
de 151 à 180 min	2,00 €	soit	4,00 €	la 3e heure	7,00 €	pour 03 h 00
de 181 à 210 min	3,00 €	soit			10,00 €	pour 03 h 30
de 211 à 240 min	5,00 €	soit	8,00 €	la 4e heure	15,00 €	pour 04 h 00
de 241 à 270 min	5,00 €	soit			20,00 €	pour 04 h 30
de 271 à 300 min	5,00 €	soit	10,00 €	la 5e heure	25,00 €	pour 05 h 00
Forfait de post-stationnement					25,00 €	

5) Tarif résident

Durée	Montant
- demi-journée	1,00 €
- journée	2,00 €
- semaine	8,00 €
- mois	25,00 €
- trimestre	70,00 €
- année	250,00 €

Le tarif résident est limité à 2 véhicules par foyer.

Est considéré « résident » la personne physique habitant un logement situé dans une zone de stationnement payant.

6) Tarif résident solidaire

Le tarif résident solidaire est constitué de **trois** niveaux :

Tarif résident solidaire	Type de forfait	Montant	Nombre de parts fiscales	Foyer dont le revenu fiscal de référence est
Niveau 2	Mensuel	15,00 €	1 à 1,75	Inférieur à 27 468 €
			2 à 2,25	Inférieur à 35 988 €
			2,5 à 2,75	Inférieur à 44 112 €
			3 et plus	Inférieur à 53 268 €
Niveau 1	Mensuel	10,00 €	1 à 1,75	Inférieur à 21 120 €
			2 à 2,25	Inférieur à 28 212 €
			2,5 à 2,75	Inférieur à 33 936 €
			3 et plus	Inférieur à 40 968 €
Niveau 0*	Annuel	1,00 €	1 à 1,75	Inférieur à 11 000 €
			2 à 2,25	Inférieur à 14 000 €
			2,5 à 2,75	Inférieur à 17 000 €
			3 et plus	Inférieur à 21 120 €

Le tarif résident solidaire est limité à un véhicule par foyer.

Le foyer bénéficiant du « tarif résident solidaire » (niveau 0, 1 ou 2) peut bénéficier du « tarif résident » pour un 2nd véhicule. Le revenu fiscal de référence se trouve sur la première page du dernier avis d'impôt sur le revenu.

**Tarif applicable pour tout nouvel abonnement pris à partir du 1^{er} septembre 2026*

7) Tarif Pass-aidant et Pass-famille

Les forfaits Pass-aidant et Pass-famille sont conçus pour faciliter le stationnement des aidants et des visiteurs familiaux (hors entreprises ou professionnels de l'aide à domicile). Ils permettent le stationnement dans la zone de résidence du bénéficiaire dans la limite de cinq véhicules par année civile liés au compte du résident. La demande d'inscription est réalisée par le résident.

Durée	Montant
- journée	5,00 €
- semaine	25,00 €

8) Tarif professionnel

Durée	Montant
- journée	4,00 €
- semaine	10,00 €
- mois	40,00 €
- année	300,00 €

Le tarif professionnel est ouvert aux activités et aux professionnels de santé suivants. Il est limité à un véhicule par bénéficiaire.

1. Les docteurs en médecine exerçant la médecine générale ou la biologie médicale, les docteurs en pharmacie exerçant la biologie médicale et sage-femmes dont le cabinet se situe sur les communes de Lille, Lomme, Hellemmes, Mons-en-Barœul, Ronchin, Faches-Thumesnil, Wattignies, Loos, Lambersart, Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Marcq-en-Barœul ;
2. Les professions paramédicales suivantes : les infirmiers, les kinésithérapeutes, les aides-soignants, les pédicures, les podologues, les orthophonistes, les bottiers orthopédistes, les ostéopathes, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, activité des professionnels de la rééducation dont le cabinet se situe sur les communes de Lille, Lomme, Hellemmes, Mons-en-Barœul, Ronchin, Faches-Thumesnil, Wattignies, Loos, Lambersart, Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Marcq-en-Barœul.
3. Le tarif professionnel est ouvert aux activités suivantes : Pratique dentaire (dentiste), activité de radiodiagnostic et de radiothérapie, enseignement de la conduite, services funéraires, commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé, boulangerie – pâtisserie agences immobilières, commerce de détail de livres en magasin spécialisé. Ces professionnels doivent être domiciliés à Lille. Le droit au tarif spécifique pour ces activités est limité à un seul véhicule au nom de l'entreprise ou au nom de son gérant.

Le tarif professionnel est également ouvert aux activités dont la liste est fixée par arrêté du Maire, sans limite du nombre de véhicules par bénéficiaire.

9) Dispense de paiement

Ne sont pas assujettis au paiement de la redevance de stationnement :

- les véhicules utilisés par le titulaire d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte mobilité inclusion mention « stationnement pour personnes handicapées » en cours de validité, au titre de l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. Une déclaration de stationnement est néanmoins nécessaire ;
- les véhicules des services exerçant les missions reprises aux alinéas 1, 2 et 3 de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- les véhicules municipaux.

Mise à disposition du personnel de la Ville pour des interventions

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024. Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Les agents de la ville peuvent être mis à disposition pour des interventions sur l'espace public (par exemple les agents de police pour la régulation des flux de circulation automobile) ou dans des salles municipales.

Le remboursement de ces frais se fera sur présentation des factures ou d'un récapitulatif des dépenses engagées par la Ville, à partir des tarifs ci-dessous :

Coût de mise à disposition de personnels (coût horaire chargé)	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2025
- agent de catégorie A	40,50 €
- agent de catégorie B	28,94 €
- agent de catégorie C	24,02 €

Taxis : redevance droit de stationnement

Délibération n°01/1068 du 14 décembre 2001 – Tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2002

	Tarif
Redevance droit de stationnement des taxis	50 € par an

Direction de la Proximité (mairies de quartier)

Mairies de quartier – Balades et sorties

Délibération n°21/562 du 10 décembre 2021. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022.

Les quartiers organisent chaque année, d'une part, des balades (initialement l'été, étendues maintenant sur l'année) et, d'autre part, des sorties/repas.

Les balades permettent à un public familial de tous les quartiers de la ville de bénéficier de sorties d'une journée. L'organisation de ces sorties peut être portée soit par les Mairies de quartier directement, soit par une structure associative en lien avec les Mairies de quartier.

La Ville continue à prendre en charge, quel que soit l'organisateur, le transport par bus et, le cas échéant, les petits déjeuners. Pour les sorties organisées par les Mairies de quartier, une participation est demandée aux habitants (voir tableau tarifaire ci-dessous), gratuité pour les enfants de moins de 6 ans. Par ailleurs, les quartiers organisent des sorties avec repas au cours de l'année pour lesquelles une participation est prévue. Ces participations seront acquittées auprès des régies de recettes des Mairies de quartier.

Les titres de recettes pourront être annulés pour les motifs suivants :

- annulation de la manifestation par la ville
- personne hospitalisée ou souffrante ou devant garder un enfant mineur hospitalisé ou souffrant, sur justificatif (certificat médical ou attestation d'hospitalisation)

Activités	Participation de l'utilisateur
Balades avec entrée payante (ex : parc d'attraction, zoo, musée, parc naturel...)	4,00 €
Balades sans entrée payante	2,00 €
Sorties avec repas	10,00 €

Location et prêts de salles

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Principes généraux

Les tarifs de location et prêts de salles ont plusieurs composantes :

- **Les frais de dossier appliqués à chaque demande** : 20 € si la demande concerne **un seul jour** OU 55 € si la demande concerne plusieurs **jours, différents ou consécutifs**.
- **Les frais de dossier sont dus même en cas d'annulation d'un événement**.
- **La redevance** qui correspond au coût de location. Trois tarifs sont possibles : un tarif pour location d'une durée inférieure à 6h, un tarif journée (de 8h à 22h en semaine) et un tarif week-end (quel que soit le nombre de jour compris entre le vendredi dès la remise des clés jusqu'à la restitution des clés le lundi).
- **La contribution aux charges** qui s'appuie sur l'évaluation des consommations de fluides et de nettoyage de la salle.
- Un forfait de 50 € en cas de **dépassement des horaires pour la location de salles OU par dépassement de jour pour la location du matériel et l'occupation du domaine public**.
- Une facturation en cas de **mobilisation de personnels supplémentaires (voir p. 77), d'ajout de matériels supplémentaires (voir p. 84 et suivantes), de pertes ou vols, de charges exceptionnelles générées par l'utilisation de la salle**.

Les composantes s'appliquent selon l'origine du demandeur et les modalités sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Demands	Frais de dossier	Redevance	Contribution aux charges	Dépassement horaire	Personnels ou matériels supplémentaires	Perte ou vol de clés ou de matériels	Nettoyage exceptionnel*
Partis politiques et candidats déclarés à l'élection concernée ou leurs mandataires à partir du 1er jour du 6ème mois précédent le mois de l'élection jusqu'à la veille de la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise.	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Remplacement à l'identique ou facturation par un titre de recette	Facturation par un titre de recette
Syndicats et partis politiques hors période électorale pour une réunion publique	OUI	Gratuit	Gratuit	OUI	OUI	Remplacement à l'identique ou facturation par un titre de recette	Facturation par un titre de recette
Syndicats et partis politiques hors période électorale pour une réunion interne	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Remplacement à l'identique ou facturation par un titre de recette	Facturation par un titre de recette
Organisateurs de manifestations gratuites en partenariat avec la Ville de Lille	OUI	Gratuit	Gratuit	OUI	OUI	Remplacement à l'identique ou facturation par un titre de recette	Facturation par un titre de recette
Associations de Lille, Lomme, Hellemmes (événements gratuits)	OUI	Gratuit	Gratuit	OUI	OUI	Remplacement à l'identique ou facturation par un titre de recette	Facturation par un titre de recette
Autres associations OU Associations de Lille, Lomme, Hellemmes (événements payants)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Remplacement à l'identique ou facturation par un titre de recette	Facturation par un titre de recette
Particuliers, Entreprises, Collectivités, Syndics de copropriétés...	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Remplacement à l'identique ou facturation par un titre de recette	Facturation par un titre de recette

**le nettoyage exceptionnel est mis en œuvre quand la salle ou le matériel est restitué dans un état de saleté qui le rend inutilisable en l'état. Il est constaté lors de la remise du matériel ou de l'état des lieux de remise des clés.

Salles	Surface (m ²)	Tarif pour une durée < 6h		Tarif journée (de 8h à 22h en semaine)		Tarif week-end (quel que soit le nombre de jour compris entre le vendredi dès la remise des clés jusqu'à la restitution des clés le lundi)
		Redevance	Contribution aux charges	Redevance	Contribution aux charges	
Mairie de quartier de Lille-Centre - 31 rue des Fossés						
- Salle de réception - RDC	96	33,00 €	20,00 €	52,00 €	30,00 €	100,00 €
- Salle des Commissions - 2ème étage	42	40,00 €	20,00 €	59,00 €	30,00 €	110,00 €
- Salle du Conseil - 2ème étage	147	19,00 €	50,00 €	35,00 €	80,00 €	150,00 €
Salle Courmont à Lille-Moulins - 2 rue Courmont						
- Salle Courmont - RDC	440	49,00 €	100,00 €	93,00 €	130,00 €	400,00 €
- Salle A - 1 ^{er} étage	55	40,00 €	20,00 €	60,00 €	30,00 €	110,00 €
- Salle B - 1 ^{er} étage	25	20,00 €	20,00 €	30,00 €	30,00 €	75,00 €
La Fabrique du Sud à Lille-Sud - 7 rue de l'Asie						
- La Fabrique du Sud	950	66,00 €	200,00 €	146,00 €	300,00 €	750,00 €
- Espace Carrousel	245	38,00 €	50,00 €	38,00 €	80,00 €	180,00 €
- Espace Atelier	57	9,00 €	20,00 €	9,00 €	30,00 €	50,00 €
- Espace Enfants	57	9,00 €	20,00 €	9,00 €	30,00 €	50,00 €
- Salle de réunion 1	57	9,00 €	20,00 €	9,00 €	30,00 €	50,00 €
- Salle de réunion 2	57	9,00 €	20,00 €	9,00 €	30,00 €	50,00 €
- Espace Coworking	121	19,00 €	50,00 €	19,00 €	80,00 €	100,00 €
Salle Concorde au Faubourg de Béthune 65 rue Saint Bernard	312	101,00 €	100,00 €	161,00 €	130,00 €	450,00 €
Salle Samain au Faubourg de Béthune Avenue Verhaeren	160	15,00 €	50,00 €	30,00 €	80,00€	150,00 €
Salle de concertation des Bois-Blancs 39 rue Mermoz <i>La location en soirée et le weekend de la salle de concertation sera réservée aux associations.</i>	151	18,00 €	50,00 €	33,00 €	80,00 €	150,00 €
Salle Frida – Mairie de quartier Bois-Blancs 291 rue du Pont à Fourchon	98	3,00 €	20,00€	9,00 €	30,00 €	75,00 €
Salle Sévigné à Fives	57	31,00 €	50,00 €	52,00 €	80,00 €	150,00 €
Salle Porret (Orion) à Fives 32 rue Porret	55	53,00 €	20,00 €	78,00 €	30,00 €	130,00 €
Salle Multi-activités - Mairie de quartier St-Maurice Pellevoisin 74 rue Saint Gabriel	75	30,00 €	20,00 €	48,00 €	30,00 €	160,00 €

Salles	Surface (m²)	Tarif pour une durée < 6h		Tarif journée (de 8h à 22h en semaine)		Tarif week-end (quel que soit le nombre de jour compris entre le vendredi dès la remise des clés jusqu'à la restitution des clés le lundi)
		Redevance	Contribution aux charges	Redevance	Contribution aux charges	
Salle Camelot - Vieux-Lille 9 rue de la Halle	203	18,00 €	50,00 €	37,00 €	80,00 €	180,00 €
Salle Philippe Noiret à Wazemmes 100 rue de l'Abbé Aerts	300	21,00 €	50,00 €	46,00 €	80,00 €	250,00 €
Salle Michèle Pohier à Lille-Sud 83 rue du Faubourg des Postes	219	28,00 €	50,00 €	49,00 €	80,00 €	200,00 €
Salle Berthelot à Lille-Sud 1 bis rue Berthelot	143	29,00 €	50,00 €	51,00 €	80,00 €	150,00 €
Alain Colas - Salle de spectacle* 53 rue de la Marbrerie	700	161,00 €	200,00 €	465,00 €	300,00 €	Non concernée
Alain Colas - Salle de réunion* 53 rue de la Marbrerie	100	71,00 €	70,00 €	157,00 €	110,00 €	Non concernée
Cave des Célestines* 84 rue des Célestines	400	139,00 €	120,00 €	359,00 €	150,00 €	Non concernée
Le Gymnase* 7 place Sébastopol	500	214,00 €	120,00 €	530,00 €	150,00 €	Non concernée
La Halle aux Sucres* 1 rue de l'Entrepôt	250	228,00 €	70,00 €	547,00 €	110,00 €	Non concernée
Palais Rihour – Salle du conclave*	260	176,00 €	70,00 €	394,00 €	110,00 €	Non concernée
Restaurant Municipal* Place Augustin Laurent	200	139,00 €	70,00 €	359,00 €	110,00 €	Non concernée

*Ces salles ne sont pas mises en prêt le week-end sauf dérogation motivée, dans ce cas le tarif appliqué sera le **tarif journée** par jour demandé.

Occupation temporaire du domaine public

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Toute demande d'occupation temporaire du domaine public, non répertoriée dans le tableau ci-dessous, se verra facturer des frais de dossiers : 20 € si la demande concerne une seule date OU 55 € si la demande concerne plusieurs dates.

Nature de l'occupation (montage et démontage compris)	Unité de calcul	Tarifs par jour (hors frais de dossiers et frais supplémentaires**)	
		Zone A*	Zone B*
Forains et installations temporaires particulières hors foires aux manèges de printemps et été	m ²	0,43 €	0,32 €
Occupation temporaire à caractère industriel, commercial et publicitaire	m ²	19,34 €	15,45 €
Occupation temporaire d'animations payantes de type podiums, tentes, stands et chapiteaux inférieurs à 100m ²	m ²	3,13 €	2,38 €
Occupation temporaire pour le Marché de Noël pour la durée de l'exploitation du Marché de Noël	m ²	3,13 €	2,38 €
Structures d'animations payantes de type chapiteaux de 100m ² et plus pour la durée de l'exploitation	m ²	1,30 €	0,75 €
Structures d'animations liées à des activités de santé, humanitaires ou de solidarité, culturelles et sportives, gratuites pour le public	Forfait	Gratuité	Gratuité
Forfait sans installation sur un périmètre non fixe (ou ouvert)	Forfait	192,00 €	129,44 €
Forfait avec installation sur un périmètre non fixe (ou ouvert)	Forfait	319,28 €	240,73 €
Place de stationnement-Forfait	Forfait	40,41 €	26,57 €
Foodtrucks hors braderie	Voir p. 43 du présent recueil pour le détail des tarifs.		

*Les zones concernées par la modulation tarifaire sont listées dans l'annexe relative aux tarifs d'occupation du domaine public de la Direction Cadre de vie et Patrimoine du présent recueil (p. 44 et 45).

**Les conditions d'application des frais d'occupation temporaire du domaine public (frais de dossier, dépassement jour...) sont précisées p.79 du présent recueil.

Organisation de réunions publiques dans le cadre des élections politiques

Délibération n°25/570 du 10 octobre 2025. Tarifs applicables à compter de l'entrée en vigueur de la délibération

Les partis politiques, **candidats déclarés ou leurs mandataires** sollicitent la mise à disposition de salles ou d'espace publics pour l'organisation de réunions ou d'actions qui leur sont propres.

- 1) Les modalités de prêt de salles aux partis politiques ou autres organismes sont fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article L. 2144-3 du CGCT dispose que « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation (...)* »

Dans les limites fixées par l'article L. 2144-3 du CGCT, la Ville de Lille accorde à tout parti politique ou **candidats déclarés ou leurs mandataires** le droit d'utiliser les salles municipales (hors équipement culturel) afin d'y tenir des réunions publiques.

Ces salles sont mises à disposition en l'état d'équipement habituel.

Toute demande doit être adressée par écrit dans des délais suffisants pour permettre son traitement.

- 2) Pour ce qui concerne l'espace public, tout tractage sans installation sur le domaine public ne requiert aucune autorisation préalable.
- 3) L'installation de matériel sur le domaine public, dans le cadre d'une action politique, nécessite quant à elle de formaliser une demande d'autorisation et donne lieu, en dehors des périodes de campagne électorale, au paiement de frais de dossier et d'une redevance forfaitaire. La gratuité s'applique durant la période de campagne électorale. Ces activités doivent s'implanter hors lieux de restrictions déterminés par arrêté municipal.

	Hors campagne électorale**
Tractage sur le domaine public sans installation	Pas de frais de dossier ni d'autres frais facturés.
Installation sur le domaine public	Frais de dossier par demande : 20 € si la demande concerne une seule date OU 55 € si la demande concerne plus d'une date + autres frais* si besoin

* Voir p. 84 et suivantes pour les tarifs concernant le matériel et p. 77 pour les tarifs concernant la mise à disposition de personnels

** La location de salle est gratuite uniquement dans le cas d'une mise à disposition pour **une réunion publique**. En dehors de ce cadre, voir p. 79 et suivantes pour les tarifs concernant la location de salle.

Direction des Événements Lillois

Mise à disposition de matériels, personnels, et conception de supports de signalétique par le Département Événementiel

Délibération n° 25/109 du 7 février 2025. Tarifs applicables au 1er mars 2025

Le tarif réduit s'applique aux étudiants et associations d'étudiants de Lille, Hellemmes, Lomme.

DESIGNATION	Tarif normal TTC en € au 1er janvier 2024	Tarif normal TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution	Tarif réduit TTC en € au 1er janvier 2024	Tarif réduit TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution
BANCS KERMESSE	2,34 €	2,34 €	0%	1,11 €	1,11 €	0%
BARRIERES VDL 2M	10,04 €	10,04 €	0%	5,01 €	5,01 €	0%
BARRIERES RESINE BLANCHE	11,59 €	11,59 €	0%	5,79 €	5,79 €	0%
BLOCS BETON 300KG	5,25€/jr +30% /jrs suppl, 13,11 €/sem, 21,00 €/mois	5,25€/jr +30% /jrs suppl, 13,11 €/sem, 21,00 €/mois	0%			
BLOCS BETON 500KG	10,49 €/jr +30% / jrs suppl, 26,22 €/sem, 41,96 €/mois	10,49 €/jr +30% / jrs suppl, 26,22 €/sem, 41,96 €/mois	0%			
BLOCS BETON 1000KG	21,00€/jr +30% /jrs suppl, 52,45€/sem, 83,92€/mois	21,00€/jr +30% /jrs suppl, 52,45€/sem, 83,92€/mois	0%			
BLOCS BETON 2000KG	41,96€/jr +30%/ jrs suppl, 104,90€/sem, 167,84€/mois	41,96€/jr +30%/ jrs suppl, 104,90€/sem, 167,84€/mois	0%			
BARRIERES ANTI-BELIER : Le 1 ^{er} module de 110 cm comprend 2 blocs ou unités. Chaque module suppl. est un bloc unique de 85 cm.		70,00€/jr/module ; 150,00€/module/w-end de 3 jrs ; 400,00€/sem/module				
BLOCS PORTES	12,82 €	12,82 €	0%	6,10 €	6,10 €	0%
CINTRES	1,11 €	1,11 €	0%	0,55 €	0,55 €	0%
CHAISES	2,34 €	2,34 €	0%	1,11 €	1,11 €	0%
CHAISES MI-MANDAT	3,29 €	3,29 €	0%	1,65 €	1,65 €	0%
CHAISES PLIANTES	1,54 €	1,54 €	0%	0,76 €	0,76 €	0%
COFFRET ELECTRIQUE - TARIF BLEU	325,17 €	341,43 €	5%	162,64 €	170,78 €	5%
COFFRET ELECTRIQUE - TARIF JAUNE	348,02 €	365,40 €	5%	174,02 €	182,72 €	5%
CIMAISES TIGES	0,82 €	0,82 €	0%	0,41 €	0,41 €	0%
CUBES EXPO	1,11 €	1,17 €	5%	0,55 €	0,58 €	5%
DRAPEAUX 2 X 3	6,33 €	6,33 €	0%	8,29 €	8,29 €	0%
DRAPEAUX 80 X120	8,58 €	8,58 €	0%	4,63 €	4,63 €	0%

DESIGNATION	Tarif normal TTC en € au 1er janvier 2024	Tarif normal TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution	Tarif réduit TTC en € au 1er janvier 2024	Tarif réduit TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution
GRILLE CADDIES	12,82 €	12,82 €	0%	6,92 €	6,92 €	0%
GUERIDONS	11,03 €	11,03 €	0%	5,46 €	5,46 €	0%
ISOLOIR	12,82 €	12,82 €	0%	6,46 €	6,46 €	0%
MANGE-DEBOUT	9,25 €	9,71 €	5%	4,82 €	5,06 €	5%
MATS	18,78 €	19,72 €	5%	9,02 €	9,47 €	5%
NAPPES BLEUES	3,29 €	3,46 €	5%	1,11 €	1,17 €	5%
FAUTEUIL RECEPTION	45,26 €	47,52 €	5%	22,63 €	23,76 €	5%
TABLES URNES ELECTIONS	2,14 €	2,14 €	0%	1,07 €	1,07 €	0%
TABOURET DE PRESIDENT B ELECT	2,41 €	2,41 €	0%	1,11 €	1,11 €	0%
TENTE PLIANTE BLANCHE 3 X 3	160,08 €	160,08 €	0%	86,68 €	86,68 €	0%
TENTE PLIANTE BLANCHE 6 X 3	319,59 €	319,59 €	0%	159,74 €	159,74 €	0%
TENTE PLIANTE BLANCHE 3X4,5	208,79 €	208,79 €	0%	104,45 €	104,45 €	0%
URNES (transparentes)	12,70 €	12,70 €	0%	6,36 €	6,36 €	0%
VITRINES	32,44 €	34,06 €	5%	12,27 €	12,88 €	5%
TRANSPORT						
TARIF HORAIRE POUR UN CAMION	53,95 €	53,95 €	0%	26,98 €	26,98 €	0%
TARIF HORAIRE POUR UN CAMION GRUE ou ELEVATEUR	73,69 €	73,69 €	0%	36,79 €	36,79 €	0%
TARIF HORAIRE POUR UNE CAMIONNETTE	18,10 €	18,10 €	0%	9,25 €	9,25 €	0%
MAIN D'ŒUVRE						
ORIFLAMMES TARIF VISIBILITE PAR ORIFLAMME (Forfait sans Pose/oriflamme/semaine) + FUSIBLES obligatoires à la charge du demandeur	11,15 €	11,15 €	0%			
ORIFLAMMES TARIF PAR ORIFLAMME (Forfait Pose/dépose + visibilité) + FUSIBLES/semaine	22,29 €	22,29 €	0%			
TARIF HORAIRE POUR UN AGENT	51,05 €	51,05 €	0%	25,52 €	25,52 €	0%

DESIGNATION	Tarif normal TTC en € au 1er janvier 2024	Tarif normal TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution	Tarif réduit TTC en € au 1er janvier 2024	Tarif réduit TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution
PANNEAUX KILOMETRIQUES	11,60 €	11,60 €	0%	5,79 €	5,79 €	0%
PASSAGE DE CÂBLES	30,77 €	32,31 €	5%	15,38 €	16,15 €	5%
PASSAGE DE CABLES SOUPLES	34,78 €	36,52 €	5%	6,89 €	7,24 €	5%
PANNEAUX ELECTORAUX	12,75 €	12,75 €	0%	6,36 €	6,36 €	0%
PANNEAUX MI-MANDAT	32,98 €	32,98 €	0%	15,97 €	15,97 €	0%
PODIUM PLANCHER (le m²)	11,03 €	11,03 €	0%	5,46 €	5,46 €	0%
TRIBUNE MOBILE 220 PLACES	831,15 €	831,15 €	0%	415,57 €	415,57 €	0%
PODIUM ROULANT 6 X 4,5	1 114,74 €	1 170,48 €	5%	557,36 €	585,23 €	5%
PODIUM ROULANT 6 X 6	1 399,00 €	1 469,00 €	5%	699,50 €	734,48 €	5%
PODIUM ROULANT 9 X 6	2 248,33 €	2 360,75 €	5%	1 124,21 €	1 180,42 €	5%
PODIUM - GRADIN x RANGS - TRIBUNE (la place)	4,12 €	4,33 €	5%	2,00 €	2,10 €	5%
PODIUMS VAINQUEURS 123	20,50 €	20,50 €	0%	10,70 €	10,70 €	0%
PORTES- MANTEAUX - VESTIAIRE	25,52 €	25,52 €	0%	12,70 €	12,70 €	0%
POTELETS EXPOSITION + CHAINE	8,13 €	8,54 €	5%	4,20 €	4,41 €	5%
POTELETS EXPOSITION SANGLES	11,59 €	12,17 €	5%	5,79 €	6,08 €	5%
PROJECTEURS JAUNES 500 W	49,27 €	51,75 €	5%	24,63 €	25,86 €	5%
PUPITRES	104,45 €	104,45 €	0%	52,17 €	52,17 €	0%
SOCLES DRAPEAUX	12,70 €	12,70 €	0%	6,35 €	6,35 €	0%
SONO	189,05 €	189,05 €	0%	94,53 €	94,53 €	0%
STATIONNEMENTS INTERDITS	11,03 €	11,03 €	0%	5,46 €	5,46 €	0%
TABLEES BASSES RECEPTION	6,91 €	7,26 €	5%	3,45 €	3,62 €	5%
TABLES CARREES ECHECS	4,68 €	4,91 €	5%	2,34 €	2,46 €	5%
TABLES de 2 METRES	9,81 €	9,81 €	0%	4,90 €	4,90 €	0%
TABLES de 1,50 M	6,46 €	6,46 €	0%	3,23 €	3,23 €	0%
TABLES de 1,75 M	6,46 €	6,46 €	0%	3,23 €	3,23 €	0%
TABLES RONDES DE 1,50M	12,70 €	12,70 €	0%	6,36 €	6,36 €	0%
TABLES RONDES DE 1,50M plastique	12,70 €	12,70 €	0%	6,36 €	6,36 €	0%
TABLES DE 1, 80 PVC	11,60 €	12,18 €	5%	5,79 €	6,08 €	5%
TABLES DE 1,22 PVC	9,81 €	9,81 €	0%	5,04 €	5,04 €	0%

<u>DESIGNATION SIGNALÉTIQUE</u>	Tarification TTC en € au 1er janvier 2024	Tarification TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution
BACHE 510G IMPRESSION NUMÉRIQUE	25,52 €	26,80 €	5%
BACHE 440 M1 IMPRESSION NUMÉRIQUE	25,52 €	26,80 €	5%
BACHE MESH IMPRESSION NUMÉRIQUE	41,80 €	43,90 €	5%
BACHE IMPRESSION RECTO/VERSO IMPRESSION NUMÉRIQUE	55,68 €	58,50 €	5%
BACHE 610G ADHÉSIF DE DECOUPE POUR BACHE (TARIF INDICATIF VOIR MONTAGE COULEUR)	46,36 €	48,70 €	5%
PANNEAU POLYPRO ALVEOLE EP 3.5 IMPRESSION NUMÉRIQUE	26,70 €	28,04 €	5%
PANNEAU POLYPRO ALVEOLE EP 3.5 ADHÉSIF DE DECOUPE	34,46 €	36,19 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 1MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	34,80 €	36,54 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 1MM LETTRAGE DE DECOUPE	41,47 €	43,83 €	6%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 2MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	41,47 €	43,83 €	6%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 2MM ADHÉSIF DE DECOUPE	47,18 €	49,54 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 3MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	49,49 €	51,97 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 3 MM ADHÉSIF DE DECOUPE	56,40 €	59,22 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 3MM IMPRESSION NUMÉRIQUE + LAMINATION	61,52 €	64,60 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 5 MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	56,84 €	59,68 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 5MM ADHÉSIF DE DECOUPE	63,76 €	67,00 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 5MM IMPRESSION NUMÉRIQUE + LAMINATION	75,36 €	79,13 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 10MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	74,24 €	78,00 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 10 MM LETTRAGE DE DECOUPE	92,74 €	97,38 €	5%
PANNEAU FOREX PVC EXPANSE EP 10 MM IMPRESSION NUMÉRIQUE + LAMINATION	85,84 €	90,13 €	5%
PANNEAU FOAMAPAN TOTALEMENT RECYCLABLE EP 5MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	59,18 €	62,14 €	5%
PANNEAU FOAMAPAN TOTALEMENT RECYCLABLE EP 5MM ADHÉSIF DE DECOUPE	66,11 €	69,42 €	5%
PANNEAU FOAMAPAN TOTALEMENT RECYCLABLE EP 5MM IMPRESSION NUMÉRIQUE + LAMINATION	70,77 €	74,31 €	5%
PANNEAU FOAMAPAN TOTALEMENT RECYCLABLE EP 10MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	76,56 €	80,39 €	5%
PANNEAU FOAMAPAN TOTALEMENT RECYCLABLE EP 10MM ADHÉSIF DE DECOUPE	83,49 €	87,67 €	5%
PANNEAU FOAMAPAN TOTALEMENT RECYCLABLE EP 10MM IMPRESSION NUMÉRIQUE + LAMINATION	88,18 €	92,59 €	5%
PANNEAU AKYPRINT POLYPROLYÈNE STRUCTURE A BULLE EP 3MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	30,21 €	31,72 €	5%
PANNEAU AKYPRINT POLYPROLYÈNE STRUCTURE A BULLE EP 10 MM IMPRESSION NUMÉRIQUE	34,78 €	36,52 €	5%
PANNEAU AKYLITE POLYPROPYLENE EP 2.5 IMPRESSION NUMÉRIQUE	28,97 €	30,42 €	5%
PANNEAU AKYLITE POLYPROPYLENE EP 2.5 ADHÉSIF DE DECOUPE	36,00 €	37,80 €	5%

DESIGNATION SIGNALÉTIQUE	Tarification TTC en € au 1er janvier 2024	Tarification TTC en € au 1er janvier 2025	Evolution
PANNEAU DIBON EP 3MM MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE ADHESIF MONOMERE	76,58 €	80,41 €	5%
PANNEAU DIBON EP 3MM MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE ADHESIF MONOMERE + LAMINATION MONOMERE	88,18 €	92,60 €	5%
PANNEAU DIBON EP 3MM MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE ADHESIF POLYMERE + LAMINATION POLYMERE	99,65 €	104,63 €	5%
PANNEAU DIBON EP 3MM MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE ADHESIF POLYMERE	88,18 €	92,60 €	5%
PANNEAU DIBON EP 3MM MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE ADHESIF DE DECOUPE MONOMERE	83,49 €	87,67 €	5%
PANNEAU DIBON EP 3MM MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE ADHESIF DE DECOUPE POLYMERE	89,29 €	93,76 €	5%
PANNEAU DILITE EP 3MM ECONOMIQUE MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE MONOMERE	69,56 €	73,04 €	5%
PANNEAU DILITE EP 3MM ECONOMIQUE MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE POLYMERE	75,36 €	79,13 €	5%
PANNEAU DILITE EP 3MM ECONOMIQUE MULTICOUCHE COMPOSE DE TOLES D'ALUMINIUM ET POLYETHYLENE IMPRESSION NUMERIQUE POLYMERE + LAMINATION	86,94 €	91,29 €	5%
ADHESIF D'IMPRESSON NUMERIQUE MONOMERE	17,39 €	18,26 €	5%
ADHESIF D'IMPRESSON NUMERIQUE MONOMERE ENLEVABLE ENLEVABLE	18,50 €	19,43 €	5%
ADHESIF D'IMPRESSON NUMERIQUE MONOMERE + LAMINATION	28,97 €	30,42 €	5%
ADHESIF D'IMPRESSON NUMERIQUE TRANSPARENT	22,07 €	23,17 €	5%
ADHESIF D'IMPRESSON NUMERIQUE POLYMERE	24,41 €	25,63 €	5%
ADHESIF D'IMPRESSON NUMERIQUE POLYMERE AIDE A LA POSE	28,97 €	30,42 €	5%
ADHESIF D'IMPRESSON NUMERIQUE POLYMERE + LAMINATION POLYMERE	37,12 €	39,00 €	5%
ADHESIF DE DECOUPE MONOMERE	19,73 €	20,72 €	5%
ADHESIF DE DECOUPE POLYMERE	25,52 €	26,80 €	5%
ADHESIF DE DECOUPE COULE	28,97 €	30,42 €	5%
PAPIER DOS BLEU IMPRESSION NUMERIQUE / PAPIER DOS BLANC IMPRESSION NUMERIQUE	6,91 €	7,26 €	5%
PAPIER DOS BLANC MAT M1 IMPRESSION NUMERIQUE	13,94 €	14,64 €	5%
CANVAS ARTISTE IMPRESSION NUMERIQUE	44,02 €	46,22 €	5%
PANNEAU KAPA MOUSSE EP 10MM IMPRESSION NUMERIQUE	75,36 €	79,13 €	5%
ŒILLET 1	0,22 €	0,23 €	5%

Tarifs d'entrée à Lille neige

Délibération n° 24/681 du 13 décembre 2024– Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

	Intra-muros Lille-Hellemmes-Lomme	Extra-muros
Mineur individuel	Accès libre gratuit	Accès libre gratuit
Majeur individuel	Accès libre gratuit	5,00 euros pour accéder à l'une ou plusieurs des activités suivantes : piste de luge, tyrolienne, mur d'escalade et ateliers
Groupes	Gratuit- réservation préalable obligatoire	2,5 euros par personne-réservation préalable et présentation du devis validé obligatoires

Tarifs d'entrée à Lille aventure nature

Délibération n° 25/420 du 20 juin 2025 – Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2025

	Intra-muros Lille-Hellemmes-Lomme	Extra-muros
Mineur individuel	Accès libre gratuit	Accès libre gratuit
Majeur individuel	Accès libre gratuit	Accès libre gratuit
Groupes	Gratuit- réservation préalable obligatoire	2,5 euros par personne-réservation préalable et présentation du devis validé obligatoires

Braderie de Lille

Délibération n°25/420 du 20 juin 2025 - Tarifs applicables à compter du 1er juillet 2025

Typologie des bradeux	Forfait / emplacement / braderie au 1 ^{er} janvier 2024	Forfait / emplacement / braderie au 1 ^{er} juillet 2025	Evolution
Brocanteurs non-professionnels résidant à Lille, Hellemmes, Lomme	0,00 €	0,00 €	
Brocanteurs non-professionnels ne résidant pas à Lille, Hellemmes, Lomme	262,25 €	267,00 €	1,8%
Brocanteurs professionnels	262,25 €	267,00 €	
Food trucks, triporteurs et friteries	262,25 €	267,00 €	

Droits de place et de stationnement des foires aux manèges et kermesses

Délibération n°25/109 du 7 février 2025- Tarifs applicables à compter du 1er mars 2025

Tarifs applicables pour la durée de la foire ou kermesse. Le terme kermesse s'entend pour toute installation foraine sur le territoire de la ville, en dehors des 2 foires aux manèges situées sur le Champ de Mars, au printemps et en fin d'été.

Droits de place Tarifs / m ² / manège ou métier	Foires aux manèges		Kermesses
	de printemps	d'août/septembre	
Minimum de perception <24m ²	82,26 €	154,48 €	Gratuit
si > ou = à 24m ² et <50m ² , le m ²	3,55 €	6,64 €	
entre 50m ² et < 200m ² , le m ²	2,74 €	5,51 €	
entre 200m ² et < 300m ² , le m ²	2,41 €	5,04 €	
entre 300m ² et < 400m ² , le m ²	2,07 €	4,36 €	
si > ou = à 400 m ² suivants et au-delà, le m ²	1,60 €	3,55 €	
machine de force	219,34 €	219,34 €	

Droits de stationnement (hors manège ou métier)	Foires aux manèges		Kermesses
	de printemps	d'août/septembre	
A) Camions, remorques			
1 ^{er} véhicule	10,05 €	199,43 €	10,05 €
2 ^{ème} véhicule	29,91 €	359,06 €	29,91 €
3 ^{ème} véhicule	79,80 €	598,41 €	79,80 €
4 ^{ème} véhicule	159,59 €	957,40 €	159,59 €
5 ^{ème} véhicule	298,17 €	1 196,83 €	298,17 €
B) Véhicules d'habitation (flèche comprise) et techniques			
Jusqu'à 5 m	28,54 €	62,51 €	-
Au-delà de 5 m et jusqu'à 11 m	59,55 €	130,81 €	
Au-delà de 11 m	77,62 €	170,72 €	
C) Véhicules d'habitation extensibles			
Jusqu'à 12 m	97,13 €	213,41 €	-
Au-delà de 12 m	103,24 €	230,46 €	

Participation aux frais de consommation d'eau <u>Foires aux manèges de printemps et été*</u>	
Manège ou métier	Tarifs (forfait)
FLUM	766,40 €
Palais du rire	108,45 €
Enfantin Pêche aux canards	79,00 €
Enfantin Bateaux	108,45 €
Enfantin Piscine à bulles	216,48 €
Fabrication ou buvette	154,93 €
Autres métiers	77,46 €

*Cette facturation est basée sur le coût annuel du mètre cube facturé à la Ville de Lille et la nature de l'activité foraine qui prend en compte les besoins particuliers de certains métiers à forte consommation d'eau.

Toute autre installation sur le Champ de Mars*	
Coût du relevé de compteurs (2 déplacements)	51,04 €
Consommation d'eau – prix au m ³	4,51 €

*Cette facturation concerne toutes les autres activités se déroulant sur le Champ de Mars durant l'année, et comprend le coût du déplacement d'un agent pour effectuer les relevés (2 fois 30 mn) et la consommation d'eau au coût du m3 facturé par le prestataire en décembre 2024.

Tarifs de location de la maison des associations 3^e étage, aile Angellier - 27, rue Jean Bart

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022– Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2022

Salles	Surface en m2	Redevance ½ journée	Charges ½ journée	Redevance et charges ½ journée	Redevance 1 jour	Charge 1 jour	Redevance et charges 1 jour	Redevance et charges par jour supplémentaire (consécutif)
Conférence Salle 131	128	65,00 €	15,00 €	80,00 €	130,00 €	30,00 €	159,00 €	95,00 €
Auditorium Salle 14	41	21,00 €	5,00 €	25,00 €	43,00 €	11,00 €	51,00 €	31,00 €
Salle 121	46	24,00 €	6,00 €	30,00 €	48,00 €	12,00 €	57,00 €	35,00 €
Convivialité*	54	28,00 €	7,00 €	35,00 €	56,00 €	14,00 €	67,00 €	41,00 €

*Cet espace ne peut être privatisé que si les autres salles ne sont pas occupées par d'autres associations

Direction de l'état civil et des cimetières

Service extérieur des pompes funèbres

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1er juillet 2026

Le service extérieur des pompes funèbres de Lille, Lomme et Hellemmes est un service public industriel et commercial. Dès lors, lui est appliqué un régime financier à budget individualisé, retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre ou l'excédent des recettes et des dépenses.

A cet égard, les ressources sont constituées par les paiements acquittés par les familles pour les travaux et prestations assurés. Il s'agit principalement des prestations de fossoyage réalisées par les services municipaux (inhumations et exhumations) mais aussi de signes de matérialisation de sépultures, de reliquaires. Par ailleurs, il est prévu des tarifs pour la vente de caveaux dans le cadre de la marbrerie solidaire, pour la location d'une salle et pour l'entretien annuel des tombes.

Les dépenses, quant à elles, sont de deux ordres principalement :

- le remboursement des frais de personnel du SEPF à la Ville dans le cadre des prestations de fossoyage,
- la prise en charge des funérailles des personnes dépourvues de ressources en application de l'article L 2223-27 du Code général des collectivités territoriales.

Il convient d'équilibrer ces dépenses par des recettes. Pour ce faire, il est proposé de fixer comme suit les tarifs du service extérieur des pompes funèbres.

Les tarifs sont différents à Lille, Lomme et Hellemmes. Les tarifs ci-après présentés sont ceux de Lille.

Nomenclature		INHUMATIONS	Tarif HT	Tarif TTC	Evolution
Fosse Enfant	99	Creusement et remblaiement d'une fosse de 1m de profondeur (enfant) pour inhumation	125,00 €	150,00 €	-25 %
	99-1	Creusement d'une fosse de 1m de profondeur (enfant) pour inhumation	83,33 €	100 €	0 %
Fosse ordinaire	100	Creusement et remblaiement d'une fosse de 1m50 de profondeur pour inhumation	208,33 €	250 €	0 %
Fosse profonde ou Supplément Fosse profonde	100-1	Creusement d'une fosse de 1m50 de profondeur pour inhumation (sans remblaiement)	125 €	150 €	0 %
	101	Creusement et remblaiement d'une fosse de 2 m de profondeur pour inhumation ou Sup	250 €	300 €	0 %
	101-1	Creusement d'une fosse de 2m de profondeur pour inhumation (sans remblaiement)	166,66 €	200 €	0 %
Double fosse profonde	102	Creusement et remblaiement d'une fosse de 2 m 50 de profondeur pour inhumation	333,33 €	400 €	0 %
	102-1	Creusement d'une fosse de 2m,50 de profondeur pour inhumation (sans remblaiement)	208,33 €	250 €	0 %
	103	Approfondissement d'une fosse de 0m50 de profondeur	41,67 €	50 €	0 %
	103-1	Approfondissement d'une fosse de 1m de profondeur	83,33 €	100 €	0 %
Creusement urne	104	Creusement et remblaiement pour inhumation ou superposition d'urne dans une concession ou une cinéraire	75 €	90 €	0 %
Sarco simple	105	Creusement et remblaiement à 0m80 de profondeur pour pose de Sarco simple (inhumation non comprise)	112,50 €	135 €	0 %
Sarco double	106	Creusement et remblaiement à 1m40 de profondeur pour pose de Sarco double	208,33 €	250 €	0 %
Sarco triple	107	Creusement et remblaiement à 2m00 de profondeur pour pose de Sarco Triple	291,67 €	350 €	0 %
Ouv. Sup.	108	Creusement en vue d'une ouverture supérieure de sarco pour inhumation ou sup. et remblaiement	75 €	90 €	0 %
Ouverture sarco	109	Creusement en vue d'une ouverture face allée sarco pour inhumation ou Sup. et remblaiement	450 €	540 €	0 %
	109-1	Creusement en vue d'une ouverture face terre sarco pour inhumation ou Sup. et remblaiement	225 €	270 €	0 %
Cavurne	110	Creusement et remblaiement à 60 cm de profondeur pour pose de cavurne	75 €	90 €	0 %
Columbarium, Cavurne	111	Ouverture et fermeture d'urne au columbarium ou d'une cavurne	41,67 €	50 €	0 %
	111-1	Inhumation ou descente d'une urne	8,33 €	10 €	0 %
Caveau d'attente	112	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire pour 1 jour	12,50 €	15 €	0 %
	112-1	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire pour 2 à 5 jours	25 €	30 €	0 %
	112-2	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire pour 6 à 30 jours	41,67 €	50 €	0 %
	112-3	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire par mois supplémentaire	41,67 €	50 €	0 %
Inhumation en caveau	113	Descente de cercueil dans un caveau ou en pleine terre (tarif par porteur)	16,67 €	20 €	0 %
	114	Ouverture et fermeture de caveau	75 €	90 €	0 %

Nomenclature		EXHUMATIONS	Tarif HT	Tarif TTC	Evolution
Exh. de fosse ordinaire	200	Exhumation de 1 corps à une profondeur de 1,50 m	291,67 €	350,00 €	-12,5%
	200-1	Exhumation du corps d'un enfant en pleine terre dans une concession enfant (1,20 m)	50,00 €	60,00 €	
Exh. Sarco simple	203	Exhumation de 1 corps en sarco à 0m80 de profondeur	208,33 €	250,00 €	-50%
Exh. urne	207	Exhumation d'urne en pleine terre de 0 à 0m60	20,83 €	25,00 €	-50%
	211	Exhumation d'urne en columbarium ou caverne	12,50 €	15,00 €	-50%
	211-1	Exhumation d'urne supplémentaire en pleine terre	8,00 €	10,00 €	
	211-2	Exhumation d'urne en caveau	8,00 €	10,00 €	
Exh. suppl. sarco	212	Exhumation de 1 corps supplémentaire en sarcophage	75 €	90 €	0 %
Exh. pleine terre	213	Exhumation d'un corps supplémentaire en pleine terre	75 €	90 €	0 %
Descellement d'urne	216	Descellement d'urne fixée sur une concession	16,66 €	20 €	0 %
Transport	217	Transport d'un cercueil à l'intérieur du cimetière suite à transfert de concession dans le cimetière	25,00 €	30,00 €	-70%
	217-1	Transport d'une urne à l'intérieur du cimetière suite à transfert de concession dans le cimetière	12,00 €	15,00 €	-50%
	217-2	Transport d'un reliquaire à l'intérieur du cimetière suite à transfert de concession dans le cimetière	25,00 €	30,00 €	-40%
Mise au caveau provisoire	219	Dépôt d'une journée	12,50 €	15 €	0 %
	219-1	Dépôt de 2 à 5 jours	25,00 €	30 €	0 %
	219-2	Dépôt de 6 à 30 jours	41,67 €	50 €	0 %
	219-3	Dépôt par mois supplémentaire	41,67 €	50 €	

Nomenclature		TRAVAUX	Tarif HT	Tarif TTC	Evolution
Travaux de Maçonnerie	250	Scellement d'urne sur monument	12,50 €	15,00 €	-50%
	250-2	Redressement de stèle	41,67 €	50 €	0 %
	250-3	Pose de stèle (issue de marbrerie solidaire)	12,50 €	15,00 €	
	250-4	Intervention sur monument, sous réserve des contraintes techniques	83,33 €	100 €	
Voirie	251	Réfection de la voirie suite à ouverture avant d'un caveau ou d'un sarco – Forfait de 2m ²	250 €	300 €	0 %
	252	Par m2 supplémentaire	83,33 €	100 €	0 %
Espaces verts	253	Coupe d'arbustes en cas de carence du concessionnaire	41,67 €	50 €	

Nomenclature		MONUMENTS ET ACCESSOIRES	Tarif HT	Tarif TTC	Evolution
Plateau	300	Fourniture de signe de matérialisation de sépulture (plaque de gravure, gravure comprise)	4,16 €	5,00 €	-79%
Cavurne	312	Fourniture d'une cavurne (60x60 cm) (sans gravure)	83,33 €	100 €	0 %
Reliquaire	313	Fourniture d'un reliquaire Petit modèle 40 x 30 cm	21,66 €	26 €	0 %
	314	Fourniture d'un reliquaire Moyen Modèle 60 x 30 cm	40 €	48 €	0 %
	315	Fourniture d'un reliquaire Grand Modèle 80 x 30 cm	66,66 €	80 €	0 %
Caveau Enfant Marbrerie solidaire	316	Vente de caveau enfant 50 x 70 cm – Marbrerie solidaire (Plaques de fermeture incluses)	66.67 €	80 €	0 %
Plaques et vases	317	Vente de plaques et de vase Marbrerie Solidaire petit modèle	4,16 €	5 €	0 %
	317-1	Vente de plaques et de vase Marbrerie Solidaire moyen modèle	12,50 €	15 €	0 %
	317-2	Vente de plaques et de vase Marbrerie Solidaire grand modèle	25 €	30 €	0 %
Caveau Marbrerie Solidaire	318	Vente de caveau adulte 1 place - Marbrerie solidaire (Plaques de fermeture incluses)	125 €	150 €	0 %
	319	Vente de caveau adulte 2 places Marbrerie Solidaire (Plaques de fermeture incluses)	208,33 €	250 €	0 %
	320	Vente de caveau adulte 3 places – Marbrerie Solidaire (Plaques de fermeture incluses)	291,65 €	350 €	0 %
Caveau ayant fait l'objet d'une reprise	321	Vente de caveau adulte 1 place - Hors Marbrerie solidaire (Plaques de fermeture incluses)	208.33 €	250 €	0 %
	322	Vente de caveau adulte 2 places - Hors Marbrerie Solidaire (Plaques de fermeture incluses)	375 €	450 €	0 %
	323	Vente de caveau adulte 3 places – Hors Marbrerie Solidaire (Plaques de fermeture incluses)	583.33 €	700 €	0 %
Monument	325	Vente de monument Marbrerie Solidaire (tombale et stèle)	125 €	150 €	0 %
	325-1	Vente de monument Marbrerie Solidaire (tombale et stèle travaillée)	166,66 €	200 €	0 %
	325-3	Vente de monument enfant Marbrerie Solidaire	62,50 €	75 €	0 %
	325-4	Vente de stèle Marbrerie solidaire	25 €	30 €	0 %
	325-5	Vente de monument cinéraire Marbrerie solidaire (1m x 1m)	62,50 €	75 €	
Dépose de monument	326	Dépose de monument, casse et mise à la benne	83,33 €	100 €	0 %
Entretien monument	328	Prestation de nettoyage des monuments, hors chapelle, 2 heures 1 fois dans l'année, de 0 à 3 m²	50 €	60 €	0 %
	328-1	Prestation de nettoyage des monuments, hors chapelle, 2 heures 1 fois dans l'année, par m² supplémentaire	8,33 €	10 €	0 %
	328-2	Prestation de nettoyage des monuments, hors chapelle, 2 heures 2 fois dans l'année, de 0 à 3 m²	100 €	120 €	0 %
	328-3	Prestation de nettoyage des monuments, hors chapelle, 2 heures 2 fois dans l'année, par m² supplémentaire	16.67 €	20 €	0 %
	328-4	Prestation de nettoyage des monuments sur concession enfant 1 heure 1 fois dans l'année	25 €	30 €	
	328-5	Prestation de nettoyage des monuments sur concession enfant 1 heure 2 fois dans l'année	50 €	60 €	
Location Salle	329	Mise à disposition d'une salle de recueillement pour une cérémonie (forfait de 3h)	41.67 €	50 €	0 %
Lettrage	330	Remise en peinture de lettres (tarif à la lettre)	0,08 €	0,10 €	

Concessions – tarifs Ville budget principal (pas de TVA)

Délibération n° 24/681 du 13 décembre 2024. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Durée	Superficie	CONCESSIONS	REDEVANCE DE SUPERPOSITION
10 ans	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)	45,00 €	25,00 €
	1,20 m ² (enfant)	55,00 €	30,00 €
	2 m ²	90,00 €	45,00 €
	2,50 m ²	110,00 €	60,00 €
	3 m ² (renouvellement et superposition)	140 €	70,00 €
15 ans	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)	90,00 €	45,00 €
	1,20 m ² (enfant)	107,00 €	55,00 €
	2 m ²	175,00 €	90,00 €
	2,50 m ²	220,00 €	110,00 €
	3 m ² (renouvellement et superposition)	270 €	135,00 €
30 ans	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)	220,00 €	110,00 €
	1,20 m ² (enfant)	265,00 €	135,00 €
	2 m ²	440,00 €	220,00 €
	2,50 m ²	545,00 €	275,00 €
	3 m ² (renouvellement et superposition)	660 €	330,00 €
50 ans	1 m ²		220,00 €
	1,20 m ² (enfant)	525,00 €	265,00 €
	2 m ²	870,00 €	440,00 €
	2,50 m ²	1 090,00 €	545,00 €
	3 m ² (renouvellement et superposition)	1 210€	655,00 €
Centenaire	Superposition exclusivement		
	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)		475,00 €
	1,20 m ² (enfant)		570,00 €
	2 m ²		950,00 €
	2,50 m ²		1 185,00 €
	3 m ²		1 420,00 €

		CONCESSIONS	REDEVANCE DE SUPERPOSITION
Perpétuelle	Superposition exclusivement		
	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)		800,00 €
	1,20 m ² (enfant)		955,00 €
	2 m ²		1 590,00 €
	2,50 m ²		1 980,00 €
Case de colombarium		CONCESSIONS	REDEVANCE DE SUPERPOSITION
	10 ans	265,00 €	135,00 €
	15 ans	405,00 €	205,00 €
	30 ans	545,00 €	275,00 €
Cavurne	10 ans	145,00 €	25,00 €
	15 ans	190,00 €	45,00 €
	30 ans	320,00 €	110,00 €

Pôle Culture et relations internationales

La Ville de Lille a rejoint le dispositif pass culture porté par la SAS Pass Culture du ministère de la Culture et la caisse des dépôts et consignations.

Ce dispositif numérique comporte un volet individuel à l'adresse des jeunes de 15 à 20 ans, pour leur offrir, sur une application dédiée et géolocalisée, l'accès aux offres culturelles, et un volet collectif à l'adresse des collégiens et lycéens via la plateforme numérique de l'éducation nationale. La réservation sur l'application Pass Culture est indispensable.

Les offres pass culture sont tarifées selon les dispositions prévues dans les grilles tarifaires ci-dessous. Concernant spécifiquement l'offre « duo » pass culture, l'accompagnateur du détenteur du pass culture bénéficiera du même tarif que ce dernier.

Tarifs de billetterie – Musées et lieux culturels

Musées – conditions générales

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1er juillet 2026

1) Dispositif Fami'Lille

Dans le cadre de la distribution de l'arbre de Noël, les enfants du personnel municipal de la ville de Lille et des communes associées de Lomme et Hellemmes bénéficient individuellement d'un ticket Fami'lille. Ce ticket valable pour un enfant et deux accompagnants, permet d'accéder gratuitement à un des équipements suivants, au choix :

- Palais des Beaux-Arts
- Musée de l'Hospice Comtesse

2) Accès gratuit aux musées

Selon les dispositions suivantes pour le Palais des Beaux-arts :

- 6 jours par an dans le cadre d'événementiels liés à la programmation culturelle sur les collections permanentes, les expositions temporaires (dates définies par arrêté municipal).
- 1 nocturne par mois 12 nocturnes par an pour les collections permanentes, les expositions temporaires (dates définies par arrêté municipal)

Selon les dispositions suivantes pour le musée de l'Hospice Comtesse :

- 6 jours par an dans le cadre d'événementiels liés à la programmation culturelle sur les collections permanentes, les expositions temporaires (dates définies par arrêté municipal)
- 6 nocturnes par an dans le cadre des soirées événementielles et nocturnes exceptionnelles (dates définies par arrêté municipal)

3) Accès aux musées en période de travaux

Le tarif réduit ou la gratuité pourront être appliqués en cas de fermeture de salles pour travaux au sein des trois musées lillois, selon les règles suivantes :

- Palais des Beaux-Arts : le tarif réduit sera appliqué à partir de 50% des espaces du musée fermés, la gratuité à partir de 75% des espaces du musée fermés,
- Musée de l'Hospice Comtesse : le tarif réduit sera appliqué à partir de 25% des espaces du musée fermés, la gratuité à partir de 50% des espaces du musée fermés.

4) Conditions de réduction et gratuité pour les individuels âgés de moins de 25 ans inclus (collections permanentes et expositions temporaires)

	Palais des Beaux-Arts Collections permanentes	Palais des Beaux-Arts Expositions temporaires	Musée de l'Hospice Comtesse Collections permanentes et Expositions temporaires
Moins de 12 ans, (accompagnés d'un adulte jusqu'à 11 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
De 12 à 17 ans inclus	Gratuit	Réduit	Gratuit
De 18 à 25 ans inclus (Lille, Lomme et Hellemmes)	Gratuit	Réduit	Gratuit
De 18 à 25 ans inclus (hors Lille, Lomme et Hellemmes)	Réduit	Réduit	Réduit

5) Autres conditions de réduction et gratuité pour les individuels (collections permanentes et expositions temporaires)

Critères de réduction	Palais des Beaux-arts	Musée de l'Hospice Comtesse
Tarif réduit <ul style="list-style-type: none"> - Enseignants et titulaires d'une carte étudiante (en cours de validité) - Titulaires d'une carte familles nombreuses, du pass Lille & moi pass sénior - Titulaires du City Pass ou d'un billet de l'Office du Tourisme de Lille pour les visites « Ville d'Art et d'Histoire » - Adhérents des structures culturelles partenaires du musée - Professionnels du tourisme et CE (en préachat pour les billets revendus dans une offre globale) - Membres de la Fédération Régionale des Amis des Musées des Hauts-de-France - Bénéficiaires d'une offre commerciale partenaire ayant fait l'objet d'un conventionnement 	Oui	Oui
Tarif réduit <ul style="list-style-type: none"> - Happy hours (de 16h30 à 18h) les lundis, mercredis, jeudis et vendredis 	Oui	Non

Critères de gratuité	Palais des Beaux-arts	Musée de l'Hospice Comtesse
<p>Tarif gratuit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaires de la C'Art - Amis des Musées de la métropole - Bénéficiaires d'une allocation France Travail ou de minima sociaux (sur présentation d'un bulletin de situation de moins de 3 mois) - Titulaires d'une carte d'invalidité et leurs ayants droits accompagnateurs - Titulaires d'une carte de Presse, de la Carte ICOM ou du ministère de la Culture - Enseignants et titulaires d'une carte étudiante (en cours de validité) - filières artistiques et patrimoniales - Elèves du CAPV - Moins de 30 ans dans le cadre de visites spécifiques - Guides interprètes régionaux et nationaux, guides conférenciers nationaux, guides conférenciers du réseau VAH - Détenteur d'un coupon Fami'Lille - Seniors lors des événements labellisés « Semaine bleue » - Participants aux activités organisées dans le cadre du Printemps de l'accessibilité, de la Semaine d'information en santé mentale et des Rendez-vous aux jardins (selon programmation) - Le 1^{er} dimanche de chaque mois (tout public et hors exposition temporaire du PBA) - Tous les dimanches pour les lillois, Lommois et Hellemmois (hors exposition temporaire du PBA) - Pendant les Journées du Patrimoine, la Journée des droits des Femmes, la Nuit Européenne des Musées et le Printemps des Musées Télérama (selon programmation) - Opération "Une entrée achetée - une entrée offerte" "2for1" valable pour une entrée plein tarif achetée (sous réserve de partenariat ayant fait l'objet d'un conventionnement) 	Oui	Oui
<p>Tarif gratuit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaires du Pass PBA, d'une carte Ateliers PBA 	Oui	Non
<p>Tarif gratuit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dernier week-end d'exploitation de l'exposition (selon programmation) 	Non	Oui

6) Dispositif C'ART

Les publics peuvent acheter la C'Art au sein du Palais des Beaux-Arts et du musée de l'Hospice Comtesse, afin de disposer d'un accès privilégié dans les musées de la Métropole européenne de Lille.

INDIVIDUELS C'ART		Tarifs à partir du 01/07/24	Tarifs à partir du 01/07/25
C'Art (Pass Musées Métropolitains)	Formule solo*	40,00 €	40,00 €
	Formule duo**	60,00 €	60,00 €
	Formule tribu	65,00 €	65,00 €
	Amis de l'un des musées membres de la C'Art Moins de 26 ans sur présentation de justificatif Surclassement de Jeunes à Solo ou du Solo à Duo	20,00 €	20,00 €
	Surclassement de Jeunes à Tribu ou de Amis des Musées à Tribu		45,00 €
	Surclassement de Solo à tribu		25,00 €
	Surclassement de Duo à tribu		5,00 €
	Tarif promotionnel ou de renouvellement : formule solo	30,00 €	30,00 €
	Tarif promotionnel ou de renouvellement : formule duo	45,00 €	45,00 €
	Tarif promotionnel ou de renouvellement : formule tribu	50,00 €	50,00 €
	Tarif promotionnel ou de renouvellement : formule Amis de l'un des musées membres de la C'Art Tarif promotionnel ou de renouvellement pour les moins de 26 ans sur présentation de justificatif	15,00 €	15,00 €
	Rédition en cas de C'Art perdue***	8,00 €	8,00 €

*la carte est gratuite pour les bénéficiaires de minima sociaux sur présentation de justificatifs (liste exhaustive sur lacart.fr/tarifs)

**la carte est gratuite pour les bénéficiaires de la carte mobilité inclusion – mention invalidité et Carte Européenne du Handicap

***Sauf en cas de vol et sur présentation du procès verbal.

Palais des Beaux-Arts

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

TARIFS COLLECTIONS PERMANENTES		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
INDIVIDUELS			
Pass PBA	Pass musée "Palais des Beaux-Arts" (valable un an à compter de la date d'achat) et autorisant : <ul style="list-style-type: none"> • Accès gratuit et illimité pendant un an aux collections permanentes et expositions temporaires • Invitations vernissages ; • Rendez-vous privilégiés : 10 propositions attractives (une rencontre avec un conservateur, un expert, un artiste, une preview, une visite de coulisses, un temps de convivialité ...) proposés chaque année. • réduction nocturnes, conférences, visites publiques • réduction inscription aux ateliers ; 		
	Tarif plein	20,00 €	20,00 €
	Tarif jeunes – de 30 ans	9,00 €	9,00 €
	Porteurs de C'Art ou Amis des Musées de la Métropole	5,00 €	5,00 €
	Bénéficiaires des minima sociaux « Jeunes Mariés » offert aux jeunes mariés de la Ville de Lille par le service Etat Civil Partenaires /carte privilège	0,00 €	0,00 €

TARIFS COLLECTIONS PERMANENTES		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
INDIVIDUELS			
Droit d'entrée (visioguide inclus)	Tarif plein	7,00 €	7,00 €
	Tarif réduit	4,00 €	4,00 €
	Tarif gratuit	0,00 €	0,00 €
Guide de visite	Prix de vente public	1,00 €	1,00 €

TARIFS COLLECTIONS PERMANENTES		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
PROGRAMMATION CULTURELLE			
Visites guidées publiques <u>Incluant le droit d'entrée</u> aux Collections permanentes et Expositions temporaires	durée : 1 h		
	Plein tarif	8,00 €	8,00 €
	Tarif réduit (pour les bénéficiaires de la gratuité pour individuels)	4,00 €	4,00 €
	Gratuité pour les moins de 18 ans dans le cadre des activités / visites / ateliers famille et petite enfance	0,00 €	0,00 €
	durée : 30 minutes		
	Plein tarif	5,00 €	5,00 €
Tarif réduit (pour les bénéficiaires de la gratuité pour individuels)	1,00 €	1,00 €	

TARIFS COLLECTIONS PERMANENTES		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
PROGRAMMATION CULTURELLE			
Visites guidées publiques Sans droit d'entrée aux Collections permanentes, Expositions temporaires (ex : l'envers du décor...)	Plein tarif	4,00 €	4,00 €
	Étudiants et moins de 30 ans	0,00 €	0,00 €
Conférences ou projections cinéma dans l'auditorium Sans droit d'entrée aux Collections permanentes ou Exposition temporaire concernée	Tarif unique	0,00 €	0,00 €
Musée Amusant, Bricol'Art	Tarif unique individuel	5,00 €	5,00 €
<i>Nocturne Type A</i> 18h00 à 22h00 manifestations culturelles incluses	Plein tarif	10,00 €	10,00 €
	Tarif réduit - Moins de 30 ans - Bénéficiaires d'une allocation France Travail ou de minima sociaux (sur présentation d'un bulletin de situation de moins de 3 mois) - Titulaire du Pass PBA - Groupes à partir de 10 personnes - Amis des Musées de la métropole - Adhérents des structures culturelles partenaires du musée	5,00 €	5,00 €
<i>Nocturne Type B</i> 18h00 à 22h00 manifestations culturelles incluses mais sans visites guidées ou soirée "grand public"	Tarif unique	5,00 €	5,00 €
<i>Nocturne Type C</i> 18h00 à 22h00 manifestations culturelles avec visite guidée et accès aux collections	Tarif unique	10,00 €	10,00 €
<i>Nocturne Type D</i> Manifestation culturelle, programmée en dehors des heures habituelles d'ouverture du musée faisant intervenir un prestataire culturel extérieur	Tarif unique		15,00 €
<i>Nocturne Type F</i> Manifestation culturelle, programmée en dehors des heures habituelles d'ouverture du musée faisant intervenir un prestataire culturel extérieur	Tarif unique		8,00 €
Nocturne étudiants		0,00 €	0,00 €
Visite gourmande : visite du musée couplée à une restauration	Tarif unique	35,00 €	35,00 €

ATELIERS PEDAGOGIQUES INDIVIDUELS / ENFANTS ADOLESCENTS ET ADULTES		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
Ateliers à l'année - niveau 1 : ni matériaux ni équipements spécifiques	Plein tarif à l'année	210,00 €	240,00 €
	Tarif réduit à l'année : Tarif famille à partir du 3 ^{ème} enfant de la même fratrie (sur présentation d'un justificatif) Résidents métropolitains Titulaire du Pass PBA Amis des Musées de la métropole	150,00€	165,00 €
	le trimestre plein tarif	70,00 €	80,00 €
	le trimestre tarif réduit	50,00 €	55,00 €
Ateliers à l'année - niveau 2 : matériaux et équipements spécifiques Ou Art thérapie : atelier au trimestre ou à l'année	Plein tarif à l'année	450,00 €	510,00 €
	Tarif réduit à l'année : Tarif famille à partir du 3 ^{ème} enfant de la même fratrie (sur présentation d'un justificatif) Résidents métropolitains Titulaire du Pass PBA Amis des Musées de la métropole	300,00 €	345,00 €
	le trimestre plein tarif	150,00 €	170,00 €
	le trimestre tarif réduit	100,00 €	115,00 €
Stages ou master classes incluant le droit d'entrée	Tarif unique – journée complète		30,00 €
	Tarif unique – demi-journée		16,00 €

GROUPE : 25 personnes maximum pour les visites guidées et libres, 15 personnes maximum pour les ateliers		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
Groupes adultes sur réservation	Droit d'entrée par personne à partir de 10 personnes	4,00 €	4,00 €
	Droit d'entrée par personne (CE et professionnels du tourisme)	3,00 €	3,00 €
	Droit d'entrée pour les chauffeurs et accompagnateurs de groupes touristiques (une entrée gratuite pour 15 personnes accompagnées)	0,00 €	0,00 €
	Visite libre avec ou sans guide externe (droits d'entrée non inclus) (Possible aux horaires suivants : de 11h à 13h du mercredi au dimanche, et de 16h à 17h45 du lundi au dimanche, sauf le mardi)	0,00 €	0,00 €
	Visite guidée 1h (droits d'entrée non inclus)	100,00 €	115,00 €
	Visite guidée 1h30 (droits d'entrée non inclus)	125,00 €	140,00 €
	Visite guidée 2h (droits d'entrée non inclus)	150,00 €	170,00 €

GROUPE : 25 personnes maximum pour les visites guidées et libres, 15 personnes maximum pour les ateliers		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
Groupes Scolaires, et assimilés (ALSH...) sur réservation et établissements d'enseignement supérieur	Droit d'entrée par élève et étudiant	0,00 € métropolitains 1,50 € non métropolitains	0,00 € métropolitains 1,50 € non métropolitains
	1 accompagnateur scolaire pour 5 élèves, le tarif est applicable pour les accompagnants supplémentaires	0,00 €	0,00 €
	Visite guidée 1h (droits d'entrée non inclus)	35,00 € métropolitains 55,00 € non métropolitains et étudiants	35,00 € métropolitains 55,00 € non métropolitains et étudiants
	Visite guidée 1h30 (droits d'entrée non inclus)	40,00 € métropolitains 65,00 € non métropolitains et étudiants	40,00 € métropolitains 65,00 € non métropolitains et étudiants
	Visite guidée 2h (droits d'entrée non inclus)	70,00 € métropolitains 110,00 € non métropolitains et étudiants	70,00 € métropolitains 110,00 € non métropolitains et étudiants
	Atelier 1h30 (visite guidée incluse) (droits d'entrée non inclus)	35,00 € métropolitains 55,00 € non métropolitains et étudiants	35,00 € métropolitains 55,00 € non métropolitains et étudiants
	Atelier 2h (visite guidée incluse) (droits d'entrée non inclus)	40,00 € métropolitains 65,00 € non métropolitains et étudiants	40,00 € métropolitains 65,00 € non métropolitains et étudiants

GROUPE : 25 personnes maximum pour les visites guidées et libres, 15 personnes maximum pour les ateliers		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
Groupes issus de structures sociales et associations s'adressant à un public non imposable sur le revenu	Droit d'entrée	0,00 €	0,00 €
	Visite guidée 1h	35,00 €	35,00 €
	Visite guidée 1h30 ou atelier plastique (tarif atelier forfaitaire jusqu'à 2h, visite guidée incluse)	40,00 €	40,00 €
Visites du service pédagogique	Entrées et visites guidées pour les enseignants dans le cadre de rendez-vous pédagogiques ou de formations sur les collections permanentes et les expositions temporaires	0,00 €	0,00 €
Ateliers ou conférence hors les murs (hors scolaires et périscolaires)	Atelier d'arts plastiques - matériel plastique spécifique Durée : 2h30	300,00 € non métropolitains 250,00 € métropolitains	300,00 € non métropolitains 250,00 € métropolitains
Prestations hors les murs (scolaires et périscolaires)	Visite virtuelle des collections ou atelier de pratique artistique (classe entière) Durée : 2h	80,00 € métropolitains 130,00 € non métropolitains	80,00 € métropolitain 130,00 € non métropolitains
Prestation hors les murs structures sociales et associations s'adressant à un public non imposable	Atelier de pratique artistique ou visite virtuelle groupe entier 2h	40,00 €	40,00 €

	VISITES PRIVEES	Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
Visites privées (guidées ou postées)	Comprenant l'accès aux salles en nocturne et la prestation des guides		
	Moins de 25 invités	500,00 €	500,00 €
	De 26 à 50 invités	1 000,00 €	1 000,00 €
	De 51 à 100 invités	1 850,00 €	1 850,00 €
	De 101 à 150 invités	2 750,00 €	2 750,00 €
	De 151 à 200 invités	3 500,00 €	3 500,00 €
	De 201 à 300 invités	4 500,00 €	4 500,00 €
	De 301 à 400 invités	5 500,00 €	5 500,00 €
	De 401 à 500 invités	6 500,00 €	6 500,00 €
	Frais de dossier	100,00 €	100,00 €
	Tarifs de mise à disposition du musée au-delà de 500 invités	Voir grille locations d'espaces	

MODULE TYPE D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR GROUPES (ENTREPRISES, COLLECTIVITES, ACTEURS SOCIAUX)		Tarifs à partir du 01/01/25	Tarifs à partir du 01/01/26
TOTAL PAR GROUPE DE 15 PARTICIPANTS	Le forfait intègre : - 3 réunions préparatoires maximum, - une présentation aux managers ou équipes projet, - 4 demi-journées de préparation avec les participants au maximum, - une séance de préparation à la restitution et une restitution.	1 595,00 €	1 595,00 €
	En option, en cas de restitution en soirée, hors horaires d'ouverture habituels : mise-à-disposition du musée de 18h à 20h, sécurité, surveillance, présence de la guide référente et de la chargée de projet (vacations 4 heures) + Rotonde si cocktail +1 restitution en soirée / privatisation du musée : 7 000 € +700 € d'entrées au musée	7 700,00 €	7 700,00 €

TARIFICATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES du Palais des Beaux-Arts
 Délibération n°25/420 du 20 juin 2025. Tarifs applicables à compter du 2 septembre 2025

TARIFS EXPOSITIONS TEMPORAIRES							
DROITS D'ENTREE INDIVIDUELS		Exposition temporaire seule			Exposition temporaire & collections permanentes		
		Tarifs à partir du 01/07/24	Tarifs à partir du 02/09/25	Evolution	Tarifs à partir du 01/07/24	Tarifs à partir du 02/09/25	Evolution
Droit d'entrée (visioguide inclus)	Tarif plein	8,00 €	10,00 €	25%	10,00 €	11,00 €	10%
	Tarif réduit	5,00 €	6,00 €	20%	7,00 €	8,00 €	14,3%
	Tarif gratuit	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
Guide de visite	Prix de vente public	1,00 €	1,00 €	0%	1,00 €	1,00 €	0%

DROITS D'ENTREE GROUPES		Exposition temporaire seule			Exposition temporaire & collections permanentes		
		Tarifs à partir du 01/07/24	Tarifs à partir du 02/09/25	Evolution	Tarifs à partir du 01/07/24	Tarifs à partir du 02/09/25	Evolution
Adultes		5,00 €	8,00 €	60%	7,00 €	9,00 €	28,5%
Adultes CE & Pros Tourisme		4,00 €	7,00 €	75%	6,00 €	8,00 €	33,3%
Scolaires métropolitains					0,00 €	0,00 €	
Scolaires non métropolitains					1,50 €	1,50 €	0%
Médiation		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	

Musée d'Histoire naturelle

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2024.

Durant la fermeture pour travaux du Musée d'Histoire Naturelle, des activités hors les murs sont proposées.

PROGRAMMATION CULTURELLE - HORS LES MURS - PUBLICS INDIVIDUELS		
Ateliers ou événements		
Ateliers pédagogiques (dessin, gravure, peinture...) organisés par le musée		Gratuit
Conférences ou toutes activités exceptionnelles et événementielles à destination d'un public ciblé		Gratuit
VISITE VIRTUELLE ET ATELIERS PEDAGOGIQUES - HORS LES MURS - GROUPES		
Visite virtuelle		
En accès libre	Pour tous les groupes et établissements	Gratuit
Visite virtuelle et/ou atelier - pour les établissements métropolitains (25 personnes maximum)		
Groupes scolaires et périscolaires, issus du champ social, insertion et handicap	Médiation d'1h	35,00 €
	Médiation d'1h30	50,00 €
	Médiation de 2h	65,00 €
Autres groupes	Médiation d'1h	95,00 €
	Médiation d'1h30	120,00 €
	Médiation de 2h	190,00 €
Visite virtuelle et/ou atelier – pour les établissements non métropolitains (25 pers. maximum)		
Groupes scolaires et périscolaires, issus du champ social, insertion et handicap	Médiation de 2h	140,00 €
Autres groupes	Médiation de 2h	190,00 €

Musée de l'Hospice Comtesse

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1er juillet 2026

DROITS D'ENTREE INDIVIDUELS	Collections permanentes			Exposition temporaire & collections permanentes		
	Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution	Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution
Tarif plein	4,00 €	4,00 €	0%	7,00 €	7,00 €	0%
Tarif réduit	3,00 €	3,00 €	0%	5,00 €	5,00 €	0%
Tarif gratuit	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%

PROGRAMMATION CULTURELLE		Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution
Nocturne pour étudiants incluant le droit d'entrée			0,00 €	
Visites publiques générales ou thématiques adulte		Droit d'entrée +2,00 €	Droit d'entrée +2,00 €	0%
Visites Musée pour tous (personnes en situation de handicap) incluant le droit d'entrée		4,00 €	4,00 €	0%
Ateliers ou parcours au Musée incluant le droit d'entrée	La séance par enfant	5,00 €	5,00 €	0%
	La séance par adulte : Tarif plein	8,00 €	8,00 €	0%
	La séance par adulte : Tarif réduit (selon les mêmes conditions que les bénéficiaires du tarif réduit ou du tarif gratuit individuels)	6,00 €	6,00 €	0%
Stages ou master classes incluant le droit d'entrée	Journée complète	30,00 €	30,00 €	0%
	Demi-journée	16,00 €	16,00 €	0%

GROUPES : 25 personnes maximum pour les visites guidées et libres		Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution
Groupes adultes sur réservation	Droit d'entrée par personne à partir de 10 personnes – hors période exposition temporaire	3,00 €	3,00 €	0%
	Droit d'entrée par personne à partir de 10 personnes – en période exposition temporaire	5,00 €	5,00 €	0%
	Droit d'entrée par personne (CE et professionnels du tourisme) – hors période exposition temporaire	2,50 €	2,50 €	0%
	Droit d'entrée par personne (CE et professionnels du tourisme) – en période exposition temporaire	4,50 €	4,50 €	0%
	Droit d'entrée pour les chauffeurs et accompagnateurs de groupes touristiques (une entrée gratuite pour 15 personnes accompagnées)	0,00 €	0,00 €	0%
	Visite libre avec ou sans guide externe (droits d'entrée non inclus) (Possible aux horaires suivants : de 11h à 13h du mercredi au dimanche, et de 16h à 17h45 du lundi au dimanche, sauf le mardi)	0,00 €	0,00 €	0%
	Visite guidée 1h (droits d'entrée non inclus)	80,00 €	80,00 €	0%
	Visite guidée 1h30 (droits d'entrée non inclus)	100,00 €	100,00 €	0%

GROUPES : 25 personnes maximum pour les visites guidées et libres		Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution
Groupes scolaires, et assimilés (ALSH...) sur réservation et établissements d'enseignement supérieur	Droit d'entrée par élève et étudiant	0,00 € métropolitains 1,00 € non métropolitains	0,00 € métropolitains 1,00 € non métropolitains	0%
	1 accompagnateur scolaire pour 5 élèves, le tarif est applicable pour les accompagnants supplémentaires	0,00 €	0,00 €	0%
	Visite guidée 1h	35,00 € métropolitains 55,00 € non métropolitains et étudiants	35,00 € métropolitains 55,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Visite guidée 1h30	40,00 € métropolitains 65,00 € non métropolitains et étudiants	40,00 € métropolitains 65,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Forfait 2 visites guidées 1h (valable sur la même année scolaire)	55,00 € métropolitains 100,00 € non métropolitains et étudiants	55,00 € métropolitains 100,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Forfait 2 visites guidées 1h30 (valable sur la même année scolaire)	71,00 € métropolitains 115,00 € non métropolitains et étudiants	71,00 € métropolitains 115,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Forfait 3 visites guides 1h (valable sur la même année scolaire)	140,00 € non métropolitains et étudiants	140,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Forfait 3 visites guides 1h30 (valable sur la même année scolaire)	175,00 € non métropolitains et étudiants	175,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Forfait 4 visites guides 1h (valable sur la même année scolaire)	175,00 € non métropolitains et étudiants	175,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Forfait 4 visites guides 1h30 (valable sur la même année scolaire)	225,00 € non métropolitains et étudiants	225,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Visite guidée supplémentaire 1h (valable sur la même année scolaire)	40,00 € non métropolitains et étudiants	40,00 € non métropolitains et étudiants	0%
	Visite guidée supplémentaire 1h30 (valable sur la même année scolaire)	60,00 € non métropolitains et étudiants	60,00 € non métropolitains et étudiants	0%

GROUPES : 25 personnes maximum pour les visites guidées et libres		Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution
Groupes issus de structures sociales et associations s'adressant à un public non imposable sur le revenu	Droit d'entrée	0,00 €	0,00 €	0%
	Visite guidée 1h	35,00 €	35,00 €	0%
	Visite guidée 1h30	40,00 €	40,00 €	0%
	Forfait 2 visites guidées 1h	55,00 €	55,00 €	0%
	Forfait 2 visites guidées 1h30	71,00 €	71,00 €	0%

PRESENTATION HORS LES MURS	Territoire MEL			Hors territoire MEL		
	Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution	Tarifs à partir du 01/01/26	Tarifs à partir du 01/07/26	Evolution
Conférences / Ateliers Prestation 1h30	140,00 €	140,00 €	0%	190,00 €	190,00 €	0%
Visites virtuelles des collections et expositions : Prestation 1h	60,00 €	60,00 €	0%			
Visites virtuelles des collections et expositions : Prestation 1h30	77,00 €	77,00 €	0%			

PRESENTATION DU SERVICE DES PUBLICS	
Entrées et visites guidées pour les enseignants ou partenaires dans le cadre de rendez-vous pédagogiques ou de présentation sur les collections permanentes et les expositions temporaires	0,00 €

VISITES PRIVEES			
Sur réservation (30 personnes maximum par groupe)			
Visites privées (guidées ou postées)	Comprenant l'accès aux salles en nocturne et la prestation des guides	<u>Musée ou exposition seul</u>	<u>Musée + exposition temporaire</u>
	Moins de 31 invités	350,00 €	500,00 €
	De 31 à 60 invités	665,00 €	950,00 €
	De 61 à 90 invités	945,00 €	1 350,00 €
	de 91 à 120 invités	1 155,00 €	1 650,00 €
	de 121 à 150 invités	1 365,00 €	1 950,00 €
	de 151 à 180 invités	1 575,00 €	2 250,00 €
	de 181 à 210 invités	1 785,00 €	2 550,00 €
	de 211 à 240 invités	1 995,00 €	2 850,00 €
	de 241 à 270 invités	2 205,00 €	3 150,00 €
de 271 à 300 invités	2 415,00 €	3 450,00 €	

OFFICE DU TOURISME DE LILLE - COLLECTIONS PERMANENTES SEULES			
Visites guidées par l'Office de Tourisme de Lille	Groupe constitué de 18 personnes ou plus	Visites guidées (droits d'entrée inclus)	45,00 €
	Groupe constitué de moins de 18 personnes	Droit d'entrée par personne	2,50 €
	Visite thématique	Droit d'entrée par personne	4,00 €

BOUTIQUE			
<i>Articles commercialisés au public*</i>	Tarifs à partir du 01/01/26 en TTC	Tarifs à partir du 01/07/26 en TTC	Evolution
<i>Hors-série « Connaissance des Arts »</i>		12,90 €	
Catalogue de l'exposition Werniers		25,00 €	
Catalogue d'exposition temporaire - catégorie 1 : exposition temporaire postérieur à 2023 ou en cours		20,00 €	
Catalogue d'exposition temporaire - catégorie 2 : exposition temporaire proposée entre 2015 et 2023		10,00 €	
Catalogue d'exposition temporaire - catégorie 3 : exposition temporaire proposée entre 2010 et 2015		5,00 €	
Catalogue d'exposition temporaire - catégorie 4 : exposition temporaire antérieur à 2010		3,00 €	
Numéro « Lille mystérieuse »	6,00 €	6,00 €	0%
Sac en tissu	3,50 €	3,50€	0%
Livre "Lille, portrait de ville"	19,00 €	19,00 €	0%
Livre "Miroir de Lille et des Pays-Bas"	19,00 €	19,00 €	0%
Carte postale (collections permanentes et expositions temporaires)	0,80 €	0,80 €	0%
Boîte de crayons de couleurs	2,00 €	2,00 €	0%
Crayons magiques	2,00 €	2,00 €	0%
Crayons flexibles	0,50€	0,50€	0%
Cubes magiques	5,00€	5,00€	0%
Magnets	3,00 €	3,00 €	0%
Badges	1,00 €	1,00 €	0%
Carnet	4,00 €	4,00 €	0%

*Ces articles sont commercialisés dans la limite des stocks disponibles. Des exemplaires gratuits sont réservés à des opérations promotionnelles du Musée et de la Ville.

Lieux culturels pluridisciplinaires

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024

Les bénéficiaires des tarifs réduits sont les personnes suivantes, sur présentation d'un justificatif actualisé de l'année en cours :

- Groupes préconstitués de 10 personnes minimum émanant de structures sur demande préalable,
- Personnes âgées de 12 à 25 ans révolus (justificatif Carte d'identité)
- Enseignants et titulaires d'une carte étudiante
- Titulaires d'une carte familles nombreuse du Pass Lille & moi pass sénior
- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux, dont intermittents du spectacle
- Titulaires d'une carte d'invalidité et leurs ayants droits accompagnateurs

Des tarifs exceptionnels de 15€, 10€, 5€, 3€, 2€ sont mis en place :

- afin de pouvoir effectuer des opérations de communication et de promotion spécifiques sur certains spectacles,
- dans le cadre de partenariats spécifiques et de mise en réseau avec certaines structures culturelles, pour permettre de pratiquer un tarif exceptionnel aux abonnés ou adhérents des dites structures ou aux professionnels de la culture (tarif pro),

La gratuité pourra également être exceptionnellement accordée dans le cadre d'événements spécifiques (festival des solidarités, bal à Fives, A vous de jouer, journées tous voisins, etc), et dans le cadre de projets d'action culturelle à destination du grand public ou de publics spécifiques ou aux professionnels de la culture dont l'activité est liée aux événements diffusés dans les lieux (programmateurs, presse, financeurs...).

EVENEMENTS GRATUITS	
Expositions, visites guidées ou libres	0,00 €
Evénements hors les murs, restitutions, lectures...	
Projections, retransmissions et rencontres...	
Ateliers micro Folie et ateliers en lien avec la programmation	

EVENEMENTS PAYANTS	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif moins de 12ans
Catégorie 1 : Bals, petites formes, découvertes...	5,00 €	3,00 €	0,00 €
Catégorie 2 : Programmation labellisée Jeune Public	5,00 €	3,00 €	2,00 €
Catégorie 3 : Moyennes et grandes formes, artistes confirmés ...	10,00 €	6,00 €	0,00 €
Catégorie 4 : Spectacles à destination des structures scolaires, périscolaires et partenaires socio-éducatifs	Tarif unique : 2 € par personne + gratuit pour les accompagnateurs		

Flow

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024

Les bénéficiaires des tarifs réduits sont les personnes suivantes, sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- Groupes préconstitués de 10 personnes minimum émanant de structures sur demande préalable,
- Personnes âgées de 12 à 25 ans révolus (justificatif Carte d'identité)
- Enseignants et titulaires d'une carte étudiante
- Titulaires d'une carte familles nombreuses, du pass Lille & moi pass sénior
- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux dont intermittents du spectacle
- Titulaires d'une carte d'invalidité et leurs ayants droits accompagnateurs

La gratuité pourra être exceptionnellement accordée dans le cadre d'événements spécifiques (festival des solidarités, etc...), et dans le cadre de projets d'action culturelle à destination du grand public ou de publics spécifiques ou aux professionnels de la culture dont l'activité est liée aux événements diffusés dans les lieux (programmateurs, presse, financeurs,...).

EVENEMENTS GRATUITS	
Expositions, visites guidées ou libres	0,00 €
Événements hors les murs, Battles de danses hip hop, DJ set, restitutions, lectures...	
Projections, retransmissions et rencontres...	
Ateliers en lien avec la programmation	

EVENEMENTS PAYANTS	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif enfants < 12ans
Catégorie 1 : Petites formes, découvertes...	5,00 €	3,00 €	0,00 €
Catégorie 2 : Programmation labellisée Jeune Public	5,00 €	3,00 €	2,00 €
Catégorie 3 : Moyennes et grandes formes, artistes confirmés...	12,00 €	8,00 €	0,00 €
Catégorie 4 : Spectacles à destination des structures scolaires, périscolaires et partenaires socio-éducatifs	Tarif unique : 2,00 € par personne + gratuit pour les accompagnateurs		
Catégorie 5 : Très grandes formes, artistes internationaux...	16,00 €	12,00 €	0,00 €

TARIFICATION DES STAGES, MASTERCLASSES	Tarif unique
Trainings de danse & de graffiti	0,00 €
Stage d'initiation – une séance (pour publics non initiés)	3,00 €
Stage découverte – plusieurs séances (pour publics non initiés)	15,00 €
Masterclass – une séance (pour publics initiés)	10,00 €
Stage de perfectionnement - plusieurs séances (pour publics initiés)	40,00 €

Enseignement artistique

	Tarif 2025/2026	Tarif 2026/2027	Evolution
DROIT D'INSCRIPTION			
Le droit d'inscription n'est pas remboursable	20,00 €	20,00 €	0%

Centre d'arts plastiques et visuels (C.A.P.V.)

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1er septembre 2026

Le Centre d'Arts plastiques et visuels propose l'actualisation des tarifs des cours, ateliers, stages et workshops pour l'année scolaire 2026/2027
Les tarifs du Centre d'Arts plastiques et visuels tiennent compte des moyens pédagogiques (notamment équipements et matériels) déployés pour les ateliers et stages.

MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS DU CENTRE D'ARTS PLASTIQUES ET VISUELS

I) DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est dû si l'élève – enfant ou adulte, est admis à suivre un cours, un atelier et/ou un stage.
Sont exonérés du paiement du droit d'inscription, les élèves s'inscrivant à un workshop, à un mini-stage (de 2 à 3 jours) ou au seul centre de documentation
Le droit d'inscription n'est pas remboursable sauf en cas d'annulation de l'atelier ou du stage du fait du Centre d'Arts plastiques et visuels.
Le droit d'inscription n'est payable qu'une fois, par année scolaire, pour un ou plusieurs cours/ateliers et/ou stages.

II) DROIT DE SCOLARITE ET PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE STAGE

Un élève qui suit plusieurs cours, ateliers ou stages paye un droit de scolarité et/ou une participation aux frais de stage, pour chacun d'entre eux.
Les tarifs adultes – cours/ateliers, stages et workshops, sont multipliés par 2, pour les non Lillois, Lommois et Hellemmois.

III) INSCRIPTION EN DEMI-ANNEE, REDUCTIONS ET GRATUITE

Ateliers enfants et adolescents : une inscription peut être prise en demi-année, dans la mesure des places disponibles, à partir du 1^{er} février 2027. Le montant des droits de scolarité est, dans ce cas, divisé par 2.

Cours, ateliers, stages, workshop et inscription en accès libre adultes :

- réduction de 50% sur les droits de scolarité et/ou participations aux frais de stage, en inscription individuelle, pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA (RSA socle ou d'activité) ;
- tarif réduit pour les étudiants, seniors de plus de 60 ans ou titulaire d'une carte d'invalidité en inscription individuelle précisé dans la grille tarifaire.

Les adultes peuvent, par ailleurs, dans la mesure des places disponibles, s'inscrire à la demi-année aux cours et ateliers à partir du 1^{er} février 2027 et s'acquittent d'un tarif à la demi-année précisé dans la grille tarifaire.

Centre de documentation : l'inscription seule au centre de documentation est gratuite pour une année de date à date.

IV) REMBOURSEMENT EN CAS DE DESISTEMENT

Le droit d'inscription n'est pas remboursable.

Cours et ateliers

Les droits de scolarité ne sont pas remboursables, sauf en cas de déménagement hors région, d'accident ou de maladie et ce, sur production d'un justificatif.

Inscription à l'année : ce remboursement ne peut être accordé après 2 mois de suivi de cours/atelier et après le 31 décembre **2025** ;

Inscription à la demi-année : ce remboursement ne peut être accordé après 1 mois de suivi de cours/atelier.

Stages

Le montant de la participation aux frais n'est plus remboursé après le 1^{er} jour du stage, sauf en cas de déménagement hors région, d'accident ou de maladie et ce, sur production d'un justificatif.

V) ANNULATION D'ATELIER OU DE STAGE

Le CAPV se réserve la possibilité d'annuler un atelier ou un stage ou d'en réduire le nombre de jours, de demi-journées ou d'heures, quel qu'en soit le motif, au minimum 7 jours avant sa date de commencement. Le remboursement du droit d'inscription et du droit de scolarité est effectué par mandat administratif en cas d'annulation complète.

Etablissement de la facturation :

Les tarifs des ateliers et stages enfants et adolescents tiennent compte du domicile de l'élève : ils sont fixés sur la base du quotient familial pour les Lillois, Lommois et Hellemmois. Le quotient familial pris en compte pour la facturation est celui communiqué par les services de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.).

Afin d'établir la facturation, le dossier devra donc obligatoirement comporter :

- un justificatif de domicile.
- une attestation de la C.A.F. de moins de 3 mois indiquant le quotient familial.

Cas des élèves ou des familles ne disposant pas de quotient familial de la C.A.F.

L'élève ou la famille devra fournir l'ensemble des pièces suivantes pour le calcul du quotient familial :

- une copie de la totalité du (ou des) dernier(s) avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus du foyer (les représentants légaux)
- une attestation de la C.A.F. indiquant le montant des prestations familiales ou une déclaration sur l'honneur de non perception des allocations familiales, le cas échéant.

Aucun nouveau justificatif de ressources ne sera accepté au-delà de la clôture du dossier d'inscription individuel. En cas, d'absence d'informations, la tarification maximale sera appliquée.

-

Les tarifs des cours/ateliers, stages et workshops adultes sont forfaitaires et tiennent compte du domicile de l'élève. Une réduction de 50% est appliquée lorsque l'élève est demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA (socle ou d'activité). Un tarif forfaitaire est appliqué lorsque l'élève est étudiant, séniors de plus de 60 ans ou titulaire d'une carte d'invalidité. Les réductions sont cumulables suivant la situation de l'élève.

Les tarifs des cours, ateliers, stages et workshops sont multipliés par 2 pour les non Lillois, Lommois et Hellemmois.

Afin d'établir la facturation, le dossier devra donc obligatoirement comporter :

- un justificatif de domicile,

(Pour les étudiants, le lieu de résidence de l'année universitaire ou scolaire en cours vaut lieu d'habitation.)

et, le cas échéant :

- une attestation de demandeur d'emploi ou attestation de Pôle Emploi, de moins de 3 mois

- une attestation RSA en cours de validité,

- une copie de la carte d'invalidité,

- un justificatif d'identité pour les séniors de plus de 60 ans,

- une copie de la carte d'étudiant en cours de validité.

Paiement du droit de scolarité

Afin de faciliter le règlement des droits de scolarité du Centre d'Arts plastiques et visuels, lesquels peuvent représenter une charge financière importante pour certains usagers, des modalités de facturation différentes pourront être proposées aux familles et élèves adultes qui en feront la demande par écrit (courrier ou mail) avant l'émission de la facture.

Le tarif annuel des droits de scolarité pourra, dans ce cas, faire l'objet de plusieurs factures dans la limite de trois, ce qui donnera lieu à la rédaction d'un acte engageant l'usager et précisant les dates et montants de facturation. Ce dernier devra permettre l'encaissement de la totalité du droit de scolarité correspondant au tarif annuel avant la fin de l'année scolaire en cours. L'encaissement des montants de facturation devra être opéré auprès de la régie de recettes selon les modalités précisées dans l'acte constitutif de celle-ci. Le montant des factures non encaissé auprès de la régie fera l'objet d'un titre de recettes.

1) Ateliers enfants et adolescents

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Année scolaire 2025/2026		Année scolaire 2026/2027		Evolution	
		Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme
1	0 à 404	0,00 €	286,00 €	0,00 €	286,00 €	0%	0%
2	405 à 444	21,00 €		21,00 €			
3	445 à 484	30,00 €		30,00 €			
4	485 à 524	42,00 €		42,00 €			
5	525 à 569	54,00 €		54,00 €			
6	570 à 629	66,00 €		66,00 €			
7	630 à 709	75,00 €		75,00 €			
8	710 à 809	84,00 €		84,00 €			
9	810 à 929	100,00 €		100,00 €			
10	930 à 1249	110,00 €		110,00 €			
11	1250 à 1499	131,00 €		131,00 €			
12	1500 à 1999	152,00 €		152,00 €			
13	2000 à 2499	173,00 €		173,00 €			
14	2500 à 2999	192,00 €		192,00 €			
15	3000 et plus	225,00 €		225,00 €			

Une inscription est prise en demi-année à partir du 1^{er} février **2026**.

2) Stages enfants et adolescents

		Année scolaire 2025/2026		Année scolaire 2026/2027		Evolution	
Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme
1	0 à 404	0,00 €	175,00 €	0,00 €	175,00 €	0%	0%
2	405 à 444	12,00 €		12,00 €			
3	445 à 484	15,00 €		15,00 €			
4	485 à 524	18,00 €		18,00 €			
5	525 à 569	24,00 €		24,00 €			
6	570 à 629	27,00 €		27,00 €			
7	630 à 709	36,00 €		36,00 €			
8	710 à 809	42,00 €		42,00 €			
9	810 à 929	48,00 €		48,00 €			
10	930 à 1249	61,00 €		61,00 €			
11	1250 à 1499	73,00 €		73,00 €			
12	1500 à 1999	85,00 €		85,00 €			
13	2000 à 2499	95,00 €		95,00 €			
14	2500 à 2999	110,00 €		110,00 €			
15	3000 et plus	131,00 €		131,00 €			

3) Mini-stages enfants et adolescents

Afin de faciliter l'accès aux pratiques artistiques du jeune public lillois et des communes associées, des mini-stages (de 2 ou 3 jours) sont organisés.

	Année scolaire 2025/2026	Année scolaire 2026/2027	Evolution
Mini-stages	22,00 €	25,00 €	13.6%

4) Cours et ateliers adultes

Le droit de scolarité recouvre une partie des frais de matériel pour les ateliers et comprend également, pour les adultes majeurs, l'usage du centre de documentation.

	À l'année				½ année (1)			
	Année scolaire 2025/2026		Année scolaire 2026/2027		Année scolaire 2025/2026		Année scolaire 2026/2027	
	Tarif plein	Tarif étudiant	Tarif plein	Tarif réduit (3)	Tarif plein	Tarif étudiant	Tarif plein	Tarif réduit (3)
Adulte – culture visuelle, histoire de la photographie	80,00 €	67,00 €	81,00 €	68,00 €	46,00 €	39,50 €	46,00 €	40,00 €
Adulte – arts plastiques initiation	122,00 €	109,00 €	123,00 €	110,00 €	61,00 €	54,50 €	61,50 €	55,00 €
Adulte – arts plastiques initiation (par module)	77,00 €	64,00 €	78,00 €	64,50 €	-	-	-	-
Adulte – arts plastiques initiation + culture visuelle	152,00 €	136,00 €	153,00 €	137,00 €	82,00 €	72,50 €	83,00 €	73,00 €
Adulte – arts plastiques perfectionnement + culture visuelle	194,00 €	172,00 €	196,00 €	173,00 €	106,00 €	93,50 €	107,00 €	94,00 €
Adulte – arts plastiques perfectionnement – niveau 1	164,00 €	145,00 €	165,00 €	146,00 €	94,00 €	81,50 €	95,00 €	82,00 €
Adulte – arts plastiques perfectionnement – niveau 2	176,00 €	157,00 €	177,00 €	158,00 €	103,00 €	90,50 €	104,00 €	91,00 €
Adulte – arts plastiques perfectionnement (par module)	95,00 €	82,00 €	96,00 €	83,00 €	-	-	-	-
Adulte – arts plastiques perfection. + nouvelles technologies	185,00 €	166,00 €	187,00 €	167,00 €	106,00 €	93,50 €	107,00 €	94,00 €
Adultes – photographie cycle court	146,00 €	130,00 €	147,00 €	131,00 €	79,00 €	69,50 €	80,00 €	70,00 €
Adultes – photographie cycle long (1ère année)	197,00 €	175,00 €	199,00 €	176,00 €	106,00 €	93,50 €	107,00 €	94,00 €
Adultes – photographie cycle long (2ème année)	218,00 €	193,00 €	220,00 €	195,00 €	118,00 €	105,50 €	119,00 €	106,00 €
Adultes – photographie cycle long (3ème et 4ème année)	248,00 €	220,00 €	250,00 €	222,00 €	133,00 €	117,50 €	134,00 €	118,00 €
Adultes – images numériques et infographie (2)	191,00 €	169,00 €	193,00 €	170,00 €	-	-	-	-
Adultes - vidéo	218,00 €	193,00 €	220,00 €	195,00 €	127,00 €	111,50 €	128,00 €	112,00 €
Adultes confirmés - accompagnement de projet personnel	269,00 €	241,00 €	271,00 €	243,00 €	145,00 €	129,50 €	146,00 €	130,00 €
Adultes confirmés – atelier libre (photographie, gravure)	140,00 €	124,00 €	141,00 €	125,00 €	70,00 €	62,50 €	71,00 €	63,00 €

(1) à partir du 1er février 2027, dans la limite des places disponibles

(2) possibilité de suivre un seul des 2 modules de cet atelier. Dans ce cas, l'inscription par module est de 98€.

(3) Tarif accessible pour les étudiants, séniors de plus de 60 ans ou titulaire d'une carte d'invalidité.

5) Workshops

Afin de permettre une relation privilégiée entre les élèves usagers et les pratiques de création contemporaine, des workshops dirigés par des artistes invités sont organisés.

	Année scolaire 2025/2026	Année scolaire 2026/2027
workshop	34,00 €	34,00 €

6) Stages adultes

Afin de répondre aux nombreuses demandes, le Centre d'Arts plastiques et visuels organise des stages de courte durée pour le public lillois et non lillois.

	Lille, Hellemmes, Lomme			
	Année scolaire 2025/2026		Année scolaire 2026/2027	
	Tarif plein	Tarif étudiant	Tarif plein	Tarif réduit*
Adulte – arts plastiques	119,00 €	106,00 €	120,00 €	107,00 €
Adulte – arts plastiques + nouvelles technologies	134,00 €	118,00 €	135,00 €	119,00 €
Adultes - multimédia	128,00 €	112,00 €	129,00 €	113,00 €
Adultes - photographie	149,00 €	133,00 €	150,00 €	134,00 €
Adultes – numériques, infographie	158,00 €	139,00 €	159,00 €	140,00 €
Adultes - vidéo	182,00 €	163,00 €	184,00 €	164,00 €

*Tarif accessible pour les étudiants, séniors de plus de 60 ans ou titulaire d'une carte d'invalidité.

Conservatoire à rayonnement régional

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1er juillet 2026.

Les tarifs **2025/2026** sont reconduits pour l'année scolaire **2026/2027**.

MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS, DES REDUCTIONS ET DES EXONERATIONS AU CONSERVATOIRE DE LILLE, DANS LES ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES ET AU FAUBOURG DES MUSIQUES

Les tarifs sont affichés au conservatoire, dans les écoles de musique municipales et au Faubourg des musiques, consultables sur le site Internet du conservatoire et communicables aux usagers sur demande en vertu de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs et de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.

I. DROIT D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

Au Conservatoire à Rayonnement Régional, le droit d'inscription représente une participation aux frais de constitution et de traitement du dossier ou de renouvellement de celui-ci (réinscription) et aux examens d'entrée éventuels. Il est payable au moment de l'inscription ou de la réinscription, quel que soit le quotient familial, et n'est pas remboursable même si l'élève n'est pas retenu.

Dans les écoles de musique municipales et au Faubourg des Musiques, le droit d'inscription ou de réinscription est payable si l'élève est admis. Il n'est pas remboursable même si l'élève démissionne après admission.

Un élève qui suit sur une même année scolaire, deux cursus différents dans deux établissements sur la commune de Lille ne paye qu'une fois les droits d'inscription ou de réinscription, dans l'établissement où il a déposé son dossier d'inscription.

Au moment de l'inscription au Conservatoire, dans une école de musique municipale ou au Faubourg des Musiques, il est demandé aux postulants de signaler :

- s'ils suivent des cours en parallèle dans un autre établissement (une des écoles de musique de Lille, le Conservatoire ou le Faubourg des Musiques),
- si d'autres membres de leur famille (parents, frères et sœurs) sont inscrits au Conservatoire, dans une école de musique municipale ou au Faubourg des Musiques.

Les candidats au Conservatoire doivent également signaler s'ils sont inscrits à l'Ecole supérieure Musique et Danse Hauts-de-France.

II. DROIT DE SCOLARITE

Un élève qui étudie plusieurs spécialités (musique, danse, art dramatique) paye un droit de scolarité pour chacune d'elles.

Lorsqu'un élève en scolarité est admis en cours d'année dans une nouvelle discipline (nouvel enseignement), ou un autre cursus, faisant l'objet d'une redevance complémentaire, il doit acquitter le montant total du tarif de cette discipline.

Au Conservatoire, lorsqu'un élève a achevé un cycle d'études et a échoué au concours d'entrée du cycle suivant, il peut être admis, avec l'accord des équipes pédagogiques et de la direction, en « stage de formation continuée » d'une durée d'un an maximum. Le tarif appliqué est celui du cycle dont il est issu.

Cas des élèves inscrits dans plusieurs établissements (Conservatoire, écoles de musique municipales et Faubourg des Musiques)

Un élève peut être autorisé, par les équipes pédagogiques et la direction, à suivre les différentes matières d'un même cursus sur plusieurs établissements (écoles municipales de musique de la ville de Lille, conservatoire et Faubourg des Musiques). Dans ce cas, la facturation du droit d'inscription est faite par l'établissement où le dossier d'inscription a été déposé et celle du droit de scolarité est faite par l'établissement dans lequel il suit le cours d'instrument.

Lorsqu'un élève bénéficie de cours individuels pour un second instrument au conservatoire ou dans une école de musique de la Ville de Lille ou au Faubourg des Musiques, il doit s'acquitter du droit de scolarité de chaque discipline dans chaque établissement concerné.

Les pratiques collectives des écoles de musique de la Ville de Lille, du conservatoire et du Faubourg des Musiques sont accessibles à tous les élèves inscrits dans un cursus au sein de ces établissements, sous réserve de l'accord des équipes pédagogiques et sans aucun supplément de tarification.

Etablissement de la facturation

Les tarifs sont fixés sur la base du domicile de l'élève ou de la famille et du quotient familial. Le quotient familial pris en compte pour la facturation est celui communiqué par les services de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) à la famille quand l'élève est fiscalement dépendant ou directement à l'élève quand celui-ci est fiscalement indépendant. **Une copie de l'avis d'imposition sur lequel figure l'élève devra être transmise pour vérification du rattachement fiscal.**

Afin d'établir la facturation, le dossier devra donc obligatoirement comporter, avant la clôture des inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026:

- un justificatif de domicile

En cas de déménagement, il sera possible de fournir un nouveau justificatif de domicile jusqu'au 30 novembre 2025.

- une attestation de la C.A.F. de moins de 3 mois indiquant le quotient familial.

- la copie de l'avis d'imposition sur lequel figure l'élève

Cas des élèves ou des familles ne disposant pas de quotient familial de la C.A.F.

L'élève ou la famille devra fournir l'ensemble des pièces suivantes pour le calcul du quotient familial :

- une copie de la totalité du (ou des) dernier(s) avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'élève, des deux parents ou des représentant légaux.
- une attestation de la CAF indiquant le montant des prestations familiales ou une déclaration sur l'honneur de non-perception des allocations familiales, le cas échéant.

Le calcul du quotient familial sera le suivant : prendre le 1/12ème des ressources imposables de l'année (avant abattements fiscaux), ajouter les prestations mensuelles, diviser ce total par le nombre de parts (calcul du nombre de parts : 1 ou 2 parents et 1 enfant* = 2,5 parts ; 1 ou 2 parents et 2 enfants* = 3 parts ; 1 ou 2 parents et 3 enfants* = 4 parts ; 1 ou 2 parents et 4 enfants* = 4,5 parts ; au-delà du 4ème enfant, ajouter 0,5 part par enfant* ; pour chaque enfant handicapé, ajouter 0,5 part supplémentaire. * Il s'agit des enfants à charge bénéficiaires de prestations familiales.)

Aucun nouveau justificatif de ressources ne sera accepté au-delà de la période de facturation. En cas d'absence d'informations, la tarification maximale sera appliquée.

Paiement des droits de scolarité

Afin de faciliter le règlement des droits de scolarité du Conservatoire, des écoles de musique et du Faubourg des Musiques, lesquels peuvent représenter une charge financière importante pour certains usagers, des modalités de facturation différentes sont proposées aux familles et élèves adultes qui en font la demande par écrit (courrier ou mail) avant l'émission de la facture.

Le tarif annuel des droits de scolarité peut, dans ce cas, faire l'objet de plusieurs factures dans la limite de trois, **chaque tiers sera alors facturé en janvier, mars et mai de l'année scolaire.**

L'encaissement de la totalité du droit de scolarité correspondant au tarif annuel est demandé avant la fin de l'année scolaire en cours. **Si les droits d'inscription et de scolarité ne sont pas réglés, la réinscription sera automatiquement refusée.**

L'encaissement des montants de facturation devra être opéré auprès de la régie de recettes selon les modalités précisées dans l'acte constitutif de celle-ci. Le montant des factures non encaissées auprès de la régie fera l'objet d'un titre de recettes.

III. APPLICATION DU DEMI-TARIF DU DROIT DE SCOLARITE

Le demi-tarif est appliqué :

1. **à compter de la 3^{ème} personne, inscrite ou réinscrite et non démissionnaire, de la même famille.** Le demi-tarif s'applique au plus jeune des trois inscrits et aux suivants quel que soit l'établissement fréquenté au sein de la ville de Lille.
2. **aux étudiants bénéficiaires des aides individuelles du Ministère de la Culture, après attribution de celles-ci par la DRAC.** Le remboursement pourra être fait sur présentation du courrier attestant de l'attribution de l'aide.
3. **aux étudiants du département d'études musicales de l'Université de Lille III** qui ne suivent au conservatoire que la seule classe d'écriture.
4. **pour les élèves « admis à l'essai » pendant une période ne dépassant pas la durée du premier trimestre de l'année scolaire.** L'intégralité du droit de scolarité devra être acquittée dès que la période d'essai est supérieure à la durée du premier trimestre.
5. **aux élèves qui démissionnent ou sollicitent un congé de scolarité entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre.** Pour être prise en compte, cette demande devra être notifiée par écrit et déposée durant cette période au service de la scolarité de l'établissement concerné. Les démissions ou congés postérieurs au 1^{er} janvier ne pourront pas donner lieu à une réduction du droit de scolarité.
6. **pour le 2^{ème} cursus des élèves effectuant un double cursus danse et musique.** Le demi-tarif sera appliqué sur le cursus le moins élevé pour les élèves qui justifient d'un arrêt maladie de longue durée de minimum 5 mois consécutifs sur l'année scolaire.
7. **aux élèves inscrits sur une nouvelle discipline d'enseignement qui ne serait proposée par l'établissement qu'après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours.**
8. **aux élèves s'inscrivant au-delà du 31 janvier pour intégrer les effectifs d'un cours collectif ou semi-collectif.**

IV. LES CAS D'EXONERATIONS

Sont exonérés du droit de scolarité, quel que soit l'établissement (Conservatoire, écoles de musique municipale, Faubourg des Musiques) :

- Les élèves qui démissionnent ou sollicitent un congé en le notifiant par écrit au service de la scolarité de l'établissement concerné avant le 31 octobre de l'année scolaire en cours.
- Les élèves qui justifient d'un arrêt maladie de longue durée sur toute l'année scolaire

Sont exonérés du droit d'inscription et du droit de scolarité, quel que soit l'établissement (Conservatoire, écoles de musique municipale, Faubourg des Musiques) :

- Les élèves inscrits dans les dispositifs spécifiques, appelés projets « passerelles », mis en œuvre conjointement par la ville de Lille et l'Education Nationale (Mirandole, orchestres/fanfara à l'école ou au collège, atelier steel pan, classe passerelle vocale, classe passerelle danse jazz, etc.)
- Les enseignants artistiques (PEA et ATEA) titulaires des villes de Lille, Hellemmes ou Lomme, qui suivent un ou des cours (instrument, pratique vocale ou instrumentale collective, érudition, chant, danse, théâtre) au titre de la formation professionnelle continue, sous réserve de validation de la direction, de places disponibles et dans la limite de 3 enseignants artistiques bénéficiaires par an.
- **Les participants aux ateliers ouverts du Département Théâtre et autres propositions artistiques ponctuelles, alternatives et expérimentales ouvertes aux amateurs extérieurs.**

Sont exonérés du droit de scolarité, pour les élèves inscrits au Conservatoire :

- Les élèves qui intègrent un orchestre ou un ensemble ponctuellement, à la demande du C.R.R., afin de jouer d'une discipline non représentée.
- Les élèves qui suivent un cursus dans le cadre des classes élémentaires à horaires aménagés :
Seuls le droit d'inscription, l'assurance et l'entretien des instruments sont à leur charge. Cette exonération, qui concerne également les frais de mise à disposition d'instruments, n'est applicable que pour ce premier cursus. L'inscription au Conservatoire pour la pratique d'un deuxième instrument est facturée au tarif plein.
- Les élèves qui suivent un cursus dans le cadre des classes à horaires aménagés en collèges et en lycée. Seul le droit d'inscription, les frais de mise à disposition d'instruments, leur assurance et leur entretien sont à leur charge. **L'inscription au Conservatoire pour la pratique d'un deuxième instrument est facturée au tarif plein.**

Les ateliers de direction d'orchestre ne peuvent pas faire l'objet d'exonération de droit de scolarité, ni d'application d'un demi-tarif, quelle que soit la date de démission

Renouvellement de carte Conservatoire à Rayonnement Régional

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE D'ELEVE OU D'ETUDIANT	Tarif à partir du 1 ^{er} juillet 2026
	4,00 €

Conservatoire à Rayonnement Régional – spécificité pour les élèves non ressortissants de Lille, Hellemmes et Lomme

Pour les élèves des cycles d'éveil, cycle 1, cycle 2 et hors cursus à l'exception des disciplines rares, les tarifs applicables aux élèves non ressortissants de Lille, Hellemmes et Lomme sont déterminés sur la base du coût de revient d'un élève du Conservatoire de Lille, évalué à 1.866,00 € par élève et par an.

La Ville de Lille organise, par convention de partenariat avec les communes dont les ressortissants sont inscrits au Conservatoire la prise en charge par ces communes d'une participation au coût de revient annuel de la scolarité pour leurs ressortissants.

Ainsi les familles pourront bénéficier du montant des droits de scolarité induit par leur quotient familial dans la mesure où leur commune de résidence s'acquittera du différentiel de charge demandé au titre des charges de fonctionnement de son Conservatoire.

Les élèves des cycles d'éveil, cycle 1, cycle 2 et hors cursus inscrits dans un cursus disciplines rares bénéficient de la même tarification que les élèves ressortissants de Lille-Hellemmes-Lomme. Les élèves inscrits en classes à horaires aménagés (CHAM) en bénéficient également.

Les disciplines rares sont listées ci-après :

- art dramatique,
- contrebasse,
- culture musicale (analyse, écriture, orchestration, commentaire d'écoute, histoire de la musique)
- danse,
- musique ancienne (clavecin, flûte à bec, viole de gambe, violon baroque, orgue, violoncelle baroque, traverso, basse continue), musique traditionnelle (percussions afro-cubaines, violon irlandais).

Les élèves en situation de handicap, quel que soit leur lieu de résidence et l'établissement dans lequel ils sont inscrits, bénéficient du tarif applicable aux ressortissants de Lille, Hellemmes et Lomme. Une attestation de reconnaissance du handicap par la MDPH sera demandée.

DROITS DE SCOLARITE

CONSERVATOIRE - Eveil initiation musicale ou chorégraphique = cycle de découverte

L'éveil ou l'initiation musicale ou chorégraphique concernent les enfants de grande section maternelle, CP et CE1 (uniquement pour la musique).

L'initiation jazz concerne les élèves pratiquant déjà une discipline instrumentale et désirant s'initier au jazz.

ECOLES DE MUSIQUE – 1^{er} et 2^{ème} cycles

FAUBOURG DES MUSIQUES – cours d'instrument individuel

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
		Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros
1	0 à 404	0,00 €	0,00 €	723,00 €	0,00 €	0,00 €	723,00 €
2	405 à 444	25,00 €	25,00 €		25,00 €	25,00 €	
3	445 à 484	30,00 €	30,00 €		30,00 €	30,00 €	
4	485 à 524	35,00 €	35,00 €		35,00 €	35,00 €	
5	525 à 569	41,00 €	41,00 €		41,00 €	41,00 €	
6	570 à 629	46,00 €	46,00 €		46,00 €	46,00 €	
7	630 à 709	51,00 €	51,00 €		51,00 €	51,00 €	
8	710 à 809	61,00 €	61,00 €		61,00 €	61,00 €	
9	810 à 929	71,00 €	71,00 €		71,00 €	71,00 €	
10	930 à 1249	86,00 €	86,00 €		86,00 €	86,00 €	
11	1250 à 1499	127,00 €	127,00 €		127,00 €	127,00 €	
12	1500 à 1999	167,00 €	167,00 €		167,00 €	167,00 €	
13	2000 à 2499	223,00 €	223,00 €		223,00 €	223,00 €	
14	2500 à 2999	304,00 €	304,00 €		304,00 €	304,00 €	
15	3000 et plus	426,00 €	426,00 €		426,00 €	426,00 €	

* Tarif applicable sous réserve convention avec la commune de résidence

1) **ECOLES DE MUSIQUE – Eveil et pratique collective enfants**

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs année scolaire 2025/2026		Tarifs année scolaire 2026/2027	
		Lille, Lomme, Hellemmes	Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Extra muros
1	0 à 404	0,00€	723,00 €	0,00 €	723,00 €
2	405 à 444	22,00 €		22,00 €	
3	445 à 484	27,00 €		27,00 €	
4	485 à 524	33,00 €		33,00 €	
5	525 à 569	41,00 €		41,00 €	
6	570 à 629	46,00 €		46,00 €	
7	630 à 709	51,00 €		51,00 €	
8	710 à 809	61,00 €		61,00 €	
9	810 à 929	71,00 €		71,00 €	
10	930 à 1249	81,00 €		81,00 €	
11	1250 à 1499	91,00 €		91,00 €	
12	1500 à 1999	112,00 €		112,00 €	
13	2000 à 2499	132,00 €		132,00 €	
14	2500 à 2999	152,00 €		152,00 €	
15	3000 et plus	183,00 €		183,00 €	

2) CONSERVATOIRE - Musique, danse, théâtre - 1er et 2ème cycles

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs année scolaire 2025/2026		Tarifs année scolaire 2026/2027	
		Lille, Lomme, Hellemmes	Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Lille, Lomme, Hellemmes	Hors Lille, Lomme, Hellemmes *
1	0 à 404	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	405 à 444	53,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €
3	445 à 484	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €
4	485 à 524	84,00 €	84,00 €	84,00 €	84,00 €
5	525 à 569	99,00 €	99,00 €	99,00 €	99,00 €
6	570 à 629	115,00 €	115,00 €	115,00 €	115,00 €
7	630 à 709	131,00 €	131,00 €	131,00 €	131,00 €
8	710 à 809	151,00 €	151,00 €	151,00 €	151,00 €
9	810 à 929	168,00 €	168,00 €	168,00 €	168,00 €
10	930 à 1249	185,00 €	185,00 €	185,00 €	185,00 €
11	1250 à 1499	227,00 €	227,00 €	227,00 €	227,00 €
12	1500 à 1999	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €
13	2000 à 2499	345,00 €	345,00 €	345,00 €	345,00 €
14	2500 à 2999	418,00 €	418,00 €	418,00 €	418,00 €
15	3000 et plus	532,00 €	532,00 €	532,00 €	532,00 €

* Tarif applicable sous réserve de convention avec la commune de résidence

3) CONSERVATOIRE - Musique, danse, théâtre - 3ème cycle

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
		MEL	Région	Hors Région	MEL	Région	Hors Région
1	0 à 404	0,00 €	620,00 €	723,00 €	0,00 €	620,00 €	723,00 €
2	405 à 444	53,00 €			53,00 €		
3	445 à 484	69,00 €			69,00 €		
4	485 à 524	84,00 €			84,00 €		
5	525 à 569	99,00 €			99,00 €		
6	570 à 629	115,00 €			115,00 €		
7	630 à 709	131,00 €			131,00 €		
8	710 à 809	151,00 €			151,00 €		
9	810 à 929	168,00 €			168,00 €		
10	930 à 1249	185,00 €			185,00 €		
11	1250 à 1499	227,00 €			227,00 €		
12	1500 à 1999	280,00 €			280,00 €		
13	2000 à 2499	345,00 €			345,00 €		
14	2500 à 2999	418,00 €			418,00 €		
15	3000 et plus	532,00 €			532,00 €		

4) CONSERVATOIRE - Musique, danse, théâtre - CPES et Cycle spécialisé

Le Conservatoire compte 9 catégories de CPES :

formation musicale	chant	jazz
instruments de l'orchestre	orgue et instruments anciens	théâtre
piano et guitare	accompagnement au piano	danse

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs année scolaire 2025/2026		Tarifs année scolaire 2026/2027	
		Région Hauts de France	Hors Région	Région Hauts de France	Hors Région
1	0 à 404	0,00 €	723,00 €	0,00 €	723,00 €
2	405 à 444	74,00 €		74,00 €	
3	445 à 484	89,00 €		89,00 €	
4	485 à 524	104,00 €		104,00 €	
5	525 à 569	121,00 €		121,00 €	
6	570 à 629	136,00 €		136,00 €	
7	630 à 709	157,00 €		157,00 €	
8	710 à 809	195,00 €		195,00 €	
9	810 à 929	227,00 €		227,00 €	
10	930 à 1249	343,00 €		343,00 €	
11	1250 à 1499	374,00 €		374,00 €	
12	1500 à 1999	469,00 €		469,00 €	
13	2000 à 2499	511,00 €		511,00 €	
14	2500 à 2999	553,00 €		553,00 €	
15	3000 et plus	595,00 €		595,00 €	

Un élève inscrit dans deux CPES dont les instruments appartiennent à la même catégorie sera facturé : tarif plein pour le premier CPES et demi-tarif pour le second. En revanche, s'il est inscrit dans deux CPES dont les instruments ne relèvent pas de la même catégorie, il sera facturé deux CPES à plein tarif.

5) **CONSERVATOIRE et FAUBOURG DES MUSIQUES – Cours collectifs**

Cours collectifs en dehors des cursus traditionnels		<u>Cours collectifs du Conservatoire :</u> - chant choral et chant afro-cubain - orchestre - atelier de composition - discipline d'érudition (analyse musicale, culture, écriture, histoire de la musique) - danse (Jeune Ballet, ateliers, afro-cubain, salsa)formation musicale <u>Cours collectifs du Faubourg des musiques :</u> - cours collectifs + ensemble, à partir de 4 élèves					
		Tarif par pratique					
		Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Lille, Lomme, Hellemmes	Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Faubourg des musiques Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Faubourg des musiques Extra muros
1	0 à 404	0,00 €	0,00 €	723,00 €	0,00 €	0,00 €	723,00 €
2	405 à 444	21,00 €	21,00 €		21,00 €	21,00 €	
3	445 à 484	31,00 €	31,00 €		31,00 €	31,00 €	
4	485 à 524	37,00 €	37,00 €		37,00 €	37,00 €	
5	525 à 569	42,00 €	42,00 €		42,00 €	42,00 €	
6	570 à 629	48,00 €	48,00 €		48,00 €	48,00 €	
7	630 à 709	53,00 €	53,00 €		53,00 €	53,00 €	
8	710 à 809	64,00 €	64,00 €		64,00 €	64,00 €	
9	810 à 929	69,00 €	69,00 €		69,00 €	69,00 €	
10	930 à 1249	74,00 €	74,00 €		74,00 €	74,00 €	
11	1250 à 1499	80,00 €	80,00 €		80,00 €	80,00 €	
12	1500 à 1999	85,00 €	85,00 €		85,00 €	85,00 €	
13	2000 à 2499	95,00 €	95,00 €		95,00 €	95,00 €	
14	2500 à 2999	122,00 €	122,00 €		122,00 €	122,00 €	
15	3000 et plus	142,00 €	142,00 €		142,00 €	142,00 €	

* Tarif applicable sous réserve convention avec la commune de résidence

6) CONSERVATOIRE et FAUBOURG DES MUSIQUES – cours semi-collectifs

Cours semi-collectifs en dehors des cursus traditionnels		Cours semi-collectifs du Conservatoire : - musique de chambre - musique ancienne - musique traditionnelle - piano complémentaire - violoncelle baroque - violon baroque - atelier jazz sans le cursus jazz - direction de chœur - jeune chanteur					
		Faubourg des musiques : cours d'instrument en semi-collectif (binôme ou trinôme)					
		Tarif par pratique					
		Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros
1	0 à 404	0,00 €	0,00 €	723,00 €	0,00 €	0,00 €	723,00 €
2	405 à 444	21,00 €	21,00 €		21,00 €	21,00 €	
3	445 à 484	43,00 €	43,00 €		43,00 €	43,00 €	
4	485 à 524	53,00 €	53,00 €		53,00 €	53,00 €	
5	525 à 569	64,00 €	64,00 €		64,00 €	64,00 €	
6	570 à 629	74,00 €	74,00 €		74,00 €	74,00 €	
7	630 à 709	84,00 €	84,00 €		84,00 €	84,00 €	
8	710 à 809	99,00 €	99,00 €		99,00 €	99,00 €	
9	810 à 929	111,00 €	111,00 €		111,00 €	111,00 €	
10	930 à 1249	121,00 €	121,00 €		121,00 €	121,00 €	
11	1250 à 1499	133,00 €	133,00 €		133,00 €	133,00 €	
12	1500 à 1999	153,00 €	153,00 €		153,00 €	153,00 €	
13	2000 à 2499	175,00 €	175,00 €		175,00 €	175,00 €	
14	2500 à 2999	212,00 €	212,00 €		212,00 €	212,00 €	
15	3000 et plus	254,00 €	254,00 €		254,00 €	254,00 €	

* Tarif applicable sous réserve convention avec la commune de résidence

7) **CONSERVATOIRE – cours de direction d’orchestre**

Cours de direction d’orchestre	Tarifs année scolaire 2025/2026		Tarifs année scolaire 2026/2027	
	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif normal	Tarif réduit
	406,00 €	304,00 €	406,00 €	304,00 €

8) **CONSERVATOIRE – Stages**

STAGES	Tarif par ½ journée		Tarif par jour	
	Tarifs année scolaire 2025/2026	Tarifs année scolaire 2026/2027	Tarifs année scolaire 2025/2026	Tarifs année scolaire 2026/2027
Tarif normal	16,00 €	16,00 €	26,00 €	26,00 €
Tarif réduit	11,00 €	11,00 €	19,00 €	19,00 €

Le tarif réduit des cours de direction d’orchestre et des stages est proposé aux élèves déjà inscrits au Conservatoire, dans une école de musique municipale de Lille ou au Faubourg des Musiques pour une autre pratique.

DROITS DE SCOLARITE SPECIFIQUES ADULTES ACTIFS OU RETRAITES

La Ville de Lille propose, sous conditions et sachant que l'inscription des enfants reste prioritaire, en fonction des places disponibles, une offre spécifique aux adultes actifs (population active occupée ou inoccupée) et aux retraités qui souhaitent s'inscrire au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille, dans une école de musique municipale ou au Faubourg des musiques, avec un tarif spécifique à cette catégorie d'usagers.

Ainsi, si des places sont disponibles, après l'ensemble des concours d'admission des autres candidats, des adultes actifs ou retraités peuvent être admis au conservatoire. La validation de l'inscription de ces adultes ne sera donc officielle qu'après tous les examens d'entrée, vers fin octobre. Les personnes admises alors devront acquitter le montant total des droits de scolarité de l'année scolaire. Les écoles de musique municipale et le Faubourg des musiques peuvent également admettre des adultes actifs ou retraités.

La facturation des personnes majeures sera établie sur la base des grilles tarifaires des adultes actifs ou retraités ci-dessous, sauf si le candidat présente, entre le moment de l'inscription et le 30 novembre 2026, un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant.

Il est précisé que les réinscriptions l'année scolaire suivante ne seront pas automatiques, compte tenu du principe de priorité donnée aux enfants.

1) **CONSERVATOIRE - Musique, danse, théâtre - 1er et 2ème cycles**
ECOLES DE MUSIQUE –1er, 2ème et 3ème cycles

Ces tarifs concernent les disciplines suivantes :

- instrument ou chant
- instrument ou chant et formation musicale
- instrument ou chant et culture musicale
- instrument ou chant et musique d'ensemble (orchestre ou chœur)
- instrument ou chant et culture musicale et musique d'ensemble

2) **FAUBOURG DES MUSIQUES – cours individuel**

Droits de scolarité spécifiques adultes actifs ou retraités		Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros
1	0 à 404	20,00 €	20,00 €	723,00 €	20,00 €	20,00 €	723,00 €
2	405 à 444	58,00 €	58,00 €		58,00 €	58,00 €	
3	445 à 484	76,00 €	76,00 €		76,00 €	76,00 €	
4	485 à 524	92,00 €	92,00 €		92,00 €	92,00 €	
5	525 à 569	111,00 €	111,00 €		111,00 €	111,00 €	
6	570 à 629	127,00 €	127,00 €		127,00 €	127,00 €	
7	630 à 709	144,00 €	144,00 €		144,00 €	144,00 €	
8	710 à 809	166,00 €	166,00 €		166,00 €	166,00 €	
9	810 à 929	185,00 €	185,00 €		185,00 €	185,00 €	
10	930 à 1249	203,00 €	203,00 €		203,00 €	203,00 €	
11	1250 à 1499	249,00 €	249,00 €		249,00 €	249,00 €	
12	1500 à 1999	307,00 €	307,00 €		307,00 €	307,00 €	
13	2000 à 2499	379,00 €	379,00 €		379,00 €	379,00 €	
14	2500 à 2999	459,00 €	459,00 €		459,00 €	459,00 €	
15	3000 et plus	585,00 €	585,00 €		585,00 €	585,00 €	

* Tarif applicable sous réserve de convention avec la commune de résidence

3) CONSERVATOIRE - Musique, danse, théâtre - 3ème cycle

Droits de scolarité spécifiques adultes actifs ou retraités		Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	M.E.L.	Région	Hors Région	M.E.L.	Région	Hors Région
1	0 à 404	20,00 €	681,00 €	795,00 €	20,00 €	681,00 €	795,00 €
2	405 à 444	58,00 €			58,00 €		
3	445 à 484	76,00 €			76,00 €		
4	485 à 524	92,00 €			92,00 €		
5	525 à 569	111,00 €			111,00 €		
6	570 à 629	127,00 €			127,00 €		
7	630 à 709	144,00 €			144,00 €		
8	710 à 809	166,00 €			166,00 €		
9	810 à 929	185,00 €			185,00 €		
10	930 à 1249	203,00 €			203,00 €		
11	1250 à 1499	249,00 €			249,00 €		
12	1500 à 1999	307,00 €			307,00 €		
13	2000 à 2499	379,00 €			379,00 €		
14	2500 à 2999	459,00 €			459,00 €		
15	3000 et plus	585,00 €			585,00 €		

M.E.L. : Métropole Européenne de Lille

4) **CONSERVATOIRE, ECOLES DE MUSIQUE, FAUBOURG DES MUSIQUES - Cours collectifs hors cursus**

Cours collectifs en dehors des cursus traditionnels Droits de scolarité spécifiques adultes actifs ou retraités		Cours collectifs du Conservatoire : - chant choral et chant afro-cubain - danse (Jeune Ballet, ateliers, afro-cubain, salsa) - orchestre - formation musicale - atelier de composition - discipline d'érudition (analyse musicale, culture, écriture, histoire de la musique) Faubourg des musiques : cours collectifs de guitare, technique vocale, chants du monde, chorale aînés, percussions africaines, percussions afro-cubaines, ateliers d'ensemble, cours collectifs + ensemble Ecoles de musique : chant choral, orchestre, formation musicale, ensembles instrumentaux					
		Tarif par pratique					
		Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros
1	0 à 404	15,00 €	15,00 €	309,00 €	15,00 €	15,00 €	309,00 €
2	405 à 444	23,00 €	23,00 €		23,00 €	23,00 €	
3	445 à 484	34,00 €	34,00 €		34,00 €	34,00 €	
4	485 à 524	41,00 €	41,00 €		41,00 €	41,00 €	
5	525 à 569	46,00 €	46,00 €		46,00 €	46,00 €	
6	570 à 629	53,00 €	53,00 €		53,00 €	53,00 €	
7	630 à 709	58,00 €	58,00 €		58,00 €	58,00 €	
8	710 à 809	70,00 €	70,00 €		70,00 €	70,00 €	
9	810 à 929	76,00 €	76,00 €		76,00 €	76,00 €	
10	930 à 1249	81,00 €	81,00 €		81,00 €	81,00 €	
11	1250 à 1499	88,00 €	88,00 €		88,00 €	88,00 €	
12	1500 à 1999	94,00 €	94,00 €		94,00 €	94,00 €	
13	2000 à 2499	105,00 €	105,00 €		105,00 €	105,00 €	
14	2500 à 2999	134,00 €	134,00 €		134,00 €	134,00 €	
15	3000 et plus	156,00 €	156,00 €		156,00 €	156,00 €	

* Tarif applicable sous réserve convention avec la commune de résidence

5) CONSERVATOIRE, FAUBOURG DES MUSIQUES - Cours semi-collectifs hors cursus

Cours semi-collectifs en dehors des cursus traditionnels Droits de scolarité spécifiques adultes actifs ou retraités		Cours semi-collectifs du Conservatoire : - musique de chambre - musique ancienne - musique traditionnelle - direction de chœur - piano complémentaire - violoncelle baroque - violon baroque - atelier jazz sans le cursus jazz					
		Faubourg des musiques : cours d'instrument en semi-collectif, binôme ou trinôme, basse, batterie, clavier, saxophone, trompette, cours en binôme ou trinôme + ensemble					
		Tarif par pratique					
		Tarifs année scolaire 2025/2026			Tarifs année scolaire 2026/2027		
Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Conservatoire Hors Lille, Lomme, Hellemmes *	Ecoles de musique et Faubourg des musiques Extra muros
1	0 à 404	15,00 €	15,00 €	413,00 €	15,00 €	15,00 €	413,00 €
2	405 à 444	23,00 €	23,00 €		23,00 €	23,00 €	
3	445 à 484	47,00 €	47,00 €		47,00 €	47,00 €	
4	485 à 524	58,00 €	58,00 €		58,00 €	58,00 €	
5	525 à 569	70,00 €	70,00 €		70,00 €	70,00 €	
6	570 à 629	81,00 €	81,00 €		81,00 €	81,00 €	
7	630 à 709	93,00 €	93,00 €		93,00 €	93,00 €	
8	710 à 809	111,00 €	111,00 €		111,00 €	111,00 €	
9	810 à 929	122,00 €	122,00 €		122,00 €	122,00 €	
10	930 à 1249	133,00 €	133,00 €		133,00 €	133,00 €	
11	1250 à 1499	146,00 €	146,00 €		146,00 €	146,00 €	
12	1500 à 1999	168,00 €	168,00 €		168,00 €	168,00 €	
13	2000 à 2499	193,00 €	193,00 €		193,00 €	193,00 €	
14	2500 à 2999	233,00 €	233,00 €		233,00 €	233,00 €	
15	3000 et plus	279,00 €	279,00 €		279,00 €	279,00 €	

* Tarif applicable sous réserve convention avec la commune de résidence

6) **FAUBOURG DES MUSIQUES – secteur ados/adultes – Tarif répétition**

	Tarifs année scolaire 2025/2026	Tarifs année scolaire 2026/2027
REPETITION	38,00 €	38,00 €

Ce tarif est appliqué par musicien pour une année scolaire. Il est multiplié par 2 pour les extra- murs. Sont exonérés de ce tarif les personnes inscrites dans les ateliers.

MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS

Le non-respect du délai de restitution de l'instrument entraînera l'émission d'un titre de recettes en Trésorerie Municipale de la valeur de rachat de l'instrument.

Les élèves adultes actifs et retraités peuvent bénéficier d'une mise à disposition d'instrument, sur demande et sous réserve de disponibilité du parc instrumental, sachant que le principe est de donner priorité aux besoins des élèves enfants.

1) **POUR LES ELEVES DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL**

Le parc instrumental ne propose à la location ni piano, ni clavecin, ni orgue, ni flûte à bec, ni percussions (sauf Xyva).

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES INSTRUMENTS En fonction de la disponibilité du parc instrumental	ELEVES dont le domicile fiscal relève de la MEL		ELEVES dont le domicile fiscal ne relève pas de la MEL	
	Tarifs année scolaire 2025/2026	Tarifs année scolaire 2026/2027	Tarifs année scolaire 2025/2026	Tarifs année scolaire 2026/2027
1^{ère} année	52,00 €	52,00 €	104,00 €	104,00 €
2^e année	78,00 €	78,00 €	155,00 €	155,00 €
3^e année	103,00 €	103,00 €	204,00 €	204,00 €
4^e année	125,00 €	125,00 €	249,00 €	249,00 €
Tarif été - période du 1er juillet au 30 septembre	20,00 €	20,00 €	35,00 €	35,00 €

Pour les classes à horaires aménagés élémentaires et les classes à projet musical, la mise à disposition est gratuite, selon la disponibilité du parc instrumental. Dans le cadre d'un prêt spécifique lié à un projet musical de l'établissement, la mise à disposition est gratuite.

Pour les élèves des classes de cordes frottées, dont l'âge et l'évolution morphologique nécessitent qu'ils changent périodiquement de taille d'instrument, et ce pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la taille adulte, le tarif sera limité au coût de la première année. La progression tarifaire s'appliquera en conséquence à partir du moment où l'élève utilisera un instrument "entier" et le nombre d'années de mise à disposition sera de 4 années maximum sur un instrument entier, dans la limite des stocks disponibles.

Les autres instruments sont loués pour 4 années maximum. Une dérogation exceptionnelle peut être étudiée pour une année supplémentaire, selon le cas particulier présenté et selon la disponibilité du parc instrumental.

La première année, le tarif s'applique quel que soit le mois auquel l'enfant débute sa scolarité pour une période s'arrêtant le 30 juin. Chaque année supplémentaire correspond

à la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Le tarif été est proposé aux élèves qui hésitent à reprendre l'instrument l'année scolaire suivante. S'ils choisissent finalement de poursuivre l'apprentissage de cet instrument, le montant versé pour l'été sera décompté du tarif annuel.

Toute mise à disposition d'instrument fera l'objet d'une convention signée par le responsable du parc instrumental et la famille de l'élève concerné.

Cette convention précise notamment les modalités d'entretien et de restitution de l'instrument et la responsabilité de l'emprunteur.

2) POUR LES ELEVES D'UNE ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE OU DU FAUBOURG DES MUSIQUES

Le prêt d'instrument à titre gracieux est consenti dans les écoles de musique pour une période n'excédant pas la fin du 1^{er} cycle, en fonction de la disponibilité du parc instrumental. L'instrument doit être révisé par un luthier avant restitution à l'école de musique qui a rédigé le contrat de prêt.

Un élève qui démissionne doit rendre son instrument au plus tard quinze jours après sa démission.

A l'issue de la période de réinscription, les non réinscrits doivent rendre leurs instruments, avant la fin de l'année scolaire en cours.

TARIFS DE BILLETTERIE DES REPRESENTATIONS

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024.

	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif enfants < 12 ans et élèves ayant participé à une master class en lien avec la représentation
Représentation publique donnée par des professionnels avec des élèves au plateau	gratuit		
Représentation publique donnée par des professionnels sans élèves au plateau	5,00 €	3,00 €	gratuit

Les bénéficiaires des tarifs réduits sont, sur présentation d'un justificatif actualisé de l'année en cours :

- Groupes préconstitués de 10 personnes minimum émanant de structures sur demande préalable,
- Personnes âgées de 12 à 25 ans révolus (justificatif Carte d'identité)
- Enseignants et titulaires d'une carte étudiante
- Titulaires d'une carte familles nombreuses, du pass Lille & moi pass sénior
- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux dont intermittents du spectacle
- Titulaires d'une carte d'invalidité et leurs ayants droits accompagnateurs

Mises à disposition d'espaces – Accueil de tournages

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026

Principes généraux

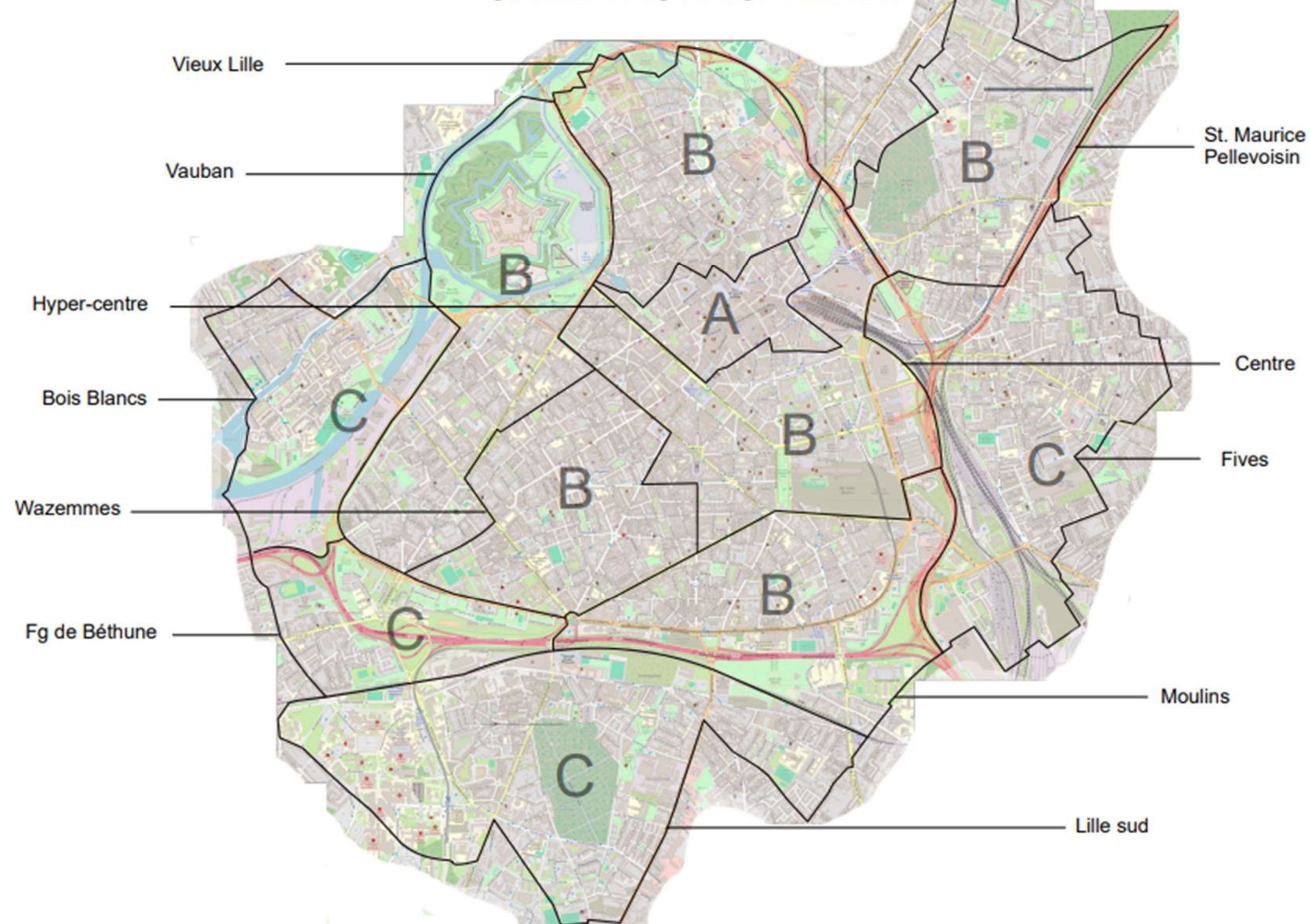
Frais de dossier	Les frais de dossiers sont de 55,00 € et sont dus en cas d'annulation du tournage
Frais techniques	Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : mise à disposition de matériel, technicien/régisseur supplémentaire, agent d'accueil/surveillance. Toute mobilisation du personnel au-delà des horaires d'ouverture de l'équipement engendre des frais supplémentaires.
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur du forfait inférieur à 6h au tarif plein
Dégressivité/Remises	Réduction applicable dès la 2ème journée -10% / 3e journée -20% / 4eme et 5eme journées -40% / 6eme journée et au-delà -50%

Les projets étudiants et amateurs, clips autoproduits, projets menés en partenariat avec les services et équipements municipaux, les projets à caractère humanitaire ou caritatif, **films institutionnels publics, documentaires à vocation touristique ou de rayonnement et les films à vocation de recherche** font l'objet d'une mise à disposition gracieuse et sont exonérés de frais de dossier.

	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)				
	Journée			< 6h			Journée	< 6h	Journée	< 6h
*** VOIRIE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ***										
Zone A	550 €	450 €	275 €	275 €	220 €	135 €	275 €	135 €	650 €	325 €
Zone B	350 €	290 €	175 €	175 €	140 €	90 €	175 €	90 €	450 €	225 €
Zone C	200 €	170 €	100 €	100 €	80 €	50 €	100 €	50 €	300 €	150 €

Se référer à l'annexe « Zonage Bureau d'Accueil des Tournages », transmis à chaque demande.

CARTE ZONAGE B.A.T.



	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Journée	< 6h	Journée	< 6h
	Journée			< 6h						
*** LIEUX CULTURELS ***										
Musée d'Histoire Naturelle										
Intégralité des espaces publics du musée	4 000 €	3 200 €	2 400 €	2 000 €	1 600 €	1 200 €	2 000 €	1 000 €	4 000 €	2 000 €
Espace Collections (Grande Galerie + Salle des Oiseaux + Salle des Mammifères)	3 000 €	2 400 €	1 800 €	1 500 €	1 200 €	900 €	1 500 €	750 €	3 000 €	1 500 €
Grande Galerie (Espace Zoologie + Espace Géologie)	2 000 €	1 600 €	1 200 €	1 000 €	800 €	600 €	1 000 €	500 €	2 000 €	1 000 €
Salle des Oiseaux	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Salle des Mammifères	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Salle d'exposition temporaire	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Cour Nord	400 €	320 €	240 €	200 €	160 €	120 €	200 €	100 €	400 €	200 €
Espace Accueil	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	250 €	125 €	500 €	250 €
Terrasse	400 €	320 €	240 €	200 €	160 €	120 €	200 €	100 €	400 €	200 €
Salle d'atelier	250 €	200 €	150 €	125 €	100 €	75 €	125 €	62,50 €	250 €	125 €
Amphithéâtre	300 €	240 €	180 €	150 €	120 €	90 €	150 €	75 €	300 €	150 €
Palais des Beaux-Arts										
Galerie d'entrée + atrium + galerie jardin	6 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	2 000 €	1 250 €	6 000 €	3 000 €
Accès aux espaces de collection	2 000 €	1 600 €	1 400 €	1 000 €	800 €	700 €	800 €	400 €	2 000 €	1 000 €
Salle Valmy	1 000 €	800 €	700 €	500 €	400 €	350 €	700 €	350 €	1 000 €	500 €
Forfait supplémentaire occupation simultanée de plusieurs espaces de collection	1 000 €	800 €	700 €	500 €	400 €	350 €	700 €	350 €	1 000 €	500 €

	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)				
	Journée			< 6h			Journée	< 6h	Journée	< 6h
Musée de l'Hospice Comtesse										
Musée complet	4 000 €	3 200 €	2 400 €	2 000 €	1 600 €	1 200 €	2 000 €	1 000 €	4 000 €	2 000 €
Salle des malades	1 750 €	1 400 €	1 050 €	875 €	700 €	525 €	875 €	440 €	1 750 €	875 €
Cour d'honneur et jardin médicinal	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Salle Desmet	750 €	600 €	450 €	375 €	300 €	225 €	375 €	190 €	750 €	375 €
Un étage complet des collections permanentes	750 €	600 €	450 €	375 €	300 €	225 €	375 €	190 €	750 €	375 €
Chapelle	750 €	600 €	450 €	375 €	300 €	225 €	375 €	190 €	750 €	375 €
Salle des malades + Chapelle	2 000 €	1 600 €	1 200 €	1 000 €	800 €	600 €	1 000 €	500 €	2 000 €	1 000 €
Salle des fêtes de Fives										
Salle des fêtes de Fives	2 000 €	1 600 €	1 200 €	1 000 €	800 €	600 €	1 000 €	500 €	2 000 €	1 000 €
Maison Folie Moulins										
Grande Cuve	720 €	576 €	432 €	360 €	288 €	216 €	360 €	180 €	720 €	360 €
Bar - Bulle	440 €	352 €	264 €	220 €	176 €	132 €	220 €	110 €	440 €	220 €
Bar - Bulle + Laverie et cuisine	480 €	384 €	288 €	240 €	192 €	144 €	240 €	120 €	480 €	240 €
Salle d'exposition R+1	1 200 €	960 €	720 €	600 €	480 €	360 €	600 €	300 €	1 200 €	600 €
Salle d'exposition RDC	440 €	352 €	264 €	220 €	176 €	132 €	220 €	110 €	440 €	220 €
Grand Gerموir	240 €	192 €	144 €	120 €	96 €	72 €	120 €	60 €	240 €	120 €
Petit Gerموir	220 €	176 €	132 €	110 €	88 €	66 €	110 €	55 €	220 €	110 €
Touraille	440 €	352 €	264 €	220 €	176 €	132 €	220 €	110 €	440 €	220 €
Cour et jardin	600 €	480 €	360 €	300 €	240 €	180 €	300 €	150 €	600 €	300 €
Brasserie haute et basse	320 €	256 €	192 €	160 €	128 €	96 €	160 €	80 €	320 €	160 €
Studio de répétition musique	120 €	96 €	72 €	60 €	48 €	36 €	60 €	30 €	120 €	60 €

	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)				
	Journée			< 6h			Journée	< 6h	Journée	< 6h
Maison Folie Wazemmes										
Grande salle	1 500 €	1 200 €	900 €	750 €	600 €	450 €	750 €	375 €	1500 €	750 €
Auberge	720 €	576 €	432 €	360 €	288 €	216 €	360 €	180 €	720 €	360 €
Salle d'exposition RDC	720 €	576 €	432 €	360 €	288 €	216 €	360 €	180 €	720 €	360 €
Salle de danse	280 €	224 €	168 €	140 €	112 €	84 €	140 €	70 €	280 €	140 €
Salle de convivialité	120 €	96 €	72 €	60 €	48 €	36 €	60 €	30 €	120 €	60 €
Salle de convivialité + cuisine	200 €	160 €	120 €	100 €	80 €	60 €	100 €	50 €	200 €	100 €
Autres salles	120 €	96 €	72 €	60 €	48 €	36 €	60 €	30 €	120 €	60 €
Le Flow										
Grande salle du Flow	1 500 €	1 200 €	900 €	750 €	600 €	450 €	750 €	375 €	1 500 €	750 €
Bar du Flow	440 €	352 €	264 €	220 €	176 €	132 €	220 €	110 €	440 €	220 €
Salle de Graff + extérieurs graff	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	400 €	200 €	800 €	400 €
Salle de catering du Flow	220 €	176 €	132 €	110 €	88 €	66 €	110 €	55 €	220 €	110 €
Studio (moyen) de répétition musique	120 €	100 €	75 €	60 €	50 €	35 €	60 €	30 €	120 €	60 €
Studio (grand) de répétition musique	195 €	155 €	120 €	100 €	80 €	50 €	100 €	50 €	195 €	100 €
Petite salle de danse	120 €	100 €	75 €	60 €	50 €	35 €	60 €	30 €	120 €	60 €
Grande salle de danse	240 €	192 €	144 €	120 €	96 €	72 €	120 €	60 €	240 €	120 €

	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Journée	< 6h	Journée	< 6h
	Journée			< 6h						
Le Grand Sud										
Salle de spectacle (400A/800D)	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Salle de spectacle (600A/1000D)	1 500 €	1 200 €	900 €	750 €	600 €	450 €	750 €	375 €	1 500 €	750 €
Salle de spectacle (2000D)	2 000 €	1 600 €	1 200 €	1 000 €	800 €	600 €	1 000 €	500 €	2 000 €	1 000 €
Arrière salle de spectacle jonction	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Dance Floor	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Salle de banquet	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	500 €	250 €	1 000 €	500 €
Version totale	4 000 €	3 200 €	2 400 €	2 000 €	1 600 €	1 200 €	2 000 €	1 000 €	4 000 €	2 000 €
Studio	100 €	80 €	60 €	50 €	40 €	30 €	50 €	25 €	100 €	50 €
Salle d'activité Arts Plastiques	100 €	80 €	60 €	50 €	40 €	30 €	50 €	25 €	100 €	50 €
Salle de danse	200 €	160 €	120 €	100 €	80 €	60 €	100 €	50 €	200 €	100 €
Salle d'activité (100 m2)	150 €	120 €	90 €	75 €	60 €	45 €	75 €	40 €	150 €	75 €
Patrimoine										
Locaux : 84 rue de Trévisse	500 €	400 €	200 €	250 €	200 €	150 €	250 €	125 €	500 €	300 €
Canal Saint Pierre	350 €	280 €	200 €	175 €	140 €	105 €	175 €	90 €	350 €	175 €
Porte de Paris	500 €	400 €	200 €	250 €	200 €	150 €	250 €	125 €	500 €	300 €
Vieille Bourse	1 000 €	800 €	600 €	750 €	600 €	450 €	500 €	250 €	1 000 €	750 €
Eglise Sainte Marie Madeleine	2 500 €	2 000 €	1 500 €	1 250 €	1000 €	750 €	1 250 €	625 €	2 500 €	1 250 €
Beffroi de l'Hôtel de Ville	Uniquement frais techniques									

	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Journée	< 6h	Journée	< 6h
	Journée			< 6h			Journée		< 6h	
*** LIEUX SPORTIFS ***										
Salle Antoine Blondin										
Salle Antoine Blondin	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Salle François Coppée	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	400 €	200 €	600 €	300 €
Complexe Tennistique Marcel Bernard										
Courts Intérieurs (1/2)	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Courts extérieurs	600 €	480 €	360 €	300 €	240 €	180 €	480 €	240 €	700 €	350 €
Club house	400 €	320 €	240 €	200 €	160 €	120 €	320 €	160 €	500 €	250 €
Complexe Sportif Micheline Ostermeyer										
Salle multisport type C	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Club house	400 €	320 €	240 €	200 €	160 €	120 €	320 €	160 €	500 €	250 €
Complexe Sportif Jean Bouin										
Ensemble Halle d'athlétisme	1 300 €	1 040 €	780 €	650 €	520 €	390 €	1 040 €	520 €	1 400 €	700 €
Grand Terrain synthétique extérieur	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	800 €	400 €	1 100 €	550 €
Salle multisport type C	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Terrain synthétique 1/2 extérieur	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	400 €	200 €	600 €	300 €

	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)				
	Journée			< 6h			Journée	< 6h	Journée	< 6h
Complexe du Jardin des Sports										
Salle multisport type C	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Dojo RDC	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Dojo étage	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Complexe Maryse Bastié										
Salle multisport type C	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	800 €	400 €
Salle de Dojo	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	800 €	400 €
Club house	400 €	320 €	240 €	200 €	160 €	120 €	320 €	160 €	400 €	200 €
Complexe Léo Lagrange										
Terrain d'athlétisme extérieur	1 300 €	1 040 €	780 €	650 €	520 €	390 €	1 040 €	520 €	1 400 €	700 €
Complexe André Zoete										
Salle multisport type C	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Palais des Sports Saint-Sauveur										
Ensemble du complexe	3 000 €	2 400 €	1 800 €	1 500 €	1 200 €	900 €	2 400 €	1 200 €	3 100 €	1 550 €
La Doyennette	2 000 €	1 600 €	1 200 €	1 000 €	800 €	600 €	1 600 €	800 €	2 100 €	1 050 €
Salle en parquet A	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Salle en parquet B	800 €	640 €	480 €	400 €	320 €	240 €	640 €	320 €	900 €	450 €
Salle C	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	400 €	200 €	600 €	300 €
Bar / Mezzanine	300 €	240 €	180 €	150 €	120 €	90 €	240 €	120 €	400 €	200 €
Piscine Max Dormoy										
Ensemble du complexe	6 000 €	4 800 €	3 600 €	3 000 €	2 400 €	1 800 €	4 800 €	2 400 €	7 000 €	3 500 €

	Longs-métrages de fiction, fictions TV, programmes de flux						Moyens-métrages, courts-métrages, documentaires, œuvres web, photographies artistiques et documentaires		Spots, photos publicitaires et films institutionnels	
	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)	Grosse équipe (>40 pers.)	Equipe moyenne (entre 20 et 40 pers.)	Petite équipe (<20 pers.)				
	Journée			< 6h			Journée	< 6h	Journée	< 6h
La Halle de Glisse										
Skate-park intérieur	2 700 €	2 160 €	1 620 €	1 350 €	1 080 €	810 €	2 160 €	1 080 €	3 000 €	1 500 €
Terrain "La Minière"	1 000 €	800 €	600 €	500 €	400 €	300 €	800 €	400 €	1 200 €	600 €
Patinoire	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	400 €	200 €	700 €	350 €
Salle de danse	400 €	320 €	240 €	200 €	160 €	120 €	320 €	160 €	500 €	250 €
Salle de réunion	300 €	240 €	180 €	150 €	120 €	90 €	240 €	120 €	400 €	200 €
Club house	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	400 €	200 €	600 €	300 €
*** MEDIATHEQUES ***										
Médiathèque Jean Levy										
Ensemble de la médiathèque	1 500 €	1 200 €	900 €	725 €	580 €	435 €	725 €	360 €	1 550 €	775 €
1er étage	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	250 €	125 €	600 €	300 €
Espace RDC Fiction / loisirs	500 €	400 €	300 €	250 €	200 €	150 €	250 €	125 €	600 €	300 €
Jardin et Parking	300 €	240 €	180 €	150 €	120 €	90 €	150 €	75 €	400 €	200 €
Annexes (bureaux, salon, réserves, bulles, etc...)	200 €	160 €	120 €	100 €	80 €	60 €	100 €	50 €	300 €	150 €
Médiathèque Bois Blancs / Vieux-Lille / Saint-Maurice / Fives / Moulins / Lille Sud ou Wazemmes										
Ensemble de la médiathèque*	500 €	400 €	240 €	350 €	280 €	210 €	400 €	200 €	600 €	300 €

*Tarif pour une médiathèque

Lorsque lesdites opérations mobilisent des agents municipaux, la charge financière correspondante, sera remboursée par l'organisateur en fonction du nombre d'agents et du temps consacré à ces opérations, sur simple présentation par la Ville d'un récapitulatif des dépenses engagées.

Les différents tarifs prévus dans ce cadre figurent ci-après :

Coût de mise à disposition de personnels (coût horaire chargé)	Tarifs en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2025
- agent de catégorie A	40,50 €
- agent de catégorie B	28,94 €
- agent de catégorie C	24,02 €

Mises à disposition d'espaces

Principes généraux

Rappel du principe général de la mise à disposition d'espaces « culturels » :

La location des espaces dans les équipements culturels municipaux est fonction de leur projet d'établissement et est organisée sans préjudice de leurs missions de service public.

- Les événements portés par des associations à caractère humanitaire caritatif peuvent bénéficier d'une mise à disposition gracieuse. Les frais de dossier s'appliquent.
- Lorsque les mises à dispositions des espaces s'inscrivent dans le cadre de partenariats culturels, elles peuvent faire l'objet d'une valorisation.

Les frais de dossier s'appliquent systématiquement selon les grilles tarifaires ci-dessous, sauf en cas de résidences de création au sein des équipements culturels ou d'événements intégrés à la programmation.

En cas de mises à disposition multiples sur une même année civile, pour les associations déclarées uniquement, les frais de dossiers ne s'appliquent qu'une fois par an.

La Pouponnière, laboratoire artistique - Tarifs de location d'espaces

Délibération n°23/220 du 23 juin 2023, tarifs applicables au 1^{er} juillet 2023

La Pouponnière est un laboratoire entre art et territoire dont la mission première est d'offrir des espaces de travail à des artistes et acteurs du secteur des Arts Visuels, et d'accueillir des artistes en résidence et des expositions dont le terreau de recherche et de réflexion est le territoire sur lequel s'inscrit la Pouponnière.

Dans la continuité du soutien de la Ville de Lille à la création artistique, 9 ateliers sont disponibles à la location pour des artistes plasticiens du territoire ou pour la mise à disposition auprès de d'artistes et partenaires associés à la Pouponnière.

Les ateliers de la Pouponnière ouverts à la location sont les suivants :

- 1 atelier de 13 m²
- 6 ateliers de 25 m²
- 1 atelier de 40 m²
- 1 atelier de 52 m²
- A noter qu'un seul et même atelier peut être partagé par plusieurs occupants.

Les ateliers de la Pouponnière sont ouverts à la location :

- pour des artistes de la métropole lilloise, pouvant justifier d'un statut et d'une activité professionnelle (inscription à l'URSSAF, numéro SIRET, etc.).

Les artistes, associations et structures culturelles dont les projets artistiques sont accompagnés et/ou soutenus par la Pouponnière pourront bénéficier de mises à disposition gratuites des espaces d'ateliers ainsi que des espaces d'exposition et de pratiques artistiques.

Les frais de dossiers s'élèvent à 55 € et sont à payer une fois par an, qu'il s'agisse d'une location ou d'une mise à disposition.

	Tarif de location mensuelle
	Artistes plasticiens
Atelier de 13 m ²	85,00 €
Atelier de 25 m ²	165,00 €
Atelier de 40 m ²	265,00 €
Atelier de 52 m ²	345,00 €
Frais de dossier	55,00 €

Canal St Pierre

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023 - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

TARIFS DU CANAL SAINT-PIERRE Situé au niveau de l'îlot comtesse, sous l'Hospice Comtesse (parcelle 350 KY 0139) (pour une journée) en application des dispositions des articles L. 2125-1 et L. 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	
NATURE DU DEMANDEUR :	Personne à caractère public ou privé
Canal saint-Pierre	160,00 €*
Frais de dossier	55,00 €**
Frais techniques	Les frais techniques sont facturés en fonction des besoins du demandeur : nettoyage, sécurité, etc.
Dégressivité / Remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée 2 jours : -10% 3 jours : -20% 4 ou 5 jours : -40% 6 jours et au-delà : -50% Tarif 1/2 journée 4h : 75% du tarif jour initial Remise applicable sur les temps de montage et de démontage, dont le tarif sera étudié au cas par cas selon les projets.
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial
* Les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt communal ou dont l'objet est social, caritatif ou humanitaire peuvent bénéficier d'une gratuité d'occupation ** Les frais de dossiers seront facturés pour la durée d'une année civile, et non par demande, à tout occupant, même bénéficiant d'une gratuité d'occupation	

Le règlement d'utilisation du site « Canal St Pierre » a été défini par la délibération n° 19/339 de juin 2019.

Palais des Beaux-Arts

MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2024

Pour toute mise à disposition gracieuse, les frais de sécurité supplémentaires liés aux réglementations ERP et liés au plan Vigipirate et alertes attentats sont à la charge de l'occupant. Les sociétés de sécurité prestataires devront être validées en amont de la manifestation par le Palais des Beaux-Arts. Au-delà des heures limitatives de la mise à disposition gracieuse d'espace, les frais induits sont facturés à la charge de l'occupant comme pour une occupation d'espace à titre payant (Par demi-heure supplémentaire de présence dans le musée avant 8h et après 23h).

AUDITORIUM (salle équipée)					
	Tarif autre demandeur	Tarif associations Lille Lomme Hellemmes et associations métropolitaines		Tarifs autres associations, institutions et établissements publics	
		Evénement gratuit	Evénement payant	Evénement gratuit	Evénement payant
SEMAINE					
Demi-journée	1 850,00 €	75,00 €	150,00 €	160,00 €	315,00 €
Journée	2 600,00 €	150,00 €	300,00 €	315,00 €	630,00 €
Soirée (16h-22h)	2 100,00 €	175,00 €	350,00 €	265,00 €	525,00 €
Installation la veille	600,00 €				
WEEKEND					
Demi-journée		100,00 €	200,00 €	210,00 €	420,00 €
Journée		175,00 €	350,00 €	370,00 €	735,00 €
Soirée (16h-22h)		250,00 €	500,00 €	420,00 €	840,00 €
Installation la veille	600,00 €				

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE VALMY EN COMPLEMENT de l'auditorium					
Demi-journée (5h maximum - entre 8h et 18h)	525,00 €	500,00 €		525,00 €	
Journée/soirée (de 8h à 18h ou de 18h à 23h)	840,00 €	800,00 €		840,00 €	
Frais de dossier	110,00 €		55,00 €		110,00 €
Dégressivité	Réduction applicable dès la 2e journée -10%/3e journée -20%/ 4e et 5e journée 40% / 6e journée 50%				
Frais techniques	<p>Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : technicien/ régisseur supplémentaire, installation la veille mise à disposition d'un agent d'accueil/surveillance ; mise à disposition matériel type chaises, tables, petite sono ; heures supplémentaires de présence dans l'auditorium après 22h, amplitude horaire du début des livraisons à la fin de l'exploitation supérieure à 12h entre 50 et 3000 euros par jour d'occupation.</p> <p>Nb : Les frais de sécurité supplémentaires liés aux réglementations ERP et liés au plan Vigipirate et alertes attentats sont à la charge de l'occupant. Les sociétés de sécurité prestataires devront être validées en amont de la manifestation par le Palais des Beaux-Arts.</p>				
Conditions de résiliation	<p>Hors cas de force majeure justifiant la résiliation unilatérale de la convention, un avenant devra être conclu pour annulation de l'événement à la demande du co-contractant privé de la Ville.</p> <p>Dans ce cadre, une indemnité sera due à la Ville, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de dossier (55€ ou 110€ en fonction du demandeur) <p>- et si l'annulation intervient 10 jours calendaires ou moins avant la date de mise à disposition prévue par le contrat : frais à hauteur de 50% du tarif de location.</p>				
Observations	En cas d'indisponibilité de l'auditorium, la mise à disposition de la salle Valmy seule sera possible dans le cas d'évènements mobilisant 50 participants maximum et ne requérant pas de régisseur son et lumière.				

MISE A DISPOSITION DES AUTRES ESPACES

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023, tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

ESPACES	Redevance – toutes catégories d’usagers	
Salle RDC Bâtiment lame dit "Valmy"	TARIF SOIREE OU JOURNEE (plus de 50 personnes)	
	2 100,00 €	
	Utilisation en complément de l’auditorium	
	Demi-journée (5h maximum - entre 8h et 18h)	Journée/soirée (de 8h à 18h ou de 18h à 23h)
	525,00€	840,00€
	Utilisation pour un séminaire rassemblant moins de 50 personnes	
	Demi-journée (5h maximum – entre 8h et 18h)	Journée/soirée (de 8h à 18h ou de 18h à 23h)
	525,00€	840,00€
	Journée et/ou soirée	
Galerie d'entrée	4 800,00 €	
Atrium	8 400,00 €	
Galerie Jardin	3 500,00 €	
Rotonde "Frémiet" ou "Napoléon"	3 300,00 €	
Espace « Beau Café »	2 600,00 €	
Mise à disposition du musée (comprenant des visites)	15 800,00 €	

FRAIS SUPPLEMENTAIRES ET REMISES	
Par demi-heure supplémentaire de présence dans le musée avant 8h et après 23h	525,00 €
ESPACES	Redevance – toutes catégories d’usagers
Dégressivité/remises	Réduction applicable dès la 2e journée -10%/3e journée -20%/ 4e et 5e journée 40% / 6e journée 50%
Frais de dossier	110 €
Frais techniques	<p>Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : technicien /régisseur supplémentaire, installation la veille, mise à disposition d'un agent d'accueil/surveillance ; mise à disposition matériel type chaises, tables, petite sono; heures supplémentaires de présence dans l'auditorium après 22h, amplitude horaire du début des livraisons à la fin de l'exploitation supérieure à 12h... entre 50 et 3000 euros par jour d'occupation</p> <p>Nb : Les frais de sécurité supplémentaires liés aux réglementations ERP et liés au plan Vigipirate et alertes attentats sont à la charge de l'occupant. Les sociétés de sécurité prestataires devront être validées en amont de la manifestation par le Palais des Beaux-Arts</p>
Conditions de résiliation	<p>Hors cas de force majeure justifiant la résiliation unilatérale de la convention, un avenant devra être conclupour annulation de l'événement à la demande du co-contractant privé de la Ville.</p> <p>Dans ce cadre, une indemnité sera due à la Ville, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de dossier (110 €) - et si l'annulation intervient 10 jours calendaires ou moins avant la date de mise à disposition prévue par le contrat : frais à hauteur de 50% du tarif de location.
MISE A DISPOSITION DE LINEAIRE DE STAND*	
Dans le cadre d'un événement organisé par la Ville de Lille/le Palais des Beaux - Arts de Lille	
Tarif exposants lillois / lommois / hellemmois pour 2m linéaires (comprenant la mise à disposition d'une table et de 2 chaises)	15, 00 €
Tarif exposants autre demandeur pour 2m linéaires (comprenant la mise à disposition d'une table et de 2 chaises)	30, 00 €
Frais techniques – applicables uniquement dans le cadre d'une mise à disposition de linéaire de stand.	<p>Les frais techniques sont à facturer en cas de demande complémentaire de matériel (chaises, accès électrique, grille caddie, bâche de protection...), sous réserve de validation technique par les responsables de l'événement au Palais des Beaux – Arts – Ville de Lille</p> <p style="text-align: center;">Entre 15 et 100 euros</p>
*NB : l'occupant devra obligatoirement s'acquitter, auprès des services concernés, des demandes d'autorisations spécifiques liées à l'activité commerciale dans un espace municipal (autorisation de vente au déballage, interdictions de stationnement...)	

Musée d'Histoire Naturelle

Délibération n°24/410 du **20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024.**

Pas de mise à disposition possible durant la période de fermeture pour travaux.

Musée de l'Hospice Comtesse

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024 - Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024.

Par délibérations n°14/738 du 15 décembre 2014 et n°15/284 du 2 juillet 2015, le musée de l'Hospice Comtesse a proposé une mise à disposition de ses espaces dans le cadre de manifestations privées organisées par de grandes entreprises ou des associations.

Espaces Journée/soirée (de 8h à 18h ou de 18h à 23h)	Entreprises ou établissements privés		Associations Lille – Lomme - Hellemmes		Autres associations ; établissements et institutions publics	
	Evènement de moins de 50 pers.	Autre	Evènement Payant	Evènement Gratuit	Evènement Payant	Evènement Gratuit
Salle des Malades - 492m2		3 675,00 €	1 500,00 €	750,00 €	2 205,00 €	1 105,00 €
Cour d'honneur - 700m2		2 100,00 €	1 000,00 €	500,00 €	1 470,00 €	735,00 €
Salle Desmet RDC - 209m2	1 105,00 €	1 575,00 €	750,00 €	375,00 €	1 105,00 €	550,00 €
Salle Desmet 1er étage - 209m2	1 105,00 €	1 575,00 €	750,00 €	375,00 €	1 105,00 €	550,00 €
Salles de réunion ou d'exposition 40m2 < 80m2	550,00 €	790,00 €	350,00 €	175,00 €	515,00 €	260,00 €
Salles de réunion ou d'exposition < 40m2		450,00 €	200,00 €	100,00 €	300,00 €	150,00 €
Chapelle -		1 575,00 €	750,00 €	375,00 €	1 105,00 €	550,00 €
Salle des Malades + Chapelle		4 200,00 €	2 000,00 €	1000,00 €	2 940,00 €	1 470,00 €
Musée complet (l'ensemble des salles mises en location + collections permanentes + visites guidées)		15 750,00€	7 500,00 €	3 750,00 €	11 025,00 €	5 515,00 €
Frais de dossier	110,00 €	110,00 €	55,00 €		110,00 €	
Frais techniques		Les frais techniques peuvent être facturés en fonction des besoins du demandeur et incluent notamment régie/ nettoyage / sécurité (200 à 7500 euros).				
Dégressivité / remises		Réduction applicable dès la 2ème journée -10% / 3e journée -20% / 4eme et 5eme journées -40% / 6eme journée et au-delà -50% Tarif 1/2 journée 5h 60% tarif jour initial				
Facturation supplémentaire		Heure supplémentaire de présence avant 8h et après 23h : 350€				

Conservatoire à rayonnement régional

Délibération n° 17/640 du 8 décembre 2017, tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2018

Dispositif pour les anciens élèves

Les anciens élèves du conservatoire ou de l'ESMD peuvent bénéficier d'un prêt de salles dans les locaux du conservatoire, pour travailler leur instrument, seul, en dehors des heures de forte affluence, pendant une seule année après la fin de leurs études.

Pour cela, les élèves devront s'acquitter des droits d'inscription en vigueur et d'un tarif de location de 50 € pour l'année scolaire. Les élèves pourront emprunter des salles disponibles uniquement :

- les lundis et samedis toute la journée,
- les mardis, jeudis et vendredis matins (8h30-12h) et soirs (19h-21h15),
- les dimanches selon l'amplitude d'ouverture prévue,
- du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires quand le bâtiment est ouvert et sauf en cas de stage nécessitant la mise à disposition de toutes les salles.

Les mises à disposition de salles du conservatoire à des occupants extérieurs

La location d'espaces dans un équipement culturel municipal est fonction de son projet d'établissement et organisée sans préjudice de ses missions de service public.

Les locations et les mises à disposition de salles sont toujours soumises à étude en fonction des plannings et la priorité est systématiquement donnée aux projets pédagogiques du Conservatoire.

En fonction des projets, les événements portés par des associations à caractère humanitaire et caritatif peuvent bénéficier d'une mise à disposition gracieuse.

Lorsque les mises à disposition des espaces s'inscrivent dans le cadre de partenariats culturels et artistiques (résidences artistiques) inclus dans la programmation des équipements culturels, elles peuvent faire l'objet d'une valorisation.

Les frais de dossier s'appliquent systématiquement selon les grilles tarifaires ci-dessous.

Espaces Redevance par jour	Associations culturelles			Particuliers			Autre demandeur
	Lille Hellemmes Lomme	Région Hauts-de- France	Hors région	Lille Hellemmes Lomme	Région Hauts-de- France	Hors région	
Grandes salles : salle Lannoy, salle C1/10, salle 032, 225, 337, 339, studios de danse ou hall place du Concert, Amphithéâtre 242B	100,00 €	120,00 €	140 €	non loué	non loué	non loué	735 €
Auditorium (incluant le hall place du Concert) Sans utilisation du piano de concert	150,00 €	200,00 €	250 €	non loué	non loué	non loué	2 625 €
Auditorium (incluant le hall place du Concert) Avec utilisation du piano de concert	200,00 €	250,00 €	300 €	non loué	non loué	non loué	2 940 €
Petites salles équipées d'un piano droit	35,00 €	45,00 €	55,00 €	45,00 €	60,00 €	70,00 €	160,00 €
Petites salles équipées d'un piano à queue	45,00 €	55,00 €	65,00 €	55,00 €	70,00 €	80,00 €	210,00 €
Frais de dossier (payables 1 fois par an)	55,00 €			20,00 €			110,00 €
Frais techniques	Les frais techniques sont facturés en fonction des besoins. Ils peuvent s'élever de 50,00 € à 2 000,00 €. Le nettoyage est facturé 120,00 € et comprend la salle utilisée ainsi que les toilettes situées à proximité.						
Dégressivité/ remises	Réduction applicable sur le tarif de location (pas sur les frais) dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^{ème} journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà -50% Tarif 1/2 journée 4h 60% tarif jour initial Dégressivité applicable uniquement sur locations à la journée et à la demi-journée Tarif 1 heure pour les grandes salles et l'auditorium 20% tarif jour initial						
Dépassement d'horaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial						

Une convention définissant les conditions d'occupation générale et particulière sera conclue avec chaque occupant et fera l'objet d'un arrêté-décision du Maire.

Ecoles de musique et Faubourg des Musiques

Délibération n°22/326 du 29 juin 2022, tarifs appliqués à compter du 1^{er} juillet 2022

La location des espaces dans les équipements culturels municipaux est fonction de leur projet d'établissement et est organisée sans préjudice de leurs missions de service public :

- les événements portés par des associations à caractère humanitaire caritatif peuvent bénéficier d'une mise à disposition gracieuse. Les frais de dossier s'appliquent ;
- lorsque les mises à dispositions des espaces s'inscrivent dans le cadre de partenariats culturels, elles peuvent faire l'objet d'une valorisation. Les frais de dossier s'appliquent systématiquement selon les grilles tarifaires ci-dessous, sauf en cas de résidences de création au sein des équipements culturels. Les événements portés par des associations à caractère humanitaire et caritatif peuvent bénéficier d'une mise à disposition gracieuse.

Les mises à disposition d'espaces feront l'objet de la rédaction d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux ou onéreux, établie entre la Ville et l'occupant. Elle fixera les dispositions particulières d'accès aux lieux.

Ces mises à disposition permettront d'accueillir :

- des projets artistiques et culturels, par le biais de la diffusion, de la médiation, de la formation, des répétitions et des ateliers de pratiques artistiques ;
- des projets à caractère éducatif, social, caritatif, etc. ;
- des réunions, séminaires, conférences, etc.

Locations d'espaces (Redevance par jour)	Associations culturelles		
	Lille Hellemmes Lomme	Région Hauts- de-France	Hors Région
Grande salle - Sans utilisation du piano à queue	30,00 €	45,00 €	55,00 €
Grande salle - Avec utilisation du piano à queue	60,00 €	85,00 €	105,00 €
Salle moyenne - équipée d'un piano droit ou numérique	20,00 €	30,00 €	35,00 €
Frais de dossier (payables 1 fois par an)	55,00 €		
Dégressivité	Réduction applicable sur le tarif de location dès la 2 ^{ème} journée - 10 % / 3 ^{ème} journée - 20 % / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées - 40 % / 6 ^{ème} journée et au-delà -50 % / Tarif 1/2 journée 4h : 60 % tarif jour initial		

Flow

Délibération n° 24/681 du 13 décembre 2024 – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Tarification des studios de répétition et des salles de danse

Le tarif de location d'une salle inclut systématiquement la présence de deux membres de l'équipe du Flow (1 technicien et 1 SSIAP) dans le bâtiment. Pour les studios de répétition (musique), la location inclut un système son, des micros et des platines avec mixette (selon disponibilité)

	Evénements gratuits				
	Particuliers / Associations Lille Lomme Hellemmes		Particuliers / Associations Hors Lille Lomme Hellemmes Institutions et établissements publics		Producteurs de spectacles privés / tourneurs / développeurs d'artistes
	14h-18h	18h-22h	14h-18h	18h-22h	14h-22h
Studio de répétition (musique) - taille classique					
A l'heure (minimum 2h)	5,00 €	7,00 €	6,50 €	8,50 €	-
1/2 jour (4h)	15,00 €	20,00 €	18,50 €	24,50 €	51,00 €
1 jour (7h)	30,00 €		46,00 €		102,00 €
Achat 10h de répétition *	40,00€	60,00 €	51,00 €	72,00 €	-
Achat 20h de répétition *	70,00€	100,00 €	82,00 €	123,00 €	-
Achat 30h de répétition *	90,00€	120,00€	107,00 €	153,00 €	-
Studio de répétition (musique) - grande taille					
A l'heure (minimum 2h)	8,00 €	10,00 €	9,50 €	12,50 €	-
1/2 jour (4h)	24,00 €	36,00 €	29,00 €	44,00 €	62,00 €
1 jour (7h)	50,00 €		56,00 €		123,00 €
Achat 10h de répétition *	65,00€	90,00€	82,00 €	113,00 €	-
Achat 20h de répétition *	110,00€	160,00€	143,00 €	204,00 €	-
Achat 30h de répétition *	135,00€	210,00€	184,00 €	275,00 €	-
Petite salle de danse					
A l'heure (minimum 2h)	6,00 €	8,00 €	8,50 €	10,50 €	-
1/2 jour (4h)	20,00 €	25,00 €	31,00 €	36,00 €	51,00 €
1 jour (7h)	40,00€	40,00 €	46,00 €	46,00 €	102,00 €
Achat 10h de répétition *	50,00 €	70,00 €	72,00 €	92,00 €	-
Achat 20h de répétition *	80,00 €	100,00 €	102,00 €	133,00 €	-
Achat 30h de répétition *	105,00€	130,00 €	133,00 €	153,00 €	-
Grande salle de danse					
A l'heure (minimum 2h)	9,00 €	12,00 €	11,50 €	14,50 €	-
1/2 jour (4h)	30,00 €	40,00 €	41,00 €	51,00 €	72,00 €

1 jour (7h)	60,00 €		72,00 €		133,00 €
Achat 10h de répétition *	80,00€	100,00 €	102,00 €	123,00 €	- -
Achat 20h de répétition *	140,00€	160,00€	163,00 €	184,00 €	- -
Achat 30h de répétition *	180,00€	200,00 €	204,00 €	224,00 €	- -
Frais de dossier	10,00 €		10,00 €		50,00 €

*valable 1 an– sessions minimum de 2h

Frais de dossier	Ils sont à payer une fois par an.
Evénements payants	<p>Pour les structures détaillées ci-après il est possible de louer les équipements pour réaliser des événements payants : Associations (Lille Lomme Hellemmes et hors Lille Lomme Hellemmes) - Institutions et établissements publics – Autres demandeurs</p> <p>Les particuliers ne sont pas autorisés à louer ces espaces pour réaliser des événements payants</p> <p>Dans le cadre de locations pour réalisation d'événements payants (hors formations), les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus seront multipliés par 2 – hors frais de dossier (sauf pour les formations où les tarifs restent ceux de la grille pour événements gratuits)</p>
Dégressivité / remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^{ème} journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà - 50% Réduction applicable uniquement sur locations à la journée
Détérioration	En cas de détérioration des biens (mobiliers ou immobiliers) : facturation de la remise en état ou du remplacement à l'équivalent
Clés et Pass perdus	En cas de perte des Pass mis à disposition (pour l'accès des salles du Flow) : facturation de 15 euros par Pass perdu. En cas de perte des clés mises à disposition (pour l'accès des salles des Maisons folies et/ou du Flow) : facturation de 100 euros par clé perdue
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur de la moitié du tarif initial, et dans la limite d'une demi-journée au tarif plein

Flow- Tarification à la journée

Les compagnies, artistes (plasticiens, danseurs, musiciens,..) et structures culturelles dont les projets artistiques sont accompagnés par le Flow pourront bénéficier de mises à disposition gratuites des espaces.

Les bars/brasseries pourront également être mis à disposition gratuitement et à titre temporaire à des associations qui proposent boissons et restauration légère et s'adaptent à la programmation des équipements, en termes d'horaires et de propositions thématiques (sous réserve de l'obtention des autorisations préalables).

Le tarif de location d'une salle inclut systématiquement la présence de deux membres de l'équipe du Flow (1 technicien et 1 SSIAP).

Espaces Redevance par jour	Associations Lille - Lomme Hellemmes		Associations Hors Lille Lomme Hellemmes Institutions et établissements publics		Producteurs de spectacles privés / tourneurs / développeurs d'artistes			Autres demandeurs
	Événement Payant	Événement Gratuit	Événement Payant	Événement Gratuit	Événement payant	Événement Gratuit		
						Événement promotionnel	Accompagnement d'artistes	
Grande salle de diffusion*	500,00 €	300,00 €	820,00 €	510,00 €	1836,00 €	1122,00 €	510,00 €	3060,00 €
Hall du Flow	110,00 €	55,00 €	225,00 €	113,00 €				
Salle de catering	55,00 €	45,00 €	113,00 €	57,00 €				
Salle de Graff + extérieurs graff	180 €	90 €	368,00 €	184,00 €	714,00 €	408,00 €		1020,00 €
Frais de dossier	55,00 €	55,00 €	110,00 €*	110,00 €*	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €

*En ordre de marche, avec régisseur, tech son, tech lumière et SSIAP.

Dégressivité / remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^{ème} journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà - 50% Tarif 1/2 journée = 60% tarif jour initial Quand la location de salle correspond à une formation en lien avec le projet culturel du Flow, une réduction supplémentaire de 50% s'applique sur le montant global de la location (hors frais de dossier)
Montage/Démontage par jour	50% du tarif jour initial (tarif plein)
Frais Techniques	Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : équipements lumière, son, plateau / régie / nettoyage / sécurité (en fonction de la réglementation des ERP) / équipe technique. Ils peuvent s'élever de 50 à 7500 euros
Détérioration	En cas de détérioration des biens (mobiliers ou immobiliers) : facturation de la remise en état ou du remplacement à l'équivalent
Clés et Pass perdus	En cas de perte des Pass mis à disposition (pour l'accès des salles du Flow) : facturation de 15 euros par Pass perdu. En cas de perte des clés mises à disposition (pour l'accès des salles du Flow) : facturation de 100 euros par clé perdue
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée au tarif plein

Lieux culturels pluridisciplinaires

Délibération n° 26/ du 19 juin 2026 - Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026

Les compagnies, artistes et structures culturelles dont les projets artistiques sont accompagnés et / ou soutenus par la Direction des Lieux Culturels Pluridisciplinaires pourront bénéficier de mises à disposition gracieuses des espaces.

Les bars/buvettes temporaires des équipements pourront également être mis à disposition gracieusement et à titre temporaire à des associations qui proposent boissons et restauration légère et s'adaptent à la programmation des équipements, en termes d'horaires et de propositions thématiques (sous réserve de l'obtention des autorisations préalables).

Les **logements d'artistes** des maisons Folie pourront être mis à disposition gracieusement aux associations dès lors que le projet s'inscrit dans la programmation culturelle et artistique des Lieux Culturels Pluridisciplinaires.

Pour les projets qui ne s'inscrivent pas dans la programmation des lieux, et sous réserve de disponibilité, les **logements d'artistes** pourront être mis à disposition et feront l'objet d'une valorisation selon les tarifs délibérés.

Locations des studios de répétition-maison Folie Moulins

Le tarif de location d'une salle inclut systématiquement la présence d'un membre de l'équipe des Maisons folie dans le bâtiment.

	Evénements gratuits		
	Particuliers / Associations Lille - Lomme Hellemmes	Particuliers / Associations Hors Lille - Lomme Hellemmes Institutions et établissements publics	Autres demandeurs
<u>Maison folie Moulins</u>			
	Studio de répétition musique : Labo ou Capsule (prix pour 1 espace)		
A l'heure (minimum 2h)	5,00 €	7,00€	-
1/2 jour (4h.)	15,00 €	20,00 €	80,00 €
1 jour (7 h.)	25,00 €	35,00 €	130,00 €
Abonnement 2h/semaine pendant 3 mois	78,00 €	95,00 €	-
Achat 10 heures de répétition *	40.00€	55.00€	-
Achat 20 heures de répétition *	70.00€	85.00€	-
Achat 30 heures de répétition *	90.00€	110.00€	-
Frais de dossier	10,00€	10,00€	50,00€

* valable 1 an– sessions minimum de 2h

Frais de dossier	Les frais de dossiers sont à payer une fois par an.
Evénements payants	<p>Pour les structures détaillées ci-après il est possible de louer les équipements pour réaliser des événements payants : Associations (Lille Lomme Hellemmes et hors Lille Lomme Hellemmes) - Institutions et établissements publics - Autres demandeurs</p> <p>Les particuliers ne sont pas autorisés à louer ces espaces pour réaliser des événements payants</p> <p>Dans le cadre de locations pour réalisation d'événements payants (hors formations), les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus seront multipliés par 2 – hors frais de dossier (sauf pour les formations où les tarifs restent ceux de la grille pour événements gratuits)</p>
Dégressivité / remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^{ème} journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà -50% Réduction applicable uniquement sur locations à la journée
Détérioration	En cas de détérioration des biens (mobiliers ou immobiliers) : facturation de la remise en état ou du remplacement à l'équivalent
Clés et pass perdus	En cas de perte des pass mis à disposition : facturation de 15 euros par pass perdu En cas de perte des clés mises à disposition : facturation de 100 euros par clé perdue
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur de la moitié du tarif initial, et dans la limite d'une demi-journée au tarif plein Des frais de participation aux charges de ménage et de linge pourront être demandés.

MISE A DISPOSITION DE LINEAIRE DE STAND* Dans le cadre d'un événement organisé par la Ville de Lille/Lieux Culturels Pluridisciplinaires	
Tarif exposants lillois / lommois / hellemmois pour 2m linéaires (comprenant la mise à disposition d'une table et de 2 chaises)	15,00 €
Tarif exposants autre demandeur pour 2m linéaires (comprenant la mise à disposition d'une table et de 2 chaises)	30,00 €
Frais techniques – applicables uniquement dans le cadre d'une mise à disposition de linéaire de stand.	Les frais techniques sont à facturer en cas de demande complémentaire de matériel (chaises, accès électrique, grille caddie, bâche de protection...), sous réserve de validation technique par les responsables de l'événement dans les Lieux Culturels Pluridisciplinaires Entre 15 et 100 euros

La vente au déballage peut être gratuite si le demandeur est une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général.

Locations Maisons Folie de Moulins et de Wazemmes

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026

Le tarif de location d'un espace inclut systématiquement la présence d'un membre de l'équipe des Maisons folie dans le bâtiment.

Espaces Redevance par jour	Associations Lille - Lomme Hellemmes		Associations (hors Lille Lomme Hellemmes) Institutions et établissements publics		Autres demandeurs
	Événement Payant	Événement Gratuit	Événement Payant	Événement Gratuit	
<u>Maison folie Wazemmes</u>					
Grande salle MFW	790,00€	395,00€	1660,00€	830,00€	3000,00€
Auberge MFW	180,00 €	90,00 €	380,00 €	190,00 €	760,00 €
Salle d'exposition RDC MFW	300,00 €	150,00 €	630,00 €	315,00 €	1 260,00 €
Salle de danse R2 MFW	75,00 €	55,00 €	150,00 €	75,00 €	290,00 €
Salle de convivialité MFW	65,00 €	55,00 €	75,00 €	65,00 €	130,00 €
Salle de convivialité MFW + cuisine	85,00 €	55,00 €	95,00 €	65,00 €	210,00 €
Autres salles MFW (R1-R2)	65,00 €	55,00 €	75,00 €	65,00 €	130,00 €
<u>Maison folie Moulins</u>					
Grande Cuve MFM	500,00 €	250,00 €	800,00 €	400,00 €	960,00 €
Salle d'exposition R+1 MFM	300,00 €	150,00 €	630,00 €	315,00 €	1 260,00 €
Grand Gerموir MFM	60,00 €	55,00 €	130,00 €	65,00 €	250,00 €
Petit Gerموir MFM	55,00 €	45,00 €	115,00 €	60,00€	230,00 €
Touraille MFM + annexe (point d'eau)	110,00 €	55,00 €	230,00 €	120,00 €	465,00 €
Cour et jardin MFM	150,00 €	75,00 €	315,00 €	160,00 €	630,00 €
Bar bulle	180,00 €	90,00 €	380,00 €	190,00 €	760,00 €
Mini lab uniquement en dehors des heures d'ouverture	180,00 €	90,00 €	380,00 €	190,00 €	760,00 €
Musée numérique uniquement en dehors des heures d'ouverture	115,00 €	95,00 €	245,00 €	125,00 €	580,00 €

Frais de dossier	55,00 €	55,00 €	110,00 €*	110,00 €*	110,00 €
Dégressivité / remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^{ème} journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà -50% Tarif 1/2 journée = 60% tarif jour initial Quand la location de salle correspond à une formation en lien avec le projet culturel des maisons Folie, une réduction supplémentaire de 50% s'applique sur le montant global de la location (hors frais de dossier)				
Montage/Démontage par jour	50% du tarif jour initial (tarif plein)				
Frais Techniques	Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : équipements lumière, son, plateau /régie / nettoyage / sécurité (en fonction de la réglementation des ERP) / équipe technique. Ils peuvent s'élever de 50 à 7 500 euros				
Détérioration	En cas de détérioration des biens (mobilier ou immobiliers) : facturation de la remise en état ou du remplacement à l'équivalent				
Clés et badges perdus	En cas de perte des badges mis à disposition : facturation de 15 euros par badge perdu En cas de perte des clés mises à disposition : facturation de 100 euros par clé perdue				
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée au tarif plein				

Dans le cas de mise à disposition **des logements d'artistes**, une participation aux charges d'entretien et de linge pourra être demandée aux conditions ci-dessous.

	Type d'appartement et désignation des espaces	Nombre de personnes accueillies	Forfait ménage Montant par séjour et par appartement A compter du 1 ^{er} juillet 2026	Coût par nuitée Montant par séjour et par appartement A compter du 1 ^{er} juillet 2026	Forfait Kit linge de lit Montant par lit A compter du 1 ^{er} juillet 2026
Maison Folie Moulins	Silo loft				
	Séjour/cuisine + salle de bain + sanitaire commun + 5 chambres (1 double + 4 twin)	de 1 à 6	44,00 €	70,00€	8,00 €
	Silo Mezza				
	Séjour/cuisine + salle de bain + sanitaire commun + 1 chambre double en mezzanine	de 1 à 5	44,00 €	60,00€	8,00 €
Maison Folie Wazemmes	Conciergerie				
	Séjour/cuisine + salle de bain + sanitaire commun + 2 chambres double	de 1 à 6	44,00 €	70,00€	8,00 €
	Loft 1er et Loft 2ème				
	Séjour/cuisine + salle de bain + sanitaire commun + 1 dortoir 6 couchages (3 doubles)	de 1 à 6	44,00 €	60,00€	8,00 €

Locations Grand Sud

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023. Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Espaces (redevance par jour)	Particuliers Lille - Lomme Hellemmes	Associations Lille - Lomme Hellemmes		Autre association Institution et établissement public		Autre demandeur
		Événement Payant	Événement Gratuit	Événement Payant	Événement Gratuit	
S1 Salle de spectacle 400 A/ 800 D	Non Loué	500,00 €	250,00 €	1 050,00 €	525,00 €	2 365,00 €
S2 Salle de spectacle 600 A /1000 D	Non Loué	750,00 €	375,00 €	1 575,00 €	790,00 €	2 890,00 €
Salle de spectacle 1800 D XL	Non Loué	1 250,00 €	625,00 €	2 100,00 €	1 050,00 €	3 675,00 €
S3 Arrière salle de spectacle jonction	Non Loué	500,00 €	250,00 €	1 050,00 €	525,00 €	2 100,00 €
Dance Floor B1	Non Loué	500,00 €	150,00 €	1 050,00 €	525,00 €	2 625,00 €
Salle de Banquet 2 B2	1 000,00 €	500,00 €	250,00 €	1 050,00 €	525,00 €	2 625,00 €
Version totale	Non Loué	2 500,00 €	1 250,00 €	4 200,00 €	1 575,00 €	8 925,00 €
Studio	Non Loué	Non Loué	50,00 €	105,00 €	55,00 €	210,00 €
Salle d'activité Arts Plastiques	Non Loué	75,00 €	50,00 €	105,00 €	55,00 €	210,00 €
Salle de Danse	200,00 €	75,00 €	50,00 €	210,00 €	105,00 €	315,00 €
Salle d'activité 100m2	150,00 €	100,00 €	50,00 €	160,00 €	80,00 €	210,00 €
Frais de dossier	20,00 €	55,00 €	55,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Dégressivité / remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^{ème} journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà -50% Tarif 1/2 journée 4h 60% tarif jour initial					
Frais Techniques	Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : équipements lumière, son, plateau / régie/ nettoyage / sécurité. Ils peuvent s'élever de 200 à 7500 euros					
Location mensuelle	La location mensuelle du studio est possible au tarif de 250€ par mois pour les associations					
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial					
Détérioration	En cas de détérioration des biens (mobiliers ou immobiliers) : facturation de la remise en état ou du remplacement à l'équivalent					
Clés et badges perdus	En cas de perte des badges mis à disposition : facturation de 15 euros par badge perdu En cas de perte des clés mises à disposition : facturation de 100 euros par clé perdue					

Locations Tri Postal

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026

Espaces	Redevance par jour / Tout demandeur
RDC Accueil Bar (250 à 650m2)	3 150,00 €
RDC (650m2 à 1590m2)	5 250,00 €
1 ^{er} étage (1 200 m ²)	4 200,00 €
2 ^{ème} étage (1 500m ²)	5 250,00 €
RDC + 1er étage (2000 à 2500 m2)	6 825,00 €
version totale (5240 m2)	8 925,00 €
Frais de dossier	110,00 €
Frais techniques	Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : équipements lumière, son, plateau / régie/ nettoyage / sécurité. Ils peuvent s'élever de 200 à 7500 euros
Dégressivité / remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^e journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà -50% Tarif 1/2 journée 4h 75% tarif jour initial
Location mensuelle	La mise à disposition mensuelle d'espaces de travail est possible pour les associations lilloises au tarif de 15,85€/m2, selon les disponibilités.
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial
Clés perdues	En cas de perte des clés mises à disposition : facturation de 100 euros par clé perdue
La commercialisation des espaces est possible quand le Tri Postal accueille une programmation artistique	

Locations Gare Saint Sauveur

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023. Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Espaces Redevance par jour		Association Lille Lomme Hellemmes	Autre association, <u>association</u> <u>professionnelle et interprofessionnelle</u> Institution et établissement public	Autre demandeur
HALLE A	Cinéma et brasserie	Exonération + forfait participation charges 125€	1 365 €	2 625 €
	Cinéma 178 places	Exonération + forfait participation charges 80€	840 €	1 995 €
	Brasserie 330m2	Exonération + forfait participation charges 50€	525 €	1 680 €
HALLE B	Partie Droite - 1500m2	Exonération + forfait participation charges 330€	1 575 €	2 890 €
	Partie Gauche - 1400m2	Exonération + forfait participation charges 310€	1 575 €	2 890 €
	Hôtel Europa 250m2	Exonération + forfait participation charges 55€	525 €	790 €
	Esplanade 1200m2	Exonération + forfait participation charges 150€	Occupation partielle : de 0 à 100m2 : 200€ / de 101 à 300m2 : 390€ / de 301 à 600m2 : 690€ / de 601 à 1200m2 : 1100€	Occupation partielle : de 0 à 100m2 :300€ / de 101 à 300m2 : 450€ / de 301 à 600m2 : 900€ / de 601 à 1200m2 : 1650€
HALLE C	Accueil d'événement halle C	Exonération	790 €	1 575 €
	Usage en tant que parking	100 €	265 €	525 €
Maison	100 m ²	Exonération + forfait participation aux charges 10 €	105 €	210 €
Frais de dossier		55 €	110 €	110 €
Frais techniques		Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur et incluent nettoyage / sécurité. Ils peuvent s'élever de 50 à 3500 €		
Branchements électriques		Pour tout branchement électrique en triphasé pour les appareils de forte puissance un forfait de 300€ est appliqué		
Dégressivité		Réduction applicable dès la 2ème journée -10% / 3e journée -20% / 4eme et 5eme journées -40% / 6eme journée et au-delà - 50%		
Montage/Démontage par jour		50% du tarif jour initial		
Facturation complémentaire en cas de dépassement		Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial		
Détérioration		En cas de détérioration des biens (mobilier ou immobiliers) : facturation de la remise en état ou du remplacement à l'équivalent		
Clés et badges perdus		En cas de perte des badges mis à disposition : facturation de 15 euros par badge perdu En cas de perte des clés mises à disposition : facturation de 100 euros par clé perdue		

Locations Salle des fêtes de Fives

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023. Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Le tarif de location de la salle inclut systématiquement la présence d'un membre de l'équipe du site.

Redevance par jour	Autre demandeur	Institutions et Etablissement Publics		Associations Lille Lomme Hellemmes	
		Événement Payant	Événement Gratuit	Événement Payant	Événement Gratuit
Parterre et balcon (office et loges inclus)	2 100,00 €	1 470,00€	735,00€	1 000,00 €	500,00 €
Frais de dossier	110,00 €	110,00€	110,00€	55,00 €	55,00 €
Frais techniques	Les frais techniques sont à facturer en fonction des besoins du demandeur : équipements lumière, son, plateau / régie/ nettoyage / sécurité. Ils peuvent s'élever de 50 à 3500 euros				
Dégressivité / remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^e journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journées -40% / 6 ^{ème} journée et au-delà -50% Tarif 1/2 journée 4h 60% tarif jour initial				
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial				
Modalités Particulières	La Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au balcon				
Détérioration	En cas de détérioration des biens (mobilier ou immobiliers) : facturation de la remise en état ou du remplacement à l'équivalent				
Clés et badges perdus	En cas de perte des badges mis à disposition : facturation de 15 euros par badge perdu En cas de perte des clés mises à disposition : facturation de 100 euros par clé perdue				

Espace le Carré, lieu municipal d'art contemporain - Tarifs de mise à disposition d'espaces

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023 - Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

En complément de la politique tarifaire appliquée dans les équipements culturels de la Ville de Lille, il convient d'ajouter désormais l'Espace le Carré, lieu municipal d'art contemporain, dont la mission première est d'accueillir des expositions d'art contemporain, en partenariat avec des associations ou collectifs d'artistes, des événements en lien avec l'art contemporain, et des résidences

ESPACE LE CARRE					
Espaces (Redevance par jour)	Autre demandeur	Artiste individuel /Particulier	Associations Lille Lomme Hellemmes (selon projet)		
			Evénement payant	Evénement gratuit	
Tarif par jour event	525 €	Non loué	250€	100 €	
Shooting photo jour	160 €	100 €	50 €		
Frais de dossier	110€	55 €	55 €		
Dégressivité/remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée -10% / 3 ^{ème} journée -20% / 4 ^{ème} et 5 ^{ème} journée - 40% / 6 ^{ème} journée et au-delà - 50%			Tarif ½ journée 4h : 60% du tarif jour initial	
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial				

Eglise Sainte Marie-Madeleine

Délibération n° 23/629 du 8 décembre 2023 - Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 –

Règlement intérieur d'utilisation des espaces joint à la délibération n° 18/628 du 7 décembre 2018

TARIFS (A LA JOURNEE)						
TYPE D'ÉVÉNEMENT	ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE PRIVÉ	ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE PUBLIC				
	Entreprise privée, comité d'entreprise	Associations sans but lucratif, Fondations reconnues d'utilité publique, Institutions				Associations Caritatives, Humanitaires, ONG
		Lilloise, Lommoise, Hellemmoise		Hors Lille, Lomme, Hellemmes		
		Événement Payant	Événement Gratuit	Événement Payant	Événement Gratuit	
Surface totale de l'église soit 975m ² pour 195 personnes : - porche :127m ² - déambulatoire: 450m ² - absides droit+ gauche : 90m ² - rotonde :192m ² - chœur :116m ² - jardins	3 675,00 €	1 000,00€	500,00€	1 575,00€	1 050,00€	0,00€
Frais de dossier	110,00€	55,00€	55,00€	110,00€	110,00€	55,00€
Frais techniques	Les frais techniques sont facturés en fonction des besoins du demandeur : nettoyage, sécurité, etc. Ils peuvent s'élever de 200 € à 2500 €.					
Dégressivité / Remises	Réduction applicable dès la 2 ^{ème} journée : 2 jours : -10% / 3 jours :-20% / 4 ou 5 jours :-40% / 6 jours et au-delà : -50% Tarif 1/2 journée 4h : 75% du tarif jour initial Remise applicable sur les temps de montage et de démontage, dont le tarif sera étudié au cas par cas selon les projets.					
Location mensuelle	La mise à disposition mensuelle est possible uniquement pour les associations lilloises. Le tarif sera examiné au cas par cas selon les projets.					
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial					

Vieille Bourse

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023 - Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 – Règlement intérieur d'utilisation des espaces joint à la délibération n° 19/658 du 19 décembre 2019

TARIFS DE LA VIEILLE BOURSE (Tarifs à la journée) en application des dispositions des articles L. 2125-1 et L. 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques					
TYPES D'ÉVÉNEMENTS	ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE PRIVÉ	ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE PUBLIC			
/	Entreprise privée, syndicats mixtes, comités d'entreprises	Associations sans but lucratif, Fondations reconnues d'utilité publique, Institutions			
		Lilloises, Lommoises et Hellemmoises		Hors Lille, Lomme et Hellemmes	
		Événement Payant	Événement Gratuit	Événement Payant	Événement Gratuit
Surface mise à disposition : - cour centrale 290m ² - les arcades (sans déplacement du mobilier présent)	1 050,00 €	500,00 €	250,00 €	735,00 €	420,00 €
Frais de dossier	110,00 €	55,00 €	55,00 €	110,00 €	110,00 €

Frais techniques	Les frais techniques sont facturés en fonction des besoins du demandeur : nettoyage, sécurité, etc. Ils peuvent s'élever de 200 € à 2500 €.
Spécificités location	Les mises à disposition en journée ne sont autorisées que pour des manifestations publiques, sous réserve d'une cohabitation raisonnée avec l'activité de vente de livres prévue du mardi au dimanche de 9h à 19h avec accueil public à partir de 11h. La privatisation est possible le lundi en journée et soirée ainsi que du mardi au dimanche entre 19h et 23h30. Toute location supérieure à une journée/soirée nécessitera un démontage des installations à chaque fin de manifestation (pas de stockage sur place possible).
Dégressivité / Remises	Réduction applicable dès la 2ème journée 2 jours : -10% 3 jours : -20% 4 ou 5 jours : -40% 6 jours et au-delà : -50% Tarif 1/2 journée 4h : 75% du tarif jour initial Remise applicable sur les temps de montage et de démontage, dont le tarif sera étudié au cas par cas selon les projets.
Facturation supplémentaire	Facturation imposée en cas de dépassement du temps conventionné à hauteur d'une demi-journée du tarif initial

Direction des bibliothèques

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Médiathèques Lilloises, Lommoise et Hellemmoise

Type d'abonnement	Tarif 2025	Tarif 2026
Emprunt - Usagers Lillois, Hellemmois ou Lommois	0,00 €	0,00 €
Emprunt - Usagers Non Lillois, Hellemmois ou Lommois de moins de 25 ans	25,00 €	25,00 €
Emprunt - Usagers Non Lillois, Hellemmois et Lommois, étudiants	25,00 €	25,00 €
Emprunt - Usagers Non Lillois, Hellemmois ou Lommois, de plus de 25 ans et non étudiants	51,00 €	50,00 €
Emprunt - Usagers Non Lillois, Hellemmois ou Lommois, bénéficiaires des minima sociaux	0,00 €	0,00 €
Emprunt - Usagers du service Céciweb de la Bibliothèque Municipale	0,00 €	0,00 €
Emprunt - Collectivités, Associations ou Ecoles Lilloises, Hellemmoises ou Lommoises	0,00 €	0,00 €
Emprunt – Personnels municipaux Lille, Lomme, Hellemmes	0,00 €	0,00 €
Emprunt - Collectivités, Associations ou Ecoles NON Lilloises, Hellemmoises ou Lommoises sauf dans le cadre de partenariats culturels ou éducatifs avec la Ville de Lille	90,00 €	90,00 €
Consultation sur place et accès au wifi (tous les usagers)	0,00 €	0,00 €

Forfait de remplacement des documents et autres		
<u>Type de documents</u>	Tarif 2025	Tarif 2026
Livre	25,00 €	25,00 €
Périodique	3,00 €	3,00 €
CD	25,00 €	25,00 €
Livret CD	25,00 €	25,00 €
DVD, Blue Ray et VHS	60,00 €	60,00 €
Ordinateurs portables	800,00 €	800,00 €
Tablettes	450,00 €	450,00 €
Instruments de musique	750,00 €	750,00 €
Lecteur Daisy (petit appareil à destination des lecteurs mal voyants ou âgés pour lire des livres en format audio)	500,00 €	500,00 €
Petit matériel (manettes de jeu, casques, télécommande...)	50,00 €	50,00 €
Cadenas pour les casiers de rechargement	5,00 €	5,00 €
Il est possible pour les usagers de remplacer les documents ou objets perdus par un nouveau document ou objet équivalent (à l'exception des Dvd et Blue Ray soumis à une législation particulière)		
Cas particuliers : Documents dont la valeur est supérieure au forfait de remplacement et documents à forte valeur marchande (1ère édition, éditions spéciales, vintage...)		
Tarif = Valeur marchande pratiquée dans le commerce ou chez les spécialistes (librairies anciennes, disquaires...)		

Tarifs de reproduction de documents		
	Tarif 2025	Tarif 2026
Reproduction effectuée par nos services		
Numérisation et impression A4 (Noir et blanc)	3,00 € par vue + frais de port	3,00 € par vue + frais de port
Numérisation non calibrée et en basse qualité, puis envoi par voie électronique	Gratuit les 15 premières vues et ensuite forfait de 5,00 € par quinzaine supplémentaire	Gratuit les 15 premières vues et ensuite forfait de 5,00 € par quinzaine supplémentaire
Numérisation calibrée et en haute qualité, puis envoi par voie électronique	Forfait de 5,00 € + 0,50euro par vue	Forfait de 5,00 € + 0,50 euro par vue
Photocopie envoyée dans le cadre du Prêt Entre Bibliothèque ou sur demande de recherche	0,20 € par page + frais de port	0,20 € par page + frais de port
Reproduction en Libre-Service		
Impression	Gratuit pour 5 impressions par jour et par usager	Gratuit pour 5 impressions par jour et par usager

Activités culturelles dans le réseau des médiathèques

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la mise à disposition de locaux et la **vente au déballage sont gratuites si le demandeur est une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général.**

Vente de livres et de CD

Par délibération n° 15/284 du 2 juillet 2015 et par délibération n°17/527 du 6 octobre 2017, le Conseil Municipal a validé les modalités d'élimination et de vente des documents ne présentant plus d'intérêt dans les collections de la Bibliothèque municipale.

Les documents (livres ou disques) présentant un état physique correct ainsi que les documents qui ne répondent plus aux attentes du public peuvent désormais être mis en vente à tout moment de l'année et notamment lors de braderies. Si les livres ne trouvent pas preneur lors d'une vente organisée par la Ville, ils sont donnés à l'association La Bouquinerie du Sart (délibération du 7 février 2025 n° 25/87) à défaut ces documents peuvent être éliminés et retraités.

A l'occasion des prochaines braderies ventes dans le réseau lillois ou dans les communes associées, il convient d'approuver la tarification suivante.

Type de documents	Tarif 2025	Tarif 2026
Romans et documentaires Enfants	1,00 €	1,00 €
Romans Première lecture Petit format (par liasse de 5)		1,00 €
Romans et documentaires Adultes	1,00 €	1,00 €
Bandes dessinées, albums	1,00 €	1,00 €
Beaux livres, livres d'art	5,00 €	5,00 €
CD	1,00 €	1,00 €
Presse obsolète (par liasse)	1,00 €	1,00 €

Archives Municipales

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023 - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

Délivrance de copie de documents administratifs

<u>Type de documents</u>	<u>Tarifs</u>
Photocopies sur imprimante laser	
<ul style="list-style-type: none">A4 noir et blanc sur papier 80g	0,20 €
<ul style="list-style-type: none">A3 noir et blanc sur papier 80g	0,40 €
<ul style="list-style-type: none">Documents destinés à faire valoir un droit et uniquement sur présentation d'un justificatif	Gratuité des 10 premières copies délivrées, au-delà de ces 10 copies application du tarif correspondant

Redevances dues pour la réutilisation commerciale des informations publiques détenues par les Archives municipales de Lille

Délibération n° 20/360 du 09 octobre 2020 - Tarifs appliqués depuis le 27 octobre 2020

Images issues des opérations de numérisation	Tarif
<ul style="list-style-type: none">Réutilisation des informations publiques produites et reçues par les Archives municipales de Lille pour un usage public massif à des fins commerciales (à partir de 5000 vues*)	0,017 € par image

*le tarif en deçà étant gratuit.

Diffusion de l'ouvrage « Registre des sentences criminelles de la Gouvernance de Lille » - actualisation des conditions de diffusion

Par délibérations n° 12/780 du 23 novembre 2012 et n° 13/82 du 1^{er} février 2013, la Ville de Lille fixait les conditions de réalisation et de diffusion du « Registre des sentences criminelles de la Gouvernance de Lille – 1585-1635 : étude, documents et dessins du registre 12 120 des Archives municipales de Lille », édité à 160 exemplaires.

La Ville de Lille conserve un lot d'ouvrages restant invendu, dont elle souhaite interrompre la vente. Ces ouvrages feront désormais l'objet de dons auprès de particuliers ou d'institutions dans un cadre protocolaire ou professionnel.

Ville d'Art et d'Histoire

Délibération n°23/629 du 8 décembre 2023 – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

Il est décidé de la gratuité d'aliénation des articles ci-dessous :

- « *Promenade géologique à Lille* » ;
- « *Promenade des remparts* »

Pôle Ressources Humaines

Direction du Restaurant municipal

Délibération n°25/420 du 20 juin 2025 – Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2025

	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/07/2025
Entrée 1 (coef.1)	0,38 €	0,38 €
Entrée 2 (coef.1.25)	0,47€	0,47€
Entrée 3 (coef. 1,5)	0,57 €	0,57 €
Entrée 4(coef.1.75)	0,66€	0,66€
Entrée 5 (coef.2)	0,76 €	0,76 €
Entrée 6 (coef.2.25)	0,85€	0,85€
Entrée 7 (coef.2.50)	0,95 €	0,95 €
Entrée 8 (coef.2.75)	1,04€	1,04€
Entrée 9 (coef.3)	1,14 €	1,14 €
Entrée 10 (coef.3.25)	1,23€	1,23€
Entrée 11 (coef.3.50)	1,32€	1,32€
Entrée 12 (coef.3.75)	1,41€	1,41€
Entrée 13 (coef.4)	1,52 €	1,52 €
Entrée 14 (coef.4.25)	1,61€	1,61€
Entrée 15(coef 4.5)	1,70€	1,70€
Entrée 16 (coef.4.75)	1,79€	1,79€
Entrée 17 (coef.5)	1,90 €	1,90 €
Plat froid (coef.6)	2,28€	2,28€
Plat 1 (coef.6)	2,28€	2,28 €

	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/07/2025
Plat 2 (coef.6.5)	2,47€	2,47€
Plat 3 (coef.7)	2,66 €	2,66 €
Plat 4 (coef.7.5)	2,85€	2,85€
Plat 5 (coef.8)	3,04 €	3,04 €
Plat 6(coef. 8.5)	3,23€	3,23€
Plat 7 (coef.9)	3,42 €	3,42 €
Plat 8(coef.9.5)	3,61€	3,61€
Plat 9 (coef.10)	3,80 €	3,80 €
Plat 10(coef.10.5)	3,99€	3,99€
Plat 11(coef.11)	4,18€	4,18€
Plat 12 (coef.11.5)	4,37€	4,37€
Plat 13 (coef.12)	4,56€	4,56€
Plat 14 (coef.12.5)		4.75 €
Fromage 1 (coef.1)	0,38 €	0,38 €
Fromage 2 (coef.1.25)	0,47€	0,47€
Fromage 3 (coef.1.50)	0,57 €	0,57 €
Fromage 4 (coef.1.75)	0,66€	0,66€
Fromage 5(coef.2)	0,76 €	0,76 €
Fromage 6(coef. 2.25)	0,95€	0,95€
Fromage 7 (coef. 2.5)	1,04€	1,04€
Fromage 8 (coef.3)	1,14 €	1,14 €
Dessert 1 (coef.1)	0,38 €	0,38 €
Dessert 2 (coef.1.25)	0,47€	0,47€
Dessert 3 (coef 1,5)	0,57 €	0,57 €
Dessert 4 (coef.1.75)	0,66€	0,66€
Dessert 5 (coef.2)	0,76 €	0,76 €
Dessert 6 (coef.2.25)	0,85€	0,85€

	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/07/2025
Dessert 7 (coef. 2,5)	0,95 €	0,95 €
Dessert 8 (coef.2.75)	1,04€	1,04€
Dessert 9 (coef.3)	1,14 €	1,14 €
Dessert 10 (coef.3.25)	1,23€	1,23€
Dessert 11 (coef.3.5)	1,32€	1,32€
Dessert 12(coef.3.75)	1,41€	1,41€
Dessert 13 (coef.4)	1,52 €	1,52 €
Dessert 14(coef.4.25)	1,61€	1,61€
Dessert 15 (coef.4.5)	1,70€	1,70€
Dessert 16(coef.4.75)	1,79€	1,79€
Dessert 17 (coef.5)	1,90 €	1,90 €
Dessert 18 (coef.6)	2,28 €	2,28 €
Ticket usager extérieur	15,00 €	15,25 €
Eau 33 cl	0,56 €	0,56 €
Eau 50 cl	0,67 €	0,67 €
Eau gazeuse (50 cl)	0,67 €	0,67 €
Eau aromatisée	0,67 €	0,67 €
Bière sans alcool	0,76 €	0,81 €
Soda	0,76 €	0,81 €
Eau (1,5 litre)	0,95 €	0,95 €
Pain	0,18 €	0,18 €
Pain spécial	0,24€	0,28 €
Baguettine	0,34€	0,34 €
Beurre portion 10 g ou Beurre ½ sel 8 g	0,23 €	0,23 €
Gâteau emballé	0,38€	0,38€
Sandwich classique ou Faluche	2,28 €	2,28 €
Formule Sandwich classique (1 sandwich + eau 50cl ou soda 33cl + yaourt à 0,38€ ou fruit ou gâteau emballé)	3,13 €	3,13 €
Sandwiche gourmand « pain céréales » (saumon fumé/poulet/jambon de Bayonne...)	2,85 €	2,85 €

	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/07/2025
Formule Sandwich gourmand (1 sandwich gourmand + eau 50cl ou soda 33 cl + yaourt à 0.38€ ou fruit ou gâteau emballé)	3,70 €	3,70 €
Lot de couverts à emporter	0,25 €	0,25 €
Contenant à emporter	0,25 €	0,25 €
Repas au self – intervenant-e formation	Prix agent-e majoré de 75 %	Prix agent-e majoré de 75 %

Le tarif des prestations Hors Self est repris dans le tableau suivant :

<u>Prestations</u>	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/07/2025
Cocktail déjeunatoire	12,36 €	12,36 €
Plateau froid 1 (Entrée ou dessert +assiette froide +eau 50cl + pain)		12,40 €
Plateau froid 1 sans boisson		12,10 €
Plateau froid 2 (Entrée +assiette froide +fromage 60gr+ dessert+ pain +eau 50cl)	16,40 €	16,40 €
Plateau froid 2 sans boisson		16,10 €
Buffet simple	19,04 €	19,04 €
Buffet amélioré	23,27 €	23,27 €
Buffet Gastronomique	32,80 €	32,80 €
Repas chaud simple	22,21 €	22,21 €
Repas chaud amélioré	33,85 €	33,85 €
Repas chaud exceptionnel	45,48 €	45,48 €
Galette des rois entière	12,40 €	12,40 €
Tarte entière 10 parts (pommes/chocolat/multi fruits/poire...)		10.80€
Part dessert « fait maison » / gâteau anniversaire	3,27 €	3,27 €
Tarte, galette des rois (à la part)	2,32 €	2,32 €
Sandwich	3,27 €	3,27 €
Mini muffins / mini beignets / mini donuts / mini-viennoiseries x 3	3,27 €	3,27 €
Pain surprise (au choix) x3 – toasts salé x 3	4,34 €	3,85 €
Navette - mini faluche - mini bun à l'unité		0,98 €

Amuse-bouche sucré (mignardise/mini macarons/mini cannelés) à l'unité		1,02 €
Muffin / Beignet / Cookie / Donut à l'unité		2,10 €
Tartelette (framboises / citron meringuée / pommes)		3,27 €
Fruit	0,76 €	0,76 €
Gâteau emballé - Eclair	0,76 €	0,76 €
Plateaux de fruits découpés (300 gr) pour 2 convives ou salade de fruit de saison	2,10 €	2,10 €
Collation (chouquettes x2+ fruit de saison +mini-viennoiseries) par personne	4,34 €	4,34 €
Formule sandwich + dessert supplémentaire	6,34 €	6,57 €
Formule sandwich (sandwich + dessert) sans boisson	5,18 €	5,41 €
Formule sandwich (sandwich + dessert) avec 1 boisson	5,60 €	5,80 €
Poke Bowl (féculent +crudités+ 2 protéines : fromage ou œuf +viande ou poisson)		5,80 €
Formule Poke Bowl (poke bowl+ fruit +eau 50cl)		7,60 €
Formule Barbecue (crudités / chipolatas x 3 ou merguez x 3 / soda 33cl / part de tarte / 3 demi-baguettes pour 2 convives		8.20 €
Formule Barbecue + supplément fromage / beurre 10g)		9.50 €
Planche apéritive « terre » ou « mer » 2 à 3 personnes	7,00 €	7,00 €
Eau 50 cl	0,67 €	0,67 €
Eau 150 cl	1,13 €	1,13 €
Soda 33 cl	0,85 €	0,85 €
Jus de fruits Bio local (100 cl)		4,50 €
Forfait remplacement couvert (pièce)	0,51 €	0,51 €
Forfait remplacement pichet à eau, assiette	4,98 €	4,98 €
Forfait remplacement tasse	1,80 €	1,80 €
Forfait remplacement verre	0,75 €	0,75 €
Forfait nettoyage vaisselle par personne	0,08 €	0,08 €
Forfait remplacement badge d'admission	5,00€	5,00€

Il est rappelé que les heures supplémentaires pour effectuer les prestations Hors Self sont à la charge du service demandeur (établissement d'états d'heures ou titre de recettes).

Les heures supplémentaires seront calculées sur la base ci-dessous

Catégorie statutaire	Coût horaire moyen	Majoration Nuit	Majoration Jour Férié	Majoration dimanche
A	NC	NC	NC	NC
B	28,49 € brut	42,74 € brut	42,74 € brut	35,62 € brut
C	20,30 € brut	32,17€ brut	32,17 € brut	25,92 € brut

Différentes catégories d'usagers peuvent accéder au Restaurant Municipal à des conditions rappelées ci-dessous :

- Les Agents Municipaux actifs et retraités au tarif de base ;
- Les agents travaillant au restaurant municipal et à la cafétéria du COS, au tarif unique de 1,88 € par repas pris après la fin de service (barème URSSAF pour les personnels des restaurants, café et assimilés, au 1^{er} janvier 2022, révisé chaque année) ;
- Les conjoints et enfants du personnel municipal, les agents travaillant dans des établissements ou associations en lien ou par convention avec la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme (Trésor Public, Ministère des armées, Fondation de Lille...), ainsi que les intervenants formateurs, au tarif de base majoré de 75 % ;
- Le personnel des sociétés extérieures sous contrat avec la ville de Lille, et travaillant sur l'hôtel de Ville au tarif de base majorée de 75% ;
- Les conseillers municipaux au tarif de base majoré de 50 % ;
- Toute personne « externe » accompagnée par un agent de la ville de Lille (hors conjoint et enfant) au tarif de 15,00€ (entrée =< 1,52 € + Plat =< 3,80 € + Fromage ou dessert =< 1,52€ + pain + boisson) ;
- Dans le cadre des repas solidaires, le C.C.A.S. prend en charge le coût des repas « Invités du Restaurant » établi à 4,00 €.

Hellemmes

Locations salles Hellemmoises

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

SALLES COMMUNALES – TARIFS PAR JOUR	PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS INTRAMUROS LILLE/HELLEMMES/LOMME		Evolution	PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS EXTRAMUROS		Evolution
	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/09/2025		Tarif au 1 ^{er} 01/01/2025	Tarif au 01/09/2025	
BOCQUET (REUNION EXCLUSIVEMENT)	96,80 €	96,80 €	0%	159,70 €	159,70 €	0%
LCR TISSERANDS (REUNION EXCLUSIVEMENT)	96,80 €	96,80 €	0%	159,70 €	159,70 €	0%
JEAN JAURES (REUNION EXCLUSIVEMENT)	193,15 €	193,15 €	0%	301,70 €	301,70 €	0%
PARC SANS CUISINE ESPACE DES ACACIAS (REUNION – VIN D’HONNEUR)	195,20 €	195,20 €	0%	305,00 €	305,00 €	0%
PARC AVEC CUISINE ESPACE DES ACACIAS	268,80 €	268,80 €	0%	417,70 €	417,70 €	0%
ROTONDE - ESPACE DES ACACIAS (REUNION – VIN D’HONNEUR)	305,60 €	305,60 €	0%	476,70 €	476,70 €	0%
1 ^{er} ETAGE SANS CUISINE - ESPACE DES ACACIAS (REUNION- SPECTACLE)	399,30 €	399,30 €	0%	683,80 €	683,80 €	0%
1 ^{er} ETAGE AVEC CUISINE - ESPACE DES ACACIAS	654,50 €	654,50 €	0%	1012,30 €	1012,30 €	0%
KURSAAL (journée)	767,50 €	767,50 €	0%	1594,40 €	1594,40 €	0%
KURSAAL (journée supplémentaire)	589,70 €	589,70 €	0%	1225,40 €	1225,40 €	0%
REFECTOIRE - CENTRE GUSTAVE ENGRAND	96,80 €	96,80 €	0%	159,70 €	159,70 €	0%
PETITE SALLE OUDART		105,00 €			163,00 €	
GRANDE SALLE OUDART		167,00 €			275,50 €	
SALLE COGET		250,00 €			387,50 €	

Les exonérations ou gratuité concernent :

- Les demandes de location en partenariat avec les services municipaux (semaine thématique, JEP...)
- Les demandes d’occupation des associations hellemmoises, lilloises ou lommoises pour leurs activités annuelles
- Les demandes ponctuelles de salle une fois par an, pour chacune des associations hellemmoises, ainsi qu’un prêt spécifique pour organiser une assemblée générale, un événement, une exposition etc. Pour toute demande supplémentaire, le tarif des salles communales sera appliqué à l’association.
- Les demandes des partis politiques et candidats déclarés à l’élection concernée ou leurs mandataires à partir du 1er jour du 6ème mois précédent le mois de l’élection jusqu’à la veille de la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise.
- Syndicats et partis politiques hors période électorale pour une réunion publique.

Culture

La Ville de Lille et ses communes associées d’Hellemmes et Lomme ont rejoint le dispositif du pass culture porté par la SAS Pass Culture créée par le Ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce dispositif numérique comporte un volet individuel à l’adresse des jeunes de 15 à 20 ans, pour leur offrir, sur une application dédiée et géolocalisée, l’accès aux offres culturelles, et un volet collectif à l’adresse des collégiens et lycéens via la plateforme numérique de l’éducation nationale. La réservation sur l’application Pass Culture est indispensable.

Les offres pass culture sont tarifées selon les dispositions prévues dans les grilles tarifaires ci-dessous. Concernant spécifiquement l’offre « duo » pass culture, l’accompagnateur du détenteur du pass culture bénéficiera du même tarif que ce dernier.

Festival des POPOTES ROULANTES

Délibération n° 24/681 du 13 décembre 2024 - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Tarifs du festival des Popotes Roulantes	Tarif au 01/01/2025
Tarif Plein	5,00 €
Tarif réduit sur présentation d’un gobelet réutilisable	4,50 €
Tarif gratuit*	0,00 €

*Tarif accessible pour les moins de 12 ans révolus et pour les étudiants (sur présentation de la carte étudiant en cours de validité).

Ecole de Musique d'Hellemmes

Délibération n°26/ du 19 juin 2026 - Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026

Les tarifs 2025/2026 sont reconduits pour l'année scolaire 2026/2027

	Tarif année scolaire 2025/2026	Tarif année scolaire 2026/2027
DROIT D'INSCRIPTION Le droit d'inscription n'est pas remboursable.	20,00 €	20,00 €

Droits de scolarité enfants/ ados :

Catégories	Quotient familial	Tarif année scolaire 2025/2026		Tarif année scolaire 2026/2027	
		Lille, Lomme, Hellemmes	Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Extra muros
1	0 à 404	0 €	723 €	0 €	723 €
2	405 à 444	25 €		25 €	
3	445 à 484	30 €		30 €	
4	485 à 524	35 €		35 €	
5	525 à 569	41 €		41 €	
6	570 à 629	46 €		46 €	
7	630 à 709	51 €		51 €	
8	710 à 809	61 €		61 €	
9	810 à 929	71 €		71 €	
10	930 à 1249	86 €		86 €	
11	1250 à 1499	127 €		127 €	
12	1500 à 1999	167 €		167 €	
13	2000 à 2599	223 €		223 €	
14	2600 à 2999	304 €		304 €	
15	3000 et plus	426 €		426 €	

Droits de scolarité secteur adultes :

Catégories	Quotient familial	Tarif année scolaire 2025/2026		Tarif année scolaire 2026/2027	
		Lille, Lomme, Hellemmes	Extra muros	Lille, Lomme, Hellemmes	Extra muros
1	0 à 404	20 €	723 €	20 €	723 €
2	405 à 444	58 €		58 €	
3	445 à 484	76 €		76 €	
4	485 à 524	92 €		92 €	
5	525 à 569	111 €		111 €	
6	570 à 629	127 €		127 €	
7	630 à 709	144 €		144 €	
8	710 à 809	166 €		166 €	
9	810 à 929	185 €		185 €	
10	930 à 1249	203 €		203 €	
11	1250 à 1499	249 €		249 €	
12	1500 à 1999	307 €		307 €	
13	2000 à 2599	379 €		379 €	
14	2600 à 2999	459 €		459 €	
15	3000 et plus	585 €		585 €	

Piscine d'Hellemmes

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2026	
	Résident ¹	Non Résident
ENTREE UNITAIRE*		
Tarif plein	2 €	3 €
moins de 6 ans	gratuit	gratuit
6/18 ans ou tarif réduit ²	1 €	2 €
Carte 10 entrées ³ – tarif plein	15 €	23 €
Carte 10 entrées ³ – tarif réduit ²	9,50 €	15 €
pass annuel baignade ⁵ – tarif plein	127 €	208,50 €
pass annuel baignade ⁵ – tarif réduit ²	95,50 €	157 €
ANIMATIONS		
tarif unitaire plein	6 €	9,50 €
tarif unitaire réduit ²	4,50 €	7 €
carte de 10 animations ³ – tarif plein	51,00 €	84,50 €
carte de 10 animations ³ – tarif réduit ²	38,50 €	63 €
LEÇONS DE NATATION COLLECTIVE ⁴		
tarif unitaire plein	6 €	9,50 €
tarif unitaire réduit ²	4,50 €	7 €
carte de 5 leçons collectives – tarif plein	26 €	42,50 €
carte de 5 leçons collectives – tarif réduit ²	19,50 €	32,00 €
pass annuel leçons – tarif plein	136,00 €	224,00 €
pass annuel leçons – tarif réduit ²	102,50 €	169,00 €
pass semestriel leçons – tarif plein	70,00 €	112,00 €
pass semestriel leçons – tarif réduit ²	52,00 €	84,50 €

Gratuité pour les entrées unitaires : la gratuité ne peut se traduire que par la distribution de coupons aux usagers qui participent aux événements organisés par la Ville de Lille. La gratuité s'applique sur présentation et remise en caisse de ces coupons dédiés.

	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2024	
	Résident ¹	<u>Non-résident</u>
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DECLARE ⁷		
tarif unitaire	1,00 €	2,00 €
CARTE PASS SPORT		
renouvellement (support)	2,00 €	3,50 €
LOCATION D'ESPACE ⁸		
location horaire de la piscine	304,20 €	491,14 €
location couloir de nage 15 min	6,80 €	11,50 €
autres demandes de location ⁹	sur devis	sur devis
TARIFS SPECIFIQUES COMITE D'ENTREPRISE OU COS		
carte de 10 entrées ³	15,00 €	23,50 €

LEGENDE TARIFS PISCINE HELLEMES

1 - RESIDENT	sur justificatif de domicile Lille, Hellemmes, Lomme de moins de trois mois
	sur présentation de la carte Pass Sport en cours de validité
	sur présentation du pass Lille&Moi
2 – TARIF REDUIT	moins de 18 ans
	Demandeur d'emploi : sur présentation d'une attestation France Travail de moins d'un mois
	bénéficiaire du RSA; sur présentation d'une attestation CAF de moins de 3 mois
	personne handicapée sur présentation de la carte d'invalidité ou de la carte de mobilité inclusion en cours de validité (inclus un accompagnateur)
	étudiant; sur présentation de la carte d'étudiant en cours de validité
	séniors : sur présentation de la carte pass seniors
tous publics, dès lors que la vigilance orange/niveau 3 du plan canicule est déclenchée	

3- CARTE 10 ENTREES	carte nominative valable 1 an de date à date
4 - LEÇONS DE NATATION COLLECTIVES	sur réservation
	sous réserve de programmation des cours
	Carte de 5 leçons nominatives valable 1 an de date à date
5 – PASS ANNUEL BAIGNADE	carte nominative valable 1 an de date à date
	offre limitée à une entrée par jour ouvré
6 – PASS LEÇONS	2 périodes annuelles : période 1 : dernière semaine de septembre/vacances d’hiver période 2 : vacances d’hiver/fin juin hors jours fériés, vacances scolaires et arrêts techniques
	offre limitée à un cours par semaine ouvrée
	Hors jours fériés, vacances scolaires et arrêts techniques
7 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DECLARES	sous réserve de programmation des créneaux accessibles aux ACM
	gratuité pour les ACM municipaux et centres sociaux de Lille Hellemmes et Lomme
	résident : ACM déclaré sur le territoire de Lille, Hellemmes et Lomme
	Tarifs non-résident appliqués pour les ACM déclarés en dehors du territoire de Lille, Hellemmes et Lomme
8 – LOCATION D’ESPACE	sous réserve de disponibilité des espaces
	gratuité pour les clubs sportifs pour les entrainements et compétitions répondant aux critères suivants : - avoir leur siège social à Hellemmes - être affilié à une fédération française délégataire ou affinitaire agréée par le ministère de la Jeunesse et des sports ou représentant une discipline sportive traditionnelle avec un intérêt culturel local - ne présenter dans leur statut aucune disposition restrictive quant à leur admission des membres et déclarer un objet social sportif
	ne pas poursuivre un but commercial ou para commercial
	gratuité pour les organismes publics territoriaux et gouvernementaux de sécurité et d’incendie (police, gendarmerie, pompiers, armée)
	Gratuité pour les écoles primaires et maternelles dans le cadre de l’EPS, encadré par un ETAPS municipal
	gratuité pour les dispositifs municipaux
9 – AUTRE DEMANDE DE LOCATION	la gratuité s'applique pour les événements municipaux organisés par les communes Lille, Hellemmes, Lomme

Procédure de remboursement (délibération n° 22/589 du 9 décembre 2022):

Toute demande de remboursement se référant à l'un des cas ci-dessous devra se faire par demande écrite (courrier ou mail) à la Direction Sports/Manifestations/Culture accompagnée des justificatifs suivants :

- justificatif de la preuve d'achat
- relevé d'identité bancaire
- justificatif de la demande selon la raison

Cas dans lesquels un remboursement peut être sollicité :

Pour les leçons en pass semestriel et annuel :

- En cas d'annulation du fait de la collectivité : le ou les cours annulés sont, dans la mesure du possible reportés dans le semestre concerné, au semestre suivant, à la saison suivante. Si le report de séances n'est pas possible et que le nombre de séances est supérieur à 5 au cours de la période de validité de l'achat, ces dernières peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement. Dans ce cas, on considèrera que le Pass semestriel représente 15 séances et que le Pass annuel représente 30 séances.
- En cas de blessure ou d'accident entraînant une incapacité à pratiquer l'activité de minimum 3 mois (sur présentation de tout justificatif attestant de l'incapacité), les Pass leçons semestriel et annuels pourront faire l'objet d'une demande de remboursement au prorata des séances déjà effectuées.
- En cas de rétractation de l'utilisateur pour les Pass leçons, la demande de remboursement devra parvenir avant :
 - le 15 octobre pour les abonnements annuels
 - le 15 octobre ou le 15 janvier pour les abonnements semestriels

Pour les cartes 10 entrées, les Pass baignades semestriels et les Pass annuels :

- En cas de fermeture prolongée (3 mois consécutifs) de l'équipement : La Ville pourra procéder au remboursement des Pass.
- En cas de blessure ou d'accident entraînant une incapacité à pratiquer l'activité de minimum 3 mois (sur présentation de tout justificatif attestant de l'incapacité à pratiquer l'activité sportive), les cartes de 10 entrées, les Pass baignade semestriels et les Pass baignade annuels pourront faire l'objet d'une demande de remboursement au prorata du nombre de séances restantes (cartes 10 entrées) ou au prorata du nombre de mois passés.

Locations d'équipements sportifs

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Equipements sportifs terrestres (tarifs non-résidents et demandes d'occupation d'un équipement à titre exceptionnel ou ponctuel)

Demande d'occupation non-couverte par une autorisation annuelle ou une convention annuelle de mise à disposition d'un bien avec des créneaux réservés sur l'année.

Durée minimale de location par créneau : 1 heure puis par tranche de 15 minutes.

Toute location des équipement sportifs est uniquement réservée aux structures et est soumise l'application de frais de dossier à hauteur de 20 €

Nature de l'aire de pratique	Equipement sportif	Tarif au 1 ^{er} septembre 2024		Tarif au 1 ^{er} septembre 2025	
		Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure
SALLES MULTISPORTS					
Salle de type A	Tous les équipements	7,75 €	1,94 €	7,76 €	1,94
Salle de type B	Tous les équipements	19,87 €	4,97 €	19,88 €	4,97 €
Salle de type C	Tous les équipements	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES					
Terrain de football synthétique homologué	Tous les équipements	64,62 €	16,16 €	64,64 €	16,16 €
Petit terrain synthétique extérieur	Tous les équipements	31 €	7,50 €	30,00 €	7,50 €
Espace de glisse	Complexe Arthur Cornette	40 €	10 €	40,00 €	10 €
Salle de réunion	Tous les équipements	16,64 €	4,16 €	16,64 €	4,16 €
Salle de remise en forme	Tous les équipements	28,17 €	7,04 €	28,16 €	7,04 €
Salle de gymnastique	Tous les équipements	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €
Salle de danse	Tous les équipements	21,54 €	5,39 €	21,56 €	5,39 €

<u>Nature de l'aire de pratique</u>	<u>Equipement sportif</u>	Tarif au 1 ^{er} septembre 2024		Tarif au 1 ^{er} septembre 2025	
		Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire	Tarif au 1/4 d'heure
Dojo, praticable sans agrès et salle de lutte	Tous les équipements	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €
Courts de tennis intérieur	Complexe Arthur Cornette	36,45 €	9,11 €	36,44 €	9,11 €
Courts de tennis extérieur	Complexe Arthur Cornette	19,87 €	4,97 €	19,88 €	4,97 €
Club-house	Tous les équipements	26,92 €	6,73 €	26,92 €	6,73 €
Salle en parquet	Delannoy	56,11 €	14,03 €	56,12 €	14,03 €
Location du Complexe Arthur Cornette lors de manifestations sportives	par heure	529,10 €	132,30 €	529,20 €	132,30 €
	par jour	3 174,60 €		3174,60 €	

Conditions générales de location d'espaces :

Cas de gratuité :

- pour l'entraînement et les compétitions des clubs sportifs répondant aux critères suivants :
 - o avoir leur siège social à Hellemmes
 - o être affilié à une fédération française délégataire ou affinitaire agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ou représentant une discipline sportive traditionnelle avec un intérêt culturel local,
 - o ne présenter dans leurs statuts aucune disposition restrictive quant à l'admission des membres et déclarer un objet social sportif,
 - o ne pas poursuivre un but commercial ou para-commercial.
- pour les écoles primaires publiques Lilloises, Hellemmoises et Lommoises et pour l'USEP
- pour les services et initiatives de la Ville d'Hellemmes, tels que les activités scolaires, péri et extrascolaires, la police municipale, le COS de la Ville de Lille, les partenaires associatifs engagés dans une action portée par la Ville d'Hellemmes, actions solidaires
- pour les organismes publics territoriaux et gouvernementaux de sécurité et d'incendie (police, gendarmerie, pompiers, armée)

Tarification réduite à 14,40 € par heure et par espace sportif sans frais de dossier :

- pour les associations lilloises, lommoises, hellemmoises non sportives qui disposent de créneaux annuels
- pour les associations lilloises, lommoises, hellemmoises corporatistes (associations liées à des comités d'entreprises ou des comités d'œuvre sociales ou assimilés) qui disposent de créneaux annuels

Locations d'équipements sportifs¹ aux établissements d'enseignement secondaire²

Type d'établissements	Tarif horaire ² à partir du 01/09/24	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire ² à partir du 01/01/26	Tarif au 1/4 d'heure	Evolution
Collèges et lycées publics et privés et leurs associations ou sections sportives (extra-hellemmois et hellemmois)	14,30 €	3,60 €	14,40 €	3,60 €	0,70 %
Collèges et lycées publics et privés non hellemmois et leurs sections et associations sportives	14,30 €	3,60 €	14,40 €	3,60 €	0,70 %
Collèges et lycées publics et privés hellemmois et leurs associations ou sections sportives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 %

Locations d'équipements sportifs¹ aux établissements universitaires, grandes écoles et associations étudiantes²

Type d'établissements	Tarif horaire ² à partir du 01/09/24	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif horaire ² à partir du 01/01/26	Tarif au 1/4 d'heure	Evolution
Etablissement publics et privés et leurs sections et associations sportives	23,00 €	5,75 €	23,00 €	5,75 €	0 %

- ¹ Tarif applicable pour tous les équipements sportifs, sauf pour la piscine qui dispose de tarifs spécifiques
- ² Durée minimum de réservation par créneau : 1 heure puis par tranche de 15 minutes

Occupation du domaine public dans le cadre des élections politiques - Hellemmes

Délibération n°25/570 du 10 octobre 2025. Les tarifs ci-dessous sont applicables à compter de l'entrée en vigueur de la délibération

Les partis politiques, candidats déclarés ou leurs mandataires sollicitent la mise à disposition d'espaces publics pour l'organisation d'actions qui leur sont propres.

1) Pour ce qui concerne l'espace public, tout tractage sans installation sur le domaine public ne requiert aucune autorisation préalable.

2) L'installation de matériel sur le domaine public, dans le cadre d'une action politique, nécessite quant à elle de formaliser une demande d'autorisation et donne lieu, en dehors des périodes de campagne électorale, au paiement de frais de dossier et d'une redevance forfaitaire.

La gratuité s'applique durant la période de campagne électorale.

Ces activités doivent s'implanter hors lieux de restrictions déterminés par arrêté municipal.

	Hors campagne électorale
Tractage sur le domaine public sans installation	Pas de frais de dossier ni d'autres frais facturés.
Installation sur le domaine public	Frais de dossier par demande : 20 € si la demande concerne une seule date OU 55 € si la demande concerne plus d'une date

Occupation commerciale du domaine public – Hellemmes

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Lorsque l'autorisation d'occupation du domaine public est donnée pour une période qui s'étend sur plus d'1 année calendaire, le tarif appliqué est basé et calculé sur les tarifs des droits de voirie en vigueur à la date du premier jour d'occupation de l'autorisation (exemple : pour une autorisation d'occupation de l'année N à l'année N+1, ce sont les tarifs de l'année N qui seront appliqués pour la durée totale de l'occupation).

Intitulé	Compléments	Période	Unité	Tarifs au 01/01/25	Tarifs au 01/01/26	Evolution
Frais de dossier	Quelle que soit la nature de l'emprise	/demande	1	25,00 €	25,00 €	0%
Minimum de facturation	Quelle que soit la nature de l'emprise	/demande	1	15,00 €	15,00 €	0%
Terrasse	Equipée (restant en permanence sur l'espace public)	/an	m2	59,30 €	59,80 €	0,8%
	Non équipée (rangée tous les soirs)	/an	m2	41,90 €	42,30 €	0,9%
Terrasse estivale (du 01/05 au 29/09)		/saison	m2	82,60 €	83,50 €	1,1%
Extension d'emprise commerciale		/jour	m2	0,70 €	0,70 €	0%
Panneau sur pied	Hors emprise terrasse	/an	1	190,20 €	191,90 €	0,9%
Etalages		/an	m2	52,20 €	52,70 €	0,9%
Calicot						0%
Panneau sur façade, bâche publicitaire ou commerciale		/jour	m2	2,70 €	2,70 €	
Marchands permanents de rue > à 3 jours Baraque à frites, gaufres, glaces par ex		/mois	m2	17,40 €	17,60 €	1,1%
Marchands permanents de rue < 3 jours/semaine (Baraque à frites, gaufres par ex)		/jour	m2	2,70 €	2,70 €	0%
Saisonniers à l'occasion des fêtes (arrêté 30410 du 15/05/1988)		/jour	m2	2,00 €	2,00 €	0%
Occupation commerciale pour stationnement cycles		/an	10 m2	620,40 €	626,00 €	0,9%
Food truck		/jour	m2	1,70 €	1,70 €	0%
Triporteur*		/jour	m2	1,70 €	1,70 €	0%

	Tarif à partir du 01/01/2025	Tarif à partir du 01/01/2026	Evolution
Forfait électricité par jour	4,00 €	4,00 €	0 %

Stationnement de véhicule en autopartage

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024 – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

L'activité d'autopartage est définie par l'article L. 1231-14 du Code des Transports.

Deux services complémentaires sont concernés par les présents tarifs :

- L'autopartage « en boucle » : l'utilisateur prend et repose le véhicule dans la même station ;
- L'autopartage en libre-service intégral « free floating » : dépourvu de station d'attache, le véhicule est repéré et loué sur l'espace public par l'utilisateur.

La redevance d'occupation du domaine public est due par tout opérateur labellisé (par la Métropole Européenne de Lille) autopartage en boucle ou en free floating.

<u>INTITULE</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF (en €)</u>		<u>EVOLUTION</u>
			<u>01/01/2024</u>	<u>01/01/2025</u>	
Stationnement de véhicule en autopartage	/mois	Forfaitaire/véhicule	25,00	25,60	2,4%

Vélos partagés en libre-service – Engins de déplacement personnel, trottinettes et scooters en libre-service

Délibération n°23/404 du 13 octobre 2023 - Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

La redevance d'occupation du domaine public est due par tout opérateur sur le territoire de la Commune de Lille et de ses Communes associées.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les vélos partagés en libre-service, les engins de déplacement personnel, les trottinettes et scooters en libre-service est fixé à 20 € par véhicule et par an.

Emprise travaux

Délibération n°25/736 du 12 décembre 2025. Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Lorsque l'autorisation d'occupation du domaine public est donnée pour une période qui s'étend sur plus d'1 année calendaire, le tarif appliqué est basé et calculé sur les tarifs des droits de voirie en vigueur à la date du premier jour d'occupation de l'autorisation (exemple : pour une autorisation d'occupation de l'année N à l'année N+1, ce sont les tarifs qui seront appliqués pour la durée totale de l'occupation).

Intitulé	Compléments	Période	Unité	Tarifs au 01/01/25	Tarifs au 01/01/26	Evolution
Frais de dossier quelle que soit la nature de l'emprise		/ demande	1	10,00 €	10,00 €	0%
Frais de modification de demande (à partir de la seconde modification)		/ modification	1	5,00 €	5,00 €	0%
Frais administratifs liés à la régularisation d'une occupation non déclarée		/ demande	1	200,00 €	200,00 €	0%
Minimum de facturation		/ demande ou modification	1	15,00 €	15,00 €	0%
Baraque de chantier / Benne / Camion atelier / Camion toupie / Camion curage / Camion pompe / Camion remorque Véhicule de déménagement (sauf particuliers) / Monte meubles / Monte matériaux / Compresseur Groupe électrogène		/ jour	1	26,60 €	26,85 €	0,9%
Echafaudage fixe / Echafaudage roulant Plate-forme élévatrice / Nacelle Sapine Tour Travaux sur corde	dimensions en fonctionnement	/ jour	m2	0,90 €	0,90 €	0%
Grue mobile / Camion nacelle	dimensions en fonctionnement (patins sortis)	/ jour	m2	2,40 €	2,40 €	0%
Clôture de chantier (emprise au sol)		/ jour	m2	1,20 €	1,20 €	0%
Clôture de chantier avec publicité soumis à l'autorisation du Maire		/ jour	m2 affiché	6,50 €	6,60 €	1,5%
Bulle de vente immobilière		/ jour	m2	6,70 €	6,80 €	1,5%
Support pour l'établissement d'un réseau aérien provisoire		/ mois	1	118,60 €	119,70 €	0,9%
Emprises diverses Toutes emprises non reprises dans le présent tableau		/ jour	m2	19,10 €	19,30 €	1%
Forfait pour non-restitution de clefs (bornes amovibles etc.)		/ clé	1	173,80 €	175,40 €	0,9%

Cimetière d'Hellemmes

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024 – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

		CONCESSIONS	REDEVANCE DE SUPERPOSITION
Durée	Superficie	Tarifs	Tarifs
10 ans	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)	45,00 €	25,00 €
	1,20 m ² (enfant)	55,00 €	30,00 €
	2 m ² (Fosse Adulte)	90,00 €	45,00 €
	2,50 m ² (Sarcophage Adulte ou Fosse Adulte (pas d'achat possible))	110,00 €	60,00 €
15 ans	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)	90,00 €	45,00 €
	1,20 m ² (enfant)	107,00 €	55,00 €
	2 m ² (Fosse Adulte)	175,00 €	90,00 €
	2,50 m ² (Sarcophage Adulte ou Fosse Adulte)	220,00 €	110,00 €
30 ans	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)	220,00 €	110,00 €
	1,20 m ² (enfant)	265,00 €	135,00 €
	2 m ² (Fosse Adulte)	440,00 €	220,00 €
	2,50 m ² (Sarcophage Adulte ou Fosse Adulte)	545,00 €	275,00 €
50 ans	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)		220,00 €
	1,20 m ² (enfant)	525,00 €	265,00 €
	2 m ² (Fosse Adulte)	870,00 €	440,00 €
	2,50 m ² (Sarcophage Adulte ou Fosse Adulte)	1 090,00 €	545,00 €
Centenaire	<u>Superposition exclusivement</u>		
	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)		475,00 €
	1,20 m ² (enfant)		570,00 €
	2 m ² (Fosse Adulte)		950,00 €
	2,50 m ² (Sarcophage Adulte ou Fosse Adulte)		1 185,00 €

		CONCESSIONS	REDEVANCE DE SUPERPOSITION
		tarifs	tarifs
Perpétuelle	Superposition exclusivement		
	1 m ² (urne cinéraire exclusivement)		800,00 €
	1,20 m ² (enfant)		955,00 €
	2 m ² (Fosse Adulte)		1 590,00 €
	2,50 m ² (Sarcophage Adulte ou Fosse Adulte)		1 980,00 €
Case de colombarium		CONCESSIONS	REDEVANCE DE SUPERPOSITION
	10 ans	265,00 €	135,00 €
	15 ans	405,00 €	205,00 €
	30 ans	545,00 €	275,00 €
Cavurne	10 ans	145,00 €	25,00 €
	15 ans	190,00 €	45,00 €
	30 ans	320,00 €	110,00 €

Service extérieur des pompes funèbres – Tarifs Hellemmes

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1er juillet 2026

Nomenclature		INHUMATIONS	TARIF HT	TARIF TTC
Fosse Enfant	99	Creusement et remblaiement d'une fosse de 1m de profondeur (enfant) pour inhumation	125,00€	150 €
Fosse ordinaire	100	Creusement et remblaiement d'une fosse de 1m50 de profondeur pour inhumation	208,33 €	250 €
Fosse profonde	101	Creusement et remblaiement d'une fosse de 2 m de profondeur pour inhumation ou Sup	250 €	300 €
Double fosse profonde	102	Creusement et remblaiement d'une fosse de 2m50 de profondeur pour inhumation	333,33 €	400 €
	103	Approfondissement d'une fosse de 0m50 de profondeur	41,67 €	50 €
	103-1	Approfondissement d'une fosse de 1m de profondeur	83,33 €	100 €
Creusement urne	104	Creusement et remblaiement pour inhumation ou superposition d'urne dans une concession ou une cinéraire	75 €	90 €
Sarco simple	105	Creusement et remblaiement à 0m80 de profondeur pour pose de Sarco simple (inhumation non comprise)	112,50 €	135 €
Sarco double	106	Creusement et remblaiement à 1m40 de profondeur pour pose de Sarco double	208,33 €	250 €
Sarco triple	107	Creusement et remblaiement à 2m00 de profondeur pour pose de Sarco triple	291,67 €	350 €
Ouv. Sup.	108	Creusement en vue d'une ouverture supérieure de sarco pour inhumation ou sup. et remblaiement	75 €	90 €
Ouverture Sarco	109	Creusement en vue d'une ouverture face allée sarco pour inhumation ou Sup. et remblaiement	450 €	540€
	109-1	Creusement en vue d'une ouverture face terre sarco pour inhumation ou Sup. et remblaiement	225 €	270 €
Cavurne	110	Creusement et remblaiement à 60 cm de profondeur pour pose de cavurne	75 €	90 €
Colombarium, Cavurne	111	Ouverture et fermeture d'urne au colombarium ou d'une cavurne	41,67 €	50 €
	111-1	Inhumation ou descente d'une urne	8,33 €	10 €
Caveau d'attente	112	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire pour 1 jour	12,50 €	15 €
	112-1	Mise en case d'un corps ou d'une urne ou caveau d'attente ou au dépositoire pour 2 à 5 jours	25 €	30 €
	112-2	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire pour 6 à 30 jours	41,67 €	50 €
	112-3	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire par mois supplémentaire	41,67 €	50 €
Inhumation au caveau	113	Descente de cercueil dans un caveau ou en pleine terre (tarif par porteur)	16,67 €	20€
	114	Ouverture et fermeture de caveau	75 €	90 €

Nomenclature		INHUMATIONS	TARIF HT	TARIF TTC
Exh. de fosse ordinaire	200	Exhumation de 1 corps à une profondeur de 1m50	291,67 €	350 €
Exh. de fosse profonde	201	Exhumation de 1 corps à une profondeur de 2m	408,33 €	490 €
Exh. de double fosse profonde	202	Exhumation de 1 corps à une profondeur de 2m50	483,33 €	580 €
Exh. Sarco simple	203	Exhumation de 1 corps en sarco à 0m80 de profondeur	208,33 €	250 €
Exh. Sarco double	204	Exhumation de 1 corps en sarcophage à 1m40 de profondeur	491,67 €	590 €
Exh. Sarco triple	205	Exhumation de 1 corps en sarcophage à 2m60 de profondeur	566,67 €	680 €
Exh. Caveau	206	Exhumation d'un corps de caveau à une profondeur de + de 2m60	641,67 €	770 €
Exh. Urne	207	Exhumation d'urne en pleine terre de 0 à 0m60	20,83 €	25 €
	208	Exhumation d'urne en pleine terre de 0m61 à 1m40	83,33 €	100 €
	209	Exhumation d'urne en pleine terre de 1m41 à 2m	125 €	150 €
	210	Exhumation d'urne en pleine terre de 2m à 2m50	166,66 €	200 €
	211	Exhumation d'urne en colombarium ou caverne	12,50 €	15 €
Exh. suppl. sarco	212	Exhumation de 1 corps supplémentaire en sarcophage	75 €	90 €
Exh. pleine terre	213	Exhumation d'un corps supplémentaire en pleine terre	75 €	90 €
Transport	217	Transport d'un cercueil à l'intérieur du cimetière suite à transfert de concession dans le cimetière	25 €	30 €
	217-1	Transport d'une urne à l'intérieur du cimetière suite à transfert de concession dans le cimetière	12 €	15 €
	217-2	Transport d'un reliquaire à l'intérieur du cimetière suite à transfert de concession dans le cimetière	25 €	30 €
Portage	218	Portage de cercueil à l'intérieur du cimetière, pour une inhumation Depuis le véhicule funéraire jusqu'au lieu d'inhumation (prix par porteur)	20,83 €	25 €
	218-1	Portage d'une urne à l'intérieur du cimetière, pour une inhumation Depuis le véhicule funéraire jusqu'au lieu d'inhumation (prix par porteur)	12 €	15 €
	218-2	Portage de reliquaire à l'intérieur du cimetière pour une inhumation Depuis le véhicule funéraire jusqu'au lieu d'inhumation (prix par porteur)	16 €	20 €
Mise au caveau provisoire	219	Dépôt d'une journée	12,50 €	15 €
	219-1	Dépôt de 2 à 5 jours	25 €	30 €
	219-2	Dépôt de 6 à 30 jours	41,67 €	50 €

Nomenclature		TRAVAUX	TARIF HT	TARIF TTC
Travaux de Maçonnerie	250	Scellement d'urne sur monument	12,50 €	15 €
	250-2	Redressement de stèle	41,67 €	50 €
	250-3	Pose de stèle (issue de marbrerie solidaire)	12,50 €	15 €
	250-4	Intervention sur monument, sous réserve des contraintes techniques	83,33 €	100 €

Nomenclature		MONUMENTS ET ACCESSOIRES	TARIF HT	TARIF TTC
Cavurne	312	Fourniture d'une cavurne (60x 60cm) (sans gravure)	83,33 €	100 €
Reliquaire	313	Fourniture d'un reliquaire Petit modèle 40 x 30 cm	21,66 €	26 €
	314	Fourniture d'un reliquaire Moyen Modèle 60 x 30 cm	40 €	48 €
	315	Fourniture d'un reliquaire Grand Modèle 80 x 30 cm	66,66 €	80 €
Dépose de monument	326	Dépose de monument casse et mise à la benne	83,33€	100 €
Entretien monument	328	Prestation de nettoyage des monuments, hors chapelle, 2 heures 1 fois dans l'année de 0 à 3 m ²	50 €	60 €
	328-1	Prestation de nettoyage des monuments, hors chapelle 2 heures 1 fois dans l'année, par m ² supplémentaire	8,33 €	10 €
	328-2	Prestation, de nettoyage des monuments, hors chapelle, 2 heures 2 fois dans l'année, de 0 à 3 m ²	100 €	120 €
	328-3	Prestation de nettoyage des monuments, hors chapelle, 2 heures 2 fois dans l'année, par m ² supplémentaire	16,67 €	20 €
	328-4	Prestation de nettoyage des monuments sur concession enfant 1 heure 1 fois dans l'année	25 €	30 €
	328-5	Prestation de nettoyage des monuments sur concession enfant 1 heure 2 fois dans l'année	50 €	60 €
Location Salle	329	Mise à disposition d'une salle de recueillement pour une cérémonie (forfait de 3h)	41,67 €	50 €

Lomme

Prestations municipales à l'enfance

Restauration scolaire – Lomme

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Sauf autre mention dans les rubriques tarifaires spécifiques, les tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2026.

Afin de bénéficier de l'ensemble des services scolaires, péri et extra-scolaires de la Ville de Lomme, le Dossier Familial Unique (DFU) des familles doit être à jour à la date d'inscription aux différentes prestations.

L'ensemble des prestations doit faire l'objet de réservations préalables pour permettre à la Ville d'ajuster au plus juste le nombre des repas et d'encadrants au nombre d'enfants attendus. A défaut de réservation, l'accueil des enfants ne peut pas être garanti en ALSH vacances ; pour la restauration scolaire et les ALSH mercredi, le tarif non réservé s'applique.

Lorsque la famille saisit son DFU, elle choisit le ou les jour-s où elle souhaite inscrire son-ses enfant-s et les réservations se font à l'année (excepté pour les ALSH vacances qui suivent un calendrier spécifique). Ces réservations sont toutefois modifiables en cours d'année scolaire, dans la limite d'un délai de 8 jours avant l'activité (hors ALSH vacances).

Les modifications des réservations pour les ALSH vacances ne sont plus possibles après la clôture de la période d'inscription. Toutes les réservations enregistrées avant la clôture des inscriptions seront facturées, sauf présentation d'un justificatif valable (maladie, hospitalisation, décès, événements familiaux impérieux, stages de réussite éducative, obligation professionnelle de dernière minute...) à compter du 1er jour d'absence, dans un délai de 8 jours.

En cas d'absence de DFU ou de DFU non mis à jour au titre de l'année scolaire, les familles lommoises, lilloises et hellemmoises se verront appliquer le tarif de la catégorie maximale, à compter de l'édition du premier relevé de compte de l'année scolaire.

Le QF (Quotient Familial) de la CAF de moins de 3 mois est requis comme justificatif de ressources pour les familles affiliées à la CAF. Pour les familles non affiliées à une CAF uniquement : le dernier avis d'imposition sur le revenu complet (N -2). A défaut de pouvoir présenter ces deux documents, les dernières fiches de paie seront demandées. En cas de mise à jour en cours d'année scolaire du quotient familial, le nouveau quotient familial sera appliqué sur les relevés de compte non encore édités et les suivants.

Comme indiqué en page 230, la gratuité était déjà possible avec l'intervention d'un référent social pour les familles de la catégorie 1, pour la restauration scolaire comme pour tous les tarifs périscolaires. A compter de la rentrée scolaire 2026, un tarif spécifique (gratuité) est créé pour les familles disposant d'un quotient familial compris entre 0 et 264, pour les repas pris en temps scolaire. Ci-dessous les tarifs appliqués aux enfants.

A compter du 1er septembre 2026, un tarif spécifique est créé pour les familles monoparentales pour la restauration scolaire et les services péri et extrascolaires de la ville de

Lomme. Ce tarif est calculé par l'application d'une remise de 50% sur le tarif de la catégorie 1 des quotients familiaux. Cette réduction, d'un montant forfaitaire identique, s'applique à l'ensemble des tranches de quotients familiaux, à l'exception des tarifs extramuros.

Pour bénéficier de cette tarification spécifique, les familles monoparentales devront fournir, lors de l'établissement de leur Dossier Familial Unique (DFU), ou lors d'une mise à jour de ce dernier :

- la dernière attestation de paiement délivrée par la CAF,
- ou, pour les familles monoparentales non affiliées à une CAF uniquement, le dernier avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître la case T cochée, précisant que la personne vit seule au 1er janvier de l'année d'imposition avec la charge exclusive ou principale d'au moins un enfant.

Catégorie	Quotient familial	Tarif Restauration scolaire		Tarif Restauration scolaire NON RESERVE	
		Tarif au 01/09/2026	Tarif familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif familles monoparentales au 01/09/2026
Lommois, Lillois et Hellemmois					
0	0 à 264	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	265 à 404	0,50 €	0,25 €	0,75 €	0,38 €
2	405 à 444	0,63 €	0,38 €	0,95 €	0,58 €
3	445 à 484	0,75 €	0,50 €	1,13 €	0,76 €
4	485 à 524	1,00 €	0,75 €	1,50 €	1,13 €
5	525 à 569	1,23 €	0,98 €	1,85 €	1,48 €
6	570 à 629	1,47 €	1,22 €	2,21 €	1,84 €
7	630 à 709	1,70 €	1,45 €	2,55 €	2,18 €
8	710 à 809	1,92 €	1,67 €	2,88 €	2,51 €
9	810 à 929	2,27 €	2,02 €	3,41 €	3,04 €
10	930 à 1249	2,65 €	2,40 €	3,98 €	3,61 €
11	1250 à 1499	2,91 €	2,66 €	4,37 €	4,00 €
12	1500 à 1999	3,19 €	2,94 €	4,79 €	4,42 €
13	2000 à 2499	3,73 €	3,48 €	5,60 €	5,23 €
14	2500 à 2999	4,26 €	4,01 €	6,39 €	6,02 €
15	3000 et +	4,82 €	4,57 €	7,23 €	6,86 €
Autres					
16	Extérieurs	5,77 €	5,77 €	8,66 €	8,66 €
	Tarif adulte	4,20 €	4,20 €	6,30 €	6,30 €

Considérant que le temps consacré au repas correspond à un tiers du temps de la Pause Méridienne en maternelle, 67% du tarif du service facturé correspondent à la prise en charge des enfants en dehors du repas.

Les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de six ans usagers du service d'accueil de la Pause Méridienne peuvent ainsi reporter 67% du montant payé dans leur déclaration annuelle de revenus pour bénéficier d'un crédit d'impôt dans la limite des plafonds prévus et des critères d'éligibilité.

Garderies éducatives et accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) – Lomme

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

Catégorie	Quotient Familial	Garderies éducatives du matin		Garderies éducatives du soir		Garderies éducatives du mercredi soir ou des matins et soirs des vacances	
		Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026
Lommois, Lillois et Hellemmois							
1	0 à 404	0,38 €	0,19 €	0,58 €	0,29 €	0,25€	0,13 €
2	405 à 444	0,68 €	0,49 €	1,05 €	0,76 €	0,45 €	0,33 €
3	445 à 484	0,68 €	0,49 €	1,05 €	0,76 €	0,45 €	0,33 €
4	485 à 524	0,68 €	0,49 €	1,05 €	0,76 €	0,45 €	0,33 €
5	525 à 569	0,90 €	0,71 €	1,40 €	1,11 €	0,60 €	0,48 €
6	570 à 629	0,90 €	0,71 €	1,40 €	1,11 €	0,60 €	0,48 €
7	630 à 709	0,90 €	0,71 €	1,40 €	1,11 €	0,60 €	0,48 €
8	710 à 809	1,08 €	0,89 €	1,67 €	1,38 €	0,72 €	0,60 €
9	810 à 929	1,13 €	0,94 €	1,75 €	1,46 €	0,75 €	0,63 €
10	930 à 1249	1,25 €	1,06 €	1,94 €	1,65 €	0,83 €	0,71 €
11	1250 à 1499	1,28 €	1,09 €	1,99 €	1,70 €	0,85 €	0,73 €
12	1500 à 1999	1,31 €	1,12 €	2,03 €	1,74 €	0,87 €	0,75 €
13	2000 à 2499	1,32 €	1,13 €	2,06 €	1,77 €	0,88 €	0,76 €
14	2500 à 2999	1,35 €	1,16 €	2,10 €	1,81 €	0,90 €	0,78 €
15	3000 et +	1,37 €	1,18 €	2,13 €	1,84 €	0,91 €	0,79 €
Autres							
16	Extérieurs	2,12 €	2,12 €	3,30 €	3,30 €	1,41 €	1,41 €

Catégorie	Quotient familial	A.L.S.H demi-journée avec repas		A.L.S.H mercredi (demi-journée avec repas) non réservé fréquentation exceptionnelle		A.L.S.H Journée avec repas	
		Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026
Lommois, Lillois et Hellemmois							
1	0 à 404	1,25 €	0,63 €	1,88 €	0,94 €	2,00 €	1,00 €
2	405 à 444	1,44 €	0,82 €	2,16 €	1,22 €	2,25 €	1,25 €
3	445 à 484	1,64 €	1,02 €	2,46 €	1,52 €	2,54 €	1,54 €
4	485 à 524	1,97 €	1,35 €	2,96 €	2,02 €	2,95 €	1,95 €
5	525 à 569	2,36 €	1,74 €	3,53 €	2,59 €	3,48 €	2,48 €
6	570 à 629	2,63 €	2,01 €	3,94 €	3,00 €	3,78 €	2,78 €
7	630 à 709	2,89 €	2,27 €	4,33 €	3,39 €	4,08 €	3,08 €
8	710 à 809	3,14 €	2,52 €	4,71 €	3,77 €	4,36 €	3,36 €
9	810 à 929	3,52 €	2,90 €	5,28 €	4,34 €	4,77 €	3,77 €
10	930 à 1249	4,13 €	3,51 €	6,20 €	5,26 €	5,61 €	4,61 €
11	1250 à 1499	4,55 €	3,93 €	6,83 €	5,89 €	6,20 €	5,20 €
12	1500 à 1999	4,98 €	4,36 €	7,46 €	6,52 €	6,76 €	5,76 €
13	2000 à 2499	5,80 €	5,18 €	8,70 €	7,76 €	7,87 €	6,87 €
14	2500 à 2999	6,64 €	6,02 €	9,95 €	9,01 €	9,01 €	8,01 €
15	3000 et +	7,49 €	6,87 €	11,23 €	10,29 €	10,16 €	9,16 €
Autres							
16	Extérieurs	11,16 €	11,16 €	16,75 €	16,75 €	16,33 €	16,33 €

PARTICIPATION DES FAMILLES APPORTANT LE REPAS (Projet d'Accueil Individualisé)

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI : accueil en restauration scolaire uniquement, d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaire), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non consommation du repas collectif. Une partie du coût du fonctionnement de la prestation, (dont l'encadrement, les frais de structure, etc...) est cependant facturé.

Catégorie	Quotient familial	Tarif Restauration scolaire PAI		Tarif Restauration scolaire PAI NON RESERVE	
		Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026
Lommois, Lillois et Hellemmois					
0	0 à 264	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	265 à 404	0,30 €	0,15 €	0,45 €	0,23 €
2	405 à 444	0,38 €	0,23 €	0,57 €	0,35 €
3	445 à 484	0,45 €	0,30 €	0,68 €	0,46 €
4	485 à 524	0,60 €	0,45 €	0,90 €	0,68 €
5	525 à 569	0,74 €	0,59 €	1,11 €	0,89 €
6	570 à 629	0,88 €	0,73 €	1,32 €	1,10 €
7	630 à 709	1,02 €	0,87 €	1,53 €	1,31 €
8	710 à 809	1,15 €	1,00 €	1,73 €	1,51 €
9	810 à 929	1,36 €	1,21 €	2,04 €	1,82 €
10	930 à 1249	1,59 €	1,44 €	2,39 €	2,17 €
11	1250 à 1499	1,75 €	1,60 €	2,62 €	2,40 €
12	1500 à 1999	1,91 €	1,76 €	2,87 €	2,65 €
13	2000 à 2499	2,24 €	2,09 €	3,36 €	3,14 €
14	2500 à 2999	2,56 €	2,41 €	3,83 €	3,61 €
15	3000 et +	2,89 €	2,74 €	4,34 €	4,12 €
Autres					
16	Extérieurs	5,19 €	5,19 €	7,79 €	7,79 €

Catégorie	Quotient familial	A.L.S.H mercredi demi-journée avec repas PAI		A.L.S.H mercredi (demi-journée avec repas PAI) non réservé fréquentation exceptionnelle 2026/2027		A.L.S.H Journée avec repas PAI 2026/2027	
		Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026	Tarif au 01/09/2026	Tarif Familles monoparentales au 01/09/2026
Lommois, Lillois et Hellemmois							
1	0 à 404	1,05 €	0,53 €	1,58 €	0,79 €	1,80 €	0,90 €
2	405 à 444	1,19 €	0,67 €	1,78 €	0,99 €	2,00 €	1,10 €
3	445 à 484	1,34 €	0,82 €	2,01 €	1,22 €	2,24 €	1,34 €
4	485 à 524	1,57 €	1,05 €	2,36 €	1,57 €	2,55 €	1,65 €
5	525 à 569	1,87 €	1,35 €	2,79 €	2,00 €	2,99 €	2,09 €
6	570 à 629	2,04 €	1,52 €	3,05 €	2,26 €	3,19 €	2,29 €
7	630 à 709	2,21 €	1,69 €	3,31 €	2,52 €	3,40 €	2,50 €
8	710 à 809	2,37 €	1,85 €	3,56 €	2,77 €	3,59 €	2,69 €
9	810 à 929	2,61 €	2,09 €	3,91 €	3,12 €	3,86 €	2,96 €
10	930 à 1249	3,07 €	2,55 €	4,61 €	3,82 €	4,55 €	3,65 €
11	1250 à 1499	3,39 €	2,87 €	5,08 €	4,29 €	5,04 €	4,14 €
12	1500 à 1999	3,70 €	3,18 €	5,54 €	4,75 €	5,48 €	4,58 €
13	2000 à 2499	4,31 €	3,79 €	6,46 €	5,67 €	6,38 €	5,48 €
14	2500 à 2999	4,94 €	4,42 €	7,39 €	6,60 €	7,31 €	6,41 €
15	3000 et +	5,56 €	5,04 €	8,34 €	7,55 €	8,23 €	7,33 €
Autres							
16	Extérieurs	8,85 €	8,85 €	15,88 €	15,88 €	14,02 €	14,02 €

Classes de découverte – Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

CLASSES DE DECOUVERTE (Tarifs par séjour)	Tarif scolaire 2025-2026	Tarif scolaire 2026-2027
Ecoles Maternelles		
Lommois, Lillois, Hellemmois	53,71 €	53,71 €
Extérieurs	149,12 €	149,12 €
Ecoles Primaires		
Lommois, Lillois, Hellemmois	111,49 €	111,49 €
Extérieurs	335,89 €	335,89 €

Dérogations

Délibération n°24/681 du 13 décembre 2024. Conditions applicables depuis le 1er janvier 2025.

En dehors des grilles tarifaires ci-dessus, différents régimes dérogatoires s'appliquent sous conditions.

Ces régimes dérogatoires sont octroyés sous réserve d'une mise à jour préalable du Dossier Familial Unique (DFU). Les demandes de dérogation doivent être renouvelées chaque année ; elles sont instruites sur la base de la situation des représentants légaux.

Les gratuités et dérogations s'appliquent sur les relevés non encore édités et les suivants.

- **La gratuité**

La gratuité de l'ensemble des services scolaires, péri et extra-scolaires peut être accordée à titre exceptionnel, aux bénéficiaires lillois, lommois et hellemmois, dont la situation sociale se révèle particulièrement difficile. Le Conseil Municipal considère comme telle situation, celle des parents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements scolaires lommois du 1er degré public ou privé ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales, et dont le niveau de revenu relève de la catégorie 1.

La demande de gratuité doit être formulée par un référent social, avec l'accord de l'usager, et transmise aux services municipaux concernés.

- **La dérogation pour les familles extra-muros**

Pour les familles n'habitant pas Lille, Lomme ou Hellemmes, dont les enfants sont scolarisés dans une école maternelle, élémentaire ou primaire lommoise (établissements scolaires publics ou privés) ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales, le bénéfice du tarif lommois pour l'ensemble des tarifs scolaires, péri et extra-scolaires peut être accordé, à condition qu'elles en fassent la demande et qu'elles justifient de leur quotient familial (QF de moins de trois mois).

Le tarif lommois est également appliqué aux familles extra-muros scolarisant leur(s) enfant(s) sur Lomme en raison d'une prise en charge de son (leurs) handicap(s) au sein d'une unité pédagogique spécialisée d'une école primaire lommoise (ULIS, UPE2A, UEMA, UEEA...). Les parents devront fournir à l'appui de leur demande de dérogation les justificatifs utiles (suivi MDPH, association pour enfant allophones ou autre).

En cas de fratrie, les mêmes tarifs lommois seront appliqués pour les consommations de tous les enfants de la famille, pour l'ensemble des prestations municipales rattachées aux écoles primaires lommoises.

- **Dérogations pour les assistantes familiales agréées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance**

Les assistantes familiales bénéficient du tarif 1 Lommois pour l'ensemble des services péri, extra-scolaires et sur temps scolaire, pour les enfants dont elles ont la garde au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur présentation de justificatifs en cours de validité du Conseil Départemental du Nord.

Pass Culture – Lomme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2023.

La commune associée de Lomme rejoint comme la Ville de Lille le dispositif du pass culture porté par la SAS Pass Culture créée par le Ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce dispositif numérique comporte un volet individuel à l'adresse des jeunes de 15 à 20 ans afin de leur permettre d'accéder sur une application dédiée et géolocalisée aux offres culturelles, et un volet collectif à l'adresse des collégiens et lycéens via la plateforme numérique pour l'éducation artistique et culturelle de l'éducation nationale.

Les offres pass culture sont tarifées selon les dispositions prévues dans les grilles tarifaires ci-dessous.

Dans le cadre du volet individuel, concernant spécifiquement l'offre « duo » pass culture, l'accompagnateur du détenteur du pass culture bénéficie du même tarif que ce dernier.

La réservation des offres culturelles doit se faire directement sur l'application pour le volet individuel, et sur la plateforme dédiée pour le volet collectif.

Cours municipaux de musique et danse - Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026 – Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE			
ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre			
cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale ou département jazz			
ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre			
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes			
Catégorie	Quotient familial	Tarif au 1er sept 2025	Tarif au 1er sept 2026
1	0 à 404	13,75 €	13,75 €
2	405 à 444	17,30 €	17,30 €
3	445 à 484	20,95 €	20,95 €
4	485 à 524	21,15 €	21,15 €
5	525 à 569	23,55 €	23,55 €
6	570 à 629	24,20 €	24,20 €
7	630 à 709	25,10 €	25,10 €
8	710 à 809	27,65 €	27,65 €
9	810 à 929	28,65 €	28,65 €
10	930 à 1249	32,60 €	32,60 €
11	1250 à 1499	33,60 €	33,60 €
12	1500 à 1999	34,35 €	34,35 €
13	2000 à 2499	35,20 €	35,20 €
14	2500 à 2999	35,85 €	35,85 €
15	3000 et +	36,55 €	36,55 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		72,20 €	72,20 €
Extérieurs	0 à 569	118,00 €	118,00 €
	570 à 929	236,00 €	236,00 €
	930 et +	354,00 €	354,00 €
COURS DE SOLFEGE - par trimestre			
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		5,35 €	5,35 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		10,80 €	10,80 €
Extérieurs		59,00 €	59,00 €

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE			
REDEVANCE INSTRUMENT - par an*			
Habitants de Lomme – Lille, Hellemmes*			
Catégorie	Quotient familial	Tarif au 1er sept 2025	Tarif au 1er sept 2026
1	0 à 404	18,35 €	18,35 €
2	405 à 444	24,20 €	24,20 €
3	445 à 484	26,55 €	26,55 €
4	485 à 524	28,65 €	28,65 €
5	525 à 569	31,00 €	31,00 €
6	570 à 629	34,50 €	34,50 €
7	630 à 709	38,10 €	38,10 €
8	710 à 809	40,70 €	40,70 €
9	810 à 929	44,70 €	44,70 €
10	930 à 1249	51,00 €	51,00 €
11	1250 à 1499	52,10 €	52,10 €
12	1500 à 1999	53,30 €	53,30 €
13	2000 à 2499	54,40 €	54,40 €
14	2500 à 2999	54,60 €	54,60 €
15	3000 et +	56,85 €	56,85 €
CLASSES D'EVEIL - par trimestre			
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35 €	5,35 €
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit par ailleurs à l'école municipale de musique et de danse		5,35 €	5,35 €
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35 €	5,35 €
ATELIERS - par trimestre			
Réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,35 €	5,35 €

*Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune et les enfants qui participent aux associations musicales locales bénéficient de ces mêmes tarifs.

Cours de coupe et couture – Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

COURS DE COUPE ET COUTURE	Tarif au 1er sept 2025	Tarif au 1er sept 2026
COURS - ATELIERS - CLUB DES COUSETTES – par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		
Ateliers de 2h	11,15 €	11,15 €
Cours ou ateliers de 3h	16,65 €	16,65 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		
Ateliers de 2h0	21,85 €	21,85 €
Cours ou ateliers de 3h	32,90 €	32,90 €
Extérieurs		
Ateliers de 2h	52,31 €	52,31 €
Cours ou ateliers de 3h	77,66 €	77,66 €
ATELIER CRÉATIF – par séance		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	5,60 €	5,60 €
Extérieurs dans une commune conventionnée	6,65 €	6,65 €
Extérieurs	8,16 €	8,16 €
STAGE NIVEAU 1 - par séance de 1h		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		6,60 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		7,65 €
Extérieurs		8,85 €
STAGE NIVEAU 2 – par séance de 2h		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes		20,00 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		25,00 €
Extérieurs		30,00 €

Cours de théâtre - Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

COURS DE THEATRE	Tarif au 1er sept 2025	Tarif au 1er sept 2026
ATELIERS DE THEATRE POUR ADULTES - par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	28,35 €	28,35 €
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	117,30 €	117,30 €
COURS DE THEATRE (13 - 17 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	28,35 €	28,35 €
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	117,30 €	117,30 €
CLASSE D'EVEIL AU THEATRE (8 - 12 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme, Lille, Hellemmes	5,35 €	5,35 €
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	22,23 €	22,23 €

Visites de la ferme éducative – Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

TYPE DE STRUCTURE	DURÉE DE VISITE	TRANCHE DE VISITEURS	TARIF	TARIF
			à partir du 01/09/25	à partir du 01/09/26
Etablissement scolaire	½ journée	1 classe	2,20 € par enfant	2,20 € par enfant
Etablissement scolaire	1 journée	1 classe	3,80 € par enfant	3,80 € par enfant
Autre structure que scolaire (5 visiteurs minimum)	½ journée	Entre 5 et 10 visiteurs (hors accompagnateur)	5,35 € par visiteur	5,35 € par visiteur
Autre structure que scolaire (20 visiteurs maximum)	½ journée	Entre 11 et 20 visiteurs (hors accompagnateur)	3,80 € par visiteur	3,80 € par visiteur

Par souci de préserver un nombre conséquent d'animations pour les Lommois, Lillois et Hellemmois, il est proposé de limiter le nombre annuel de créneaux alloués pour les extérieurs, soit :

- 15 visites à la ½ journée pour les établissements scolaires ;
- 5 visites à la journée pour les établissements scolaires ;
- 20 visites à la ½ journée pour les structures hors établissement scolaires.

Les 1/2 journées seront consacrées au programme « découverte sensorielle », sans repas pris sur place.

Les journées seront constituées par une visite, le matin, et des ateliers, l'après-midi ; avec possibilité de repas pris sur place amenés par les visiteurs ; la ferme éducative mettant à disposition la salle d'animation.

Cimetières et columbariums - Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026.

CIMETIERES		Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026
CONCESSIONS - au m²			
	15 ans	67,00 €	67,00 €
	30 ans	133,00 €	133,00 €
	50 ans	267,00 €	267,00 €
SUPERPOSITIONS - au m²			
	15 ans	54,00 €	54,00 €
	30 ans	66,00 €	66,00 €
	50 ans	133,00 €	133,00 €
	100 ans	216,00 €	216,00 €
	Perpétuelles	429,00 €	429,00 €

Redevance de réunion de corps : montant du droit de superposition de la concession correspondante.			
COLUMBARIUMS		Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026
Droit d'inhumation au columbarium			
ou ouverture de case		26,00 €	26,00 €
Concessions - pour les urnes (1ère urne)			
	10 ans	55,00 €	55,00 €
	15 ans	78,00 €	78,00 €
	30 ans	160,00 €	160,00 €
	50 ans	482,00 €	482,00 €
Superpositions - pour les urnes (2ème urne)			
	10 ans	25,00 €	25,00 €
	15 ans	39,00 €	39,00 €
	30 ans	81,00 €	81,00 €
	50 ans	242,00 €	242,00 €

Occupation du domaine public – Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026.

	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026	Observations
MARCHES PUBLICS ET FOIRES			
<i>DUCASSES Marais, Mont à Camp, Délivrance</i>			
Manèges, loteries toutes attractions, le m ² (forfait pour 3 jours d'ouverture)	0,40 €	0,40 €	
Minimum de perception par installation	1,05 €	1,05 €	
Fourgons, roulottes, voitures - par voiture	0,70 €	0,70 €	
Droits supplémentaires au-delà du 3 ^{ème} jour - par jour d'ouverture et par m ²	0,30 €	0,30 €	
Minimum de perception par installation et par jour d'ouverture au-delà du 3 ^{ème} jour	0,55 €	0,55 €	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par jour d'ouverture au-delà du 3 ^{ème} jour et par voiture	0,35 €	0,35 €	
<i>AUTRES FETES et KERMESSSES</i>			
Manèges, loteries, toutes attractions, le m ²	0,35 €	0,35 €	
Minimum de perception par installation	0,65 €	0,65 €	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par voiture	0,40 €	0,40 €	
<i>DROITS de PLACE aux MARCHES</i>			
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	0,50 €	0,50 €	
Commerçants non abonnés (le mètre linéaire)	0,70 €	0,70 €	
Posticheurs et démonstrateurs (forfait)	3,45 €	3,45 €	
<i>MARCHE DE NOEL</i>			
Location d'un chalet de 3*2m sur la durée du marché (électricité et gardiennage inclus)	270,00 €	270,00 €	

	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026	Observations
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
1 - Distributeurs mobiles sur chariot	33,85 €	33,85 €	par unité et par an
2 - Emprise sur trottoir			
- tableaux - panneaux publicitaires	6,10 €	6,10 €	au m ² par an
- mobilier urbain : portiques destinés à la micro-signalisation publique et commercial	35,85 €	35,85 €	par mobilier et par an
3 - Barrières de rues (interruption de circulation) unité/jour	5,50 €	5,50 €	1 unité : 2,50 m barrière
4 - Palissades en saillie sur la voie publique	<i>Les installations placées à l'intérieur des clôtures et ne présentant pas de saillie sur la voie publique, ne sont pas taxées</i>		
a) sans recouvrement publicitaire-au ml/jour			a) Longueur des retours comprise
1er trimestre	0,25 €	0,25 €	
2ème trimestre	0,25 €	0,25 €	
3ème trimestre	0,30 €	0,30 €	
4ème trimestre	0,30 €	0,30 €	
b) publicitaire, au m ² de palissade publicitaire/par jour			b) Superficie des retours comprise sans que la taxation prévue au b) soit inférieure à ce qu'elle serait dans le cas a)
1er trimestre	0,25 €	0,25 €	
2ème trimestre	0,40 €	0,40 €	
3ème trimestre	0,65 €	0,65 €	
4ème trimestre	1,35 €	1,35 €	
5 - Occupation du domaine public sans clôture - au m ² /jour	0,45 €	0,45 €	Toute publicité est interdite sur les emprises à l'exception des panneaux de 1 m ² maximum indiquant les noms des entreprises de travaux. Si ces panneaux sont plus grands, ils sont taxés.
6 - Echafaudage - au m ² au sol et par jour			
1er trimestre	0,25 €	0,25 €	
2ème trimestre	0,30 €	0,30 €	
3ème trimestre	0,35 €	0,35 €	
4ème trimestre	0,35 €	0,35 €	
7 - Etais, contrefiches ou pieus appuyés sur la voie publique en dehors des clôtures - par unité et par jour	1,35 €	1,35 €	Par dérogation spéciale touchant la sécurité publique
8 - Grues, appareils de levage placés au développement en saillie sur la voie publique - au m ² et par jour	0,25 €	0,25 €	Droit basé sur surface horizontale de l'emprise (voir 4)
9 - Bascules pèse personnes - par unité et par an	0,70 €	0,70 €	

	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026	Observations
10 - Etalages ou dépôts sur la voie publique y compris les rôtisseries mobiles - par m ² et par mois	5,35 €	5,35 €	
11 - Dépôts occasionnels et podiums - par m ² et par jour	0,35 €	0,35 €	
12 - Terrasses - au m ² et par an	4,40 €	4,40 €	
13 - Stationnement : artistes, photographes, démonstrateurs, abatteurs, posticheurs - au m ² et par jour	1,55 €	1,55 €	
14 - Portes tambours sur la voie publique - au m ² et par an	67,40 €	67,40 €	Surface de l'emprise faite sur le sol de la voie publique
15 - Supports à bicyclettes - par logement et par mois	1,00 €	1,00 €	
16 - Stationnement de véhicules sur la voie publique au m ² et par jour			Une exonération pourra être accordée par le Maire aux véhicules appartenant à des œuvres sociales ou à caractère officiel
a) aux endroits désignés suivant dérogation spéciale	0,40 €	0,40 €	
b) véhicules publicitaires ou d'exposition	1,45 €	1,45 €	
c) forains caravanes et assimilés	0,25 €	0,25 €	
17 - Stationnement de marchands des 4 saisons, de glace, de pommes de terre frites, de confiserie, au m ² et par mois	5,35 €	5,35 €	Aux emplacements désignés en dehors de ceux réservés aux marchés
18 - Taxi - par véhicule et par trimestre	16,80 €	16,80 €	Aux emplacements désignés uniquement

Le minimum de perception des droits est fixé à 7,90 €

Les taxes ne sont pas fractionnables. Les taxes annuelles sont dues pour les emprises existant au 1^{er} janvier, quelle que soit la date de suppression de celles-ci, de même que les taxes mensuelles sont dues pour les emprises existant au 1^{er} du mois, quelle que soit la date de la suppression de celle-ci.

Toute demande d'autorisation mensuelle ou annuelle prendra effet au 1^{er} du mois suivant ou de l'année suivante.

En cas de demande pour autorisation immédiate, toute période en cours sera considérée comme due pour sa totalité. Les redevances à l'année seront calculées entièrement sur ce nouveau tarif.

Les droits et taxes sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, en cas de non-paiement, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, responsable, sauf en ce qui concerne les taxes prévues par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 novembre 1926 dont le paiement est dû par les propriétaires et usufruitiers des immeubles. Les propriétaires dont le domicile est à l'étranger sont tenus de désigner un mandataire en France

Les emprises sur la voie publique qui ne sont pas reprises dans la nomenclature seront taxées par assimilation, sauf les décorations florales dans le cadre des jardins fleuris. Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre.

Une surtaxe de 50 % des redevances ci-dessus sera applicable dans un délai d'un mois à tout administré n'ayant pas obtenu l'autorisation de voirie exigible préalablement à l'exécution de tous travaux ou de toutes emprises sur la voie publique, sans que cette mesure puisse être considérée comme entraînant autorisation.

Stationnement de véhicule en autopartage

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2026.

L'activité d'autopartage est définie par l'article L. 1231-14 du Code des Transports.

Deux services complémentaires sont concernés par les présents tarifs :

- L'autopartage « en boucle » : l'utilisateur prend et repose le véhicule dans la même station ;
- L'autopartage en libre-service intégral « free floating » : dépourvu de station d'attache, le véhicule est repéré et loué sur l'espace public par l'utilisateur.

La redevance d'occupation du domaine public est due par tout opérateur labellisé (par la Métropole Européenne de Lille) autopartage en boucle ou en free floating.

<u>INTITULE</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF</u> <u>au 01/01/2026</u>
Stationnement de véhicule en autopartage	/mois	Forfaitaire/véhicule	25,60 €

Location de salles -Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2026.

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2025	Tarif au 1 ^{er} janvier 2026
SALLE LE DENIER - en semaine (1 h à 5 h d'occupation)		
<i>Salle & verres</i>		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	198,70 €	198,70 €
Particuliers habitant Lomme, Lille ou Hellemmes	204,00 €	204,00 €
Autres	319,00 €	319,00 €
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Particuliers habitant Lomme, Lille ou Hellemmes	104,00 €	104,00 €
Autres	123,00 €	123,00 €
Heure supplémentaire	35,00 €	35,00 €
SALLE LE DENIER - Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>Salle & verres</i>		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	295,65 €	295,65 €
Autres associations	480,00 €	480,00 €
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	102,10 €	102,10 €
Autres associations	121,00 €	121,00 €
SALLE LE DENIER - Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h)		
<i>Salle & verres</i>		
Particuliers Lomme, Lille ou Hellemmes	338,00 €	338,00 €
Particuliers extérieurs	480,00 €	480,00 €
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Particuliers Lomme, Lille ou Hellemmes	104,00 €	104,00 €
Particuliers extérieurs	123,00 €	123,00 €
Heure supplémentaire	35,00 €	35,00 €

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2025	Tarif au 1 ^{er} janvier 2026
SALLE MAISON DES ENFANTS - Utilisation les samedis - dimanches et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>de 250 à 350 personnes</i>		
Grande Salle & verres		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	359,65 €	359,65 €
Autres associations	581,00 €	581,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	213,45 €	213,45 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	213,45 €	213,45 €
Autres associations	243,00 €	243,00 €
<i>plus de 350 personnes</i>		
Grande Salle & verres		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	479,40 €	479,40 €
Autres associations	772,00 €	772,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 1ère utilisation dans l'année	236,30 €	236,30 €
Associations Lomme, Lille, Hellemmes - 2ème utilisation dans l'année	236,30 €	236,30 €
Autres associations	304,00 €	304,00 €
SALLE JEAN JAURES (Hôtel de ville)		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes	Gratuit	Gratuit
Autres associations et autres (pour une durée de 4h d'occupation réelle)	141,00 €	141,00 €
SALLE DES CANUTS (Espace Tisserands)		
Associations Lomme, Lille, Hellemmes	Gratuit	Gratuit
Autres associations et autres (pour une durée de 4h d'occupation réelle)	141,00 €	141,00 €

Mise à disposition d'espaces municipaux – Accueil de tournages

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026.

Tarifs applicables pour tout tournage pour la mise à disposition d'un équipement communal (bâtiments, terrains, équipements sportifs, etc...)

	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2025	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2026
Mise à disposition à la journée	500€/jour	500€/jour
Mise à disposition à la ½ journée	250€/ ½ journée	250€/ ½ journée
Mise à disposition à l'heure	60€/heure	60€/heure

Piscine municipale – Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026.

PISCINE MUNICIPALE	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2025	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2026
ENTRÉES		
Adulte tarif normal	3,00 €	3,00 €
Jeune tarif normal (6 à 18 ans)	1,80 €	1,80 €
Adulte tarif réduit (1)	1,70 €	1,70 €
Jeune tarif réduit (1) (6 à 18 ans)	1,20 €	1,20 €
Tarif social (2)	0,70 €	0,70 €
PASS SENIOR (3)	1,70 €	1,70 €
PASS SENIOR (3) (période bleue) dimanche de 8h à 10h	1,20 €	1,20 €
SCOLAIRES		
Collèges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)	0,60 €	0,60 €
Ecoles des communes environnantes (créneau 3/4 h)	95,00 €	95,00 €
CARTE D'ABONNEMENT		
Adulte tarif normal (10 entrées) (4)	23,40 €	23,40 €
Adulte tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	15,20 €	15,20 €
Jeunes (6 à 18 ans) tarif normal (10 entrées) (4)	14,50 €	14,50 €
Jeunes (6 à 18 ans) tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	10,00 €	10,00 €
PASS SENIOR (3) (4)	14,50 €	14,50 €
GROUPE		
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes	1,00 €	1,00 €
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)	2,00 €	2,00 €
GRATUITÉ		
Enfant de moins de 6 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques et privées sous contrat de Lomme	Gratuit	Gratuit
ACM de Lomme	Gratuit	
Actions sportives de proximité (sur réservation)	Gratuit	Gratuit

PISCINE MUNICIPALE	Tarifs au 1^{er} septembre 2025	Tarifs au 1^{er} septembre 2026
ANIMATIONS		
Ticket leçon à l'unité - tarif normal	8,40 €	8,40 €
Ticket leçon à l'unité - tarif réduit ⁽¹⁾	4,90 €	4,90 €
Ticket animation à l'unité - tarif normal	6,90 €	6,90 €
Ticket animation à l'unité - tarif réduit ⁽¹⁾	2,30 €	2,30 €
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal ⁽⁵⁾	66,60 €	66,60 €
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit ⁽¹⁾⁽⁵⁾	38,70 €	38,70 €
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif normal ⁽⁴⁾	55,60 €	55,60 €
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif réduit ⁽¹⁾⁽⁴⁾	16,90 €	16,90 €
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif normal ⁽⁵⁾	35,00 €	35,00 €
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif réduit ⁽¹⁾⁽⁵⁾	21,00 €	21,00 €
Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal ⁽⁵⁾	35,00 €	35,00 €
Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit ⁽¹⁾⁽⁵⁾	21,00 €	21,00 €
PASS ANNUEL		
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel résident ou réduit ⁽⁵⁾	95,30 €	95,30 €
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel non résident ⁽⁵⁾	144,70 €	144,70 €
Pour les + de 18 ans Pass annuel résident ou réduit ⁽⁵⁾	126,80 €	126,80 €
Pour les + de 18 ans Pass annuel non résident ⁽⁵⁾	192,50 €	192,50 €

(1) Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants, aux personnes ci-dessous :

- Lycéen et étudiant sur présentation de leur carte
- Titulaire de la carte Pass' Sport résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes
- Titulaire de la carte jeune (âgé de 16 à 25 ans) résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes : prolongation du tarif réduit jeunes
- Tous publics, dès lors que la vigilance orange /niveau 3 du plan canicule est déclenchée – valable uniquement sur les entrées individuelles.

(2) Le tarif social est réservé aux usagers porteurs d'une attestation délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme et aux lommois porteurs de la carte Pôle Emploi ainsi qu'aux enfants en famille d'accueil dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

(3) Le tarif PASS SENIOR est réservé aux personnes titulaires de la carte PASS SENIOR résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes.

(4) Carte nominative valable 2 ans de date à date

(5) Carte nominative valable 1 an de date à date

Ludothèques - Lomme

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026.

LUDOTHEQUES	Tarifs au 1^{er} juillet 2025	Tarifs au 1^{er} juillet 2026
Adhésion annuelle Lommois Lillois Hellemmois	7,00 €	7,00 €
Adhésion annuelle extérieurs	72,73 €	72,73 €
<i>Dédommagement : le jeu ou la pièce devra être remplacé par un jeu ou une pièce de même valeur</i>		

Maison Folie Beaulieu

Délibération n°26/... du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2026.

EVENEMENTS CULTURELS ET D'ANIMATION

	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2026	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2026
ARTS VIVANTS				
Spectacles ou concerts uniques				
Répétitions publiques, spectacles amateurs, "workin progress"	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Contes, lectures, conférences	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Projections et conférence avec intervenants de renommée nationale ou internationale				
Petits concerts, cabarets, "labo", show case	5,20 €	5,20 €	3,15 €	3,15 €
Artistes de renommée internationale	16,50 €	16,50 €	12,30 €	12,30 €
Artistes de renommée nationale	9,30 €	9,30 €	9,30 €	9,30 €
Artistes de renommée régionale	7,20 €	7,20 €	4,10 €	4,10 €

	Tarif unique au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif unique au 1 ^{er} juillet 2026
Jeune Public		
Séances scolaires petites formes	Gratuit	Gratuit
Séances scolaires grandes formes	Gratuit	Gratuit
Spectacles jeune public petites formes	3,20	3,20
Festivals, Soirées composées		
Soirées festival, pluridisciplinaires régionales	10,30	10,30
Soirées festival, pluridisciplinaires nationales	12,30	12,30
Soirées festival avec programmation internationale	14,40	14,40
Événements exceptionnels avec programmation internationale	14,40	14,40

	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif plein au 1 ^{er} juillet 2026	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif réduit au 1 ^{er} juillet 2026
ARTS VISUELS				
Principales expositions	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Exposition d'artistes de grande renommée internationale	5,15	5,15	3,15	3,15
Expositions exceptionnelles, installations spécifiques	7,20	7,20	5,15	5,15
Tarif unique "exceptionnel"	5,15	5,15	5,15	5,15
STAGES ET ATELIERS (par personne)				
Petits modules (stages de sensibilisation, action spécifique)				
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			3,15€/jr	3,15€/jr
Professionnels / Individuels	7,20€/jr	7,20€/jr	5,15€/jr	5,15€/jr
Grands modules (stages internationaux)				
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			8,20€/jr	8,20€/jr
Professionnels			30,80€/jr	30,80€/jr
Individuels	51,30€/jr	51,30€/jr	30,80€/jr	30,80€/jr

Le tarif "réduit" s'applique aux titulaires de la carte "Pass sénior", aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle (ex. RMI), étudiants et intermittents.

La gratuité est accordée sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées aux groupes scolaires, aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lomme, Lille et Hellemmes.

Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.

Une entrée individuelle gratuite, donnant accès à un spectacle de la maison Folie Beaulieu, est proposée à tout nouvel habitant lommeois et à chacun des nouveaux époux d'un mariage célébré à Lomme.

LOCATION DES ESPACES DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU

	ASSOCIATIONS LOMMOISES			
	1ère utilisation		2ème utilisation	
	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026	Tarif au 1 ^{er} juillet 2025	Tarif au 1 ^{er} juillet 2026
Salle de convivialité et bar : en semaine (1 à 5 heures d'occupation -au-delà : 30 €/ heure supplémentaire)				
Salle & verres	Gratuit*	Gratuit*	255,00 €	255,00 €
Salle de convivialité et bar : samedi, dimanche et jour férié (12h/21h ou 20h/2h du matin)				
Salle & verres	Gratuit*	Gratuit*	355,00 €	355,00 €
Salle de spectacles (hors convention de partenariat)				
Configuration standard (réunion) 220 places assises	Gratuit*	Gratuit*	405,00 €	405,00 €
Majoration pour aide technique ponctuelle	51,00 €	51,00 €	51,00 €	51,00 €
Majoration pour aide technique permanente	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €
Configuration sans gradin (550 personnes)	51,00 €	51,00 €	305,00 €	305,00 €
Salle d'Arts plastiques	Gratuit*	Gratuit*	16,00 € /heure	16,00 € /heure
Studio d'enregistrement	Gratuit*	Gratuit*	31,00 € /heure	31,00 € /heure

*La gratuité est accordée une fois par an.

Piscines Lilloises

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 22 juin 2026.

Tarif entrée baignades pour la période du 22 juin au 31 août 2026 : 1 € pour les Lillois, Hellemmois et Lommois âgés de 6 ans et plus. Gratuit pour les moins de 6 ans.

Piscines Marx Dormoy, Camille Muffat* et Plein Sud <u>Entrée baignades</u>	Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non- résident	Résident ¹	Non- résident
Tarif unitaire						
moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
6/18 ans ou réduit ²	2,00 €	3,00 €	2,00 €	3,00 €	0%	0%
plus de 18 ans	2,50 €	4,00 €	2,50 €	4,00 €	0%	0%
Carte 10 entrées³						
6/18 ans ou réduit ²	15,00 €	23,50 €	15,00 €	23,50 €	0%	0%
plus de 18 ans	20,00 €	31,50 €	20,00 €	31,50 €	0%	0%

*Tarifs applicables dès l'ouverture de la piscine Camille Muffat.

Piscine Plein Sud <u>Espace bien-être</u>	Tarifs à partir du 01/09/25		Tarifs à partir du 01/01/26		Evolution	
	Résident ¹	Non-résident	Résident ¹	Non- résident	Résident ¹	Non- résident
Tarif unitaire	5,00 €	8,00 €	5,00 €	8,00 €	0%	0 %
Carte 10 entrées³	46,00 €	75,00 €	46,00 €	75,00 €	0%	0%

Piscine d'Hellemmes

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 22 juin 2026.

Tarif entrée baignades pour la période du 22 juin au 31 août 2026 : 1 € pour les Lillois, Hellemmois et Lommois âgés de 6 ans et plus. Gratuit pour les moins de 6 ans.

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2026	
	Résident ¹	Non Résident
ENTREE UNITAIRE*		
Tarif plein	2 €	3 €
moins de 6 ans	gratuit	gratuit
6/18 ans ou tarif réduit ²	1 €	2 €
Carte 10 entrées ³ – tarif plein	15 €	23 €
Carte 10 entrées ³ – tarif réduit ²	9,50 €	15 €
pass annuel baignade ⁵ – tarif plein	127 €	208,50 €
pass annuel baignade ⁵ – tarif réduit ²	95,50 €	157 €
ANIMATIONS		
tarif unitaire plein	6 €	9,50 €
tarif unitaire réduit ²	4,50 €	7 €
carte de 10 animations ³ – tarif plein	51,00 €	84,50 €
carte de 10 animations ³ – tarif réduit ²	38,50 €	63 €
LEÇONS DE NATATION COLLECTIVE ⁴		
tarif unitaire plein	6 €	9,50 €
tarif unitaire réduit ²	4,50 €	7 €
carte de 5 leçons collectives – tarif plein	26 €	42,50 €
carte de 5 leçons collectives – tarif réduit ²	19,50 €	32,00 €
pass annuel leçons – tarif plein	136,00 €	224,00 €
pass annuel leçons – tarif réduit ²	102,50 €	169,00 €
pass semestriel leçons – tarif plein	70,00 €	112,00 €
pass semestriel leçons – tarif réduit ²	52,00 €	84,50 €

Gratuité pour les entrées unitaires : la gratuité ne peut se traduire que par la distribution de coupons aux usagers qui participent aux événements organisés par la Ville de Lille. La gratuité s'applique sur présentation et remise en caisse de ces coupons dédiés.

Piscine municipale – Lomme

Délibération n°26/ du 19 juin 2026. Tarifs applicables au 22 juin 2026.

Tarif entrée baignades pour la période du 22 juin au 31 août 2026 : 1 € pour les Lillois, Hellemmois et Lommois âgés de 6 ans et plus. Gratuit pour les moins de 6 ans.

PISCINE MUNICIPALE	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2025	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2026
ENTRÉES		
Adulte tarif normal	3,00 €	3,00 €
Jeune tarif normal (6 à 18 ans)	1,80 €	1,80 €
Adulte tarif réduit (1)	1,70 €	1,70 €
Jeune tarif réduit (1) (6 à 18 ans)	1,20 €	1,20 €
Tarif social (2)	0,70 €	0,70 €
PASS SENIOR (3)	1,70 €	1,70 €
PASS SENIOR (3) (période bleue) dimanche de 8h à 10h	1,20 €	1,20 €
SCOLAIRES		
Collèges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)	0,60 €	0,60 €
Ecoles des communes environnantes (créneau 3/4 h)	95,00 €	95,00 €
CARTE D'ABONNEMENT		
Adulte tarif normal (10 entrées) (4)	23,40 €	23,40 €
Adulte tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	15,20 €	15,20 €
Jeunes (6 à 18 ans) tarif normal (10 entrées) (4)	14,50 €	14,50 €
Jeunes (6 à 18 ans) tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	10,00 €	10,00 €
PASS SENIOR (3) (4)	14,50 €	14,50 €
GROUPES		
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes	1,00 €	1,00 €
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)	2,00 €	2,00 €
GRATUITÉ		
Enfant de moins de 6 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques et privées sous contrat de Lomme	Gratuit	Gratuit
ACM de Lomme		
Actions sportives de proximité (sur réservation)	Gratuit	Gratuit